SEP - 9 1969

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour servir de suite aux BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE

Par JEAN LE CLERC.

TOME VI.

POUR L'ANNEE MDCCXVI.

Partie Premiere.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

MDCCXVI.

Universitäts BIBLIOTHECA

AVERTISSEMENT.

DAVID MORTIER, Libraire, avertit le Public qu'il a acheté toute l'Impression des *Nouvelles de la Republique des Lettres*, commencées en 1684. par M. *Bayle*, & continuées en 1699. par M. *Bernard*, jusqu'en 1710. inclusivement ; faisant en tout 35. Volumes. Il a eu soin de faire réimprimer les Pieces qui manquoient, pour en rendre complet un petit nombre, qu'il offre aux Curieux.

Mr. *Bernard* a recommencé cette année 1715. les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, que ledit D. *Mortier* imprime. Il en publie un volume tous les deux mois. Les mois de Janvier & Fevrier, de Mars & Avril, de Mai & Juin, de Juillet & Août, ont déja paru.

Le même Libraire débite présentement le *Supplément du Dictionaire de Moreri*, qu'il vient d'imprimer en 2. voll. *in folio*. On trouve aussi chez lui le Dictionaire de Moreri complet en 6 voll. a un Prix raisonnable ; il vend le Supplément à part.

Le même Libraire a imprimé depuis peu les Livres suivans.

Les Captifs, Comedie de Plaute, traduite en François, avec des Remarques, par M. Coste, in 8.

Le Spectateur, ou le Socrate Moderne, où l'on voit un Portrait naif des Mœurs de ce Siécle, par Mr. Richard Steele, 12. 2 *vol.*

Historia Ecclesiastica duorum primorum à Christo nato Seculorum, è veteribus Monumentis depromta à Joanne Clerico, 4.

Nouveau Theatre de la Grande Bretagne, ou Description exacte des Maisons les plus considerables des Seigneurs & des Gentilshommes. Ce volume est la suite du Tome Premier. Tout l'Ouvrage contient 4 volumes ; ce qui rend ce Recueuil complet. S'il manque quelque volume à quelcun, il pourra s'adresser audit Libraire.

AP
25
.B3
1714
Vol. Spec

TABLE

Des Livres de la I. Partie du VI. Tome.

I. *Hiſtoire Eccleſiaſtique du I. Siecle, par l'Auteur de la* B. A. & M. 1

II. *De la Néceſſité & de l'Uſage de la Révelation Chrétienne, par Monſr.* WHITBY. 107

III. *De l'Interpretation de l'Ecriture, ſelon les Peres, par le même.* 128

IV. *Harangues & autres Ouvrages d'*OTTAVIO FERRARI, *avec ſa Vie.* 156

V. *Des Ediles dans les Colonies, & dans les Villes-Libres, par Mr.* OTTO. 206

VI. *Mémoires Litteraires.* 217

VII. *Poëſies de Mr.* DE LA MONOIE. 220.

VIII. *La Science des perſonnes de la Cour, par Mr.* DE LIMIERS. 223.

IX. *Bi-*

IX. *Bibliotheque des Dames, par une Dame Angloise.* 225

X. *Défense de la Monarchie de Sicile, par Mr.* DU PIN. 228

XI. *Avertissement du Sr.* MARCHAND, *touchant la nouvelle Edition du Dictionnaire de Mr.* BAYLE. 233

XII. *Voyage de l'*ARABIE HEUREUSE. 234

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE du I. Siecle.

AVANT que de venir à l'Hiſtoire de Jeſus-Chriſt, il faut neceſſairement être inſtruit de celle du Regne d'*Herode le Grand*. On voit par-là que le tems de la naiſſance de Jeſus-Chriſt s'accorde parfaitement avec la bonne Chronologie, & que le caractere, que l'Evangile nous donne d'*Herode*, eſt très-conforme à celui que *Joſeph* en a laiſſé. Pour mieux ſavoir ſon origine & la maniere, dont ſon Pere *Antipater* s'avança, & laiſſa

ſon fils en état d'aller encore plus loin, on peut lire l'hiſtoire, que l'on a faite des derniers tems de la République des Juifs, juſqu'à celui du regne d'*Herode*, dans le Ch. VI. de la I. Section des *Prolegomenes*.

Il fut déclaré Roi des Juifs, par *Antoine* & *Ceſar*, l'an XL. avant l'Ere Vulgaire de Jeſus-Chriſt, & par-là la maiſon des Princes *Haſmonéens*, qui avoient joint l'Empire avec le Sacerdoce, ſe trouva dépoſſedée, par un homme, à qui elle avoit fait beaucoup d'honneur, en le prenant à ſon ſervice, & qui n'étoit nullement de naiſſance à prétendre au Sceptre. Mais les Romains, en ce tems-là, ſe joüoient des Couronnes, & aimoient mieux les voir ſur la tête de gens, qui les tenoient entierement de leur faveur, que de Princes, qui les avoient reçuës de leurs Ayeux. Sept jours après qu'*Herode* eut été déclaré Roi à Rome, il s'embarqua pour la Judée, & étant arrivé à *Ptolemaïde*, il s'appliqua à lever des troupes; & c'eſt dès ce tems-là, que *Joſeph* commence le Regne de ce Prince, lors qu'il lui donne 37 ans de durée.

L'année ſuivante, ou la XXXIX avant l'Ere Commune de Jeſus-Chriſt, *Hero-*

Herode ſe rendit maître d'une bonne partie de la Galilée, de Joppe, & de diverſes fortereſſes, dans l'une desquelles il avoit laiſſé ſa Mere, & ſes autres parens; par le ſecours de *Ventidius*, Lieutenant d'*Antoine* en Syrie.

Ce même *Ventidius* remporta l'année XXXVIII. une grande victoire ſur les Parthes, pendant qu'*Herode* nettoya la Galilée de Brigands. Il lui donna enſuite quelques troupes, pour continuer à ſoumettre la Judée, mais *Herode*, ayant été obligé de ſe joindre à l'armée d'*Antoine*, qui s'étoit rendu en perſonne en Syrie, & qui alla aſſieger *Antiochus*, Roi de Comagene, dans Samoſate; il fallut remettre l'exécution de ſes deſſeins à l'année ſuivante.

En XXXVII, il alla aſſieger Jeruſalem, avec le ſecours de *Soſius*, Lieutenant d'*Antoine*, & la prit. Pendant le ſiége, il épouſa *Mariamne*, fille d'*Ariſtobule* Roi des Juifs. *Antigone* frere d'*Ariſtobule*, lui avoit ſuccedé, & fut pris dans la place. *Antoine*, corrompu par les préſens d'*Herode*, lui fit trancher la tête, & ainſi *Herode* demeura ſeul maître de la Judée, ce qui a fait qu'on a auſſi compté cette année pour la premiere du regne

d'*Herode*, quoi que ce fut la troiſiéme.

Phraate, Roi des Parthes, renvoya en XXXVI. *Hyrcan*, Grand-pere de *Mariamne* en Judée, à la priere d'*Herode*, qui ne lui rendit néanmoins pas le Diademe, & qui donna le Pontificat à un certain *Ananéel*, homme peu conſiderable, qu'il avoit fait venir de Babylone, de peur qu'un Souverain Pontife, plus illuſtre, ne diminuât ſa nouvelle autorité. Cependant l'année ſuivante, à la priere de *Mariamne*, il établit dans cet emploi *Ariſtobule*, frere de cette Princeſſe; mais jaloux de l'amour, que le Peuple lui témoignoit, il le fit étouffer, dans un reſervoir d'eau où il ſe baignoit, par de jeunes gens, comme ſi ç'avoit en badinant. Il nia d'avoir donné aucuns ordres pour cela mais *Alexandra* ſa Belle-Mere & *Mariamne* ſon Epouſe decouvrirent bien-tôt après la verité, ce qui cauſa entre eux une inimitié irréconciliable. *Alexandra* fit même en ſorte, par le moyen de *Cleopatre*, qui n'aimoit pas *Herode*, qu'*Antoine* lui envoya ordre de venir à Laodicée, en Syrie, pour lui rendre raiſon de ſa conduite.

Il y alla l'An XXXIV. & il gagna ſa-

facile-

cilement la faveur d'*Antoine*, & lui fit approuver ſa conduite. Mais avant que de partir, il remit le ſoin de ſes affaires à *Joſeph* ſon Oncle, & lui ordonna, par une étrange jalouſie, de faire mourir *Mariamne*, & *Alexandra*, en cas qu'*Antoine* lui ôtât à lui-même la vie. *Joſeph* cependant eut ſoin de voir ces Dames, & comme elles lui reprochoient ſouvent qu'*Herode* n'avoit que peu d'amour, pour ſon Epouſe, il ſe crut obligé de défendre ſon Neveu, & même, pour leur donner une preuve de l'amour qu'il avoit pour elles, il leur découvrit l'ordre qu'il avoit de la faire mourir, afin qu'elle ne tombât pas entre les mains d'un autre. Mais elles eurent tant d'horreur de cette cruelle jalouſie, que le bruit s'étant répandu qu'*Antoine* l'avoit fait mourir, elles délibererent entre elles, ſi elles ne devoient point avoir recours à une Legion Romaine, qui étoit demeurée autour de Jeruſalem, afin de la garder. *Herode* revint bientôt après, & fut informé de la deliberation de ſe remettre à cette Legion; & même *Salomé*, ſœur d'*Herode*, par jalouſie, ou autrement, (car c'étoit une très-méchante femme) accuſa *Joſeph*, ſon Oncle & ſon Epoux, d'avoir eu un

commerce criminel avec *Mariamne*. Comme il le lui reprocha, elle ſe juſtifia, par ſerment; & il parut ſatisfait, à cet égard. Il lui fit de nouvelles proteſtations d'amour, mais *Mariamne* témoigna de n'y ajoûter aucune foi, & lui reprocha, pour preuve de cela, l'ordre de la tuer, qu'il avoit donné à *Joſeph*. Là-deſſus ce Prince, ſoupçonneux au dernier point, comme il paroît par toute ſa vie, s'imagina que *Joſeph* n'auroit pas découvert ce ſecret à *Mariamne*, s'il n'avoit eu, en effet, commerce avec elle. Il s'en fallut peu, qu'il ne la fit mourir, ſur le champ, en aprenant qu'elle le ſavoit; mais ſon Amour eut plus de force, cette fois-là, que ſa Jalouſie. *Joſeph* néanmoins n'échappa pas à ſa colére, & l'indiſcretion, qu'il avoit commiſe, lui coûta la vie. On peut comprendre, par cette marque de la cruauté de cet homme, qu'il étoit aſſez capable de commettre le maſſacre des Enfans de Bethlehem.

L'An XXXII. l'inimitié ſecrete, qui étoit entre *Antoine* & *Ceſar*, ayant éclatté, ils ſe préparerent à ſe faire la guerre, & *Herode* offrit, de ſon propre mouvement, du ſecours à *Antoine*, qui étoit maître des Provinces de l'Orient. *Antoine* accepta de lui du Bled

Bled & de l'argent, mais il le remercia des troupes, qu'il vouloit joindre aux ſiennes. Il l'employa ſeulement à faire la guerre à *Malchus*, Roi des Arabes, qui ne payoit pas à *Cleopatre* certains revenus, qu'il lui devoit.

Antoine fut vaincu l'An xxx. & ſe retira en Egypte, avec *Cleopatre*. *Herode*, qui n'étoit nullement ami de cette Reine, conſeilla à ſon Epoux de s'en défaire, de ſe rendre maître de ſes Etats, & de faire la paix avec *Ceſar*, à quelque prix que ce fût. Cependant il ne laiſſa pas de faire des démarches, qui ſervirent à lui gagner ſa faveur. Il envoya des troupes à *Didius*, Gouverneur de Syrie pour *Ceſar*, afin de l'aider à arrêter quelques Gladiateurs, qui cherchoient à ſe joindre à *Antoine*. Cependant *Alexandra* engagea *Hyrcan* ſon Pere à écrire au Roi d'Arabie pour lui demander permiſſion de ſe retirer chez lui; dans la penſée qu'*Herode* ſeroit chaſſé par *Ceſar*, & qu'il pourroit rentrer lui-même, par-là, dans la poſſeſſion de la Judée. *Herode* le ſut, intercepta la réponſe du Roi d'Arabie, & fit mourir *Hyrcan*. Il ſe diſpoſa à ſe rendre où étoit *Ceſar*, & laiſſa cependant l'adminiſtration du Royaume, à ſon frere *Pheroras*, a-

vec ordre de le retenir, ſi *Ceſar* lui faiſoit perdre la vie. Il mit ſa Mere *Cypros* & ſa ſœur *Salomé*, dans une fortereſſe; & *Mariamne* & *Alexandra* dans une autre, & commanda à ceux qui gardoient ces dernieres, la même choſe, qu'il avoit commandée à *Joſeph*, & leur ordonna de conſerver le Royaume à ſes propres Enfans & à *Pheroras*.

Après cela, il s'embarqua pour Rhodes, où il ſe préſenta à *Ceſar*, ſans Diademe, lui avoua ingenument ce qui s'étoit paſſé, & après lui avoir fait de grands préſens, auſſi bien qu'à ceux qui avoient du credit ſur ſon eſprit, il l'appaiſa, ſur tout en conſideration du ſecours qu'il avoit envoyé à *Didius*. Cependant *Mariamne* tira de *Sohem*, à qui *Herode* l'avoit confiée, & que l'exemple de *Joſeph*, dont on a parlé, auroit dû rendre plus ſage, les ordres ſecrets qu'il lui avoit laiſſez; ce qui augmenta encore la haine, qu'elle avoit conçuë contre lui.

Il reçut enſuite *Ceſar*, à Ptolemaïde, avec beaucoup de magnificence, lui fit préſent d'une ſomme conſiderable d'argent, & fournit tout ce qui étoit néceſſaire à l'armée, juſqu'à *Peluſium*. Après la mort d'*Antoine*, &

de

de *Cleopatre*, il ſe rendit à Alexandrie, pour féliciter *Ceſar* de ſa victoire, qui lui fit préſent de quelques villes & entre autres de la *Tour de Straton*, où *Herode* bâtit depuis Ceſarée.

L'An xxix. *Herode* de retour en Judée, & mal traité, d'un côté, par ſon Epouſe, qui lui reprochoit la mort d'*Ariſtobule* & d'*Hyrcan*, & les ordres réïterez de la tuer elle-même, s'il ne revenoit point ; & d'un autre côté, irrité par les calomnies de ſa ſœur *Salomé*, il commanda qu'on fit mourir *Mariamne* : comme l'ayant voulu empoiſonner, & ayant eu commerce avec *Sohem*. Cette Princeſſe ſouffrit la mort, avec beaucoup de conſtance, & la colere d'*Herode* s'étant rallentie, il la pleura, & la regretta avec excès, de ſorte qu'il en tomba dangereuſement malade.

Après avoir fait mourir *Joſeph*, premier mari de ſa ſœur, il la donna à un Iduméen de bonne maiſon, nommé *Coſtobare*, qui perdit ſa faveur, parce qu'il fut accuſé de vouloir ſe rendre maître de l'Idumée. Il obtint néanmoins ſa grace, par l'interceſſion de ſon Epouſe & de ſa Mere ; mais s'étant brouillé avec *Salomé*, à cauſe de ſa mauvaiſe humeur ; cette femme imperieuſe & appuyée de l'autorité

de ſon Frere, lui envoya la lettre de divorce; contre l'uſage des Juifs, qui n'accordoient ce droit qu'aux hommes. Elle accuſa encore ſon Mari, de cacher quelques Sacrificateurs, parens d'*Hyrcan*, & ennemis d'*Herode*, quoi qu'il lui eût dit qu'il ne ſavoit, où ils étoient. Ce Prince les envoya chercher, & les ayant trouvez, dans les terres de *Coſtobare*, il les fit mourir, avec tous leurs complices, l'An XXVI. Depuis ce tems-là, comme *Herode* vit qu'il ne reſtoit aucun des parens d'*Hyrcan*; on remarqua qu'il fit quantité de choſes, à l'imitation des Payens, qu'aucun des Princes Juifs n'avoient oſé faire avant lui, comme de bâtir des Temples, des Théatres, & des Amphithéatres en l'honneur d'*Auguſte*, ſurnom que les Romains venoient de donner à *Ceſar*. Depuis, il y eut un mécontentement géneral, parmi les Juifs, contre lui, & il les aigrit encore plus, par ſes cruautez, & par des exactions infinies, pour ſoûtenir une très-grande dépenſe, qu'il faiſoit à bâtir des Fortereſſes & des Villes, & à rebâtir même des bâtimens publics, dans des Villes Payennes de la Grece & de l'Aſie. Depuis on n'entendit que plaintes, parmi les Juifs, & l'on ne vit que conſpira-

pirations, contre lui. On ne s'y arrêtera pas, non plus qu'aux autres menus évenemens de ſon regne, ou à ce que l'on y mêle de l'Hiſtoire Romaine. On peut voir par-là quel homme c'étoit, que ce Roi vanté d'ailleurs par *Joſeph*; qui ne laiſſe pas néanmoins de reconnoître ſes mauvaiſes actions, excepté le maſſacre de Bethlehem; & ſi eſtimé de ſon tems qu'une partie des Sadducéens ſe perſuada qu'il étoit le Meſſie, & qu'il n'en falloit point attendre d'autre, d'où vient qu'on les nomma *Hérodiens*. Si les Juifs ſe trouvoient aſſez puiſſans, en quelque part, pour qu'un d'entr'eux pût entreprendre de faire le Meſſie, il ne ſeroit guére meilleur, & ne laiſſeroit pas d'attirer bien du monde après lui, pourvû qu'il remportât quelques victoires.

Il commença à faire des préparatifs, pour rebâtir le Temple de Jeruſalem, l'An xx. avant l'Ere Vulgaire, ce qui fit dire à Nôtre Seigneur, vint-ſix ans après le commencement de cette même Ere, qu'il y avoit 46 ans qu'on le bâtiſſoit. A la verité, *Herode* acheva ce qu'il y fit, en neuf ans & demi. Mais on y ajoûta depuis quantité d'ornemens, ou d'appartemens, qui ont

fait dire à *Joseph* qu'il n'avoit été achevé que peu de tems avant la guerre Judaïque.

Herode, qui avoit été très-heureux, dans tous ses desseins, devint très-malheureux à l'égard de sa famille, environ les neuf dernieres années de sa vie. Il fit mourir, sur des soupçons mal fondez, par les calomnies de *Pheroras*, de *Salomé* & d'*Antipater* son fils aîné, les deux fils qu'il avoit eus de *Mariamne*, & il découvrit enfin que ce n'étoient que des calomnies, & que ce même *Antipater*, qu'il leur avoit préferé, avoit entrepris de l'empoisonner, ce qui le contraignit peu de tems avant sa mort, de le mettre en prison & de faire mourir ce fils dénaturé, mais qui n'avoit pas eu un meilleur pere. On verra tout cela & plusieurs autres choses, touchant ce Prince, dans l'Original.

L'An XXXV d'Herode & le VI. avant l'Ere Vulgaire, un Ange parut à Zacharie, Sacrificateur, & lui prédit la naissance de son Fils *Jean*, qui fut surnommé *le Baptizeur*. On ne sait pas le Mois ni le jour, auquel cela arriva, mais on peut supposer si l'on veut, que ce fut sur la fin de l'année.

L'Année suivante, la XXXVI d'Herode

rode & la V avant l'Ere Vulgaire, ſix mois après qu'*Elizabeth*, Epouſe de Zacharie, fut devenue enceinte, l'Ange Gabriel annonça à une Vierge de Nazareth, nommée *Marie*, qu'elle alloit devenir enceinte d'un Fils, à qui il lui ordonna de donner le nom de *Jeſus*, qui ſignifie *Sauveur*, parce qu'il ſauveroit ſon peuple. Elle fut fiancée en ſuite à *Joſeph*, homme pauvre, mais de la famille de *David*, qui s'étant apperçu qu'elle étoit groſſe, la voulut congedier ſans bruit; mais cela lui fut défendu en ſonge. *Marie* n'avoit d'abord pu comprendre, comment elle alloit concevoir ſur le champ, parce qu'elle étoit Vierge, mais l'Ange lui avoit dit que cela ſe feroit par la puiſſance de Dieu, & l'avoit en même tems avertie que ſa Couſine *Elizabeth* étoit enceinte de ſix mois. Elle la fut voir, & *Elizabeth*, par une inſpiration Divine, reconnut que ſa Couſine étoit enceinte du *Meſſie*, ou du Roi que Dieu avoit promis d'envoyer aux Juifs. Elle accoucha en effet, en ſon tems, mais on ne ſait ni le mois, ni le jour de ſon accouchement. Il ſuffit de ſavoir que ce fut cette année, comme la ſuite le fera voir.

En ce tems-là, *Auguſte* ſouhaitant de ſavoir quelles étoient les forces de l'Empire Romain, & des Rois qui lui étoient alliez, fit faire un dénombrement non ſeulement dans l'Empire, mais encore chez tous les Rois du voiſinage du nombre d'hommes qu'il y avoit. Il ne faut pas confondre ce dénombrement, avec le Cens particulier de la Judée, fait dix ans après, par *Q. Sulpicius Quirinus*, lors qu'elle fut réduite en Province Romaine. Il faut traduire Luc II. 1. où il en eſt parlé, de cette maniere: *ce dénombrement ſe fit avant que Quirinus fût Gouverneur de la Syrie.* Cela obligea *Joſeph*, qui étoit originaire de *Bethlehem* en Judée, quoi qu'il demeurât en Galilée, à Nazareth, d'aller à Bethlehem, pour y être dénombré, ſelon l'ordre des Romains, dans ſa patrie: & ce fut là que *Marie* accoucha.

Comme on ne ſait point le tems précis de cet accouchement, on compte la premiere année de Jeſus-Chriſt, depuis le commencement de la IV avant l'Ere Vulgaire, ou de l'année XXXVII. d'*Herode*, depuis qu'il eut été déclaré Roi de Judée, à Rome. Je ne rapporterai pas l'Hiſtoire de Jeſus-Chriſt en détail, parce qu'on la trouvera

vera dans l'*Harmonie Evangelique*, que l'on n'a fait qu'abreger ici, en y ajoûtant quelque choſe. Je marquerai ſeulement les dates & quelques unes de ces additions.

Peu de tems après, les Mages vinrent d'Arabie, pour faire leurs ſoumiſſions à Jeſus-Chriſt, par un avertiſſement de Ciel, duquel ils apprirent qu'un Feu céleſte, qu'ils virent en Arabie, marquoit la naïſſance. Ils ſe rendirent à Jeruſalem, pour s'informer du lieu où étoit né ce Roi des Juifs, comme ils le nommoient. Cela fit du bruit à Jeruſalem, & *Herode* en ayant été averti, demanda aux habiles gens d'entre les Juifs, où le Meſſie devoit naître, ſelon les Propheties. Ils lui répondirent que c'étoit à Bethlehem, ſelon la prédiction du Prophete Michée. Là-deſſus il fit appeller les Mages & leur dit de l'aller chercher en cette ville, & de lui en revenir faire rapport, lors qu'ils l'auroient trouvé; afin qu'il allât auſſi, comme il le diſoit, lui faire lui-même hommage; mais dans toute une autre vue. Ils partirent donc, pour *Bethlehem*, & le Feu céleſte, qu'ils avoient vu en Arabie, les conduiſit jusqu'à la maiſon, où étoit Jeſus. Ils l'adorerent

&

& lui offrirent des préſens. Comme ils penſoient à retourner à Jeruſalem, ils furent avertis en ſonge, de ne le point faire, mais de partir inceſſamment, pour leur païs; par un autre chemin, que celui par où ils étoient venus. Ils le firent, & *Herode* s'étant apperçu de cela, envoya des Soldats à Bethlehem & afin de ne manquer pas l'Enfant dont il s'agiſſoit, il leur ordonna de tuer tous les Enfans, qui y étoient nez depuis deux ans. L'*Hiſtorien Juif* a omis cette cruelle action, ce qu'il n'auroit pas fait, s'il avoit été favorable à la Religion Chrétienne; comme quelque mauvais Chrétien l'a voulu faire croire, par quelques paſſages, qu'il a ajoûtez à cet Hiſtorien. Mais *Joſeph* & *Marie* étoient cependant allez à Jeruſalem, pour offrir à Dieu ce qu'ils devoient, ſelon la Loi, pour Jeſus; & *Joſeph* y fut averti, en ſonge, de ſe retirer avec *Marie* & le petit Enfant en Egypte, qui étoit une Province Romaine, depuis la mort de *Cléopatre*. Peu de tems après, *Herode*, après avoir ſouffert de grands tourmens, dans une maladie qui lui ſurvint, mourut agé de LXX. ans. On verra les agitations & les circonſtances horribles de la maladie & de la mort.

de

de ce cruel Tyran, dans l'Original.

Son Royaume fut partagé l'Année ſuivante, qui eſt la III. avant l'Ere Commune, à trois de ſes Fils; dont *Archelaüs* eut la moitié, avec le titre d'*Ethnarque*, ou de *Chef de Nation*; & dont l'autre moitié fut partagée entre *Herode Antipas*, & *Philippe* ſes Fils; auxquels on donna le titre de *Tetrarques*, ou de *Maitres de la quatriéme partie du Royaume*. *Auguſte* executa le reſte de ſon Teſtament, avec beaucoup d'exactitude & de généroſité, comme on l'apprend de l'*Hiſtorien Juif*, ainſi qu'on l'a raconté. Cependant *Joſeph* & *Marie* retournerent, par un ordre que *Joſeph* reçut en ſonge, en Judée, & de là ils ſe rendirent à Nazaret, parce qu'il n'y avoit plus rien à craindre, pour l'Enfant.

Comme il n'eſt preſque rien dit, dans les Evangiles, de l'enfance de Jeſus-Chriſt; pour conſerver la ſuite des évenemens, & l'ordre des années, on a mis ici quelques évenemens de l'Hiſtoire Romaine & de celle des Juifs, juſqu'à l'An xxx. de Jeſus-Chriſt. Je n'en toucherai que quelque peu, qui ont de la liaiſon avec l'Hiſtoire Chrétienne.

L'Année IV, depuis l'Ere Vulgaire, qui

qui étoit la VIII. de l'âge de Jesus-Christ, (car il y a quatre ans, ou environ, de difference) *Auguſte* rejetta avec indignation le nom de *Dominus*, ou de *Maître*, ou *Seigneur*, que le Peuple Romain lui donna un jour qu'il regardoit jouër une Farce. Quelques Auteurs Chrétiens ont crû que ce fût par un effet particulier de la Providence Divine, qui ne permit pas qu'*Auguſte* prît ce titre, qui n'appartenoit avec juſtice qu'à Jesus-Chriſt. Mais le *Domaine* de Jesus-Chriſt n'avoit rien de commun, avec celui de cet Empereur; puis que le premier étoit tout céleſte & tout ſpirituel, & que le ſecond n'étoit qu'un Empire terreſtre & corporel. Mais on remarque ici que ce ne ſont pas les Chrétiens ſeuls, qui ont expliqué, à leur avantage, l'action d'*Auguſte*; puis que *Philon*, Juif fameux de ce tems-là, a prétendu, avant eux, qu'il paroiſſoit que cet Empereur n'avoit pas été éloigné du ſentiment des Juifs qui ne pouvoient ſouffrir que l'on donnât le titre de *Dieu*, ou de *Seigneur* à aucun homme. *Auguſte* ne rejetta ce nom, quoi qu'il fût effectivement *Maitre* ou *Seigneur* de l'Empire, que pour affecter d'être populaire, & de vouloir conſerver la li-

liberté aux Romains; artifice dont il ſe ſervit toute ſa vie, pour être d'autant plus facilement obeï, par des gens, qui n'étoient pas encore tout à fait accoûtumez au joug, qu'il leur avoit impoſé.

Cette même année il donna la Puiſſance Tribunitienne à *Tibere*, pour cinq ans, ſelon les uns; & ſelon les autres, pour dix. Par ce titre *Tibere* eut, hors de Rome, la même autorité qu'*Auguſte*, & devint comme Collegue de l'Empire; dont il étoit la ſeconde perſonne, après lui.

L'An VI. de l'Ere Commune, & le X. de l'âge de Jeſus-Chriſt, *Archelaüs*, accuſé à Rome de pluſieurs actions tyranniques, fut obligé d'y aller, pour ſe défendre; mais *Auguſte* convaincu de la verité des accuſations, que l'on faiſoit contre lui, lui ôta ſon Ethnarchie, & l'envoya en exil à Vienne, dans les Gaules; la dixiéme année de ſon *regne*, ſi on peut appeller ainſi ſon Gouvernement Ethnarchique, qui étoit un titre inferieur à celui de *Roi*, qu'*Auguſte* ne lui avoit pas voulu donner.

L'Année ſuivante, *P. Sulpicius Quirinus*, Gouverneur de Syrie, réduiſit la Judée, en Province Romaine, & après

après avoir fait un dénombrement de ſes habitans, lui impoſa un Tribut, comme aux autres, qu'elle devoit payer à l'Empereur. *Joſeph* ne parle d'aucun *dénombrement* des habitans de la Judée, que de celui-ci; & comme c'étoit le plus célebre & le plus connu, du tems de S. Luc, parce que depuis ce dénombrement les Juifs furent obligez de payer Tribut aux Romains; pour ne pas confondre le precedent dénombrement avec celui-ci, cet Evangeliſte dit qu'il fut fait avant que *Quirinus* fût Gouverneur de Syrie, comme je l'ai déja remarqué. Si l'on diſoit que *Quirinus*, étant Gouverneur de ce païs-là, en avoit fait deux, cela ne s'accorderoit pas avec l'Hiſtoire, qui nous apprend qu'il n'eut ce Gouvernement, que depuis cette année.

Ce fut en ce tems-là que *Judas*, *Galiléen*, ou *Gaulanite*, ſe ſouleva contre les Romains. Mis il fut bientôt opprimé. Il laiſſa néanmoins après lui une ſecte, qui ne vouloit reconnoître d'autre *Seigneur*, que Dieu ſeul, & qui fut cauſe de bien des deſordres, dans la ſuite du tems.

L'An VIII. de l'Ere Commune, Jeſus-Chriſt alla à Jeruſalem, avec *Joſeph* & *Marie*, & y fit paroître, dans le Temple, aux

aux Docteurs de la Loi une ſageſſe infiniment au deſſus de ſon âge, comme S. Luc le raconte au Chap. II. de ſon Evangile.

Le XIV. de la même Ere, *Auguſte* mourut, & *Tibere* lui ſuccéda. Par-là il eut la même autorité à Rome, qu'il avoit euë auparavant, dans les Provinces, & gouverna ſeul l'Empire. A cauſe de cela, on a compté un double commencement de ſon regne, dont l'un eſt depuis l'An de ſa Puiſſance Tribunitienne, & l'autre depuis cette Année.

L'an XIX. de l'Ere Commune, à l'occaſion d'un certain Impoſteur Juif, à qui quelques autres ſe joignirent, pour ſéduire une Dame Romaine, & tirer de l'argent d'elle, ſous prétexte de l'envoyer à Jeruſalem, les Juifs furent chaſſez de Rome; quoi que *Philon* n'en ait rien dit, dans ſon *Ambaſſade à Caligula*, où il fait mention de la maniere favorable, dont *Tibere* traitoit les Juifs.

Le XXV. cet Empereur envoya *Ponce Pilate*, pour être Intendant de Judée, & il entra, à la fin d'Août, dans la XV. année de ſon regne, à en prendre le commencement à ſa Puiſſance Tribunitienne. Ce fut alors, que *Jean*, fils

fils de Zacharie, commença à prêcher la repentance & à baptizer les Juifs, ce qui lui fit donner le surnom de *Baptizeur*.

L'Année suivante, Jesus-Christ lui même, âgé alors de trente ans, voulut être baptizé par lui, ce qui ne fut pas plûtôt fait qu'une voix du Ciel se fit entendre, comme Jesus prioit Dieu, & lui dit: *Vous êtes mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mon affection.* *Jean* lui rendit aussi un témoignage très-avantageux, qui l'auroit pû faire reconnoître pour le Messie, si les Juifs avoient été moins aveugles, qu'ils ne l'étoient. Depuis ce tems, ou verra, dans l'Original, un abregé suivi & chronologique de la vie de Jesus-Christ, sur la terre, que l'on pourra lire dans la version Angloise, Françoise, ou Flamande de l'*Harmonie Evangelique*, si l'on ne peut pas recourir à l'Original Latin; ce qui fait que je ne m'y arrête pas. Ce fut la premiere année de la prédication de Jesus-Christ, que plusieurs Disciples commencerent de suivre.

La seconde, ou la XXVII. de l'Ere Vulgaire, il choisit, parmi ceux qui le suivoient, les douze fameux Disciples, à qui il donna le nom d'*Apôtres*, ou d'*Envoyez*, & qui depuis ce tems-là,

là, ne l'abandonnerent plus. On voit, par le mêtier de *Simon*, ſurnommé *Pierre* par Jeſus-Chriſt, d'*André* ſon frere, de *Jean* & de *Jaques* fils de *Zebedée*, qui étoient pêcheurs, & par toute l'Hiſtoire Evangelique, que c'étoient des gens du petit peuple & ſans aucunes lettres.

On peut demander ici, d'où vient que Jeſus-Chriſt ne choiſit pas plûtôt des perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, ou par leur érudition parmi les Juifs; que bien des gens jugerent peut-être avoir dû être plus propres, pour prêcher l'Evangile, avec fruit, que les Apôtres, qui étoient de baſſe condition, & qui n'avoient aucune étude. Pour commencer par l'érudition, on ſait, par experience, que les moins ſavans ont ſouvent le moins de préjugez, & ne ſont pas ſi opiniâtres; parce que convaincus de leur propre ignorance & nullement attachez à quantité d'opinions fauſſes, qu'ils ignorent; ils diſtinguent la verité toute nue, plûtôt que ne font bien des Savans; qui enflez de leur prétendu ſavoir, ne veulent pas reconnoître leur ignorance & leurs erreurs. Outre cela, il auroit été difficile d'empêcher que des gens ſavans, qui ont communément bonne opi-

opinion de leur propre jugement, n'euſſent ajoûté à la doctrine de Jeſus-Chriſt, ce qu'ils auroient cru lui être conforme. Des gens plus éclairez ſont auſſi beaucoup plus curieux, que des gens ignorans, qui ne s'informent pas de tout; & il vaut ſouvent mieux, que l'on ne ſâche pas encore certaines choſes, ou qu'on les ignore même toûjours, que ſi elles étoient abandonnées à la curioſité inquiete des Savans, d'où naiſſent une infinité de controverſes, & de varietez d'opinions; car rien ne peut ſatisfaire à l'inſatiable cupidité de ſavoir, & l'envie de conteſter n'a point de fin. Jeſus-Chriſt n'auroit pas voulu avoir, autour de lui, des gens pénetrans qui s'abandonnant à leurs conjectures, auroient voulu tâcher de deviner le but de toutes ſes actions & de tous ſes diſcours, avant que la choſe même leur eût apris ſon deſſein; & s'y étant trompez, auroient pu faire & dire bien des choſes, qui auroient été nuiſibles à l'Evangile. Enfin Jeſus-Chriſt voulut prévenir tous les ſoupçons, que la Poſterité pourroit avoir que ſes Apôtres auroient été les inventeurs de la doctrine qu'ils lui auroient attribuée, & qui tenant un milieu entre le Judaïſme & le Paganiſme, évite ce que l'on

l'on peut reprendre, dans l'un & dans l'autre, prend tout ce qu'ils pouvoient avoir de bon, & établit des choſes infiniment plus excellentes. C'eſt ce qui étoit fort au deſſus de la portée du peuple Juif, & qui eſt ſi admirable qu'on ne trouve rien de ſemblable ailleurs, & que l'on reconnoit facilement être deſcendu du Ciel. Auſſi S. Paul a-t-il reconnu que lui & les autres premiers Prédicateurs de l'Evangile avoient ce thréſor *en des vaiſſeaux de terre.* Si ç'avoient été des gens d'une habileté extraordinaire, on auroit pu former contre eux le même ſoupçon, qu'on a formé contre *Platon*; c'eſt qu'ils auroient été les inventeurs de la doctrine, qu'ils attribuoient à leur Maître. Cela a fait encore, que l'on a ajoûté foi, non à l'éloquence des Apôtres, qui en étoient entierement deſtituez, mais aux choſes mêmes & aux miracles qu'ils faiſoient.

Comme il y a des gens, qui faute de bien entendre la Langue Greque & les regles de l'Eloquence, ne ſont pas de ce ſentiment, touchant celle des Apôtres, on montre dans une note que ç'a été le ſentiment de l'Antiquité Chrétienne, & que les Apôtres eux-mêmes l'ont reconnu.

Si Jeſus-Chriſt avoit choiſi des Diſciples diſtinguez par leur naiſſance, il auroit été dangereux que des gens, qui auroient eu des amis, du bien, & de l'adreſſe dans la conduite des affaires du monde, n'euſſent entrepris d'établir, par la multitude & par les armes, le regne du Meſſie, que tous les Juifs croyoient être un regne temporel. Jeſus-Chriſt a eu tous les ſoins poſſibles d'éviter tout ce qui auroit pu faire ſoupçonner qu'il avoit voulu être le chef d'une faction, & cauſer quelque ſoulevement; d'où les Juifs & les Romains auroient pu recueuillir que ſon deſſein étoit d'établir un regne temporel, & d'où il auroit pu naître une guerre civile, par laquelle la Religion Chrétienne auroit pu être étouffée dans ſa naiſſance. Il évita l'un & l'autre, par le choix qu'il fit d'Apôtres, tels que ceux dont il eſt parlé dans les Evangiles.

C'eſt ce que l'on dit, en peu de mots, après quoi on continue l'hiſtoire de la Prédication de l'Evangile, ſelon l'ordre harmonique, que l'on a établi ailleurs. On y fait remarquer, de tems en tems, le ſoin que Jeſus-Chriſt prenoit de prévenir toute ſorte de ſédition; & que c'étoit, pour cela, qu'il

qu'il ne vouloit pas que l'on publiât, qu'il étoit le Meſſie; & qu'il changeoit ſouvent de place, de peur de s'attirer un trop grand concours de peuple, qui auroit pu donner occaſion à quelque tumulte. Il parloit auſſi ſouvent des maux que ſes Diſciples ſouffriroient pour ſa doctrine, & il ne leur promettoit rien moins, que des avantages temporels.

La même année, qui fut la ſeconde du Miniſtere public de Jeſus-Chriſt, *Jean le Baptizeur*, qu'*Herode Antipas* avoit fait mettre en priſon, ſurpris, ſelon l'apparence, de ce qu'il n'arrivoit point de changement dans l'état des Juifs, comme l'on croyoit qu'il en devoit arriver à la venue du Meſſie, quoi qu'il y eût un an que Jeſus prêchoit l'Evangile, lui envoya deux de ſes Diſciples, pour lui demander *s'il étoit celui, qui devoit venir* (c'eſt-à-dire le Meſſie) *ou ſi l'on devoit en attendre un autre*? Ils le trouverent annonçant l'Evangile, guériſſant pluſieurs ſortes de malades, chaſſant des Démons, & rendant la vuë à des aveugles; & comme ils eurent executé les ordres de leur Maître, Jeſus-Chriſt leur répondit qu'ils n'avoient qu'à raconter ce qu'ils avoient vu, à celui

qui les avoit envoyez. Il ajoûta ſeulement *que ceux-là ſeroient heureux, qui ne tomberoient point, à cauſe de lui*; ce qui vouloit dire, que ceux-là ſeroient heureux, qui demeureroient dans la conſtante perſuaſion, qu'il avoit été envoyé de Dieu, quelque humble exterieur qu'ils viſſent en lui, & quelque adverſité apparente, qui lui pût arriver. Il vouloit marquer par-là que *Jean* feroit mal, s'il commençoit à avoir des ſentimens moins avantageux de lui; parce qu'il ne faiſoit pas ce que les Juifs attendoient de leur Meſſie. Il ne fit aucune réponſe plus claire, parce qu'il valloit mieux alors que l'on recueuillit qu'il étoit veritablement le Meſſie, de ce qu'il faiſoit; que de la profeſſion ouverte, qu'il en auroit pu faire. Elle n'auroit pas rendu plus fortes les preuves, qu'il en donnoit par ſa doctrine & par ſes miracles, & elle auroit pu attirer le concours d'une infinité de gens, qui ne cherchoient que des brouilleries dans l'Etat; parce qu'ils ſouffroient, avec peine, le joug des Romains, & qu'ils attendoient un Roi de ce Monde, qui les délivreroit de leur tyrannie, par la force des armes. Jeſus fit enſuite, lors que les Diſciples de *Jean* ſe furent retirez, l'éloge de

ce

ce ſaint homme, & dit ouvertement *que c'étoit-là cet Ange, que Dieu devoit envoyer, pour lui préparer le chemin, & cet Elie, qui devoit venir, avant le grand & terrible jour du Seigneur*; c'eſt-à-dire, avant la ruine de Jeruſalem, ſelon les propheties de Malachie.

La XXVIII. Année de l'Ere Vulgaire, ou la III. de la Prédication de Jeſus-Chriſt, *Herode* fit mourir *Jean le Baptizeur*, comme les Evangeliſtes le rapportent. Jeſus continuant à prêcher, & ſa réputation s'augmentant tous les jours; il y eut des gens, qui s'imaginerent qu'il étoit ce même *Jean*, qui étoit reſſuſcité des morts, & qui, à cauſe de cela, avoit reçu du Ciel le don de faire toutes ſortes de miracles. Jeſus n'avoit que ſix mois, moins que *Jean*, & peut-être qu'il y avoit quelque reſſemblance dans leur taille & dans leurs traits, qui pouvoit leur avoir fait naître cette penſée. *Herode* lui-même, qui avoit fait mourir *Jean*, par une mauvaiſe complaiſance, & pour ne pas rompre un ſerment téméraire, mais qui l'eſtimoit d'ailleurs, avoit du penchant à le croire, & à cauſe de cela, il ſouhaitoit de voir Jeſus. Mais nôtre Seigneur ne voulut

pas donner cette vaine ſatisfaction à ce tyran, qui ne le put voir, que lors que *Pilate* le renvoya à lui. D'autres croyoient qu'il étoit *Elie*, le Thisbite, qui devoit comme ils croyoient, préceder l'avenement du Meſſie; d'autres un des anciens Prophetes, qui étoit reſſuſcité.

Ce fut alors, que Nôtre Seigneur donna à manger à cinq mille hommes, outre les femmes & les petits enfans, avec cinq pains & deux poiſſons, ce qui fit que ces gens-là, ou au moins une partie d'entre eux, penſerent à l'enlever, & à le proclamer Roi des Juifs. Mais Jeſus-Chriſt, qui ſavoit leur deſſein, les évita, en faiſant partir ſes Diſciples ſeuls, & enſuite en ſe rendant à eux de nuit; & comme ces gens revinrent, il diſcourut en termes ſi figurez de la foi, qu'ils devoient avoir en lui, qu'il exprimoit par *manger ſa chair* & par *boire ſon ſang*; il les cenſura, avec ſi peu de ménagement, de l'avidité, qu'ils avoient pour une nourriture, qui perit, ſans ſe mettre fort en peine de la pâture ſpirituelle qu'il leur donnoit; & leur parla, d'une maniere ſi peu propre à les gagner, qu'ils ceſſerent de le ſuivre.

Je ne m'arrête pas au reſte de l'hiſtoire

toire des actions & des discours de Nôtre Seigneur. Je dirai seulement que ce fut cette année, ou au commencement de la suivante, qu'un Galiléen, nommé *Theudas*, fit une sédition, & voulut passer pour Prophete. Il fut défait & décapité, par les troupes, que *Pilate* envoya contre lui. *Joseph* a rapporté cette Histoire au tems que *Cuspius Fadus* gouvernoit la Judée sous l'Empire de Claude; mais on a cru devoir plûtôt ajoûter foi à *Gamaliel*, qui rapporte cette histoire à ce tems-ci, Act. V, 36. qu'à *Joseph*, qui n'étoit pas contemporain, ni d'ailleurs si exact, que quelques habiles gens l'ont cru. Il est vrai que pour sauver *Joseph*, on a voulu dire qu'il y avoit eu deux *Theudas*, mais *Henri de Valois* a eu raison de rejetter ce double *Theudas*, inventé seulement en faveur de *Joseph*. Le silence parfait, que cet Historien garde sur le Christianisme (car les passages, où on l'en fait parler, ont été fourrez visiblement dans ses Ecrits) suffit pour ne s'y pas fier, quand il contredit des Auteurs dignes de foi.

La IV. & la derniere année de la Prédication de Jesus-Christ fut la XXIX. année de l'Ere Vulgaire, à

laquelle les deux Conſuls avoient le ſurnom de *Geminus* ; & ç'a été le ſentiment de toute l'Antiquité Chrétienne, qu'il n'eſt pas juſte de mépriſer, lors qu'on le peut concilier avec la Chronologie ; comme le Cardinal *Noris*, les PP. *Pagi* & *Bonjour*, & *Emanuel Schelſtrate* l'ont fait. Encore que les premiers Chrétiens ne fuſſent pas de grands Chronologues, il eſt très-probable qu'ils ont ſu l'année de la mort de Nôtre Seigneur, & que le ſurnom des deux Conſuls la leur a fait retenir; quoi qu'ils n'aient pas ſu ranger ſa vie, ſelon l'ordre du tems.

Après avoir fait l'Hiſtoire de Nôtre Seigneur juſqu'à ſon Aſcenſion, on finit ſa vie, par ces termes : „ C'eſt „ ainſi que vêcut, ſur la terre, JESUS „ DE NAZARET, que Dieu choiſit „ ſeul, de tout le Genre Humain, „ pour être nommé & être réellement „ ſon *Fils unique*, d'une maniere in- „ connue à tous les ſiecles précedens, „ & pour être conſacré Prophete, Sa- „ crificateur, & Roi, pour le ſalut „ des hommes. C'eſt-lui, qui nous a „ appellez à la connoiſſance de Dieu, à „ la Vertu, & à l'eſperance d'une bien- „ heureuſe immortalité, lors que nous „ étions dans les ténebres de l'ignoran-

„ ce

„ ce & dans la bouë des vices, ſans
„ pouvoir eſperer rien de bon. Par une
„ vie très-ſainte & exempte de tout
„ defaut; par une doctrine tout à fait
„ divine; par des miracles ſans nom-
„ bre, auxquels on n'en avoit jamais
„ vu de ſemblables; par ſa mort igno-
„ minieuſe & cruelle, ſoufferte très-
„ conſtamment & offerte à Dieu,
„ comme un ſacrifice, pour obtenir
„ aux hommes le pardon de leurs pe-
„ chez; il a fait voir, qu'il étoit un
„ Prophete & un Sacrificateur d'une
„ vertu conſommée. Par ſa réſur-
„ rection & par ſon aſcenſion au Ciel,
„ il a pris poſſeſſion du regne, que
„ Dieu lui a donné ſur tous les hom-
„ mes, qu'il gouverne & qu'il prote-
„ ge, mais particulierement ceux qui
„ font profeſſion d'être ſes Diſciples,
„ depuis dix-ſept ſiecles, & il revien-
„ dra du Ciel, pour juger des hom-
„ mes, qui ſeront reſſuſcitez, au tems
„ marqué de Dieu.

Ayant ainſi marqué la reconnoiſ-ſance, qui eſt duë à l'Auteur de nôtre ſalut, on prouve, en peu de mots, la verité de ſa Religion, que l'on traduira ici. „ S'il ne nous reſtoit, que les
„ préceptes moraux de Jeſus-Chriſt;
„ perſonne d'entre les Payens, ni peut-

„ être même d'entre les Juifs, ne s'op-
„ poseroit à ceux qui le nommeroient
„ un homme très-excellent, & infini-
„ ment préferable à tous les Philoso-
„ phes. Mais parce qu'il est parlé, en
„ même tems, de ses miracles, de sa
„ résurrection, de son ascension au
„ Ciel, avec son regne sur les hom-
„ mes, & de son retour pour juger des
„ vivans & des morts, ressuscitez par
„ sa puissance divine; non seulement
„ les Payens & les Juifs, mais encore
„ les Incredules, qui se cachent parmi
„ les Chrétiens, en ont mal parlé &
„ n'ont pas voulu croire son histoire
„ ni sa doctrine. Il importe à l'Histoi-
„ re Ecclesiastique de montrer com-
„ bien ils se trompent, avant que de
„ passer à la suite.

„ Pour les miracles, ni les Juifs,
„ ni les Payens ne pouvoient pas les
„ rejetter, comme impossibles, puis-
„ que les uns & les autres en recon-
„ noissoient plusieurs & prétendoient
„ qu'il s'en étoit fait & qu'il s'en fai-
„ soit encore. En effet, puis qu'on
„ appelle *miracle* ce qui surpasse les
„ forces des hommes & de tout ce qui
„ est purement corporel; il n'y avoit
„ point de raison de nier qu'il s'en
„ puisse faire, à moins que de suppo-

„ ser,

„ ſer, comme aſſuré, qu'il n'y a point
„ de Natures Intelligentes que les
„ Hommes, ou que, s'il y en a, el-
„ les ne peuvent rien faire, qui ſur-
„ paſſe nos forces. L'un & l'autre
„ eſt non ſeulement contre la vrai-
„ ſemblance, mais encore très-abſur-
„ de. Il eſt certain que l'Univers a eu
„ un commencement, & que les ani-
„ maux, qui n'étoient point aupara-
„ vant, ont été créez ; puiſque tous
„ ont un commencement, & que par
„ conſequent on ne peut pas faire une
„ éternité ſans commencement, de
„ leurs durées, qui ont toutes com-
„ mencé ; d'où il s'enſuit qu'il y a eu
„ un tems, auquel ils ſont nez, pour
„ la premiere fois. Tout ce qui eſt né
„ a eu une cauſe, car rien ne peut
„ être la cauſe de ſoi-même. Attribuer
„ leur formation au concours fortuit
„ des Elemens, ou des Atomes, qui
„ ait formé des Machines ſi belles &
„ ſi bien ordonnées, eſt une extrava-
„ gante Philoſophie, & qui eſt juſte-
„ ment rejettée de tout le monde. Il
„ s'eſt pu donc faire des choſes &
„ il s'en fait tous les jours, qui ſur-
„ paſſent les forces & la ſageſſe de tous
„ les hommes, quand ils ſeroient réü-
„ nis, pour cela ; & par conſequent,

„ il y a un Dieu, qui eſt la cauſe éter-
„ nelle de tout. Il y a auſſi des Na-
„ tures Intelligentes, qui ſont plus
„ excellentes que nous, qui ont ſoin
„ de ces ſortes de choſes. C'eſt ce
„ que non ſeulement les Juifs, mais
„ encore les plus ſages des Philoſo-
„ phes Payens ont reconnu & dont on
„ ne doit pas ſe moquer aujourdhui.
„ Il ſe fait donc tous les jours des
„ miracles, dans la Nature; & par
„ conſéquent, il s'en eſt pu faire autre-
„ fois. Il n'eſt pas plus difficile de
„ reſſuſciter un mort, de guérir les
„ maladies en diſant un mot, & de
„ faire de ſemblables choſes; que de
„ faire que des Animaux, auxquels il
„ n'y en avoit point de ſemblables,
„ fuſſent; ou de faire en ſorte qu'ils
„ ſe provignent, ſelon châque eſpece,
„ ſans aucune confuſion.

„ Si l'on accorde ce que je viens de
„ dire, & qu'on ne ſauroit nier, il
„ reſtera à voir ſi la Religion Chré-
„ tienne eſt de ſi grande conſéquence,
„ que l'on conçoive qu'il a été de la
„ ſageſſe de Dieu de faire des mira-
„ cles, pour ſon établiſſement. C'eſt
„ ce que l'on a montré au long, dans
„ les *Prolegomenes*.

„ Quoi que plus de dix-ſept

„ ſiecles

„ ſiecles ſe ſoient écoulez, depuis
„ le tems auquel on ſuppoſe que Jeſus-
„ Chriſt a vêcu ſur la terre; perſonne
„ ne ſauroit nier qu'il n'y ait eu un
„ *Jeſus de Nazaret*, qui a eu des Diſ-
„ ciples, qui en ont eu eux-mêmes
„ d'autres, à qui ils ont enſeigné, de
„ bouche & par écrit, la doctrine
„ qu'ils aſſuroient avoir appriſe de lui,
„ & qui eſt venue, de main en main,
„ juſqu'à nous. *Suetone* & *Tacite* té-
„ moignent qu'il y avoit des Chrétiens
„ à Rome, depuis le tems de *Neron*,
„ & que celui de qui ils avoient tiré
„ leur nom, avoit été condamné à la
„ mort, ſous *Tibere*, par *Ponce Pi-*
„ *late* Intendant de cet Empereur en
„ Judée, quoi que d'ailleurs ils ne
„ ſuſſent pas quelle étoit la doctrine
„ des Chrétiens. Depuis ce tems-là,
„ il y a toûjours eu des gens, qui ſe
„ ſont glorifiez d'être dans les mêmes
„ ſentimens.

„ Il y a donc eu un Jeſus-Chriſt,
„ au tems auquel les Chrétiens di-
„ ſent qu'il a vêcu, & il a eu des
„ Diſciples, qui ont dit qu'ils avoient
„ reçu de lui la doctrine, dont ils fai-
„ ſoient profeſſion, & que l'on a ex-
„ poſée au long dans les *Prolegome-*
„ *nes*. Perſonne ne peut dire qu'ils

„ en étoient les inventeurs, à moins
„ que de ne ſavoir pas quelle étoit
„ leur ignorance, qu'ils avouent eux-
„ mêmes, & qui paroît par l'hiſtoire
„ Evangelique, ainſi qu'on l'a fait
„ voir, en la racontant. Outre le
„ témoignage de *Tacite*, touchant la
„ mort que Jeſus-Chriſt ſouffrit, ſous
„ *Ponce Pilate*; les Evangiles ſe ren-
„ dent témoignage à eux-mêmes. Ils
„ renferment une doctrine, qu'on ne
„ ſauroit, en aucune maniere, attri-
„ buer à un Philoſophe Payen, ni à
„ un Docteur Juif. On n'y voit au-
„ cun raiſonnement philoſophique,
„ aucune autorité des Sages, ni aucu-
„ ne alluſion à leurs traditions, com-
„ me ſi on les ſuppoſoit comme des
„ fondemens de ce qui y eſt enſeigné.
„ Tout y eſt tiré de la volonté, & de
„ la révelation de Dieu. Si la réve-
„ lation faite aux Juifs y eſt ſuppoſée,
„ comme veritable, comme en effet
„ Jeſus-Chriſt la ſuppoſe par tout; cela
„ ſe fait tout autrement, que les Juifs
„ n'avoient accoûtumé de le faire. On
„ n'y voit aucun mêlange des déci-
„ ſions des Docteurs, & il y a quantité
„ de choſes plus ſublimes & plus ex-
„ cellentes, comme reçues immédia-
„ tement de Dieu, qui y ſont propo-
„ ſées,

„ ſées, avec une autorité, qui fait
„ comprendre, que ceux, qui ne les
„ reçoivent pas ſeront punis de Dieu;
„ parce qu'ils n'auront pas crû celui
„ qu'il a envoyé, & qui a prouvé ſa
„ miſſion, par une infinité de miracles.
„ Il y a par tout une doctrine ſi ex-
„ cellente & ſi claire, appuyée de
„ grandes recompenſes, & qu'on ne
„ prouve point par des raiſonnemens
„ embarraſſez, ou par des conjectu-
„ res, propoſées d'une maniere timi-
„ de; mais qui y eſt aſſurée comme
„ indubitable, & confirmée par de
„ ſi grands prodiges, faits aux yeux
„ de tout le monde; qu'on n'a jamais
„ vu rien de ſemblable chez aucun
„ Peuple, que ce qui a été fait & dit
„ par les premiers Diſciples de Jeſus-
„ Chriſt; mais qui faiſoient tous pro-
„ feſſion d'être redevables à leur Maî-
„ tre, de toute leur doctrine, & de
„ leur pouvoir de faire des miracles,
„ & qui ne s'égalerent jamais à lui,
„ en quelque maniére que ce fût.
„ Tout cela eſt propre à l'Evangile,
„ & le diſtingue de toute autre doctri-
„ ne, propoſée par les ſages Payens,
„ ou par les Juifs.

„ Les autres Ecrits des Apôtres, qui
„ compoſent le Nouveau Teſtament,

„ en

„ en approchent le plus près ; mais on
„ ne les ſauroit néanmoins égaler aux
„ diſcours de Jeſus-Chriſt, & les Apô-
„ tres ne l'ont jamais fait ; quoi que,
„ ſi l'on compare leurs Ecrits, avec
„ ceux du ſiecle ſuivant, il y ait beau-
„ coup plus de difference entre eux,
„ qu'entre les diſcours de Jeſus-Chriſt
„ & ceux de ſes Apôtres, &c.

„ Si l'on demande préſentement
„ d'où nous ſavons que les Evangiles,
„ que nous avons, ont été écrits, par
„ des Apôtres, ou par des Diſciples,
„ qui avoient vêcu avec eux ; on ré-
„ pond que ç'a toûjours été le ſenti-
„ ment conſtant des Chrétiens, depuis
„ les premiers tems, comme on l'a
„ montré dans *la Diſſertation* III. qui
„ eſt après l'*Harmonie Evangelique*.
„ On ne ſait pas autrement que des
„ livres, deſquels perſonne ne doute,
„ ſont des Auteurs dont ils portent les
„ noms ; comme, par exemple, que
„ les livres, que tout le monde croit
„ être de *Ciceron*, en ſont effective-
„ ment, ou que l'*Eneide*, que nous
„ avons, eſt veritablement de *Virgile*.
„ On regarderoit comme des inſenſez
„ ceux, qui en douteroient ; parce
„ qu'il n'y a rien, ni dans la choſe, ni
„ dans le ſtyle, qui ne convienne à

„ ceux

„ ceux à qui on les attribue; & que
„ l'on eſt ſûr, à cet égard, du con-
„ ſentement de tous les ſiecles ſuivans,
„ qui n'ont eu aucun interêt à donner
„ ces livres à des Auteurs, dont ils
„ n'étoient point. On peut dire la
„ même choſe des Auteurs des Evan-
„ giles, à qui, outre la choſe même,
„ un plus grand nombre de perſonnes
„ ont rendu témoignage, aux ſiecles
„ ſuivans, & ont même perdu leur
„ vie, dans les ſupplices les plus af-
„ freux, à cauſe de la foi qu'ils ajoû-
„ toient à ces livres; ce qui n'eſt ja-
„ mais arrivé à aucune autre Hiſtoi-
„ re.

„ Si les Apôtres ſont veritablement
„ les Auteurs des livres, au devant
„ desquels on voit leurs noms; il faut
„ néceſſairement que ce qu'ils y ra-
„ portent & particulierement la réſur-
„ rection de Jeſus-Chriſt, qui eſt la
„ derniere & la principale partie de la
„ doctrine & de l'hiſtoire, qui y eſt
„ racontée, ſoit veritable. Cette ré-
„ ſurrection eſt une choſe, dans la-
„ quelle ils n'ont pas pu ſe tromper,
„ ſi l'on fait attention aux circonſtan-
„ ces, qu'ils racontent eux-mêmes,
„ & que l'on a rapportées dans la pré-
„ cédente hiſtoire. Si ce fait étoit

„ faux,

„ faux, il faudroit qu'ils l'euſſent in-
„ venté, à deſſein de tromper; ce
„ qu'on ne ſauroit ſoupçonner, à leur
„ deſavantage, non ſeulement parce
„ qu'ils condamnent toute fraude,
„ mais encore parce qu'ils n'en pou-
„ voient tirer aucun avantage. Ils ne
„ pouvoient eſperer par-là ni hon-
„ neurs, ni richeſſes, ni plaiſirs, mais
„ au contraire ils devoient attendre
„ de la part des Juifs & des Payens
„ qui étoient les maîtres, de l'igno-
„ minie, de la pauvreté, & toutes
„ ſortes de maux. S'ils s'étoient ima-
„ ginez d'aquerir par-là du bien, des
„ honneurs & des délices; l'évene-
„ ment les auroit bien-tôt détrompez,
„ ils auroient abandonné leur deſſein,
„ & ils n'auroient laiſſé aucuns Diſci-
„ ples. Donc tout ce que les Apô-
„ tres ont fait, ils l'ont fait de bonne
„ foi; & comme ils n'ont pu ſe trom-
„ per, en cette occaſion, ils n'ont
„ pas pu auſſi jetter les autres dans
„ l'erreur.

On a prétendu que *Pilate* avoit envoyé à *Tibere*, ſelon l'uſage des Gouverneurs des Provinces Romaines, des informations de tout ce qui s'étoit paſſé, à l'égard de Jeſus-Chriſt, & qu'il avoit rendu témoignage à ſes mi-

miracles. Il eſt vrai que les Gouverneurs des Provinces envoyoient à Rome des rélations de ce qui ſe paſſoit, dans leurs Gouvernemens; mais comme ils pouvoient ſe taire ſur ce qu'ils ne croyoient pas être important, ou le raconter autrement; on ne ſauroit conclurre, de cette coûtume, que *Pilate* eût raconté exactement & fidelement à *Tibere* tout ce qui concernoit Jeſus-Chriſt. Il ne paroît pas que *Juſtin* Martyr & *Tertullien* euſſent vu ces Actes. Autrement pour prouver la verité d'une ſi importante hiſtoire, ils n'auroient pas manqué de les copier. On ne pouvoit rien rapporter, contre les Payens, de ſi authentique que de ſemblables Actes, & ç'auroit été en eux une négligence impardonnable de ne l'avoir pas fait; d'autant plus qu'ils cherchoient de toutes parts, avec beaucoup de ſoin, ce qui pouvoit ſervir à la confirmation de la verité, & qu'ils ſe ſervoient même quelquefois de preuves peu ſolides, comme on le verra dans la ſuite. Il y a de l'apparence qu'ils ont cité ces Actes, dans la confiance que, s'ils exiſtoient encore, on y verroit un rapport favorable à Jeſus-Chriſt; à qui *Pilate* n'avoit point été contraire, puis qu'il ne le

con-

condamna, que forcé par les Juifs, après avoir déclaré ſolennellement qu'il le tenoit pour innocent. Auſſi a-t-on ſuppoſé depuis de fauſſes Lettres de *Pilate*, & de faux Actes, comme on le verra dans l'Original. On y examine auſſi ce que dit *Tertullien*, de l'envie que *Tibere* eut de mettre Jeſus-Chriſt, dans le nombre des Dieux, & de l'oppoſition que le Sénat y fit, auſſi bien que de l'Edit prétendu de cet Empereur, par lequel il défendoit d'accuſer les Chrétiens.

On fait voir que cette hiſtoire n'a aucune apparence de verité, quoi que d'habiles gens, comme *Jean Pearſon*, Evêque de Cheſter, aient tâché de le défendre. A cette occaſion, on dit un mot de ceux, qui inventoient autrefois des menſonges, pour ſoûtenir la verité, & à qui l'on ne ſauroit pardonner; quoi que l'on pardonne volontiers à ceux, qui s'y ſont laiſſé tromper de bonne foi, & à qui cette foibleſſe ne doit pas empêcher qu'on ne donne les loüanges, qu'ils méritent d'ailleurs.

On donne enſuite l'hiſtoire des Apôtres & de leur prédication, depuis l'Aſcenſion de Jeſus Chriſt, juſqu'au Concile de Jeruſalem, qui eſt toute tirée

tirée des Actes des Apôtres, dont on a seulement rangé les évenemens selon l'ordre Chronologique, autant qu'il a été possible. On y mêle ce qui nous reste de l'Histoire Juive de ce tems-là.

Sur la fin de ceux de l'An XXIX. de l'Ere Commune, on a fait voir la supposition de la Lettre d'*Agbare*, ou *Abgare* Roi d'Edesse, à Jesus-Christ & de la prétendue réponse que Nôtre Seigneur y fit ; parce qu'il y a encore des gens, qui soûtiennent que ces Lettres sont veritables, à cause qu'*Eusebe* les a données pour telles.

Sur l'Année XXX, 6. où il est parlé du Baptême que *Philippe* administra à l'Eunuque de la Reine *Candace*, on remarque qu'en ce tems-là on n'exigeoit pas de ceux qui vouloient être baptizez une connoissance distincte des articles de la foi Chrétienne, que *Philippe* n'eut pas le tems d'enseigner à l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie ; mais qu'on se contentoit qu'ils crussent que Jesus-Christ étoit le Messie, & qu'ils voulussent être ses Disciples. Cela supposoit qu'étant entrez dans l'Eglise Chrétienne, ils ne manqueroient pas de s'instruire le plus exactement, qu'il seroit possible, de la doctrine & des commandemens de Jesus-Christ.

Voyez

Voyez auſſi ſur l'Année XXIX, 3. & ſur la XXXI, 2.

* En écrivant ceci, il m'eſt venu une penſée dans l'eſprit, qui pourra peut-être ſervir à faire voir l'utilité & l'antiquité de la *Confirmation*. C'eſt qu'il y a bien de l'apparence, que les premiers Chrétiens, qui baptizoient ſi promptement ceux qui ſe préſentoient & qui ne pouvoient avoir qu'une idée aſſez confuſe du Chriſtianiſme, inſtituerent la coûtume d'engager ces mêmes perſonnes, lors qu'elles s'étoient mieux inſtruites, de ſe préſenter aux Conducteurs de l'Egliſe, pour déclarer ſi elles vouloient demeurer Chrétiennes, ou non; ce qu'elles pouvoient faire alors, avec une plus grande connoiſſance de cauſe, & ſans pouvoir prétexter qu'elles n'avoient pas bien connu la Religion Chrétienne. En cas qu'elles ne le vouluſſent pas, elles étoient exclues du nombre des Chrétiens; & en cas qu'elles le vouluſſent, on les *confirmoit*, en leur impoſant les mains, & en priant Dieu qu'il leur fît la grace de demeurer conſtantes, dans le Chriſtianiſme. On ajoûta en ſuite quelques céremonies à cette pratique, qui

* *Remarque, qui n'eſt pas dans l'Original.*

qui n'y paroiſſent pas eſſentielles. Au commencement, où il ſemble, que la plûpart des Conducteurs de l'Egliſe, que l'on nommoit indifferemment *Prêtres* & *Evêques*, avoient toute l'autorité des deux Ordres, c'eſt à dire, celle des Prêtres & celle des Evêques, ils pouvoient également *confirmer*, auſſi bien que baptizer; mais lorſque l'on eut donné toute cette autorité à un ſeul, qui étoit nommé ſeul *Evêque*, on trouva à propos qu'il eût ſeul le droit de *confirmer*, auſſi bien que celui d'*ordonner*; afin que ni l'un, ni l'autre, ne ſe fît légerement; ce qui pouvoit arriver ſi châcun des Conducteurs l'eût pû faire à part. La *Confirmation* ne fut pas moins utile, pour ceux qui avoient été baptizez, dans l'enfance; parce qu'on ne pouvoit pas ſavoir, ſur tout dans les premiers tems, auxquels les Chrétiens étoient perſecutez, s'ils vouloient confirmer la profeſſion que leurs parens avoient faite pour eux, dans leur enfance, & demeurer attachez à l'Egliſe Chrétienne. Si cette céremonie ne paroît pas aujourd'hui importante à ceux, qui ne l'admettent pas, parmi les Proteſtans; on ne peut pas nier qu'elle ne fût très-utile, dans les tems, où les Chrétiens étoient expoſez

poſez à la perſecution ; & l'on ne ſauroit blâmer ceux qui l'employent encore aujourdhui, pour apprendre aux jeunes gens ce à quoi ceux, qui ſont baptizez, ſont engagez, s'ils ne veulent rendre inutile la profeſſion que leurs parens ont faite pour eux, dans leur baptême. Mais il faut toûjours ſe ſouvenir que les Céremonies ne ſont, en elles-mêmes, d'aucun effet ; ſi ceux, qui les pratiquent, n'entrent dans les vuës pieuſes de ceux qui les ont établies, & qu'on peut appeller l'eſprit des céremonies.

Sur l'Année XLII, 5. on rapporte l'Héreſie de *Simon* le Magicien, dont la doctrine eſt ſi abſurde, qu'il eſt étonnant qu'il ait pu avoir un ſeul Diſciple ; puis qu'il ſe faiſoit lui même Dieu & une Courtiſane de Tyr, nommée *Helene*, qu'il avoit tirée d'un lieu infame & priſe avec lui, *ſa premiere penſée*, ou *production*. Il diſoit auſſi, entre autres choſes, que cette *Helene* avoit produit les Anges ; que ces Anges avoient créé le Monde, & le gouvernoient mal ; qu'ils avoient inſpiré les Prophetes, & tyranniſoient les hommes, par leurs commandemens ; & que lui *Simon* étoit venu, pour les délivrer. Tout cela eſt monſtrueux,

&

& il eſt également difficile de comprendre qu'il ſe ſoit trouvé des hommes aſſez méchants,& aſſez impudens, pour vouloir le faire croire aux autres; ou aſſez fous, pour y ajoûter foi. Cependant les Gnoſtiques & les Valentiniens enſeignoient de ſemblables choſes, touchant la création & la conduite du Monde, par les Anges, & touchant les Propheties.

On réfute enſuite l'hiſtoire de la ſtatue dreſſée par les Romains à *Simon*, comme à un Dieu, & le combat de ce Magicien avec S. Pierre. On n'auroit point réfuté cela, s'il ne s'étoit trouvé d'habiles gens, qui l'ont ſoûtenu. On eſt contraint, à cauſe de la credulité outrée, ou de l'opiniâtreté de certaines gens, de réfuter ſerieuſement ce dont il ſuffiroit de ſe moquer, en paſſant.

Après vient l'Hiſtoire Eccleſiaſtique depuis le Synode de Jeruſalem tenu l'An XLIX. & la mort de S. Pierre & de S. Paul, arrivée l'An LXVIII. Il y avoit, en ce tems-là, entre les Juifs eux mêmes, quelque diverſité de ſentimens, touchant l'obſervation des cerémonies par leurs Proſelytes. Les uns ſoûtenoient qu'il ſuffiſoit, pour être agreables à Dieu, que les Proſe-

lytes s'abſtinſſent de l'Idolatrie & de quelques autres choſes, qui choquoient le plus les Juifs, ſans qu'ils fuſſent obligez de ſe faire circoncire ; & ç'a été le ſentiment des Juifs, qui ont vêcu depuis quelques ſiecles. D'autres ſoûtenoient qu'ils devoient encore obſerver la circonciſion.

C'eſt ce qui paroît, par l'Hiſtoire d'*Izate*, Roi des Adiabeniens, que rapporte *Joſeph*, & que l'on verra ici en abregé. Les Juifs convertis au Chriſtianiſme faiſoient auſſi, parmi les Chrétiens, une ſemblable querelle aux Gentils, qui l'avoient embraſſé, & prétendoient qu'ils ne pouvoient former une Egliſe, avec eux, qu'en obſervant les céremonies Judaïques ; quoi qu'ils n'euſſent aucun ſujet de les exiger d'eux. Ceux d'Antioche ne furent pas capables de mettre fin à cette controverſe. On envoya conſulter les Apôtres à Jeruſalem, qui, après avoir parlé entre eux de cette affaire, conclurent qu'il ſuffiſoit de demander des Gentils qu'ils s'abſtinſſent des chairs des victimes & des bruvages conſacrez aux Idoles, des débauches avec les femmes & les garçons, des animaux ſuffoquez & du ſang ; ſans quoi il n'étoit pas poſſible aux Juifs convertis de former une mê-

me

me Egliſe avec eux. Les Gentils s'y ſoumirent volontiers, mais les Juifs convertis étoient encore ſi entêtez de leurs céremonies, qu'ils n'en revinrent, que pluſieurs années après, comme on le verra, dans cette Hiſtoire. La verité eſt que ce peuple ne raiſonnoit guére, & qu'il ſe laiſſoit uniquement gouverner par ſes préjugez, qu'il n'avoit jamais examinez. Autrement ſi les Juifs avoient ſu raiſonner, ils auroient bien compris, par les diſcours de Nôtre Seigneur, & par la choſe même, qu'on ne pouvoit exiger des Gentils l'obſervation des céremonies, qui n'avoient été données qu'aux Juifs. Ce qui étoit arrivé à S. Pierre, chez le Centurion *Corneille* à Ceſarée, devoit auſſi lever tout ſcrupule à ceux de cette nation.

Cependant S. Pierre lui même étant à Antioche, l'An L. & ayant vêcu avec les Gentils convertis, comme il faiſoit avec les Juifs; il arriva que quelques uns de ces derniers, qui y vinrent, en parurent ſi ſcandalizez, qu'il n'oſa continuer à vivre de la même maniere avec les Gentils, & que S. *Barnabé* auſſi ceſſa de les fréquenter auſſi familerement. Ce fut alors que S. *Paul*, qui ſans doute avoit eu des re-

revelations particulieres, ſur cette matiere, réſiſta en face à S. *Pierre*; qui étoit du même ſentiment que lui, mais qui diſſimuloit, à cauſe des Juifs, qui étoient venus à Antioche.

L'An LI. S. Paul paſſa en Europe & y prêcha l'Evangile, en Macedoine, à Philippes, & enſuite à Theſſalonique, d'où il alla à Berée. Je ne m'arrête point aux circonſtances, qu'on verra dans les Actes des Apôtres, & dans les Epîtres de S. Paul, mais qu'on a rangées ici, ſelon l'ordre du tems. Il paſſa de Berée à Athenes & d'Athenes à Corinthe, où il demeura plus long-tems, qu'il n'avoit fait en aucun autre lieu de l'Europe, puis qu'il y paſſa un an & demi. Il y fit connoiſſance, avec un certain *Aquila*, faiſeur de Tentes, avec qui il s'aſſocia, car il avoit apris le même métier, ſelon l'uſage des Juifs; parmi leſquels ceux, qui s'attachoient particuliérement à l'étude de la Loi, ne laiſſoient pas d'apprendre un métier, dont ils ſubſiſtoient, quand le ſoin d'inſtruire les autres, dans la Loi, ne leur donnoit pas de quoi vivre. Par ce moyen-là, S. Paul ſe trouvoit en état de prêcher l'Evangile, ſans être à charge à ſes Diſciples, quoi que dans le fonds, il

fût

fût très-juſte qu'ils lui donnaſſent de quoi vivre; & c'eſt de quoi il ſe glorifie, avec raiſon, dans ſes Epîtres aux Theſſaloniciens & aux Corinthiens. Etant auſſi prudent & auſſi génereux, qu'il l'étoit, il voulut faire voir que ce n'étoit nullement par l'envie de devenir riche, mais par celle de ſauver les ames des hommes, qu'il couroit les terres & les mers; avec des fatigues, & des dangers, ſans nombre.

Il montroit encore, par le mépris qu'il faiſoit de ce que les hommes eſtiment le plus, en vivant comme un vil Artiſan, qu'il regardoit l'Evangile comme une doctrine veritablement céleſte, & l'emploi de la prêcher, comme un emploi que Dieu recompenſeroit, ſi l'on s'en aquitoit fidelement; puis qu'il prenoit tant de peine & couroit tant de riſques, pour la répandre, ſans en tirer aucun avantage ici bas. En effet, ſi les Apôtres avoient vêcu, comme ceux, qui ſe nomment leurs ſucceſſeurs, ont fait depuis le IV. ſiecle; il auroit été fort difficile de faire croire au monde, qu'ils auroient agi ſans interêt, & la doctrine Evangelique, toute admirable & toute ſainte qu'elle eſt, en ſeroit devenu ſuſpecte.

Pendant que S. Paul étoit à Corin-

the, il écrivit ſa premiere Epître aux Theſſaloniciens, dont on donne un très petit abregé ici; comme on fait à l'égard de toutes les autres, dans les tems auxquels elles ont été écrites. S. Paul y parle de l'avenement de Jeſus-Chriſt, comme s'il n'étoit pas éloigné & qu'il eût été poſſible qu'il arrivât de ſes jours; parce que c'étoit un ſecret que Dieu a caché aux hommes, & qu'il étoit vrai que Jeſus-Chriſt pourroit arriver tous les jours, ce qui obligeoit les Chrétiens d'être toûjours ſur leurs gardes.

L'année ſuivante, ou la LIII. de l'Ere Commune, S. Paul avertit les Theſſaloniciens qu'ils ne ſe laiſſaſſent pas tromper, par des révelations, ou par des Lettres, comme écrites par lui même, dans leſquelles il ſeroit dit que Jeſus-Chriſt alloit arriver; puis qu'il ne viendroit pas avant que les Juifs ſe fuſſent rebellez ouvertement, à quoi ils ſe préparoient alors en ſecret; qu'il falloit qu'avant que Jeſus-Chriſt vînt, de méchants hommes, qui s'égaleroient à Dieu, qui mépriſeroient toutes les Puiſſances, levaſſent le maſque, & ſe rendiſſent maîtres du Temple de Jeruſalem; ce qui n'arriveroit point, avant que ces gens-là fuſſent

ſent venus à mépriſer les principaux de la nation Juïve, & à ne point craindre d'être accablez par les Romains, raiſons qui les retenoient encore dans le devoir ; que ces méchantes gens s'attireroient, par des miracles & par des prodiges, quoi qu'ils ne fuſſent que des impoſteurs, la confiance de ceux, qui avoient mépriſé auparavant l'Evangile, & que Dieu abandonneroit à leur ignorance & à leur méchanceté; en ſorte qu'ils ouvriroient les oreilles, qu'ils avoient tenu fermées à la verité, à de groſſiers menſonges. C'eſt ainſi que l'on a paraphraſé le paſſage de la ſeconde Ep. aux Theſſaloniciens Ch. II. concernant l'*homme de peché*, & le *myſtere d'iniquité*. On pourra voir des preuves plus étendues de cette explication, dans les additions aux remarques de *Hammond*, ſur cet endroit; ou dans les Notes Françoiſes, ſur le Nouveau Teſtament.

L'Année LIV. S. Paul alla en Aſie, paſſa à Epheſe & ſe rendit à Jeruſalem, d'où il retourna dans l'Aſie Mineure, dont il parcourut diverſes parties, comme la Phrygie & la Galatie, quoi que S. Luc n'en diſe rien; puis qu'il y avoit fondé des Egliſes, comme il paroît par l'Epître aux Galates. Il y a

encore plusieurs choses remarquables, dans les Epîtres aux Corinthiens, dont S. Luc n'a rien dit, & qu'on ne peut pas rapporter à certaines années, parce que dans les lieux, où S. Paul en parle, il n'y a aucunes marques des tems, auxquels elles sont arrivées.

Avant que S. Paul fût revenu à Ephese, où il avoit laissé *Aquila* & *Priscille* sa femme, il y vint un habile homme d'Alexandrie, nommé *Apollos*, ou *Apollodore*; qui ayant été instruit, par quelques Juifs, de la doctrine de *Jean le Baptizeur* sans connoître d'ailleurs Jesus-Christ, se mit à la prêcher, dans la Synagogue des Juifs. Il semble qu'*Apollos* fût Juif d'origine, ou qu'il étoit Proselyte, puis qu'il suivoit un Docteur Juif, & qu'il prêchoit dans une Synagogue Juive. Mais il paroît étrange que vint ans après la mort & l'ascension de Jesus-Christ, dont la doctrine étoit répandue dans une grande partie de l'Asie, & apparemment aussi en Egypte, il n'eût pas ouï parler de lui & n'eût pas embrassé sa doctrine; puis que *Jean* lui avoit rendu témoignage. Il falloit qu'il n'eût eu commerce avec aucun Chrétien, ce qui peut être arrivé, pour diverses raisons, que nous ne savons pas; ou que

les

les Disciples de *Jean*, qui l'avoient instruit, fussent des Juifs entêtez & ennemis de l'Evangile. *Aquila* l'ayant instruit du Christianisme, il l'embrassa, & fut, sans doute, baptizé, avant que de le prêcher, quoi que S. Luc n'en dise rien.

S. Paul, de retour à Ephese, y trouva aussi douze personnes, de la même secte, les instruisit, les baptiza, & leur confera les dons du S. Esprit. Comme ils n'avoient été baptizez, qu'*au nom de Jean*; c'est à dire, pour être nommez ses Disciples; ils dûrent être baptizez *au nom de Jesus-Christ*, ou pour être appellez les Disciples du Messie, qu'ils avoient cru devoir venir après *Jean*, & dont ils savoient alors la venue. S. Paul prêcha à Ephese, d'abord dans la Synagogue des Juifs, selon sa coûtume; mais comme ils ne reçurent pas l'Evangile, comme ils devoient, il forma une assemblée à part, comme il l'avoit déja fait ailleurs, & les Juifs furent ses ennemis déclarez, comme ils l'avoient été en d'autres endroits. On pourra voir, dans l'Original, les progrès de l'Evangile à Ephese, & dans le voisinage, aussi bien que la sedition de *Demetrius*, pour faire perir S. Paul, s'il eût pu.

Cet Apôtre ayant reçu à Epheſe l'An LVI. de mauvaiſes nouvelles des mœurs des Chrétiens de Corinthe, à l'égard des débauches, avec les femmes de mauvaiſe vie, dont cette ville étoit pleine, leur écrivit une lettre, dans laquelle ils leur defendit de fréquenter les *Fornicateurs.*

L'Année ſuivante ou la LVII. les Corinthiens lui répondirent, pour lui demander ſi par ce mot là il entendoit les Payens en géneral, qui étoient fort infectez de ce vice, & lui firent d'autres queſtions. Cette Lettre, auſſi bien que celle, que S. Paul leur avoit écrire, s'eſt perdue. S. Paul leur répondit, par la Lettre, que nous appellons aujourdhui *la premiere* aux Corinthiens, parce que nous n'avons plus la précedente. On verra un abregé de cette Epître au §. III. J'ai cru devoir y faire quelques remarques dont les unes concernent les matieres mêmes & les autres la maniere d'écrire de S. Paul, dont c'eſt la premiere Lettre, qui ſoit un peu étendue. Les premieres regardent l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de ce tems-là, & les autres ſervent à former un jugement ſolide, de l'éloquence de cet Apôtre.

Il faut ſavoir, avant toutes choſes, qu'a-

qu'après que S. Paul avoit enſeigné aux Egliſes, que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie promis, & leur avoit expliqué tous les dogmes néceſſaires au ſalut; il les quittoit, pour aller annoncer l'Evangile ailleurs. S'il arrivoit quelque choſe, qui demandât qu'il les inſtruisît plus exactement, qu'il cenſurât leurs erreurs, ou leurs vices, ou qu'il affermît leur foi, par de nouvelles raiſons; il ne manquoit pas de leur écrire, comme on le voit par toutes ſes Epîtres. Il n'a envoyé à aucune, que nous ſâchions, les élemens de la Religion Chrétienne diſpoſez méthodiquement, ou un ſyſtême plus exact de ſes dogmes. Il ſuppoſe par tout qu'elles en étoient aſſez inſtruites, & qu'il n'étoit pas beſoin d'y revenir de nouveau. Il eſt néanmoins très-apparent que les Apôtres ne ſe contentoient pas de les inſtruire de vive voix des fondemens du Chriſtianiſme, mais qu'ils leur donnoient auſſi, par écrit, l'hiſtoire des actions & des diſcours de Jeſus-Chriſt, que nous appellons les *Evangiles*. L'inſtruction de vive voix ne parvient qu'à peu de gens, & on la peut non ſeulement oublier; mais même changer, ou par défaut de mémoire, ou faute de l'avoir bien compriſe, ou

manque de jugement, ou à deſſein & de mauvaiſe foi. Les ſiecles ſuivants n'ont que trop experimenté le changement qui y peut arriver, quoi qu'ils euſſent les Ecrits des Apôtres; & qu'auroit-ce été, s'il n'étoit rien demeuré par écrit de la doctrine de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres? Il eſt d'autant plus vrai-ſemblable qu'ils mettoient, entre les mains du peuple, les Evangiles; qu'ils n'avoient rien à enſeigner d'autre aux Chrétiens, que ce qu'ils avoient apris de Jeſus-Chriſt, & que l'on ne vit ni alors, ni pluſieurs ſiecles après, aucun ſyſtême méthodique de la Doctrine Chrétienne.

Quoi que les endroits, qui concernent la Morale, qui eſt d'un uſage perpetuel & univerſel, ſoient aſſez clairs, il y a néanmoins en cette Epître & en celles, que le même Apôtre a écrites aux Galates & aux Romains, des endroits, que nous n'entendons pas; qui étoient ſans doute aſſez clairs, pour ceux à qui il écrivoit. Tels ſont les endroits, auxquels il répond à des queſtions, que nous ne pouvons pas même deviner, ou dans leſquels il fait alluſion à des uſages, à des opinions, ou à des faits, que nous ne ſavons point. Telle eſt la coûtume de *livrer à Satan* dans

dans la 1. Ep. aux Corinthiens, l'uſage des dons ſpirituels, dans les Aſſemblées, & ce que S. Paul répond aux objections tacites des Juifs, dans les Epitres aux Romains & aux Galates; où il réfute leurs opinions, & peut-être même leurs propres termes, touchant la Loi &c. Les habiles gens ont bien tâché d'expliquer ces endroits, par des conjectures, dont quelques unes ſont fort vrai-ſemblables; mais on ne peut pas s'aſſurer ſur des conjectures, comme ſur des veritez aſſurées; & tout ce qu'on ne peut pas expliquer, par des interpretations indubitables, demeure obſcur. Nôtre ſalut ne dépend pas de cette ſorte de choſes, & nous ne ſommes obligez de croire & de faire, que ce que nous entendons, au moins à quelque égard. On peut demeurer en ſuſpens, ſur le reſte; & l'on n'aura pas peu fait, ſi l'on a embraſſé ſincerement tout ce que l'on entendoit & que l'on en ait fait uſage dans la vie. Il y a encore des paſſages difficiles; parce que la plûpart des gens ne ſavent pas de quelle maniere les Juifs avoient accoûtumé de citer & d'expliquer l'Ancien Teſtament; & que les Savans même ne peuvent pas toûjours ſavoir, ſi l'Apôtre raiſonne, ſur les conceſ-

ſions des Juifs, & en s'acommodant à eux, par des raiſonnemens qu'on nomme *ad hominem*, ou ſur ſes propres principes, & conformément à ſes ſentimens. On trouvera pluſieurs remarques, ſur cette ſorte d'endroits, dans les additions aux notes de *Hammond* ſur le N. T.

Il paroît, par la I. Epître aux Corinthiens, auſſi bien que par d'autres, que ceux-là ſe trompent, qui s'imaginent que la plûpart des Chrétiens de ce tems-là, tels qu'étoient ceux de Corinthe, vivoient, comme ils l'auroient dû, ſur tout ayant été inſtruits, pendant long-tems, par d'excellents Maîtres. Il ne faut pas entendre les loüanges, que S. Paul donne aux Corinthiens, comme ſi elles avoient regardé également tous les Chrétiens, & comme s'il les falloit prendre à la rigueur. Peu de gens en étoient dignes, & ſi S. Paul ne fait pas d'exception, c'eſt pour ne s'attirer pas la haine de ceux, qui ne les méritoient pas, & afin qu'ils tâchaſſent de s'en rendre dignes. Il faut attribuer cela à la civilité & à la prudence de S. Paul, qui les excitoit par-là à la Vertu, plûtôt qu'il ne rendoit témoignage à leur maniere de vivre; comme il paroît, par la ſuite. I. Il dit au Ch. III, 1. *& ſuiv. qu'il n'a-*

n'avoit pas pû leur parler, comme à des hommes ſpirituels, mais comme à des charnels & comme à des enfans en Jeſus-Chriſt, & qu'il leur avoit donné du lait, & peu de la viande ſolide, parce qu'ils ne la pouvoient pas encore ſupporter, & qu'ils ne le pouvoient pas même, lors qu'il leur écrivoit, *puis qu'ils étoient charnels.* II. Qu'ils étoient néanmoins orgueuilleux & qu'ils le mépriſoient, comme il le leur reproche Ch. IV, 7. *& ſuiv.* Ch. VI, 1. *& ſuiv.* Ch. XI, 18: III. Qu'il y avoit entre eux des diviſions indignes de l'Evangile, comme il paroît par le Ch. III, 3. *& ſuiv.* IV. Qu'ils étoient adonnez à des débauches honteuſes, dont il les exhorte de ſe retirer, Ch. VI, 9. & qu'il y avoit un homme, qui avoit commerce, avec ſa Bellemere, & qu'il les cenſure de ſupporter, Ch. V, 1. *& ſuiv.* V. Qu'ils confondoient la S. Cene avec un repas ordinaire, & qu'ils ne s'examinoient pas eux-mêmes, pour ſavoir s'ils étoient dignes d'y participer, Ch. XI, 17. juſqu'à la fin: VI. Qu'ils abuſoient des dons ſpirituels, que Dieu leur avoit donnez, pour l'édification de l'Egliſe, & non pour en faire oſtentation; ce qui faiſoit qu'ils parloient quelquefois en une Langue inconnue, ſans qu'il y eût

eût d'interprete, pour l'expliquer, & qu'ils commettoient d'autres choſes, qui convenoient mieux à une Aſſemblée d'inſenſez, que de Chrétiens, qui ne devoient rien faire qui ne fût ſéant, & propre à édifier, comme il paroît, par le Ch. XIV : VII. Qu'ils avoient beſoin qu'on leur prouvât la réſurrection des morts, qui eſt le fondement de tout le Chriſtianiſme; ce que S. Paul fait, au Ch. XV. Tout cela prouve, qu'une bonne partie de l'Egliſe de Corinthe n'avoit pas fait encore de grands progrès, ni dans la connoiſſance des dogmes, ni dans la bonne vie. Il y a bien de l'apparence qu'il y avoit ailleurs de ſemblables Chrétiens, d'où l'on peut concevoir qu'encore qu'ils euſſent ouï prêcher l'Evangile, par des Apôtres, & qu'ils l'euſſent vu confirmer, par de grands miracles; ils n'étoient néanmoins pas tels, qu'ils auroient dû être. C'étoient-là des défauts de Néophytes, qui n'avoient pas encore bien compris l'Evangile, & qui ne l'avoient pas aſſez digeré. Si l'on penſe à cela, on ne ſera nullement ſurpris, ſi les Chrétiens, d'abord après le tems des Apôtres, ont fait & dit bien des choſes, que des perſonnes éclairées & pieuſes ne voudroient ni faire, ni dire aujourdhui.

L'Evan-

L'Evangile mieux entendu & reçu du fonds du cœur, produisit en suite plus de fruits & en produit encore aujourd'hui. La plûpart ne pouvoient pas passer tout d'un coup d'une vie très-dépravée à la sainteté Evangelique; ni d'une ignorance très-grande à une exacte connoissance de l'Evangile. Ces sortes de fruits, comme tous les autres, ne meurissent qu'avec le tems. Cela n'empêchoit néanmoins pas que les Chrétiens en géneral, ne fussent infiniment meilleurs, que les Payens. Il se pourroit faire que la Providence Divine auroit permis que les Disciples des Apôtres n'auroient pas fait les progrès, qu'ils pouvoient faire, dans la connoissance de la Religion & dans l'obeïssance qui lui est duë; de peur qu'on ne crût qu'ils avoient été les auteurs du Nouveau Testament, ou que la doctrine Chrétienne ne parût avoir été reçuë, seulement à cause de la régularité de leur vie; ou pour quelque autre raison, que nous ne savons pas. Quoi qu'il en soit, on est assuré de la chose, & l'on doit bien se garder d'en douter, quand même on ne pourroit pas en rendre une raison assez commode; ou parce qu'il nous sembleroit que la Providence

ce Divine n'auroit pas dû le permettre. Il ne faut pas chercher, dans l'Hiſtoire, ce que Dieu a dû faire, ſelon nous, mais ce qu'il a fait, & en rendre les raiſons les plus probables qu'il ſoit poſſible, ſi cela eſt néceſſaire, ou avouër franchement que la conduite de la Providence eſt au deſſus de nôtre portée. Sans cela, on change l'Hiſtoire en *Legende*, comme avoit fait Mr. *Cave*; ou d'une Verité, on en fait un pur Roman.

On peut encore recueuillir du Ch. XII. de la 1. Ep. aux Corinthiens, combien de ſortes de talens Dieu avoit accordez aux premiers Chrétiens, pour l'établiſſement, l'édification & la conduite des premieres Egliſes, comme on le verra dans l'Original.

Pour parler de S. Paul, en particulier, quoi qu'il ait excellé, entre les Apôtres, par la grandeur des révelations, il avouë *qu'en matiere de langage il n'étoit qu'un idiot* 2. Cor. XI, 6. ce qu'il ne dit nullement, par une eſpece de modeſtie, qui lui faſſe nier d'avoir un talent qu'il avoit effectivement; mais parce que cela étoit vrai. Dans l'endroit, où il le dit, il ne s'abaiſſe point, mais au contraire, il étale aux Corinthiens les graces & les dons, qu'il

qu'il avoit reçus de Dieu, pour ſe défendre contre ceux qui le mépriſoient. D'ailleurs il en donne une raiſon Théologique dans la 1. Ep. II, 4. où il dit *que ſes diſcours & ſa prédication n'avoient pas conſiſté en des harangues de la ſageſſe humaine propres à perſuader, mais en une démonſtration d'eſprit & de puiſſance; afin que ce ne fût pas à la ſageſſe des hommes, mais à la puiſſance de Dieu, que l'on ajoutât foi.*

En effet, dans S. Paul, il y a non ſeulement des mots & des expreſſions qu'il tire de l'uſage du peuple, mais encore des Hebraïſmes, & aſſez d'obſcurité, ſoit dans les paroles, ſoit dans la liaiſon du diſcours, particulierement dans le détail; car pour le gros, il eſt plus facile de voir, par la concluſion, ce qu'il veut dire, quoi que ſouvent on ne voye qu'avec peine comment il parvient à ſes fins. C'eſt pourquoi les Peres Grecs & Latins, les plus habiles, reconnoiſſent que S. Paul étoit deſtitué de l'érudition & de l'éloquence des Grecs. Mais il faut bien prendre garde de ne point confondre les choſes, avec les paroles: car les choſes ſont d'autant plus ſublimes, que l'expreſſion l'eſt peu, & ces choſes ſont d'une ſi grande importance, qu'on fait peu

peu d'attention à la maniere, dont elles ſont dites.

Ce n'eſt pas ſeulement l'expreſſion de S. Paul, qui eſt obſcure; la diſpoſition de tout ſon diſcours fait de la peine aux meilleurs Interpretes. Il eſt vrai que dans les Lettres, on n'a pas accoûtumé d'obſerver une diſpoſition ſi exacte; mais dans ceux, qui écrivent clairement, nous voyons facilement quel eſt leur but & de quelle maniere ils y parviennent. On entend quel eſt l'état de la queſtion dont il s'agit, & la ſuite & la liaiſon des raiſonnemens ne ſont pas moins claires. C'eſt ce que l'on ne développe qu'avec peine, dans S. Paul, non ſeulement à cauſe de l'obſcurité des termes, mais encore à cauſe des fréquentes digreſſions, plus ou moins longues & les *Hyperbates*, qui ne ſont marquées par aucune tranſition. On peut voir par-là que S. Paul eſt non ſeulement deſtitué des ornemens ſuperflus de l'éloquence Greque; mais même de ceux, qui ſont dignes de loüange; ſavoir, de la clarté du diſcours & du bon ordre. Mais, comme nous l'apprenons de lui même, Dieu avoit de très-ſages vuës, en n'employant pas un homme plus éloquent, pour prêcher l'Evangile aux Gen-

Gentils. C'eſt ce que l'on a remarqué ſur le ſtyle de S. Paul, en cet endroit, pour n'y revenir plus. On verra dans l'Original ce que l'on dit du contenu de châque Epitre. On ne peut pas s'y arrêter, dans cet Extrait.

Je ne dirai que peu de mots, ſur l'Epître aux Romains, dont les onze premiers Chapitres ont donné le plus d'exercice aux Interpretes. S. Paul écrivit cette Epître l'An LVIII. Il avoit appris, depuis long-tems, qu'il y avoit quelque nombre de Chrétiens en cette ville, dont l'Egliſe s'aſſembloit alors dans la maiſon d'Aquila & de Priſcille, qui y étoient retournez, & S. Paul en connoiſſoit pluſieurs qu'il ſalue par leurs noms à la fin de ſa Lettre. Il y avoit auſſi à Rome une très-grande quantité de Juifs, comme on le fait voir, par un paſſage remarquable de *Philon*; & S. Paul auroit extrémement ſouhaité de les gagner, en les amenant à Jeſus-Chriſt; ou, ſi cela ne ſe pouvoit, il jugeoit à propos de fournir aux Chrétiens des raiſons pour ſe défendre contre eux. C'eſt pour cela que, dans ſon Epître aux Chrétiens, qui demeuroient à Rome, il entreprend de traiter des principales controverſes, que les Chrétiens avoient

voient avec les Juifs, excepté celle du Messie; sur laquelle il ne falloit que consulter les Evangiles, dont l'Histoire prouve évidemment que Jesus l'étoit. Les Juifs prétendoient que personne ne pouvoit être *justifié*, c'est-à-dire, *passer pour juste*, ou pour homme de bien devant Dieu, à moins que d'observer en tout la Loi de Moïse: au contraire les Chrétiens soûtenoient que, *par la foi en Jesus-Christ*, qui renferme tous les devoirs de la vie Chrétienne, & non par l'observation de la Loi, on pouvoit passer devant Dieu, pour homme de bien, & que de cette maniere les Gentils, qui n'avoient jamais obeï à la Loi, & n'y obeïroient jamais, en ce qu'elle avoit de particulier & de distinct de l'Evangile, pouvoient devenir agreables à Dieu. Les Juifs faisoient deux principales objections à cette doctrine. L'une étoit qu'elle introduisoit le libertinage, puis que par la foi en Jesus-Christ, sans obeïr à la Loi, les hommes pouvoient aspirer à être agréables à Dieu. L'autre étoit qu'il s'ensuivoit de là que les Juifs, qui n'embrassoient par le Christianisme, seroient rejettez de Dieu, ou plûtôt en étoient déja rejettez, pendant que les Gentils entroient

troient en faveur auprès de lui. Cela paroiſſoit aux Juifs contraire aux promeſſes & à la juſtice de Dieu ; puis qu'il avoit promis à Abraham, qu'il tiendroit à perpetuité ſa poſterité, pour ſon peuple ; & même que cette poſterité, étant ſelon les Chrétiens, rejettée de Dieu, n'étoit nullement coupable, puis que perſonne ne pouvoit empêcher que Dieu ne fit ce qu'il lui plaiſoit.

S. Paul montre donc I. depuis le verſet 16. du Ch. I. juſqu'au 23. du V. que tant les Juifs, que les Chrétiens, n'étoient pas juſtifiez devant Dieu, par l'obſervation de la Loi de Moïſe, mais de celle de Jeſus-Chriſt, & il louë extrémement, à cauſe de cela, la bonté de Dieu : II. Dans le Chap. VI. & les deux ſuivants, il répond à la premiere des deux objections & explique plus au long la nature & la force de la foi, par laquelle nous aquerons la juſtice Evangelique ; car il montre que la doctrine Chrétienne, qui enſeigne que nous ſommes juſtifiez devant Dieu, par l'Evangile & non par la Loi, ne preſſe pas moins la ſainteté, & qu'elle la demande même, avec plus de force. Il prouve encore que la Loi n'avoit par la force de produire dans les cœurs la veritable ſainteté,

teté, & qu'elle ne faiſoit qu'irriter la cupidité; au lieu que l'Evangile demande non ſeulement la ſainteté de nous, ſi nous voulons être ſauvez, mais encore nous inſpire une volonté ferme de nous ſanctifier & de la conſtance, pour ſupporter toutes ſortes d'adverſitez, plûtôt que d'offenſer Dieu : III. Dans les Chap. IX. & les deux ſuivants, il réſout la ſeconde objection; car S. Paul y enſeigne que Dieu avoit rejetté la plûpart des Juifs, parce qu'ils n'avoient pas voulu croire à l'Evangile, & les avoit abandonnez à leur propre opiniâtreté; & qu'au contraire les Gentils, en croyant, étoient devenus participans des bien-faits de Dieu; ce qui n'étoit contraire ni à ſes promeſſes, ni à ſa juſtice; puis qu'il avoit tenu ſes promeſſes aux Juifs, pendant qu'ils avoient cru en lui, & qu'il avoit fait du bien aux Gentils, conformément au droit qu'il en avoit, ſans qu'ils l'euſſent mérité, non plus que les premiers Patriarches de la Nation Juive : IV. Le reſte de l'Epître, qui s'étend juſqu'au Ch. XV. contient des exhortations & des préceptes, concernant toutes ſortes de Vertus, & ſur tout touchant l'obligation où les Juifs & les Gentils étoient de ſe ſupporter les uns

les

les autres & touchant le bon uſage des choſes indifferentes. On peut voir par là que l'uſage, que l'on a fait de cette Epître, depuis le V. ſiecle, pour décider les Controverſes de la Prédeſtination & de la Grace, comme on les a entendues depuis, n'a aucun fondement, puis qu'il n'y avoit, du tems de S. Paul, aucune controverſe là-deſſus, entre les Juifs & les Chrétiens.

Dans toute cette Epître, S. Paul ménage beaucoup les Juifs & en parle avec une grande douceur; mais dans celle qui eſt adreſſée aux Galates, qui, après avoir embraſſé l'Evangile, étoient retombez dans le Judaïſme, il garde beaucoup moins de ménagemens. On en verra l'abregé dans l'Original. Ceux que l'on a donnez de la 1. aux Corinthiens, & de celle, qu'il écrivit aux Romains, feront juger du reſte.

Cette même Année LVIII. S. Paul fut fait priſonnier à Jeruſalem, & comme il eut appellé de l'Intendant de Judée à l'Empereur, il fut conduit à Rome, où il arriva l'An LXI. & où il demeura deux ans. On ne s'arrête à aucun détail, pour n'être pas trop long. C'eſt là que finit l'Hiſtoire de S. Luc.

L'An LX. S. Jaques écrivit aux

Juifs convertis, diſperſez par l'Empire Romain, l'Epître que nous avons de lui; & la ſuivante, S. Pierre écrivit ſa premiere Epître *aux Juifs de la diſperſion* de l'Aſie Mineure. On fait quelques remarques ſur l'une & ſur l'autre, comme l'on a fait ſur les Epîtres de S. Paul.

Quelques habiles gens, comme Mr. *Mill*, pretendent que ce fut environ cette année, que S. Matthieu publia ſon Evangile; parce que *Papias*, Evêque d'Hierapolis, avoit dit, comme le tenant de S. *Jean l'Ancien*, Diſciple, à ce qu'il diſoit, de S. Jean l'Apôtre, que ce fut *lors que S. Pierre & S. Paul évangelizoient à Rome & y fondoient l'Egliſe.* Mais *Papias* a trop raconté de fables, pour être digne de foi, & particuliérement en cette occaſion. S. Pierre n'avoit point été à Rome avant S. Paul, comme il paroît aſſez parce que, quand S. Paul arriva à Rome, les Juifs de cette ville ne connoiſſoient guére l'Evangile, & que S. Paul, dans les Lettres qu'il écrivit de Rome, l'année ſuivante, ne fait pas la moindre mention de lui. Outre cela, on en donne d'autres raiſons, au §. XI. de l'An LXII. En effet il n'y a aucune apparence, que les Apôtres aient laiſſé, com-

comme le croyent ceux, que nous refutons, courir plusieurs faux Evangiles, pendant près de trente ans, & n'aient pas eu soin d'écrire eux-mêmes les discours & les actions de Jesus-Christ. Il y a infiniment plus d'apparence, que celui de S. Matthieu & les deux autres suivans, ne parurent, que peu d'années après l'ascension de Jesus-Christ, quoi qu'on ne puisse pas les marquer précisément.

On rapporte à l'an LXII. le Martyre de *S. Jaques*, Evêque de Jerusalem, & l'on n'a rien à opposer à cette Chronologie. Mais on montre, au long, que l'Histoire, qu'*Hegesippe* avoit faite de ce Martyre, n'est qu'une pure fable. Il est fâcheux que, dès le II. Siecle, il se soit trouvé des gens prêts à inventer de semblables fables, ou au moins à les croire. Tels ont été *Papias* & *Hegesippe*. Cette disposition d'esprit, comme on le remarque, est tout à fait contraire à la doctrine Chrétienne. Jesus-Christ, ni ses Apôtres n'exigent point de nous, que nous croyons légerement tout ce qu'on nous raconte, & encore moins que nous feignions d'ajoûter foi à des fictions, sous prétexte qu'elles sont avantageuses à la Religion. Ce doit

être-là un artifice des fauſſes doctrines, qui ont beſoin du Menſonge, pour ſe ſoûtenir; & non de la vraye, qui n'eſt appuyée que ſur la Verité, qui ſuffit pour la rendre recommandable.

Cette même année, S. Paul perſuadé, qu'il ſeroit abſous, quoi qu'il eût prêché ouvertement l'Evangile, depuis qu'il étoit arrivé à Rome, écrivit ſes Epîtres aux Philippieus, aux Epheſiens, aux Coloſſiens & à Philemon, & leur promet de les aller voir. On en donne des Abregez, avec des remarques, qui ont du rapport à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de ce tems-là.

On a cru que l'année ſuivãnte, qui fut la LXIII. S. Paul avoit été en Eſpagne, ou même dans la Grande Brétagne, à cauſe d'un paſſage de l'Epître de *Clement* aux Corinthiens; mais on montre qu'il n'y a guére d'apparence, en ce ſentiment. Il eſt certain qu'il alla en l'île de Crete & en Aſie, comme on le prouve, & qu'il écrivit d'Aſie l'An LXIV. ſon Epître à Tite, qu'il avoit laiſſé en l'île de Crete. On fait quelques réflexions, ſur cette Epître.

Cette même Année, Neron perſecuta cruellement les Chrétiens de Rome, comme ſi ç'avoit été eux, qui euſſent mis le feu à la ville, qu'il avoit lui-

lui-même embraſée. On verra, dans l'Original, les remarques que l'on a faites ſur ce que *Tacite*, & *Suétone* ont dit de cette perſecution; d'où l'on recueuille qu'elle ne ſe fit ſentir qu'à Rome, parce qu'il n'y avoit que les Chrétiens, qui y étoient, qui puſſent être accuſez de l'incendie de cette ville. *Neron* ne fit aucun Edit, par lequel il condamnât à la mort les Chrétiens en géneral, comme la ſuite de l'Hiſtoire le fera encore mieux voir.

Quelques Savans ont prétendu que S. Luc publia ſon Evangile, vers ce tems-ci, & il eſt vrai que ſon Hiſtoire des Actes ne parut qu'après l'Année LXII. comme on le voit par la fin. Mais l'Evangile avoit été publié auparavant, & compoſé ſur divers mémoires, dont S. Luc parle au commencement. On pourra voir ce qu'on en dit; & les raiſons, que l'on a de croire que cet Evangeliſte n'avoit pas vu les Evangiles de S. Matthieu & de S. Marc.

S. Paul paſſa l'hiver de l'Année LXV. à Nicopolis, dans la nouvelle Epire, & il écrivit de-là ſa I. Epître à Timothée, qui étoit demeuré à Epheſe. On en donne un Abregé, avec quelques remarques. Cet Apôtre alla enſuite à Corinthe, & de-là en Aſie, comme on le montre.

Deux années & peut-être un peu plus, s'étant écoulées, depuis la perſecution de Neron, S. Paul alla à Rome, où il fut mis en priſon, & enſuite mené devant le Juge où il ſe défendit ſans être néanmoins abſous, comme il le témoigne dans la II. Ep. à Timothée; d'où il paroît que Neron n'avoit fait aucun Edit, contre la profeſſion de la Religion Chrétienne; car autrement S. Paul auroit été infailliblement condamné. Peut-être fut-il accuſé d'avoir eu part à l'incendie de Rome, ou à quelque ſédition dont il pouvoit ſe juſtifier facilement. Mais il ſe plaint que tout le monde l'abandonna, lors qu'il fallut paroître devant le Tribunal, peut-être d'*Helius*, Préfet du Prétoire, qui ne valloit pas mieux que Neron. On ne ſauroit excuſer en cela, la timidité des Chrétiens Romains, ou qui demeuroient à Rome, & qui pouvoient l'aſſiſter, ſans grand danger; car il étoit permis de plaider la cauſe d'un ami, quel qu'il fût, ſans être enveloppé dans ſa condamnation, s'il arrivoit qu'il fût condamné. Il nomme cette comparition, devant le Juge, quel qu'il fût, *la premiere*, ce qui fait croire que ſon affaire fut differée à une autre fois; & qu'il fut ren-

renvoyé, mais ſans être abſous. Ce fut alors qu'il écrivit ſa 2. Ep. à Timothée, dont nous aprenons ces circonſtances. On pourra voir ce que l'on en dit, dans l'Original, auſſi bien que de la 2. Epitre de S. Pierre, que l'on rapporte à ce tems-ci, ou environ. Dans l'une & dans l'autre de ces Epîtres, ces Apôtres prédiſent, qu'il s'éleveroit, parmi les Chrétiens, de très-méchantes gens, dont il faudroit qu'on ſe gardât, avec ſoin. Ce qui quadre fort bien aux Gnoſtiques, qui parurent peu de tems après.

L'An LXVIII. S. Pierre vint à Rome, & y fut condamné, avec S. Paul, à la mort, qu'ils ſouffrirent conſtamment. On ne peut pas rejetter le témoignage de toute l'Antiquité Chrétienne, qui atteſte unanimement que ces deux Apôtres ont ſouffert le Martyre à Rome, quoi qu'elle ne s'accorde pas dans les circonſtances. On fait quelques remarques là-deſſus, auſſi bien que ſur l'accuſation, que l'on put faire contre eux.

Enſuite, on parle de la forme du gouvernement, que les Apôtres inſtituerent dans les Egliſes Chrétiennes, & l'on ſe déclare pour le gouvernement Epiſcopal; pour pluſieurs raiſons,

qu'on pourra lire dans l'Original ; ſans néanmoins en faire un article néceſſaire au ſalut, puis que l'Ecriture ne le dit point.

Sur l'an LXIX. on a fait un diſcours plus long, qu'on ne fait ordinairement, ſur l'Auteur de l'Epître aux Hebreux ; que l'on croit, pour pluſieurs raiſons, ne pouvoir être attribuée à S. Paul, & que l'on conjecture pouvoir avoir été écrite, par un Homme Apoſtolique de ce tems-là, qui n'entendoit point l'Hebreu, tel qu'étoit *Apollos* d'Alexandrie. Cette queſtion mérite d'être bien examinée, mais je ne croi pas qu'on puiſſe rien dire de poſitif, touchant l'Auteur.

On examine enſuite l'Epître de S. *Clement*, dont on donne le contenu par lequel on verra qu'on a ſujet de croire que cette Epître a été augmentée, par quelcun ; qui crut apparemment la mieux vendre, en la publiant comme ſur un exemplaire plus complet. On examine auſſi le livre d'*Hermas*, que les Anciens ont eu en une grande eſtime ; parce qu'en effet il n'y a rien qui s'éloigne beaucoup des ſentimens communs des Chrétiens du II. ſiecle, ou que l'on puiſſe traiter d'*héreſie*, dans le ſens qu'on prend ce mot aujour-

aujourdhui; c'eſt à dire, d'erreur damnable; quoi que l'autorité des viſions qui y ſont, ſoit ſuſpecte.

Jeruſalem fut priſe l'Année LXX. On en donne l'Hiſtoire, en peu de mots, auſſi bien, que de tout ce qui arriva aux Juifs, dans ce ſiecle & dans le ſuivant, autant qu'on le ſait par l'Hiſtoire; quoi qu'on ne s'y arrête point, dans cet Extrait.

Sur l'année LXXI. il eſt parlé de l'Epître de *S. Barnabé*, ſur laquelle les Anciens ont été partagez; puiſque les uns l'ont recuë, comme veritable, & que les autres l'ont rejettée, comme n'étant point de lui. On remarque auſſi que cette Epître a été augmentée & retouchée, par je ne ſai qui, comme les Epîtres de *Clement* & de S. *Ignace*. C'eſt ainſi que la mauvaiſe foi des Copiſtes, ou de ceux qui les employoient, nous empêche de parler trop poſitivement des opinions des Anciens & nous oblige de nous tenir fort ſur nos gardes. Cela avoit déja fait de la peine aux Anciens, comme on le verra dans l'Hiſtoire du II. ſiecle.

En ce tems-ci, il y avoit une ſorte des Chrétiens, qu'on nommoit *Nazaréens* & *Ebionites*, qui ne ſemblent a-

voir été autre choſe, que ce qui reſtoit des Anciens Juifs convertis au Chriſtianiſme, & opiniâtrément attachez aux Céremonies de la Loi. Cela les diſtinguoit des autres Chrétiens: comme ils étoient diſtinguez des Juifs, par la créance que Jeſus étoit le Meſſie. On croit qu'ils étoient nommez *Ebjonim*, c'eſt-à-dire, *pauvres*, à cauſe de leur pauvreté; parce que n'étant ni Payens, ni Juifs, ni Chrétiens, & étant en un petit nombre, ils n'étoient aſſiſtez de perſonne. Pour le nom de *Nazaréens*, on ſait que c'eſt le nom, que les Juifs donnoient aux Chrétiens. S. *Jerôme* dit que cette *Héreſie* étoit nommée par les Juifs, l'*Héreſie des Minéens*; mais on remarque que les Juifs nomment *Minim* toute ſorte d'Héretiques. On fait diverſes autres remarques, ſur ce que S. *Epiphane* & d'autres ont dit de ces gens-là; à quoi l'on ajoute qu'il y a eu une autre ſorte d'*Ebionites*, au II. Siecle, qui étoient differens des précedens, comme on l'a montré dans l'Hiſtoire de ce Siecle-là.

Depuis ce tems-ci, il y a très-peu d'évenemens, que l'on puiſſe rapporter à certaines années, dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Cela a fait qu'on a trai-

traité ſur châque année, de quelques Héreſies anciennes; dont le tems précis n'eſt pas connu, mais qui ont commencé à paroître au I. Siecle, vers la fin. Avant que d'entrer en matiere, on montre la difficulté qu'il y a à ſavoir exactement leurs dogmes; parce que nous ne les pouvons apprendre, que de leurs ennemis, qui ont pû croire certaines choſes trop facilement, de gens, contre qui ils avoient conçu une juſte indignation; ou ne pas bien comprendre leurs penſées, exprimées aſſez obſcurément; ou enfin dire d'eux des choſes, qui n'étoient pas exactement véritables, par quelque paſſion. C'eſt ce que l'on voit encore aujourdhui, dans les controverſes des Chrétiens. Il ſe peut faire auſſi que des gens, dont la Poſterité a eu bonne opinion, n'aient pas toûjours été tels, qu'on ſe les imagine, ſavans, équitables, pénetrans, & ſoigneux de s'inſtruire de ce dont ils parloient.

Après la ruine de Jeruſalem, depuis l'an LXXVI. on a beaucoup parlé des *Gnoſtiques*, qui ſe nommoient ainſi eux-mêmes, du mot *Gnoſis*, qui en ce tems-là ſignifioit une *connoiſſance de choſes ſecretes*; ſignification dont on trouve pluſieurs exemples, dans l'Epî-

tre de S. *Barnabé*, dans *Clement* Alexandrin, & même dans S. Paul & dans S. Pierre.

Il ſemble, par la deſcription, que S. *Irenée* fait des Gnoſtiques, que c'étoient des Grecs, qui par leurs *Syzygies*, ou Mariages, qu'ils feignoient entre des Idées abſtraites, dont ils parloient, comme de perſonnes, vouloient décrire la Nature Divine. A entendre les choſes, comme ils les diſent, elles ſont pleines d'abſurditez palpables; & ſi on les explique d'une maniere myſtique, pour y trouver des ſens raiſonnables, on n'y découvre que des choſes, que tout le monde ſavoit. Ce ne ſont que les charlatans, qui diſent des choſes communes obſcurément, pour paroître habiles. Il y a bien de l'apparence que ces gens-là, s'appercevant que les Conducteurs des Egliſes Chrétiennes jouïſſoient de quelques douceurs, dans ces Egliſes, ils voulurent faire de nouvelles Sectes, afin d'en profiter.

On ne peut pas entrer dans le détail de la doctrine des Gnoſtiques, en cet Extrait, qui deviendroit par-là exceſſivement long; & ſi l'on n'en diſoit qu'un mot, on ne ſeroit pas entendu. On eſt donc obligé de renvoyer les

Lecteurs

Lecteurs à l'Original. Ils établiſſoient tous je ne ſai quel Dieu Inconnu, de qui par pluſieurs Mariages d'Idées, ou d'Etres diſtincts, tout étoit émané; & ils mêloient quelques expreſſions Platoniciennes, & quelques autres Chrétiennes, en les corrompant, pour faire un galimathias impénetrable; qu'ils rendoient encore plus obſcur, en y mêlant quelques mots Hebreux; pour tromper les ſimples, qui ont toûjours plus d'eſtime pour ce qu'ils n'entendent pas, que pour ce qu'ils entendent. Ils s'accordoient à dire que le Créateur, ou les Créateurs du Monde (car quelques uns en parlent au pluriel, & quelques uns au ſingulier) étoient des Etres fort imparfaits & fort inferieurs au Dieu ſuprême; de ſorte que leurs Ouvrages n'étoient point bien faits. Ils mettoient *le Chriſt*, entre leurs Divinitez ſubalternes, & nioient qu'il fût homme & qu'il eût rien ſouffert. S'il avoit paru ſouffrir ce n'étoit, ſelon eux, qu'en apparence. Ils joignoient, ſi l'on en croit les Anciens, des mœurs ſcandaleuſes, & des pratiques horribles, à ces abſurditez, comme on le verra, par ce qu'on en dit, ſur le rapport de S. *Irenée*, & de S. *Epiphane*.

Les premiers Gnoſtiques étoient des Diſciples de *Simon* le Magicien, dont il ſe forma enſuite diverſes Sectes, qui differoient en quelques particularitez, mais qui s'accordoient à dire ce que l'on vient de rapporter touchant ce Créateur, ou les Créateurs du Monde, & le Chriſt. On verra, ſur l'Année LXXVII. & les deux ſuivantes, les rêveries de *Menandre*, de *Saturnile*, ou *Saturnin*, & de *Baſilide*. On fait, ſur tout cela, des remarques pour éclaircir, autant que l'on a pû, leur doctrine, ou pour en faire voir l'abſurdité, en quoi l'on a été auſſi court qu'il a été poſſible ; pour ne pas fatiguer les Lecteurs, qui doivent néanmoins s'armer de quelque patience, pour ſe former quelque idée de ces rêveries, qu'on ne peut pas ignorer tout à fait & entendre l'Hiſtoire du I. & du II. Siecle. Ces Héretiques, qui vouloient produire des Syſtemes de Théologie differents de ceux des Payens, des Juifs & des Chrétiens, y mêloient, outre leurs propres chimeres, quelques rêveries Payennes, comme on le verra, en les examinant.

Cerinthe fut un autre Héretique, contemporain de S. Jean, duquel on parle ſur l'an LXXX. Il tiroit auſſi ſa doctri-

doctrine des Gnoſtiques, puis qu'il diſoit *que le Monde n'avoit pas été fait par le Dieu ſuprême, mais par une Puiſſance diſtincte, & très-éloignée de celle, qui eſt au deſſus de toutes choſes, & qui ne lui eſt pas même connue.* Il falloit être bien impudent, pour débiter de ſemblables chimeres, & bien fou pour croire que le Dieu ſuprême étoit mieux connu à *Cerinthe*, qu'au Créateur du Monde. Il ajoûtoit *que Jeſus étoit né de Joſeph & de Marie, de la même maniere, que les autres hommes, & qu'il n'excelloit, par deſſus les autres, qu'en juſtice, en prudence & en ſageſſe. Qu'après ſon baptême, le Chriſt* (il nommoit ainſi une Divinité ſubalterne) *venant du Principe, qui eſt au deſſus de toutes choſes, étoit deſcendu ſur lui, ſous la figure d'une Colombe, & qu'alors il avoit annoncé le Pere Inconnu, & qu'il avoit fait des miracles, mais qu'à la fin le Chriſt s'étoit envolé de Jeſus; qui avoit ſouffert & qui étoit reſſuſcité, pendant que le Chriſt, qui étoit ſpirituel, étoit demeuré impaſſible.*

On voit que cet homme prétendoit que le Chriſt & Jeſus étoient deux Etres diſtincts, dont le premier étoit un Eſprit & l'autre un Homme, qui avoit réel-

réellement ſouffert, au lieu que les Simoniens prétendoient qu'il n'avoit rien ſouffert. On pouvoit facilement réfuter *Cerinthe*, par les trois premiers Evangiles, qui ſont entierement contraires à ces rêveries, & écrits par des gens, qui avoient apris la Religion Chrétienne de la bouche de Jeſus-Chriſt lui-même, ou qui étoient bien informez des choſes, qu'il avoit dites, par ceux qui les avoient ouïes. On ajoute que *Cerinthe* enſeignoit le regne charnel de Jeſus-Chriſt, ſur la terre, pendant mille ans, comme ſi cela lui avoit été révelé, par des Anges.

On dit un mot des livres ſuppoſez à *Clément*, qui mourut cette année, ou la ſuivante, puis qu'*Evareſte* lui ſucceda en ce tems-ci, dans le Siege Epiſcopal de Rome. On renvoye à l'Edition des Peres Apoſtoliques, faite à Amſterdam, où *Jean Baptiſte Cotelier* a fait la critique de ces Ouvrages, & où l'on voit auſſi un Martyre fabuleux de *Clément*, ſous Trajan. On s'y arrête très-peu, parce que ce n'eſt qu'une fiction très-groſſiere.

Sur l'an LXXXI. on dit un mot de *Nicolas* & des *Nicolaites*, par où il paroît que *Nicolas* lui-même n'étoit pas Héretique, ſi l'on en croit les Anciens, mais

mais ſeulement des gens, qui abuſoient de ſon nom. L'Hiſtoire qu'on en fait, comme on le verra, paroît néanmoins un peu ſuſpecte.

Après avoir parlé des principaux Héretiques de ce tems-là, on fait, ſur l'An LXXXIII. quelques réflexions ſur les *Héreſies* & les *Héretiques* en géneral, que l'on mettra ici ; parce qu'elles peuvent être utiles, même au tems préſent, & que c'eſt-là le principal uſage de l'Hiſtoire ; que de ſe ſervir du paſſé, pour ſe mieux conduire en ce qui arrive de nos jours.

On a nommé *Héreſies*, parmi les Grecs, toutes ſortes de Sectes, ſans les vouloir flétrir, par un nom ; qui n'étoit pas odieux, dans ſon origine, non plus que le mot d'*Héretiques* ; qui ne marque que ceux qui font profeſſion d'une certaine Secte, autant bonne, que mauvaiſe. Mais comme il y eut de violentes diſſentions entre les Sectes, qui n'étoient pas ſeulement de differens ſentimens, mais encore qui ſe déchiroient & qui ſe condamnoient les unes les autres avec aigreur ; il arriva que le mot d'*Héreſie* vint à ſignifier une faction blâmable, & celui d'*Héretique* un factieux inexcuſable ; & qu'enſuite on nomma *Héreſie* une opi-

opinion erronée, & *Héretique* un homme, infecté de quelque erreur, ou qu'on regardoit comme telle; ſens néanmoins, qu'on ne trouve point, dans les Ecrits des Apôtres.

Il peut en effet y avoir, dans une même Religion, pluſieurs Sectes; dont aucune ne ſoit condamnable, pour des erreurs pernicieuſes. Il peut arriver des diviſions, & il en arrive en effet, comme on le voit preſque par tout aujourdhui, ſur des articles, qui ne ſont rien au fonds du Chriſtianiſme. Souvent même, les eſprits s'échauffent en ſorte, que l'on vient à faire des *Aſſemblées* differentes, ce qui forme des Sectes, qu'on pourroit appeller, ſelon l'ancienne maniere de parler, *Héreſies*; quoi qu'elles ne different entre elles, qu'en des opinions, ſur leſquelles il peut y avoir de la diverſité, ſans qu'aucune ſoit, pour cela, en danger de perdre le ſalut. Ces Sectes, pourvu qu'elles ne ſe damnent pas & qu'elles ne ſe perſecutent pas l'une l'autre, peuvent être conſiderées, comme de differents membres du Corps myſtique de Jeſus-Chriſt. Ainſi, du tems des Apôtres, les Juifs devenus Chrétiens, trop attachez aux céremonies Moſaïques, & les Gentils, qui ne les vouloient pas obſerver,

ſerver, étoient également Chrétiens & ſe devoient ſupporter reciproquement, ſelon la doctrine Apoſtolique, parce qu'elles convenoient du fonds de la Religion. On pourroit & on devroit en uſer de même, dans tous les differends ſemblables.

Mais il n'y eut pas ſeulement des diviſions ſur des choſes indifferentes, il y eut encore ſur la fin du premier ſiecle, des *Héreſies* & des *Héretiques*, dans le ſens, dans lequel ces mots ont été pris depuis; c'eſt à dire des opinions incompatibles avec les fondemens de la Religion Chrétienne, & des hommes factieux, qui répandoient ces opinions, pour ſe faire chefs de Parti, & pour en tirer quelque avantage. Les Apôtres l'avoient bien prévû, comme il paroît, par la 2. Epitre de S. Paul à Timothée, & par la 2. Epitre de S. Pierre, où ces Apôtres en font des portraits affreux. L'évenement de leurs prédictions ſe voit encore dans les Epîtres de S. Jean & de S. Jude. Les premiers de ces Héretiques étoient ſortis du Judaïſme & il y en eut d'autres enſuite, qui ſortis du Paganiſme, & ennemis des Juifs, qui vouloient qu'ils obſervaſſent leurs cérémonies, commencerent à parler autre-

trement de Dieu, que ne faiſoient les Juifs; puis qu'ils diſoient que le Dieu ſuprême n'étoit pas celui, qui avoit créé le Monde, & qu'ils n'en vouloient point adorer le Créateur; comme on le voit, dans l'explication de la doctrine des Gnoſtiques. S'ils ajoûtoient encore à cela une pernicieuſe Morale, comme on le leur reproche; il faut néceſſairement qu'ils rejettaſſent tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, quoi qu'ils puſſent dire; qu'ils prétendiſſent enſeigner une doctrine meilleure, que celle que l'on y trouve; & qu'ils fiſſent des Aſſemblées à part, puis qu'ils devoient mépriſer les Juives & les Chrétiennes, & que ces Aſſemblées devoient les juger eux-mêmes indignes qu'on entretînt aucune Societé Religieuſe, avec eux.

On peut comprendre, par-là, pourquoi S. Paul diſoit à Tite Ch. III, 10. *Evitez ceux, qui ſont des Sectes, après un, ou deux avertiſſemens; ſâchant que les gens de cette ſorte ſont pervertis & qu'ils péchent; en ſorte qu'ils ſe condamnent eux-mêmes.* Des gens, qui en effet ne recevoient ni Moïſe, ni les Prophetes; des gens qui faiſoient profeſſion d'enſeigner une doctrine meilleure & plus ſublime que la leur; qui ado-

adoroient un autre Dieu, & qui vivoient plus mal que les Payens même; qui avoient des Assemblées particulieres, où ils enseignoient, comme divins, des dogmes, qu'ils avoient eux-mêmes inventez; des gens, dis-je, de cette sorte, *après avoir été avertis une, ou deux fois*, méritoient que tous les gens de bien les évitassent, & fuissent leur commerce; d'autant plus que ces Héretiques se condamnoient eux-mêmes, puis qu'ils savoient qu'ils ne débitoient que leurs propres fictions, & qu'ils se séparoient volontairement des Assemblées Chrétiennes. Si les Chrétiens avoient vêcu familierement avec eux, & les avoient reçus dans leurs Assemblées; ils auroient abandonné les principes de la Religion Chrétienne, & se seroient rendus infames, parmi les Payens.

S'il y avoit aujourdhui des Sectes, de cette sorte; ce seroit, avec raison, que tous les gens de bien fuiroient de semblables Héretiques. Mais on ne peut pas éviter, ou exclurre des Societez Chrétiennes des gens, qui adorent un seul Dieu, Créateur de toutes choses; qui ne reconnoissent pour Sauveur, Docteur & Seigneur, que Jesus-Christ seul; qui n'admettent d'autre regle

regle de leur foi, que l'Ecriture Sainte; qui vivent de maniere, qu'on ne leur peut rien reprocher; & qui ſouffrent ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment, en tout; comme ils ſouhaitent eux-mêmes d'être ſoufferts des autres; on ne peut pas, dis-je, éviter, ou fuir ces gens-ci, ſans commettre un grand peché, contre la charité Chrétienne; quoi qu'ils different des autres, en quelques dogmes ſpéculatifs, ou en quelques uſages, qui ne ſont pas néceſſaires au ſalut; parce qu'ils croyent que Dieu ne les pas a révelez, prêts d'ailleurs à les recevoir, ſi l'on pouvoit les en perſuader.

Il eſt certain, que les Gnoſtiques nuiſirent à la Religion Chrétienne, dans l'eſprit des Payens; qui ne les diſtinguoient pas des Chrétiens, & qui regardoient ces derniers, comme des gens de mauvaiſe vie, tels qu'étoient les Gnoſtiques. On ne doit pas être néanmoins ſurpris, que Dieu ne prévînt pas ces Héreſies, par ſa Toute-puiſſance; pour empêcher qu'à cauſe d'elles, on ne calomniât les Chrétiens. En comparant ces gens-là, avec les vrais Chrétiens, on comprenoit mieux l'excellence de l'Evangile; lorſque l'on voyoit que les Apôtres de Jeſus-Chriſt,

qui

qui étoient ſans étude, avoient parlé, d'une maniere très-ſage de Dieu & des Bonnes-Mœurs; pendant que de prétendus Savans, tels que les Gnoſtiques, ne diſoient de Dieu, que des abſurditez, & n'enſeignoient que des choſes honteuſes, concernant les Mœurs. Depuis ce tems-là, juſqu'au nôtre, tous les fondateurs de nouvelles Sectes, & tous ceux, qui ſe ſont vantez de nouvelles révelations, n'ont rien pû trouver, qui égalât la Religion des Apôtres, en ſageſſe, en pieté & en ſainteté. On peut même dire, qu'on ne s'eſt jamais éloigné, tant ſoit peu, de cette Religion, ſans bleſſer la droite Raiſon, auſſi bien que l'Ecriture.

S. Paul, qui ſavoit qu'il s'éleveroit des Héreſies, ou des Sectes, en donne encore une autre raiſon, dans ſa I. Epître aux Corinthiens C. XI, 19. où il dit *qu'il devoit y avoir des Sectes, parmi* les Chrétiens; *afin qu'on découvrît, parmi eux, ceux qui étoient dignes d'être approuvez.* En effet, s'il n'y avoit jamais eu qu'un ſeul ſentiment, & qu'une ſeule Secte, dans le Chriſtianiſme; on n'auroit vu parmi eux aucune de ces Vertus, par leſquelles on ſe garentit des erreurs oppoſées à la doctrine Apoſtolique; on s'abſtient de ſchiſ-

ſchiſmes & de condamnations téméraires; on ſe garde de l'ambition, qui trouble les chefs de Parti; on évite une Foi aveugle, qui embraſſe, ſans examen, tout ce qu'on lui propoſe; on mépriſe le gain, que les hommes recherchent très-avidement, lors qu'ils peuvent y parvenir ſans rien craindre, ſous prétexte de Religion; on néglige les plaiſirs & les commoditez de la vie, qu'il faut abandonner, pour défendre la Verité contre une Secte puiſſante; on ſent le prix de cette même Verité, dont on ne s'appercevroit pas ſi bien, & à l'égard de laquelle on ſe refroidiroit, s'il n'y avoit des gens, qui tâchent de l'opprimer. On voit par-là que les Sectes, quoi que blâmables en elles-mêmes, font, par un effet admirable de la Providence divine, qui tire le Bien du Mal, que l'on diſtingue les veritables Chrétiens, de la multitude, qui ne l'eſt que de bouche. Il faut être veritablement vertueux, pour s'appliquer non ſeulement à la recherche de la Verité, mais encore pour s'empêcher de l'abandonner, par crainte, ou par quelque autre conſideration humaine. C'eſt ainſi que Dieu a voulu exciter, exercer & animer nôtre Vertu, en permettant qu'il y eût de gens,

qui

qui tâchaſſent de nous la faire abandonner; afin que nous nous accoûtumaſſions à faire un bon uſage de la Liberté, qu'il nous a donnée, & afin qu'en nous en ſervant, comme il faut, dans tous les dangers de tomber dans le peché, nous nous attiraſſions de plus grandes recompenſes, dans l'autre vie.

En ce tems-ci, *Apollonius* de Tyane étoit, dans un âge avancé, en une grande réputation, non ſeulement à cauſe de ſon ſavoir, & de la régularité de ſa vie, mais encore, ſi l'on en croit *Philoſtrate*, à cauſe des miracles qu'il faiſoit; d'où l'on pouvoit recueuillir, qu'il y avoit je ne ſai quoi de divin, dans cet homme. On ne peut pas nier qu'il n'y ait eu, en ce tems-ci, un *Apollonius*, célebre par la connoiſſance, qu'on croyoit qu'il avoit de la Magie; mais il faudroit être bien credule, pour ajoûter foi à tout ce qu'en dit *Philoſtrate*, dans la vie de ce Philoſophe. D'habiles gens, dont on ſuit ici le ſentiment, ont cru que *Philoſtrate* n'avoit compoſé, cent ans après, cette fable; que pour donner aux Payens un homme, qu'ils puſſent oppoſer à Jeſus-Chriſt, dont ils voyoient, avec chagrin, la doctrine ſe répandre, de plus

en plus, tous les jours. *Apollonius* n'étoit qu'un impoſteur, puis qu'on lui fait honneur de la connoiſſance de la Magie, & *Philoſtrate*, l'Auteur de ſa vie, n'étoit qu'un Sophiſte menteur, qui pourroit à peine tromper des enfans. Les Pythagoriciens étoient fort adonnez aux fables, & ils en ont debité grand nombre, entre leſquelles eſt la vie d'*Apollonius*.

Cette eſpece de gens la reçurent, avec avidité, ſi tant eſt qu'ils ne vouluſſent pas s'en ſervir, pour tromper le monde. *Hieroclès*, Préfet d'Egypte, entreprit de comparer *Apollonius* à Jeſus-Chriſt, & fut enſuite réfuté par *Euſebe* de Ceſarée. Sur le portrait, que *Philoſtrate* fait d'*Apollonius*, ſuppoſé qu'il fût fidele, on jugeroit que ce n'étoit qu'un Sophiſte, tout rempli de fables & d'impertinences, qui cauſent d'abord du dégoût ; tel qu'étoit apparemment *Philoſtrate* lui-même. Le principal témoin des diſcours & des actions d'*Apollonius* fut un certain Aſſyrien de Ninive, nommé *Damis*, qui fut le compagnon de ſes voyages, & de qui les mémoires étoient tombez entre les mains de *Philoſtrate*, à ce qu'il dit. Peut-être qu'il n'y eut jamais de *Damis*; mais, s'il y en avoit eu un,

il

il n'étoit pas plus digne de foi, que lui, comme on en conviendra en liſant la vie de ſon Maître. On voit au contraire, dans les Apôtres, toutes les marques poſſibles de ſincerité; & s'ils ſe ſervent d'un ſtile vulgaire, ce ſtile, dans une choſe auſſi grave, que l'Evangile, eſt infiniment meilleur, que le ſtile ſophiſtique de *Philoſtrate*. On fait ces remarques ſur l'An LXXXV. On en verra d'autres ſur l'Année XCII, & ſur la XCVI. qui fut celle de la mort d'*Apollonius*, où l'on examine ce que *Philoſtrate* dit de la façon, dont ſon Heros comparut devant Domitien, & dont il s'échappa de ſes mains; auſſi bien que la revelation, qu'il eut à Epheſe, de la mort de cet Empereur, à l'heure même qu'il fut tué; & la maniere, dont *Apollonius* diſparut aux yeux des hommes. On montre que ce ne ſont que des fables, fort mal inventées, & qu'on ne pouvoit comparer à l'Hiſtoire de Jeſus-Chriſt, qu'avec la derniere abſurdité.

D'habiles gens ont rapporté l'Epître de S. *Jude* à l'année XC. Il n'eſt pas facile de décider quel eſt ce *Jude*, ſi c'eſt un des Apôtres, qui étoit auſſi nommé *Thaddée*, ou *Lebbée* & frere

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

de *Jaques*, ou ſi c'étoit quelque autre; parce qu'il ne ſe nomme point *Apôtre*, mais ſeulement *ſerviteur de Jeſus-Chriſt & frere de Jaques*. Il y a des gens, qui croyent qu'il faut entendre un Evêque de Jeruſalem, du tems d'Hadrien; mais ce n'eſt-là qu'une conjecture, & l'on pourroit également bien entendre un autre parent de S. *Jaques*. Le nom de *Jude* étoit fort commun, parmi les Juifs, & celui de *frere* ſignifie auſſi un *parent*, dans leur langage. On fait voir que S. Jude avertit les Chrétiens, à qui il écrit, que les Héretiques, que S. Paul & S. Pierre avoient prédit, il y avoit long-tems, devoir venir, étoient alors dans le monde.

On trouve la même choſe, dans la I. Epître de S. Jean, que l'on rapporte à l'An XCI. On donne, ſur cette Année, l'abregé de cette Epître, avec quelques remarques. On fait la même choſe, ſur l'année ſuivante, à l'égard des deux autres Epîtres de S. Jean; que l'on montre être veritablement de l'Apôtre, & non de je ne ſai quel S. *Jean l'Ancien*, qui ſemble être de l'invention de *Papias*, homme peu digne de foi.

Sur l'Année XCIII. à laquelle Domitien

mitien perſecuta les Chrétiens, on fait voir que cette perſecution ne fut pas longue & ne s'étendit pas à beaucoup de gens. On remarque auſſi ſur l'An XCV. que *Flavius Clement*, & *Flavie Domitille* ſon Epouſe, tous deux parents de Domitien, qui les fit mourir, comme coupables d'*Atheiſme*, pourroient auſſi bien avoir été Juifs, que Chrétiens; quoi que l'on ſuive le ſentiment commun, qui ſuppoſe qu'il les fit mourir pour le Chriſtianiſme.

On parle de l'Apocalypſe, ſur l'année XCVI. & après avoir montré que c'eſt ſans raiſon que quelques Anciens ont conteſté ſon autorité, parce qu'elle leur ſembloit favoriſer les Chiliaſtes; on avoüe qu'on ne peut pas ſe déterminer ſur le ſens des Propheties, qui y ſont. On parle de l'Evangile du même Apôtre, ſur l'Année ſuivante, & l'on fait quelques remarques, touchant l'occaſion, qui l'engagea à l'écrire.

Sur l'Année XCVIII. on rapporte l'hiſtoire de la converſion d'un certain jeune homme, qui de Chrétien s'étoit fait brigand, par le même Apôtre. On remarque qu'il y a quelques circonſtances, dans cette hiſtoire, qui la rendent ſuſpecte; parce qu'elle fait faire à S.

Jean certaines choſes, qui ne quadrent pas à un homme qui étoit alors dans un âge décrepit.

On examine enſuite ſur l'Année ſuivante, ce que S. *Jerôme* raconte de S. Jean, qui, comme il dit, ſur la fin de ſa vie, ne diſoit autre choſe dans les Aſſemblées, où il ſe faiſoit porter, que ces mots : *mes petits Enfans, aimez-vous les uns les autres*; & qui interrogé pourquoi il ne diſoit que cela, & le répetoit toûjours, répondit : *parce que c'eſt le commandement du Seigneur, & qu'il ſuffit d'obſerver ſeul.* On montre que ce commandement renferme tout, & qu'il étoit de très-grande importance de preſſer fortement la Charité Chrétienne, qui a été, comme on le fait voir par la choſe même, un des principaux moyens dont la Providence s'eſt ſervie pour l'établiſſement du Chriſtianiſme; & par le témoignage, que *Julien* même a été obligé de rendre aux Chrétiens, que l'accroiſſement de leurs Egliſes étoit dû principalement à cette vertu. On produit des paſſages formels de cet Empereur là-deſſus; par leſquels il paroît qu'il avoit deſſein d'obliger les Sacrificateurs Payens d'imiter la charité des Chrétiens, pour rétablir le Paganiſ-

niſme. Ces paſſages ſont très-remarquables, & ſont d'autant plus d'honneur au Chriſtianiſme, que *Julien* tâche, en même tems, de le diffamer.

On explique ici un paſſage de *Polycrate*, Evêque d'Epheſe, où il dit que S. Jean *avoit été un Sacrificateur de Dieu & qu'il portoit la lame*; en faiſant alluſion à la lame d'or que le Souverain Sacrificateur des Juifs portoit ſur le front. Communément on prend cela à la lettre, mais ici on l'explique métaphoriquement de la dignité de S. Jean, parmi les Chrétiens; qui le regardoient alors, pour ainſi dire, comme leur Souverain Sacrificateur, ſur la terre.

Sur la derniere Année du Siecle, après avoir parlé de la mort de S. Jean, on fait quelques réflexions ſur le Canon des Livres du N. T. oppoſées à l'opinion de quelques Savans Anglois, qui ont cru qu'il avoit été établi, par l'autorité de je ne ſai quelle Aſſemblée d'Evêques, qui ſe fit à Epheſe, au commencement du II. Siecle. On finira par là cet Extrait.

S. Jean ayant ſurvêcu aux autres Apôtres, & écrit le dernier, la vie de Jeſus-Chriſt ſur la terre; on ne peut pas douter, qu'en ſon tems on ne lût

communément les quatre Evangiles, parmi les Chrétiens & qu'ils n'euſſent déja la même autorité, qu'ils avoient au milieu du II. Siecle, du tems de S. *Juſtin* & de S. *Irenée*. Nous n'avons donc que faire de renvoyer au II. Siecle l'établiſſement du Canon des Evangiles, comme * font quelques habiles gens. On ne trouve nulle part qu'on ait aſſemblé le College Apoſtolique, ou ceux qui conduiſoient les Egliſes Chrétiennes, pour définir, par leur autorité, le nombre des Evangiles ; mais auſſi il n'en étoit nullement beſoin, parce que tout le monde ſavoit, par le témoignage de ceux qui avoient vêcu dans le même tems, que les quatre Evangiles étoient veritablement de ceux dont ils portoient les noms ; & parce qu'il n'y a rien, qui ſoit indigne d'eux, ou qui ſoit contraire à la Révelation de l'Ancien Teſtament, ou à la droite Raiſon, ni qui reſſente des Auteurs poſterieurs à ceux, dont les noms ſont à leur tête. Il ne fut pas beſoin, qu'il s'aſſemblât un Synode de Grammairiens, qui déclarât que les Livres, que nous croyons être de *Ciceron* & de *Virgile*, ſont veritablement d'eux, afin que la Poſterité

* Mrs. *Dodwel* & *Mill.*

rité n'en pût douter. Le conſentement de tout le monde, ſans être recherché, mais qui avoit paru ſelon que l'occaſion s'en étoit préſentée, & les choſes mêmes qui y ſont, prévinrent tous les doutes, que les Ages ſuivans en auroient pû avoir.

Il en fut de même, ſelon toutes les apparences, des Evangiles, dont l'autorité s'établit, par un conſentement perpetuel, ſans aucune définition des Conducteurs de l'Egliſe. On doit dire la même choſe des Epîtres des Apôtres, quoi que l'on ait douté pendant quelque tems de l'Epître aux Hebreux, des deux dernieres de S. Jean, de la ſeconde de S. Pierre, & de celle de S. Jude. Mais comme il n'y avoit aucunes raiſons aſſez fortes, pour douter de l'authenticité de ces Epîtres, elles furent reçues peu à peu, au moins de la plûpart des Egliſes, avant qu'il y eût aucun décret, en vertu duquel on fût obligé de les recevoir. Il en eſt de même de l'Apocalypſe. Auſſi voit-on qu'*Euſebe*, dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, pour verifier l'authenticité des Livres du Nouveau Teſtament ne fait mention d'aucun décret, pendant les trois premiers ſiecles, mais ſeulement des Auteurs qui avoient cité

ces livres, comme authentiques. Il ne fait preſque mention d'aucun Auteur célebre, ſans marquer les livres du Nouveau Teſtament, que cet Auteur avoit citez; ce qui auroit été inutile, s'il y avoit eu une définition Synodale, là-deſſus, dès le commencement du II. Siecle.

Il s'enſuit de là qu'on ne doit diminuer, en aucune maniere, l'autorité des Livres du Nouveau Teſtament; auxquels il n'a jamais rien paru d'égal, ou d'approchant. On parle des traditions du II. Siecle, mais il y a mille chimeres mêlées à la Verité, & qui conſiſtent en des ouï-dire recueuillis par des gens peu judicieux, comme *Papias* & *Hegeſippe*, qui pourroient même en avoir inventé une partie. Mais que ce ſoient eux, ou quelques autres, qui ſoient les Auteurs de ces Traditions imaginaires; c'eſt ce qui nous importe peu. Il s'agit de la Verité, & toute Tradition, qui la bleſſe, d'où qu'elle vienne, eſt fauſſe. Les livres ſeuls du Nouveau Teſtament ſont la pure ſource d'où l'on peut puiſer la Religion Chrétienne, ſans crainte de ſe tromper, pourvû qu'on les explique conformément au Bon-ſens & aux regles de la Bonne Critique. Tout

ce

ce qui eſt au delà, en matiére de dogmes, eſt incertain, & ſouvent même palpablement faux. Quelques habiles gens, qui depuis peu ont voulu expliquer le Nouveau Teſtament, & même le Vieux par les traditions de ce tems-là, ou n'avoient pas aſſez examiné la choſe; ou ſe faiſoient honneur d'une credulité, dont ils auroient eu ſujet d'avoir honte; ou avoient formé quelque projet peu Evangelique, contre la Théologie Apoſtolique, dans quelque vuë qu'on ne ſauroit louër.

ARTICLE II.

A Diſcourſe of the Neceſſity and Uſefulneſs of the CHRISTIAN REVELATION *by reaſon of the corruption of the principles of* NATURAL RELIGION, *among Jews and Heathens. By* DANIEL WHITBY. *D. D. and Chantor of the Cathedral Church of Sarum.* A Londres en MDCCV. in 8. pagg. 340.

QUOIQUE Mr. le Docteur *Whitby* m'ait donné quelque ſujet de me plaindre de lui, comme je l'ai marqué

dans le Tome IV. de la *Biblioth. Choiſie* p. 393. je ne laiſſerai pas de lui rendre juſtice en faiſant l'extrait de quelques-uns de ſes Ouvrages, dans ce Volume & dans les ſuivans. Il n'y a point de démêlé, qui puiſſe exempter de dire une verité avantageuſe à ceux, qui peuvent nous avoir choquez, lorſque cette verité peut être utile au Public. Je dirai donc que j'ai vû, depuis peu, quelques productions de Mr. *Whitby*, que l'on peut lire avec beaucoup de fruit, & que j'ai parcouru moi-même, avec plaiſir. Je commencerai à en rendre compte à ceux, qui n'entendent pas l'Anglois, par celle-ci, où l'Auteur entreprend de montrer, que dans l'état, où étoit le Genre Humain, lors que Jeſus-Chriſt vint au monde, une nouvelle Révelation étoit fort néceſſaire aux hommes, parce que les principes de la Religion Naturelle étoient extrémement corrompus, parmi les Juifs & parmi les Payens. J'ai traité de la même matiere, un peu autrement, dans les *Prolegomenes de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique*; comme on l'a pu voir, dans le Volume precedent de cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*; & quoi que je me ſois rencontré en diverſes choſes avec nôtre Auteur,

ceux,

ceux, qui liront les deux Ouvrages, verront bien que je n'avois pas lû celui de Mr. *Whitby*, quoi qu'imprimé depuis long-tems. Je ne savois pas même, qu'il fût public, à cause du peu de commerce, que nos Libraires font de Livres Anglois.

I. Comme nôtre Auteur a entrepris de montrer la corruption de la Religion Naturelle, parmi les Juifs & les Payens, il est obligé de commencer son Ouvrage par une description générale de la Religion Naturelle, ou des connoissances auxquelles on peut parvenir, par la seule Raison. Il montre que cette Religion suppose nécessairement qu'il y a un Dieu & qu'elle renferme des lois de justice, de verité, d'humanité, d'affection naturelle & de gratitude; lois dont il prouve la verité, par la Raison, & qu'il défend contre les objections, qu'on fait contre cette doctrine. Il est dans la pensée, que ces lois n'ont pas été formées, par les hommes, seulement, parce qu'ils sont nez pour la Société; mais encore parce que ce sont des créatures capables de Religion; d'où il s'ensuit que celui, qui les a créez demande qu'il lui rende quelques devoirs, & qu'il recompensera ceux, qui

les lui auront rendus ; & punira au contraire ceux, qui les auront négligez.

II. Mr. *Whitby* prouve enſuite que les Juifs avoient corrompu ces notions naturelles par leurs vaines traditions, qui leur faiſoient violer les deux Tables de leur Loi ; & par la fauſſe idée de la Divinité qu'ils s'étoient faite, en la regardant comme un Etre partial qui n'avoit d'égard que pour la Nation Juive.

Cela donne lieu à l'Auteur de reſoudre une objection que l'on pourroit faire aux miracles de Jeſus-Chriſt. C'eſt qu'il eſt étonnant que les Juifs ne ſe rendiſſent pas à ces merveilles, qu'il faiſoit devant leurs yeux. L'Auteur fait voir que leurs mauvaiſes mœurs & leurs préjugez en étoient cauſe.

III. Les Philoſophes en général, parloient avec beaucoup d'incertitude d'une infinité de choſes d'importance ; & les Academiciens, en particulier, ſoûtenoient qu'on pouvoit également défendre le pour & le contre, ſur toutes les queſtions, que l'on propoſoit. Les uns nioient ouvertement qu'il y eût un Dieu, les autres ſa Providence, & d'autres enfin en parloient

loient très-douteusement. Ces doutes avoient une très-grande influence sur les mœurs, non seulement du peuple, mais même des Philosophes, & les rendoient, généralement parlant, très-dépravées. Il y en avoit, qui nioient sa Toute-puissance, d'autres sa Toute-science, d'autres enfin sa Justice.

IV. Mr. *Whitby* montre en suite, que les Payens même ont reconnu que nier la Providence c'étoit renverser toute Religion & toute Vertu. Qu'*Epicure* & ses Sectateurs en niant la Providence, & en affranchissant les hommes de toute crainte, de la part de la Divinité, faisoient autant de mal aux méchants, qu'ils débitoient des sentimens inutiles aux gens de bien, qui n'ont que faire d'avoir peur de la Divinité, & qu'ils privoient même de la consolation, que peut donner une vie vertueuse: que d'autres croyoient qu'il y a une Providence générale, mais qui n'a aucun soin ni des choses, ni des personnes particulieres: Qu'*Aristote* & ses Sectateurs renfermoient la Providence dans le Ciel, & n'en reconnoissoient aucune, au dessous de la Lune: Que les Stoïciens, qui reconnoissoient une Providence, affoiblissoient la consolation qu'on en peut re-

retirer, en faiſant dépendre les actions vertueuſes uniquement d'eux-mêmes, en diſant que Dieu eſt un Corps intelligent, & en établiſſant une deſtinée inexorable, quoi qu'ils parlaſſent de Franc Arbitre: Que les Pythagoriciens & les Platoniciens détruiſoient la Providence immédiate de la Suprême Divinité, dans les choſes céleſtes, & en donnant aux Génies le ſoin des hommes: Que cette doctrine avoit introduit l'Idolatrie dans le Monde, l'avoit répandue parmi toutes les Nations, & obligeoient ces Philoſophes d'approuver les cultes abſurdes & cruels qu'elles rendoient à leurs Dieux.

* Ceux qui liront ce Chapitre & les autres, où il s'agit de faits, ou de doctrines verront que l'Auteur n'avance rien, ſans en rapporter des preuves, tirées des Philoſophes, dont il parle, où il rapporte leurs propres termes. On ne l'accuſera pas de les calomnier, puis qu'il ne dit rien, que ce qu'ils diſoient eux mêmes. Il eſt néanmoins bon de remarquer qu'on les peut excuſer, à quelque égard en deux manieres. La premiere eſt qu'on peut interpreter favorablement divers endroits,

* *Remarques de l'Auteur de la B. A. & M.*

droits, où ils s'expliquent en des termes trop rudes, ou mal propres; comme divers paſſages des Stoïciens, qui affectoient de débiter des paradoxes, & qui ſe ſervoient d'expreſſions outrées. Ils repreſentent quelquefois leur Sage comme indépendant de la Divinité même, diſputant de la felicité avec elle, & bravant, pour ainſi dire, toute la nature. A prendre tout cela à la rigueur, ce ſont des redomontades ridicules; mais ſi on réduit leurs termes au ſens, auquel il falloit néceſſairement qu'ils les priſſent, à moins qu'ils ne fuſſent inſenſez, on trouvera que cela veut dire que l'homme, quoi que l'ouvrage de Dieu & dépendant par conſequent de lui, étoit néanmoins libre, que la Providence ne forçoit pas ſa liberté; & qu'il étoit en lui d'en faire un bon, ou un mauvais uſage. La ſeconde maniere de les excuſer, c'eſt de dire qu'ils ne parloient pas conſéquemment, & qu'ils ſe contrediſoient ſouvent; comme *Plutarque* les en a accuſez, avec raiſon, dans un Ouvrage, qu'il a compoſé exprès pour cela. Ainſi quoi que les conſéquences néceſſaires de leurs ſentimens menent ſouvent à de grandes abſurditez, il ne faut néanmoins pas leur attribuer

ces

ces abſurditez, comme s'ils les avoient cruës. Leur dogme de la Deſtinée, pris à la rigueur, détruit ce qu'ils diſoient du Franc-Arbitre, & même toutes ſortes de Vertus; dont ils parloient néanmoins aſſez bien, à divers égards, comme on le peut voir, par le ſeul *Seneque*, & qu'ils pratiquoient même mieux que les autres, comme il paroît par l'exemple de *Caton*, de *Brutus* & d'autres. C'eſt ainſi que quelques-uns des Chrétiens d'aujourdhui, & des Siecles paſſez ne peuvent guére être excuſez, qu'en conſideration de l'inconſéquence de leurs raiſonnemens, & de la contradiction, qui eſt entre leurs penſées. S'ils reconnoiſſoient non ſeulement les principes erronez, qu'ils ſoûtiennent, mais encore leurs légitimes conſéquences, ils ſeroient tombez dans des penſées, qui ne ſeroient guére plus raiſonnables, que celles des Stoïciens.

V. Ceux qui reconnoiſſoient une Providence, comme nôtre Auteur le fait voir, n'étoient pas capables de la défendre, contre les objections tirées de la proſperité des méchants, & des malheurs, qui arrivent aux gens de bien, auſſi bien que du débordement des vices, qu'on voyoit par tout. Les répon-

réponſes, qu'ils faiſoient à ces difficultez, n'étoient point ſuffiſantes, comme on le montre; parce que pluſieurs d'entre eux rejettoient l'immortalité de l'Ame; & que d'autres nioient au moins les peines de l'autre vie, & n'avoient que de fort légeres eſperances d'une felicité après la mort. Il eſt facile de voir que ces ſentimens n'étoient propres qu'à détruire la pieté & à encourager le vice; & que les principes du Chriſtianiſme ſont infiniment meilleurs.

VI. Mr. *Whitby* paſſe de-là au culte, que les Payens rendoient à la Divinité. Ils croyoient qu'il y avoit une infinité de Dieux dans le ciel, dans l'air & ſur la terre, qui devoient être ſervis chacun, ſelon la coûtume des lieux, où ils étoient adorez. Les Platoniciens & les Stoïciens croyoient que le Monde étoit une Divinité. C'étoit l'opinion générale que le Soleil, la Lune, les autres Etoiles & la Terre même étoient des Dieux. Les autres Divinitez étoient des Hommes morts, ou même de mauvais Démons. Il eſt aiſé de voir l'excellence de la doctrine Chrétienne, à cet égard; puis que, rejettant tout ce faux culte, elle ramene les hommes au culte d'un ſeul vrai Dieu.

VII

VII. Cela paroîtra encore plus, par le Chapitre ſuivant, où l'Auteur fait voir que le culte des Payens étoit abominable en ce qu'ils ſacrifioient à leurs Dieux leurs propres enfans. Comme on pourroit objecter que Dieu a bien voulu que Jeſus-Chriſt ſe préſentât à lui en ſacrifice, Mr. *Whitby* fait voir au long la difference qu'il y a, entre le Sacrifice de Jeſus-Chriſt, & ceux des Payens; & explique les raiſons, que la Sageſſe Divine a euës de vouloir que les pechez des hommes fuſſent expiez de la ſorte. Cet endroit mérite d'être lu, par les Théologiens. L'Auteur fait en ſuite l'hiſtoire des ſaletez, des impietez & des abſurditez du Culte religieux des Payens; après quoi, il montre aiſément que les céremonies du Chriſtianiſme ſont infiniment préferables, non ſeulement à celles, qui étoient reçuës parmi les Payens; mais même à celles, qui étoient établies, parmi les Juifs.

VIII. Dans la ſuite, Mr. *Whitby* attaque la Morale des Payens, & commence, par montrer que quelques Philoſophes avoient deux principes, qui détruiſoient entierement la Vertu; l'un étoit qu'il n'y a rien, qui ſoit de ſa nature *bon*, ou *mauvais*; & l'autre, que

que s'il y avoit quelque choſe de ſemblable, perſonne ne pouvoit s'en aſſurer. Tous ces gens-là croyoient que ce qui rendoit une choſe bonne, c'étoit la Loi, qui l'ordonnoit; & que ce qui rendoit une choſe mauvaiſe, c'étoit la défenſe de la Loi. Selon ces maximes, la Vertu & le Vice étoient de purs noms, & la Divinité n'avoit aucun interêt, ni à favoriſer la premiere, ni à punir le ſecond. Les Lois même des hommes perdoient par-là toute leur force; car ou nous ſommes obligez d'obeïr à ces Lois, par quelque principe naturel, ou nous ne le ſommes pas. Si nous le ſommes, il faudra reconnoître qu'il y a quelque choſe de naturellement bon; & ſi nous ne le ſommes pas, il n'y aura aucun principe de conſcience, qui nous engage à leur obeïr. *Ciceron* dit fort bien, ſur cela, dans ſes Queſtions * Academiques, „ que ſi ce n'eſt que „ la punition, ou la crainte du ſupplice, & non la turpitude même du „ Vice, qui nous empêche de vivre „ mal; perſonne n'eſt injuſte, & qu'il „ faut ſeulement regarder les méchants, comme des imprudens: *Quòd ſi pœna, ſi metus ſupplicii, non ipſa*

* *Lib. II. n.* 120.

ipſa turpitudo deterret ab injurioſa, facinoroſáque vita, nemo eſt injuſtus, at incauti potiùs dicendi ſunt improbi.

* Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que les Stoïciens eux mêmes, qui prétendoient élever l'excellence de la Vertu, plus haut que ne faiſoient les autres Philoſophes, ſoûtenoient qu'il n'y avoit de bien, ni de mal, que par l'inſtitution des hommes; ſur quoi l'on peut voir *Diogene Laërce*. Néanmoins, pour cette inſtitution arbitraire, ils vouloient qu'on s'expoſât à toutes ſortes de maux. Mais cette Philoſophie, comme on l'a dit, étoit pleine de contradictions.

Nôtre Auteur fait voir que les Payens commettoient une infinité de meurtres, ſans ſcrupule, dans les Combats des Gladiateurs; dans l'expoſition des Enfants, & même dans la coûtume des femmes de ſe faire avorter; en ſe tuant eux-mêmes, & en loüant ceux qui le faiſoient; en témoignant une haine implacable contre les Nations, à qui ils faiſoient la guerre. On voyoit fréquemment, parmi eux, des adulteres, des mariages, ou des commerces inceſtueux. La Sodomie & l'Yvrognerie

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & M.*

rie y étoient communes. Ce n'étoient pas ſeulement des vices du Vulgaire, les Philoſophes eux mêmes en étoient infectez ; & les fêtes, que l'on célebroit, en l'honneur des Dieux, en étoient ſouillées. Le larcin étoit plus eſtimé, que blâmé, parmi pluſieurs Nations. Les Philoſophes même approuvoient le menſonge, lors qu'on en tiroit de l'avantage. Au contraire, tous ces vices ſont condamnez, par la Religion Chrétienne.

* On ne peut pas néanmoins diſconvenir que la plûpart de ces vices n'aient été cenſurez par quelques Philoſophes, & qu'on ne loüât ceux, qui s'en abſtenoient. Mais il eſt certain que la multitude, non ſeulement du Peuple, mais même des Savans, ſe moquoit de ces leçons des Philoſophes, qui n'avoient pas aſſez d'autorité, ni des Regles aſſez ſûres, pour refrener cette licence. Il falloit une révelation divine, comme celle que les Chrétiens ont, dont l'autorité fût reconnue, & inconteſtable, pour arrêter ces affreux deſordres.

On ne peut blâmer, dans les Chrétiens, que la deſobeïſſance ; car ils ſont contraints de convenir, qu'ils violent des

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & M.*

des Lois Divines, & qu'ils ſont coupables, lors qu'ils font ce qu'elles défendent. Il n'y a que les guerres, qu'ils font non ſeulement contre les Infidelles, mais même entr'eux, avec une violence & un acharnement horrible, &, ce qu'il y a de pire, avec beaucoup de gloire, ou d'approbation des peuples; il n'y a, dis-je, que les guerres, qui ſont tout à fait inexcuſables. Il n'y en a que peu ou point, qu'on puiſſe appeller juſtes; c'eſt à dire, qui ſoient entrepriſes, que pour la défenſe de droits de grande importance, & inconteſtables; & s'il y en a quelques unes, qui ſoient de cette nature, dans leur origine, la maniere de les faire, la licence des ſoldats, & les pillages qui ſe commettent contre des innocens, les rendent criminelles. On doit encore ajoûter à cela, les artifices cachez, que les Nations employent, pour ſe nuire les unes aux autres, les tromperies, & les violations des Traitez, lors qu'elles trouvent de l'avantage à les rompre, & qu'elles les peuvent, comme elles le croyent, violer impunément. Ce ſont là des guerres ſans bruit, que l'on entretient pendant la paix, & qui deviennent enſuite les cauſes des guerres, qui ſe font à main armée.

mée. Mais tout cela eſt condamné par l'Evangile, qui n'eſt pas moins pour les Souverains & pour les Etats en géneral, que pour les Particuliers. Ceux qui conduiſent les peuples, & qui ſont la principale cauſe de ces maux, en ſeront punis encore plus ſéverement qu'eux. Ainſi l'on ne peut pas attribuer ces deſordres aux fondateurs de la Religion Chrétienne.

IX. Nôtre Auteur montre, en ſuite, que les Payens pechoient contre tous les devoirs de la Religion Naturelle. Pluſieurs Philoſophes ſoûtenoient que les prieres & les ſacrifices ne ſervoient de rien, pour obtenir la faveur de la Divinité. La foi prétendue des Payens n'avoit pas pour objet une Révelation Divine, mais les tromperies des Démons & leurs Oracles.

* On peut ajoûter à cela les fourberies des Sacrificateurs des Dieux, & des Devins de diverſes eſpeces, qu'il y avoit parmi eux; fourberies infiniment plus fréquentes, que tout ce qu'on peut regarder, avec quelque vraiſemblance, comme l'operation des Démons. Telles ſont une infinité d'Oracles, & aparemment même la plû-

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & M.*

part, qui étoient de l'invention des Prêtres, les guériſons miraculeuſes, qui ſe faiſoient, comme on diſoit, dans les Temples des Dieux; les prodiges, que l'on annonçoit de toutes parts, comme on le peut voir, dans l'Hiſtoire Romaine; les préſages, que l'on tiroit des oiſeaux & des victimes; enfin toute la ſcience des Prêtres, pour détourner les menaces des Dieux, ou pour les appaiſer, par certaines ſortes de ſacrifices, & généralement tout le fatras ſuperſtitieux de la Religion Payenne. Tout cela a bien plus l'apparence de tromperies humaines, que d'operations de Démons; & l'on ſe fioit aveuglément, ſur la parole des hommes, qui les rapportoient, ſans oſer examiner leur témoignage.

Mr. *Whitby* montre enſuite que les Payens détruiſoient l'Amour, la Crainte & l'Obeiſſance, qu'ils devoient à la Divinité. L'Amour de Dieu, ſelon la deſcription qu'en fait l'Auteur, conſiſte, dans une haute eſtime, que l'on a pour l'excellence de ſa nature; à le choiſir ſeul, pour nôtre Souverain Dieu; & à demeurer conſtamment attaché à lui, préferablement à toutes les Créatures. La Crainte, que l'on a pour Dieu, eſt un égard reſpectueux, que

que l'on a pour la Nature Divine, par lequel on eſt retenu de rien faire, qui puiſſe l'offenſer, ou marquer quelque mépris pour elle, & qui eſt fondé ſur la Puiſſance & ſur la Bonté de Dieu. L'obeïſſance, qu'on lui rend, conſiſte à tâcher de l'imiter. L'Auteur montre que les Payens avoient divers ſentimens de la Divinité, & de la Providence, deſquels on a déja parlé cideſſus, qui les rendoient incapables de ces vertus. Après cela, il eſt facile à Mr. *Whitby* de montrer que la Religion Chrétienne remplit excellemment bien tous les devoirs & toutes les fins de la naturelle, & va beaucoup au delà.

X. La Concluſion de tous les raiſonnemens précedens ſe réduit à ces deux propoſitions. La premiere eſt, que Dieu, en introduiſant le Chriſtianiſme, parmi les hommes, a montré la folie de la ſageſſe du Monde. La ſeconde eſt, que la verité de la Religion Chrétienne paroît, par les moyens qui l'ont ſi promptement répandue par toute la Terre. L'Auteur fait voir la liaiſon de cette Concluſion avec ce qui précede, par une petite récapitulation de ce qu'il a dit.

Son raiſonnement, comme il le

remarque, dépend de ces principes, qui ſont confirmez par la Raiſon & par l'Experience : 1. Que ce qui ſurmonte un préjugé invéteré, doit avoir plus de force, que ce préjugé : 2. Qu'une Doctrine nouvelle, qui eſt contraire à pluſieurs préjugez, qui viennent de l'ignorance, ou des paſſions, & qui contient pluſieurs choſes, qui la rendent incroyable aux uns, & deſagréable aux autres, ne paroît pas pouvoir naturellement ſurmonter toutes les Doctrines établies & engager les hommes à les rejetter : 3. Qu'on n'oblige pas facilement les hommes à abandonner les ſentimens, qu'ils ont apris dès leur enfance ; & qu'ils ſont généralement fort éloignez d'embraſſer une nouvelle créance, de confeſſer leurs erreurs, de ſe condamner eux-mêmes, & de juger deſavantageuſement de leurs Parens & de leurs Amis : 4. Que les hommes ſont adonnez à leurs plaiſirs & paſſionnez pour jouïr des délices de cette vie ; & que ce qui les oblige d'y renoncer ſubitement doit avoir plus de force, que les tentations du Monde n'en ont : 5. Qu'il n'eſt pas facile de porter les hommes à abandonner un interêt préſent & de conſéquence, ſeulement dans l'eſperance d'un

d'un bien futur ; ou de s'expoſer eux-mêmes aux plus grandes ſouffrances, pour parvenir à ce qu'ils eſperent, & pour en confirmer la Verité, ſans avoir de très-grands ſujets de l'eſperer : 6. Qu'il n'y avoit point d'apparence que des hommes de baſſe naiſſance, élevez ſelon leur condition, & de plus maltraitez dans leurs perſonnes & diffamez, par leurs ennemis, viendroient à bout d'engager quantité de perſonnes de toutes ſortes de conditions, d'âges & de ſexes, à quitter leur Religion, leurs habitudes de jouïr des plaiſirs de la vie, leurs interêts mondains & leurs vieilles opinions, & encore moins à renoncer à toutes leurs liaiſons & à leurs propres vies, ou à s'attirer une infinité de maux oppoſez aux deſirs naturels des hommes : 7. Que quand de grandes Puiſſances, pouſſées par la malice la plus rafinée, & ſoûtenues de tous les artifices de l'Eſprit, de la Politique, de l'Erudition & de l'Eloquence, font tout ce qu'elles peuvent, pour extirper une Doctrine & faire perir des Perſonnes peu conſiderables qui la publient ; & que par toute leur habileté & tout leur pouvoir, elles ne font qu'augmenter le nombre de ceux qui la profeſſent ; on

en doit conclurre raiſonnablement, qu'une plus grande Puiſſance ſoûtient les perſecutez, comme ils le diſent, *& que Dieu a choiſi les choſes folles du monde pour confondre les ſages, & les choſes foibles, pour confondre les fortes.*

Pour la confirmation de ce raiſonnement, Mr. *Whitby* veut que nous conſiderions, qu'encore que la ſageſſe des Philoſophes Payens ne s'opposât pas fort aux paſſions & aux inclinations des hommes; qu'encore que leur Théologie ne fût pas contraire aux ſentimens de leurs Peres, & qu'elle confirmât le culte, qu'on rendoit à la Divinité, en châque païs; qu'encore que rien ne s'opposât aux Philoſophes, que même les Puiſſances les favoriſaſſent, & qu'ils employaſſent toute leur Rhétorique & tout leur eſprit pour faire recevoir leurs ſentimens; néanmoins ils ne purent rien dire, qui calmât les apprehenſions naturelles des hommes, ou qui fût digne de la Divinité, & utile à tout le Genre-Humain, comme la Doctrine Chrétienne. Auſſi les progrès de la Philoſophie, dans quelques centaines d'années, furent ſi petits, qu'elle demeura renfermée parmi les Grecs & les Romains; qu'elle ſe réduiſit preſque à l'Epicureïſme & au Scep-

Scepticiſme, & enfin s'évanouït entierement, par l'établiſſement du Chriſtianiſme, qui s'étendit beaucoup plus loin, & même parmi les Barbares. La Philoſophie produiſit encore très-peu de changement, dans les mœurs & dans les uſages de ceux qui l'étudierent, pour les rendre meilleurs; au contraire le Chriſtianiſme cauſa en ceux qui l'embraſſerent un très-grand changement en mieux, dans l'eſpace de peu d'années, & prévalut enfin entierement dans l'Empire Romain, & ſortit même de ſes bornes.

On peut voir par-là que cet Ouvrage de Mr. *Whitby* eſt fort utile, pour connoître l'état du Genre Humain, quand Jeſus-Chriſt vint au Monde, & les raiſons de l'établiſſement de la Religion Chrétienne. Au moins, il m'a paru tel, après avoir bien penſé à cette matiere, & l'avoir même traitée dans les *Prolegomenes* de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique*; où l'on a fait voir de plus que ce qu'il y avoit de bon & de mauvais dans la Philoſophie Payenne, contribua, contre le deſſein des Philoſophes, à l'établiſſement du Chriſtianiſme.

ARTICLE III.

Dissertatio de SACRARUM SCRIPTURARUM INTERPRETATIONE *secundùm* PATRUM *Commentarios, in qua probatur* 1. *S. Scripturam esse Regulam Fidei unicam, ex qua de omnibus articulis Fidei, creditu necessariis ad salutem, judicium ferendum est*: 2. *Patres sive primævos, sive subsequentes non esse idoneos S. Scripturæ Interpretes*: 3. *non posse controversias de S. Trinitate motas ex Patribus, Conciliis aut Traditione verè catholica certò definiri. Auctore* DANIELE WITBY, *Ecclesiæ Sarisburiensis Præcentore.* A Londres MDCCXIV. in 8. p. 472. avec la Preface & les Index.

CE Volume est composé de deux parties, dont l'une est une longue Préface, où l'Auteur prouve que l'Ecriture seule doit être la regle de nôtre Foi, que les Peres n'étoient pas propres à interpreter l'Ecriture, & enfin qu'on ne sauroit finir les Controverses, sur la matiere de la S. Trinité, par leur moyen. L'autre partie renferme un échantillon des plus mauvaises

vaiſes explications de l'Antiquité ſur tous les Livres de l'Ecriture Sainte. Les Proteſtans de deça la mer, qui n'ont pas grande eſtime pour les Peres, applaudiront ſans doute à cet Ouvrage; mais pluſieurs Théologiens de l'Egliſe Anglicane, qui font profeſſion d'eſtimer beaucoup l'Antiquité Chrétienne, ne l'approuveront pas plus, que le livre de Mr. *Daillé* de l'*Uſage des Peres*; dont ils parlent, avec mépris.

Il y a néanmoins un milieu à garder, en cette ſorte de choſes, qui eſt également éloigné d'un trop grand mépris & d'une trop grande eſtime. Ces extrémitez viennent ordinairement de quelque paſſion, ou de quelque eſprit de parti, qui font paſſer les bornes de la Verité & de l'Equité. Il y a des gens, deça la mer, qui les mépriſent ſi fort qu'ils ne les liſent jamais, dans la penſée qu'il n'y a rien à apprendre de bon en ſoi, & que les ſentimens, & les uſages des ſiecles paſſez, depuis la mort des Apôtres, ne nous regardent point, & ſont même indignes de nôtre curioſité. Il y a chez eux des Profeſſeurs aux Belles Lettres, qui inſtruiſent la jeuneſſe des opinions & des coûtumes des Payens, qui lui

expliquent leurs Hiſtoriens & leurs Poëtes; mais il y a peu, ou point de Profeſſeurs, qui prennent le même ſoin, à l'égard de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & des anciens Peres. Suppoſé qu'il y ait dans cette Hiſtoire bien des choſes, qu'on ne ſauroit louër, ni approuver, & qui n'aient aucun rapport à nos uſages & à nos opinions préſentes, comme il en faut convenir; oſeroit-on dire, qu'il nous importe plus de ſavoir la Fable Payenne & de connoître les uſages & les opinions des Grecs & des Romains? Ne peut-on pas profiter de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, comme de toutes les autres, pour éviter ce qui eſt mauvais & imiter ce qu'il y a de bon? Ce qui eſt encore étrange, c'eſt que ce mépris, de l'Antiquité Eccleſiaſtique, ne vient pas de ce qu'on l'a bien luë & bien examinée; mais de ce qu'on ne la connoît point du tout; ce qui eſt très-injuſte & très-ridicule. Une autre choſe, qui ne l'eſt pas moins, c'eſt que ces mêmes gens-là ne laiſſent pas de faire profeſſion, dans leurs Confeſſions de Foi & dans leurs Livres, de ſuivre les ſentimens des quatre premiers Conciles Generaux, de ſe ſervir de l'autorité de quelques Peres qu'ils croyent leur être favorable, & de traiter

ter du nom odieux de *novateurs* ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment. Cependant les plus anciens Peres & les premiers Conciles, qu'ils ne liſent point, ſont entierement oppoſez à leurs opinions, à pluſieurs égards. Il y a encore un autre inconvenient, qui n'eſt pas moindre, dans la conduite de ces gens-là. C'eſt qu'ils ne font pas difficulté de ſe ſervir, non ſeulement des raiſons, mais encore de l'*autorité* des Peres, qu'ils jugent leur être favorables, & qu'en même tems, ils ſe moquent de la même autorité, lors qu'elle leur eſt contraire. Je ne rapporterai pas des exemples de cela. Ils ſont aſſez connus & châcun s'en peut faire l'application.

L'autre extrémité eſt celle de ceux, qui mépriſent tous les Modernes, qui rejettent leurs raiſonnemens les plus démonſtratifs, & qui foulent aux pieds toute leur érudition; pendant qu'ils élevent juſqu'au ciel les raiſonnemens, & l'érudition des Peres; quoi qu'on ne les puiſſe nullement comparer, à cet égard, aux Modernes. Ils traitent auſſi odieuſement ces derniers de *novateurs*; lors même qu'ils prouvent leurs ſentimens, par l'Ecriture Sainte, par la droite Raiſon & par

l'uſage certain des Langues anciennes, qui n'étoient pas connues aux Peres. Ces mêmes gens-là ou liſent peu les Anciens, qu'ils ne ſont pas trop en état d'entendre, quelque parade qu'ils faſſent de leur érudition Eccleſiaſtique; ou n'y cherchent que leurs propres ſentimens, & leur donnent hardiment la torture pour ſe les rendre favorables; ou peut-être feignent de croire des ſentimens de l'Antiquité ce qu'ils ne croyent point. Ils parlent perpetuellement de leur conſentement, comme d'une marque de la Verité, & néanmoins ils l'abandonnent, ſans façon, lors qu'il ſe trouve contraire aux ſentimens & aux uſages modernes de leur Egliſe. Ainſi ils ſont auſſi coupables d'une bonne partie des fautes de ceux, qui mépriſent l'Antiquité, & qu'ils condamnent, à cauſe de cela, comme des témeraires & des orgueuilleux. Je ne mets pas ici des exemples, non plus qu'à l'égard des précedens, parce qu'ils ne ſont pas moins connus, & que Mr. *Whitby* en produit aſſez, dans le Traité, dont on a lû le titre.

Le milieu qu'il faudroit tenir, c'eſt qu'après avoir fixé les idées de ce qui eſt néceſſaire au ſalut, par l'Ecriture Sain-

Sainte ; on devroit rechercher, dans l'Antiquité, ce qu'il y a d'utile pour les appuyer, & s'en ſervir dans le beſoin. Pour le reſte, ce ſeroit aſſez de s'en inſtruire hiſtoriquement, pour profiter de cette Hiſtoire, comme l'on fait de toutes les autres, pour imiter ce qui eſt conforme à l'Ecriture & à la Raiſon, & fuir ce qui y eſt oppoſé. Il faudroit ſans mépriſer les Modernes, qui ſont ſans comparaiſon meilleurs Interpretes de l'Ecriture, que les Peres, profiter de ce qu'il y a de bon, dans les Anciens, ſoit dans la doctrine, ſoit dans les mœurs. Il eſt très-utile que l'on ſâche que tous les Chrétiens (je n'y comprends pas les Héretiques, qui n'ont pas regardé l'Ecriture, comme la ſeule regle de leur Foi) ont toûjours cru la même choſe, touchant les Articles capitaux ; tels que ſont ceux, qui ſont compris dans les plus anciens Symboles, & dans celui, que nous appellons le *Symbole Apoſtolique*. Il ne faudroit ni mépriſer l'Antiquité, comme s'il n'y avoit rien à apprendre, ni l'eſtimer au delà, de ce qu'elle merite ; mais examiner tout, avec diſcernement, par les regles de la Révelation & de la Raiſon, les lumieres deſquelles ne nous trompent ja-

mais. On deviendroit assurément par-là plus retenu & plus équitable.

Après avoir dit cela, afin qu'on ne m'attribue pas des sentimens, que je n'ai point, je viens à nôtre Auteur. Je marquerai, en peu de mots, les matieres qu'il traite, dans sa Préface, selon l'ordre des Sections, qui la divisent.

I. Il commence, par faire voir l'utilité de son travail, en disant qu'il n'a nullement entrepris cet Ouvrage, pour diffamer les Peres, ni leur faire perdre l'autorité, qui leur est dûe; mais pour empêcher qu'on ne leur en donne plus, qu'ils ne s'en attribuent eux-mêmes, & qu'on n'établisse une autre regle de la Foi, que celle que Dieu & Jesus-Christ nôtre unique Conducteur & nôtre unique Docteur, ont établie, qui est dans l'Ecriture. C'est aussi le sentiment de l'Eglise Anglicane, dans le VI. Article de sa Confession de Foi. Il se plaint, qu'il y a eu des gens, comme *Thorndick* & d'autres, qui ont rejetté ouvertement cet Article, dans le dessein d'introduire des Doctrines, qui ne sont point dans l'Ecriture; comme le Sacerdoce des Prêtres, proprement dit, les priéres pour les Morts, & plusieurs autres semblables choses, qui

sont

ſont contraires à cet Article, & qui vont à renverſer les fondemens de la Réformation, & applanir le chemin à l'Egliſe Romaine, pour rentrer plus facilement dans la Grande Bretagne, & y établir en même tems un Prince de ſa Communion. Feu Mr. l'Evêque de Salisbury s'eſt auſſi plaint de ces mauvaiſes pratiques.

II. Il produit & explique cet Article, conforme à ce que dit Jeſus-Chriſt, Matth. XXIII, 8, 9, 10, & ſuiv. où il nous défend de reconnoître aucun autre *Pere*, que *celui qui eſt au Ciel*, ni aucun autre *Docteur*, que le *Chriſt*, parce que nous n'avons d'autre *Pere*, ni d'autre *Docteur*, qu'eux. Cependant on a affecté de contredire cet important commandement, non ſeulement dans la choſe, mais même dans les paroles, à l'imitation des Juifs.

Il accuſe de *Sacrilege* & même d'*Idolatrie* ceux qui attribuent aux Peres & aux Conciles l'autorité de faire d'autres Articles de Foi, néceſſaires au ſalut; parce que c'eſt une autorité, qui n'appartient qu'à Dieu & à Jeſus-Chriſt. Il ne croit pas que l'on doive avoir meilleure opinion de ceux, qui avouënt bien que l'Ecriture eſt la regle

gle de la Foi, mais qui veulent qu'on l'explique, par les Peres ; parce que, dans le fonds, on attribue par-là aux Peres l'autorité d'être les Juges ſuprêmes de la Foi.

III. Mr. *Whitby* ſoûtient, avec raiſon, que l'Ecriture étant la ſeule Regle de la Foi, que Jeſus-Chriſt ait laiſſée à ſon Egliſe, il faut qu'elle ſoit aſſez claire, pour l'entendre, en ce qui eſt néceſſaire, ſans quoi elle ne pourroit pas être Regle de la Foi. En effet, ſi elle avoit beſoin d'un Interprete, à qui l'on fût obligé de ſe ſoumettre ; cet Interprete ſeroit le maître du ſens de l'Ecriture. A cette occaſion, il ſe moque de la Regle de *Vincent de Lerins*, qui après avoir reconnu que le Canon de l'Ecriture eſt ſuffiſant pour tout, dit qu'à cauſe de la diverſité des ſentimens, touchant le ſens qu'elle a, & à cauſe des Héretiques, qui l'ont entendue châcun à ſa maniere, il faut recourir au conſentement & à la tradition de l'Egliſe. Il refute auſſi quelcun, qu'il ne nomme pas, & qui a ſuivi le même principe. Nôtre Auteur ſoûtient donc, que l'Ecriture n'a pas beſoin d'Interprete dans les choſes néceſſaires, parce qu'elle eſt aſſez claire ; & qu'il n'eſt pas néceſſaire

re au ſalut d'entendre ce qui eſt obſcur. Il prouve ſa theſe, par la Raiſon & par pluſieurs Peres.

IV. Il montre enſuite que la méthode d'expliquer l'Ecriture, par les Peres, même des Siecles les plus purs, n'eſt point ſure, ni raiſonnable, ni conforme aux ſentimens des Peres, ni à ceux de l'Egliſe Anglicane.

Il fait voir, par vint-ſix exemples inconteſtables, que les Peres ſe ſont trompez groſſierement, dans l'interpretation de pluſieurs paſſages du Vieux & du Nouveau Teſtament, & cela preſque d'un commun conſentement, qui n'empêche néanmoins pas que tous les Chrétiens ne rejettent aujourdhui ces explications. Ils ont cru qu'avant le Déluge les Anges étoient devenus amoureux des femmes, qu'ils avoient couché avec elles & en avoient eu des enfans : Qu'ils ont rejetté le ſens litteral de la Loi de Moïſe, comme indigne de Dieu, & lui ont ſubſtitué un ſens allegorique, ſous prétexte que S. Paul dit *que la Lettre tue & que l'Eſprit vivifie* : Que Dieu n'avoit donné que le Décalogue, aux Iſraëlites, avant le peché du Veau d'Or, & qu'il leur donne, après ce peché, les préceptes céremoniels, pour les punir de l'Idolatrie :

latrie : Que ces mots de Moïſe : *tu verras ta vie pendante à tes yeux, & tu ne te fieras pas à ta vie*, doivent s'entendre de Jeſus-Chriſt attaché à la Croix, à la vuë des Juifs incredules : Qu'ils ont rejetté toute ſorte d'uſure, comme défendue, & contraire à l'Ecriture : Que l'Election étoit fondée ſur la préviſion des mérites, ce qui étoit le ſentiment commun, avant S. *Auguſtin*, &c. On verra les autres exemples, dans l'Original.

L'Auteur réfute encore le ſentiment de ceux qui croyent, qu'il faut expliquer l'Ecriture, non en détail, ſelon l'opinion des Peres ; mais en gros, conformément à leur doctrine. Ce ſeroit reconnoître les Peres, pour la Regle de nôtre Foi, puis que le ſens de l'Ecriture dépendroit entierement d'eux. Cela eſt contraire non ſeulement aux Peres eux-mêmes, dont il cite pluſieurs paſſages, mais encore à la Confeſſion de l'Egliſe Anglicane.

V. Il remarque enſuite quelques défauts dans les raiſonnemens d'un ſavant homme, qu'il ne nomme point, & qui a ſoûtenu le ſentiment, dont on vient de parler. 1. Il avoit dit que l'on a conſtamment baptizé les petits

tits enfans, pendant les ſiecles les plus purs; mais on lui répond que c'eſt une choſe douteuſe, & on le renvoye aux Lettres Angloiſes, que Mr. *Jean Gale*, Docteur en Medecine, a publiées là-deſſus, & dont on loue l'érudition. 2. Il prétend que S. Jean en Aſie, & S. Pierre, à Rome, avoient fixé differens jours, pour célebrer la Pâque Chrétienne, parce que c'étoit une choſe indifferente. Mr. *Whitby* répond que les Anciens n'avoient rien ſu de cela, car autrement ils n'auroient pas eu de diſpute, ſur le jour de la célebration de la Pâque. 3. Il n'eſt pas vrai que les plus anciens des Peres avoient plus de lumieres, pour expliquer l'Ecriture, que les Modernes. La choſe même fait voir évidemment le contraire. Si l'on dit que les Anciens ſavoient mieux les Langues & les Céremonies des tems Apoſtoliques, il eſt viſible, que cela ne peut être vrai, que des Juifs, qui ſavoient l'Hebreu, car pour les autres, il eſt certain qu'ils en étoient peu inſtruits & que les Modernes les ont infiniment ſurpaſſez, en cela. 4. On ne doit pas dire non plus que le ſens de l'Ecriture, dont les Peres ont douté, ne peut pas décider des Controverſes; puis qu'ils ont ſouvent dou-

douté de ce qui eſt clair, entraînez par l'eſprit de diſpute; outre qu'il y a autant de diſputes parmi les Savans touchant le ſens des Peres, que touchant le ſens de l'Ecriture. 5. Il eſt puerile, ſelon Mr. *Whitby*, de dire, avec *Vincent de Lerins*, qu'on peut appeller du ſens de l'Ecriture au ſentiment des Peres, ſous prétexte que les Héretiques l'ont entendue diverſement, comme il le montre, parce que les Peres étoient eux-mêmes parties. Auſſi les plus ſages ont-ils déclaré, comme on le prouve, que l'Ecriture ſuffiſoit pour cela; & les Héretiques eux-mêmes ont prétendu avoir la Tradition pour eux, ce que l'on prouve, par des exemples, qui paroiſſent inconteſtables. 6. Celui que nôtre Auteur réfute dit que les Peres des premiers ſiecles avoient tous été du même ſentiment, ſur la S. Trinité. Mais on fait voir qu'ils ont bien cru qu'il y avoit un Pere, un Fils & un S. Eſprit, mais qu'ils n'ont pas cru qu'ils fuſſent égaux, comme les plus habiles des Catholiques Romains l'ont avoué & comme on le montre clairement, par un très-grand nombre de paſſages. On réfute ici quelques endroits de la *Défenſe du Concile de Nicée*, par Mr. *Bull*; qui avoit ſoûtenu

le contraire, * plûtôt, comme je croi, par une prudence, qui n'eſt pas rare dans les Théologiens, que parce qu'il en étoit perſuadé. On le ſent bien, quand il tâche de répondre aux raiſons de ceux, qui ont crû que les Peres ont varié ſur cette matiere, comme le P. *Petau*. Il ſe donne tant de contorſions, pour ſe tirer d'affaires, qu'il eſt difficile de croire qu'il fût lui même ſatisfait de ſes réponſes. Outre cela, tout ſon Ouvrage roule ſur une ſorte de réticence, comme s'il ſuppoſoit que le Concile de Nicée étoit dans le même ſentiment que nous; au lieu qu'il croyoit, à proprement parler, trois Dieux égaux, contre le ſentiment des Ariens, qui les croyoient inégaux, ou plûtôt que le Pere ſeul étoit Dieu proprement dit. On ne ſauroit croire qu'il ignorât cela, puis que le P. *Petau*, Mrs. de *Courcelles* & *Cudworth* l'ont prouvé, avant qu'il écrivît, & s'il le ſavoit, il n'avoit que faire de défendre ce Concile, comme beaucoup plus orthodoxe que les Ariens. Mais c'eſt-là un effet de la *diſſimulation*, que l'on remarque en bien des Théologiens.

Nô-

* *Remarques de l'Auteur de la B. A. & M.*

Nôtre Auteur produit enſuite les anciens Symboles, qui ſe trouvent dans S. *Irenée*, & dans *Tertullien*, où cette queſtion eſt omiſe, d'où il conclut qu'en ce tems-là on ne croyoit pas qu'il fût néceſſaire de rien déterminer là-deſſus, comme ont fait les Conciles de Nicée & de Conſtantinople, qui ont fait de nouveaux Symboles. Il fait voir encore qu'on peut montrer que ceux, qui ont vêcu avant ces deux Conciles, ont eu d'autres ſentimens du Fils & de S. Eſprit, que ces Conciles; par les mêmes raiſonnemens, que le P. *Petau* a employez pour prouver qu'*Euſebe* de Ceſarée a été Arien; raiſonnemens, qui paroîtront très-ſolides à tous ceux, qui les examineront ſans préjugé, & ſans eſprit de parti, qui avoient avenglé feu Mr. *Cave*.

VI. Après cela, Mr. *Whitby* répond à quelques objections, qu'on pourroit faire, contre ce qu'il a dit. Comme il a blâmé les explications allegoriques des Peres, il s'objecte quelques endroits de S. Paul, comme 1. Cor. X, 6, 11, où il eſt dit: *ces choſes ſont arrivées en figure*, & S. *Auguſtin* a prétendu qu'il paroiſſoit par ces paroles, que l'on devoit expliquer les Hiſtoires du Vieux Teſtament, non à la lettre, mais *en figu-*

figure, & que nul Chrétien ne pouvoit le nier. Mr. *Whitby* répond, qu'il ne s'agit pas de *figures*, mais d'*exemples*; puiſqu'il eſt parlé de quelques punitions des Iſraëlites, pour ſervir d'exemple aux autres. Τύπος, qui eſt le mot Grec, ſignifie ſouvent exemple, & il eſt viſible que c'eſt le ſens, qu'il a en cet endroit. Au paſſage de la 2. aux Cor. III, 6. *la Lettre tue, mais l'Eſprit vivifie*, dont les Anciens abuſoient, pour tourner tout en Allegorie; il répond, que *la Lettre*, c'eſt la Loi de Moïſe, & *l'Eſprit* l'Evangile, & c'eſt de quoi on ne peut guére douter, ſi on lit la ſuite.

Il s'objecte encore Coloſ. II, 16, 17. *Que perſonne ne vous condamne, pour le manger & pour le boire, ou ſur le ſujet des jours de fête, des nouvelles Lunes, ou des jours de Sabbath, qui n'étoient que des ombres de ce qui devoit venir*; & il y répond, avec *Spencer*, qu'il ne s'enſuit pas de là que toutes les Céremonies de la Loi de Moïſe ſont des Ombres & des Figures de ce que nous voyons ſous le Chriſtianiſme, comme ſi quelque myſtere de nôtre Religion devoit répondre à quelque céremonie Judaïque; mais que S. Paul veut dire qu'on ne peut pas plus comparer

parer ces céremonies à la Religion Chrétienne, que des ombres à des corps. J'aimerois mieux expliquer le mot d'*ombre*, par un *crayon*, une *image légere*, & entendre la choſe, en ce ſens ; c'eſt que la Loi de Moïſe n'étoit qu'une ébauche, pour parler ainſi, d'une bonne Religion, ſi on la comparoit à celle de Jeſus-Chriſt.

Dans l'Epître aux Hebreux, Chap. VIII, 5. & X, 1. où il eſt dit que le Tabernacle étoit *pour ſervir à la reſſemblance & à l'ombre de ce qui eſt au Ciel*, & que *la Loi ne contenoit que l'ombre des biens qui étoient à venir* ; nôtre Auteur dit, avec raiſon, qu'il ne s'agit pas de préceptes de la Loi de Moïſe, qui repréſentaſſent les vertus Chrétiennes ; mais du Tabernacle & des Sacrifices, qui étoient une image des biens Céleſtes, que Jeſus-Chriſt a aquis aux hommes, & de la maniere, dont il a expié les pechez.

Il répond encore à ce qu'on dit de l'Allegorie d'Hagar & de Sara, qui eſt au Ch. IV. de l'Epître aux Galates & à quelques autres paſſages, qu'il s'agit de types de Jeſus-Chriſt, & non d'explications Allegoriques. On verra dans l'Original ce qu'il en dit.

VII. Mr. *Whitby* a prévu qu'on lui pour-

pourroit auſſi objecter qu'en découvrant les bévuës des Peres, il diminuoit leur autorité, en ce qui regarde les Traditions Eccleſiaſtiques & les choſes de Fait, dont ils parlent. Il répond à cela, qu'il y a pluſieurs ſortes de Faits, auxquels les Peres rendent témoignage. Les uns ſont des Faits, qu'ils ont vu de leurs yeux, & des choſes qu'ils diſent qui ont été pratiquées dans l'Egliſe, d'un commun conſentement. De ce nombre ſont les miracles, qu'ils aſſurent avoir été faits parmi les Chrétiens, pendant les trois premiers Siecles; les Dons du S. Eſprit, que l'on voyoit encore dans l'Egliſe au ſecond Siecle; les Ecritures que l'on recevoit communément, & que l'on liſoit dans les Egliſes; les trois ordres de Paſteurs, qui étoient établis par tout; l'Ordination faite, par les ſeuls Evêques, & autres choſes ſemblables, dans leſquelles ils s'accordent. En cela il croit qu'on doit regarder les Peres, comme des témoins dignes de foi, & qu'on ne peut pas refuſer d'en croire les Grecs & les Latins. Mais il y a d'autres choſes, qu'ils n'avoient pas vuës, mais qu'ils avoient ouï dire, comme celles qui étoient arrivées long-tems avant leur tems; dans leſquelles ils n'ont

pas pû ſeulement ſe tromper, mais même ils ſe ſont trompez effectivement. Telles ſont les Hiſtoires du Phenix, qui renaît, diſoit-on, de ſes cendres; celle des LXX. Interpretes; celle des livres de l'Ancien Teſtament perdus dans la Captivité de Babylone, & rétablis enſuite par Eſdras, à qui le Saint Eſprit les dicta de nouveau; la doctrine du Regne de Mille ans, que l'on prétendoit être venue de S. Jean & même de Jeſus-Chriſt, ſur l'autorité de *Papias*; & enfin ce que S. *Irenée* enſeigne de l'âge de Jeſus-Chriſt, qu'il dit avoir été ſur la terre, au delà de quarante ans. Mr. *Whitby* verifie tout ce qu'il dit là-deſſus, par des paſſages des Anciens.

VIII. Il montre enſuite qu'il ne faut pas trop ſe fier à ce que les Peres diſent, dans leurs diſputes, de la Tradition Eccleſiaſtique, & de la pratique de l'Egliſe, qu'ils citent en leur faveur. Les Partis contraires ont ſouvent cité la pratique, ou la Tradition, qu'ils prétendoient également leur être favorables. Ils ont rejetté, comme des Nouveautez, des choſes veritablement anciennes. *Gennade*, dans ſes *Dogmes Eccleſiaſtiques*, a prétendu à faux que quantité de choſes avoient été génera-

le-

lement reçues ou condamnées, comme on le fait voir. Les Ariens ont soûtenu, aussi bien que les Peres de Nicée, que la Tradition leur étoit favorable. Il y a eu auparavant une semblable diversité de sentimens touchant le jour, auquel la Pâque Chrétienne devoit être célebrée; & dans le troisiéme Siecle, sur la Controverse touchant la validité du baptême des Héretiques. L'Auteur prouve tout ce qu'il avance, par les passages mêmes de l'Antiquité.

Il donne encore ici en abregé ce qu'il a dit, dans un Ouvrage *des Traditions*, pour distinguer celles, qui sont dignes de foi, de celles qui ne le sont pas; ce qui n'est pas toûjours fort facile, comme on le pourroit montrer. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter à cela.

IX. Nôtre Auteur prouve enfin, par *Origene*, par S. *Cyrille* de Jerusalem & par S. *Augustin*, que l'on attribue aujourdhui aux Peres plus d'autorité, qu'ils n'ont eux-mêmes prétendu d'avoir.

Quoi que Mr. *Whitby* n'ait rien avancé sans preuves, dans sa Préface, le recueuil, qui suit, d'interpretations des Peres, sur toute l'Ecriture n'est

qu'un amas de nouvelles preuves des mêmes choſes. On y voit tant d'explications non ſeulement forcées & ſans fondement, mais même viſiblement fauſſes & abſurdes propoſées d'un commun conſentement & avec beaucoup de confiance; & on y en pourroit ajoûter une infinité d'autres.

On ne s'attend pas, ſans doute, que nous faſſions des Extraits de ces explications; il n'y a qu'à ouvrir le Livre, où l'on voudra; pour trouver des preuves de ce que dit l'Auteur, dans ſa Préface.

Il y a quelques endroits, ſur leſquels l'Auteur s'étend davantage, & où il dit, non ſeulement ce qu'en ont écrit les Anciens, mais encore ce qu'il en penſe lui-même. Par exemple ſur Job Ch. XIV., 1. *Qui peut faire un homme pur, d'un impur? Pas un ſeul.* On cite ordinairement ce paſſage, pour prouver le Peché Originel, mais il fait voir qu'il n'a point de rapport à la corruption, que l'on attribue aux Enfans. On en verra plus de preuves, dans ſon Traité Latin du Peché Originel, & dans ſes Ouvrages ſur *les Cinq Articles*, & contre Mrs. *Edoüard.* On trouvera encore ſur le Pſ. LI, 5. *j'ai été conçu en iniquité* &c. la réfutation du ſentiment

ment de S. *Auguſtin*, qui eſt contraire à celui de ceux qui ont écrit avant lui, & même de ceux qui ont vêcu après en Occident, auſſi bien qu'à la doctrine de tous les Orientaux. Ceux qui prétendent que le ſentiment de l'Evêque d'Hippone eſt la doctrine commune de l'Egliſe, ne répondront jamais rien de ſolide à ſes raiſons. Il prouve auſſi, ſur Ezechiel Ch. XVIII, 20. qu'on ne ſauroit dire ſelon la doctrine des Anciens, qu'un Enfant puiſſe être puni, pour le Peché de ſon Pere.

Sur Malachie V, 11. il fait voir au long, contre feu Mr. *Grabe*, qu'il ne s'agit point là de l'Euchariſtie, & que les Peres ne l'ont point regardée, comme un Sacrifice; ainſi que Mr. *Grabe* le prétendoit, ſans raiſon, ſur les témoignages des Peres que *Bellarmin* avoit recueuillis, touchant cette matiere, & que Mr. *Grabe* avoit répeté après lui.

On pourroit croire que les Peres, qui ont tant cherché d'Allegories ſur le Vieux Teſtament, & qui en ont donné tant d'explications forcées, ont beaucoup mieux fait ſur le Nouveau; mais on verra ici, qu'ils n'ont guére mieux réuſſi ſur cette principale partie

de l'Ecriture Sainte. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus ridicule, que ce que dit S. *Jerôme* ſur Matth. XXI, 7. où il eſt dit que les Apôtres ayant amené, par l'ordre de Jeſus-Chriſt une Aneſſe & un Anon, ils les couvrirent de leurs vêtemens, & *le firent monter deſſus*? „ Comme l'Hiſtoire, *dit-il*, renferme „ une impoſſibilité, ou quelque choſe „ qui eſt mal honête, nous devons „ nous élever à quelque choſe de plus „ relevé. L'âneſſe eſt donc la Syna- „ gogue, & ſon poulain le peuple des „ Gentils &c. *Cùm Hiſtoria vel impoſſibilitatem habeat, vel turpitudinem ad altiora tranſmittimur. Aſina ergo Synagoga eſt, pullus aſinæ Gentium populus.* On n'a qu'à conſulter les Interpretes modernes, ſur cet endroit. Il y a une infinité d'Allegories ſemblables, comme le remarque nôtre Auteur, dans les Commentaires de S. *Hilaire* ſur S. Matthieu, dans ceux de S. *Ambroiſe* ſur S. Luc, de S. *Auguſtin* ſur S. Jean, & des paroles de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres. Voyez encore nôtre Auteur, ſur Marc XI, 2. où il rapporte tout au long le paſſage de S. *Jerôme* qu'on vient de citer. Mr. *Whitby* finit par une Concluſion, où il marque les ſources des

des mauvaiſes explications des Peres.

I. Ils ſe ſont trompez, en pluſieurs choſes, parce qu'ils ont ſuivi, ſans examen, les ſentimens des Juifs, comme étoient leurs opinions touchant l'amour que les Anges prirent pour des femmes, & les enfans qu'ils en eurent; les Cellules & l'inſpiration des LXX. Interpretes; l'avenement d'Elie, en perſonne avant le jour du Jugement; la fin du Monde, peu de tems après la venue du Meſſie &c.

II. Ils ſe ſont très-fréquemment éloignez du vrai ſens de l'Ecriture, à cauſe de l'autorité qu'ils accordoient à la Verſion des LXX. Interpretes; parce qu'il n'y eut que très-peu de gens, parmi les Chrétiens, qui euſſent quelque connoiſſance de la Langue Hebraïque. On peut ajoûter à cela, qu'ils ne ſavoient pas l'art de raiſonner juſte, ou qu'ils ne le ſuivoient point, & qu'ils étoient auſſi très-peu verſez dans la bonne Critique. Il eſt étonnant que des gens, qui écrivoient, ou qui parloient, pour l'inſtruction du Public, ſe fuſſent ſi peu mis en peine de s'informer mieux & d'aquerir les connoiſſances néceſſaires pour cela, quoi qu'il fût très-facile de s'apercevoir de leur néceſſité.

III. Ils ſe ſont égarez, à cauſe de la fauſſe opinion, que tous les Peres ont euë que le ſens litteral de la Loi de Moïſe & même de tout l'Ancien Teſtament étoit indigne de Dieu, inutile aux Chrétiens & même plein de contradictions & d'abſurditez. Ils tomberent dans cet étrange ſentiment parce qu'ils furent trompez par *Philon* & par le faux *Ariſtée*. Après avoir expliqué de la ſorte, l'Ancien Teſtament, ils en uſerent de même à l'égard du Nouveau, comme on l'a dit. Tout cela eſt venu, de ne ſavoir pas raiſonner, & de la mauvaiſe coûtume de ſuivre, ſans examen, ceux qui avoient écrit avant eux.

IV. Les nouveaux convertis du Paganiſme & du Judaïſme ſe mettoient non ſeulement d'abord à lire l'Ecriture, mais même à l'expliquer, ſans l'avoir aſſez méditée ; & comme l'on a continué à faire comme eux, pendant plus de quinze cens ans, on n'eſt revenu, que depuis peu de cette mauvaiſe maniere d'expliquer les Livres Sacrez, qui étoit d'ailleurs la plus facile du monde. On pouvoit dire, ſur châque paſſage de l'Ecriture, tout ce que l'on trouvoit à propos, par le moyen de l'Allegorie & l'on ne manquoit jamais

mais de paroles pour peu qu'on fût de Théologie. Il y a des gens aujourdhui, qui, pour la même commodité, introduiſent de nouveau cette methode, parmi les Proteſtans.

V. L'eſprit de contradiction & la chaleur de la diſpute a auſſi fait que l'on a tordu divers paſſages. Les uns en ont uſé ainſi, pour confondre les Héretiques, & les autres, pour les défendre. C'eſt ce que l'on pourra voir, dans les paſſages, dont on s'eſt ſervi pour & contre les Ariens, dans le recueuil de Mr. *Whitby*. Voyez, par exemple, ce qu'il a recueuilli ſur Prov. C. VIII, 22. où il eſt parlé de la Sageſſe que Dieu, ſelon les LXX. *avoit créée avant les Siecles*. Les plus anciens Peres, qui ont vêcu avant le Concile de Nicée, y trouvoient la Divinité de Jeſus-Chriſt, & ſa génération, avant le Monde, & s'en ſervoient contre les Juifs. Depuis les querelles de l'Arianiſme, comme les Ariens employoient ce paſſage, pour prouver que la Divinité du Fils étoit une *créature*; les Peres commencerent à dire, les uns qu'il falloit lire ἐκτήσατό με *m'a poſſedée*, & non ἔκτισέ με *m'a créée*: & les autres qu'il s'agiſſoit, non de la Divinité, mais de l'Humanité de

Jeſus-Chriſt. Le P. *Petau* a crû que Salomon n'a penſé ni à l'un, ni à l'autre, mais en géneral à l'idée confuſe d'une Sageſſe, par laquelle on fait quelque choſe en ordre.

VI. On s'eſt auſſi fort trompé, dans l'explication de pluſieurs paſſages, parce qu'en ce tems-là, encore plus qu'au nôtre, on croyoit triompher plus facilement de ſon Adverſaire, lors qu'on l'attaquoit, par le plus grand nombre de paſſages, qu'il étoit poſſible. Cela faiſoit qu'on en citoit une infinité, qui ne prouvoient rien. M. *Whitby* nous renvoye, pour en trouver des exemples, au Dialogue de S. *Juſtin* Martyr contre Tryphon, à S. *Irenée*, à *Tertullien*, aux Diſcours de S. *Athanaſe* contre les Ariens; au Thréſor de S. *Cyrille*, & au livre de S. *Ambroiſe* du S. Eſprit; „ où, *dit-il*, en ramaſſant „ tant de vains & futiles raiſonnemens, s'ils n'ont pas rendu la verité ſuſpecte aux autres, ils ont fait „ voir au moins, qu'ils n'étoient pas „ propres à expliquer l'Ecriture. Mr. *Cave* n'en ſeroit pas tombé d'accord, parce qu'il ne vouloit rien avoüer, qui parût contraire à la haute eſtime, qu'il vouloit inſpirer, pour les Peres, à ceux qui

qui ne les liſent point; mais tous ceux qui les liront, & qui avoüeront la Verité, ſeront obligez d'en convenir; à moins que l'eſprit de parti ne leur ait fait perdre le Sens Commun, ce qui n'arrive, que trop ſouvent.

VII. Mr. *Whitby* ajoûte enfin à toutes ces ſources de citations hors de propos, l'opinion, où l'on étoit que, quand un endroit des Pſeaumes, ou des Prophetes concernoit Jeſus-Chriſt, il falloit entendre tout le Pſeaume, toute la Prophetie, ou tout le Chapitre, de Jeſus-Chriſt; de ſorte qu'ils lui appliquent des paroles, qui ne peuvent nullement lui convenir, comme Pſ. LXIX, 5. où il y a, ſelon les LXX. *ô Dieu, tu connois mon peu de ſageſſe, & mes pechez ne te ſont pas cachez.* On comprend facilement que pour trouver là un ſens, qui quadrât à Jeſus-Chriſt, il falloit étrangement tordre ce paſſage. Mais cela n'embarraſſoit nullement les Anciens, dont la plûpart ont écrit, comme s'ils avoient cru que *parler* & *prouver* fuſſent la même choſe & que pourvu que les paroles ne leur manquaſſent pas ils auroient le deſſus, ſur leurs Adverſaires. Que l'on liſe particulierement les raiſonnemens, qu'ils font contre les Juifs

& l'on s'en convaincra à l'inſtant. Il y a bien de l'imbecillité, ou bien de la mauvaiſe foi dans ceux qui le nient; & peut-être encore y a-t-il quelque choſe de pire de caché, ſous cette conduite. Mr. *Whitby* a très-bien fait de s'y oppoſer, & les perſonnes ſages doivent lui en ſavoir gré.

ARTICLE IV.

I. OCTAVII FERRARII, *Patricii Mediolanenſis, Equitis & in Lyceo Patavino quondam Profeſſoris celeberrimi, Opera Varia, Proluſiones, Epiſtolas, Formulas ad capienda Doctoris inſignia, & varias Inſcriptiones complectentia. Omnia illa ex diverſis Auctoris libris collegit, in ordinem redegit & ſingulari ſtudio emendavit* JOANNES FABRICIUS *D. & Profeſſor emeritus, Sereniſſ. Ducis Brunſvicenſis & Luneburgenſis Conſiliarius Conſiſtorialis, Abbas Regiæ Luteræ, Scholarúmque per Ducatum Brunſvicenſem Inſpector generalis.* A Wolfenbuttel MDCCXI. in 4. en deux Volumes, dont le premier a, avec les Préfaces & les Index, 744. pages & le ſecond 686.

II.

II. OCTAVII FERRARII *de* PANTOMIMIS & MIMIS *Dissertatio, in Patavino Lyceo publicè olim, magnóque cum adplausu recitata, nunc verò primùm in lucem edita, cum duabus Epistolis, una* JACOBI FACCIOLATI, *altera* JOANN. PHIL. SLEVOGTII & JOANN. FABRICII *ad nonneminis dubia de Orthographia Latina responsionibus.* Au même lieu, in 8. pagg. 72.

IL y avoit long-tems, qu'on avoit reçu les deux premiers Volumes, dont on vient de lire les titres, & ensuite l'Appendix, que Mr. *Fabricius* y a ajoûté; & l'on en auroit plûtôt rendu compte au Public, si les deux premiers Volumes n'étoient pas demeurez cachez, parmi d'autres Livres. Mais les Ouvrages de cette sorte ne sont pas proprement recommandables, par la nouveauté, mais par la matiere; qui demeure toûjours agréable, & utile à ceux, qui aiment les Belles-Lettres.

Comme Mr. *Fabricius*, à qui le Public est redevable de cette Edition, a mis à la fin du 2. Tome, la vie de l'Auteur jusqu'en M D C LXXIX.

écrite par lui-même, & ce que *Charles Patin* en a dit, dans ſon *Lyceum Patavinum*, on commencera par-là, en y ajoûtant quelque choſe, qu'on a tiré des Ouvrages de *Ferrari* lui-même.

OTTAVIO FERRARI nâquit à Milan l'an MDCVII, le 20. de Mai, d'une famille ancienne & patricienne, dans laquelle il y avoit déja eu pluſieurs ſavans hommes ; comme *Jerôme*, que *Cujas*, *Muret* & d'autres ont loüé, pour ſon érudition. Il y avoit eu encore *Octavien*, Profeſſeur en Philoſophie, dans l'Academie de Pavie, & enſuite à Milan, dans l'Ecole Canobienne. Il publia des Ouvrages de l'*Origine des Romains*, des *Langues étrangeres* & de l'*Encyclopedie*. Il étoit auſſi fort ſavant, dans les Langues Greque & Latine. On doit leur joindre *François Bernardin*, oncle d'*Ottavio*, & qui a publié des Ouvrages *des Lettres Eccleſiaſtiques*, des *rites*, *que l'on obſervoit dans les Homilies* publiques, *des acclamations & des applaudiſſemens*, qui ſe faiſoient dans les Egliſes.

Ottavio perdit ſon Pere, à l'âge de quatre ans, & fut élevé, dans la maiſon de ſon Oncle. Il étoit Profeſſeur, dans

dans le College Ambroſien, fondé par *Federic Borromée*, Cardinal ; qui lui ordonna de mettre ſon neveu dans le Seminaire de Milan, pour y étudier. Il avoit de l'eſprit & de la mémoire, il y apprit les Langues Latine & Greque, & après avoir fait ſon cours de Philoſophie & de Théologie, il s'appliqua uniquement aux Belles-Lettres. Il fut en cela extrémement ſecouru, par *Gaſpar Sanctius*, qui alla alors à Milan, & qui lui forma le goût. *Ferrari* lui témoigne ſa reconnoiſſance pour cela, dans un Compliment inſeré dans le Tome * II. de cette Edition. Il devint alors familier, avec le Cardinal *Borromée*, qui prenoit plaiſir à ſe délaſſer avec lui, & même, ſur la fin de ſa vie, à le faire quelquefois le compagnon de ſes études, tant il étoit touché de l'eſprit de ce jeune homme. Par ſon Teſtament, il le fit Profeſſeur dans le College Ambroſien, qu'il n'avoit encore que vint & un an, quoi que ce College fut plein de gens habiles dans toutes les Sciences.

Cela fit que n'ayant encore que vintſept ans, il fut appellé, par la République de Veniſe, l'an MDCXXXIV. à l'Univerſité de Padouë, pour y être Pro-

* *Pag.* 511.

Profeſſeur en Eloquence, en Politique & en Langue Greque, avec un gage de cinq-cens écus. Cependant * il eut le deſagrément d'avoir pour Collegue un homme, qui avoit tenu Ecole à Rimini, & qui lui étoit fort inferieur. Cela le fâcha, mais il fallut prendre patience. Il fit en M D C-XXXV. ſon entrée, par une Harangue, à la loüange de Veniſe & de Padouë, qui eſt la premiere du Tome I. Il a nommé ces Harangues *Prolusiones*, comme n'étant que des Préludes de ſes Leçons publiques, qu'il recommençoit par-là. Je parlerai plus au long, dans la ſuite, de cette eſpece de Harangues, qui furent fort eſtimées en ce tems-là, & qui le méritoient en effet. Il trouva les études, qu'il faiſoit profeſſion de ſuivre, extrémement négligées à Padouë, & l'Auditoire des Belles Lettres preſque entierement abandonné; ſoit, comme il dit, par la mauvaiſe deſtinée des Lettres, prêtes à ſe perdre; ſoit à cauſe de la négligence de la Jeuneſſe, qui ne vouloit s'appliquer qu'à des Sciences recreatives; ſoit par la faute de ſes prédeceſſeurs, qui ne faiſoient là, que de ſeches

* *Voyez ſa Lettre à Dom. Melino*, Tom. II. p. 5.

ches Leçons, peu propres à leur attirer des Auditeurs. Mais par une nouvelle maniere d'enſeigner ; par la varieté des ſujets, qu'il traitoit, dont on peut voir un échantillon, dans ſes Harangues ; en retabliſſant l'étude de l'Antiquité Greque & Latine, & par une maniere de s'exprimer accommodée aux oreilles du ſiecle ; il rendit l'Ecole des Belles Lettres très-floriſſante, & s'attira l'applaudiſſement de tout le monde, ſans craindre jamais d'être ſifflé, ce qui arrive ſouvent à ceux qui profeſſent cette eſpece de Science. On ne regretta plus, comme il le dit, le tems des *Bonamici*, des *Sigognes* & des *Robortels*, ainſi qu'on avoit fait auparavant.

Cependant il nous apprend lui-même, * dans une Lettre qu'il écrivit aux Curateurs de l'Univerſité, la quatriéme année de cet Emploi, que ſon Collegue ne laiſſa pas de lui faire quelque chagrin. „ J'avois choiſi les Au-
„ teurs, *dit-il*, par l'explication des-
„ quels j'enſeignois à mes Auditeurs,
„ l'Eloquence, la Litterature la plus
„ exquiſe, l'Hiſtoire, l'Antiquité tou-
„ te entiere, les ſecrets des Empires,
„ les coûtumes & les uſages des Na-
„ tions ;

* Tom. II. p. 29.

„ tions ; pour prévenir le dégoût, par
„ la varieté & la nouveauté des ma-
„ tieres que je traitois. Comme je
„ voyois l'étude des Belles-Lettres ré-
„ duite en un tel état, qu'il n'y avoit
„ point d'Auditoire moins fréquenté,
„ que celui du Profeſſeur, qui les en-
„ ſeignoit, & qu'on les mépriſoit com-
„ me des bagatelles de Grammaire ;
„ je craignis que je ne parlaſſe aux
„ murailles & aux bancs ; ſi je n'atti-
„ rois les Auditeurs, occupez à ouïr
„ d'autres diſcours, & d'ailleurs por-
„ tez naturellement à l'oiſiveté ; par
„ la quantité & par la varieté des cho-
„ ſes que je traitois, en choiſiſſant des
„ ſujets tirez de l'Antiquité la plus
„ éloignée, pour guerir ainſi leur dé-
„ goût, & reveiller leur curioſité. J'ai-
„ me mieux que d'autres vous appren-
„ nent le concours d'Auditeurs, que
„ je me ſuis attiré, que de me vanter
„ trop moi-même. L'année paſſée
„ mon Collegue ſe plaignit à Mr. *Mo-*
„ *roſini* en particulier, & même en pu-
„ blic, que je choiſiſſois des Auteurs
„ inconnus, & dont on n'avoit pas
„ ouï parler. Ayant reçu des lettres
„ de Mr. *Moroſini*, qui étoit alors
„ Curateur de l'Univerſité ; je lui ré-
„ pondis, que, pour lui obeïr, j'ex-
„ pli-

„ pliquerois *Virgile*. Mon Collegue
„ refusa d'en faire autant, en disant
„ que c'étoit là le travail d'un Maître
„ d'Ecole, & passa à l'explication
„ d'*Aristote*, & en particulier de ses
„ livres *de Politique*, ce qui lui qua-
„ droit aussi bien, que si un Nain avoit
„ pris la chaussure d'Hercule. L'an-
„ née suivante je me mis à expliquer,
„ avec vôtre consentement, l'Apolo-
„ getique de *Tertullien*, qui est un
„ thrésor plein d'antiquitez & d'éru-
„ dition. Cet homme s'y est opposé,
„ m'a causé du trouble, & ne m'a pas
„ peu attiré de haine, (*Il vouloit dire*
„ *apparemment des Théologiens.*) C'est
„ à vous à nous prescrire ce que nous
„ devons faire ; car, pour ce qui me
„ regarde, je suis prêt à expliquer
„ quelque Auteur que ce soit, en vous
„ protestant néanmoins, qu'on ne sau-
„ roit avoir un Auditoire fréquent,
„ qu'en passant, des Leçons basses &
„ steriles des Grammairiens, à des ma-
„ tieres nouvelles, ou qui ne soient
„ pas si vulgaires. On ne fera pas peu
„ de chose, pour le bien & pour la
„ réputation de l'Academie, si l'on
„ prend un Auteur, qui attire quelque
„ concours de monde ; sur tout de la
„ Jeunesse étrangere, qui, dans la ra-

„ reté

„ reté où l'on eſt de gens ſavans,
„ pourra témoigner qu'il y a encore,
„ en Italie, des gens qui ſont capables,
„ ſous vos auſpices, de rappeller la
„ connoiſſance de la ſavante Antiqui-
„ té, quoi que cette connoiſſance s'en-
„ fuye & s'évanouïſſe.

Ce fut ou ſur ces remontrances, ou à cauſe de la mort de ſon Collegue, quoi qu'il n'en diſe rien, que les Venitiens ordonnerent enſuite qu'il ſeroit Profeſſeur aux Belles-Lettres, * ſans Collegue; ce qui étoit ſans exemple, & qu'augmentant tous les ſix ans ſes gages, ils en vinrent juſqu'à lui donner deux mille écus.

Il ſouhaita fort, en MDCXLVI, d'être fait Bibliothecaire de l'Univerſité, après la mort de celui, qui l'étoit, comme on le voit † par ſes Lettres aux Curateurs, & à *Aloiſio Quirini*; mais il ne put obtenir cet emploi. Il s'en plaint aſſez amerement, dans une ‡ Lettre écrite à *Pietro Baſadonna*, Curateur de l'Univerſité, en MDCLXXII. Je ne ſai s'il ne paroiſſoit point un peu trop avide. Il ſe plaint au

* *Vide & Tom. II. p.* 264. *Epiſt. ad* Pet. Baſadonnam.

† *Tom. II. p.* 62. *&* 64.

‡ *Ibid. p.* 263.

au moins ſouvent du peu de liberalité, qu'on avoit pour les Gens de Lettres, quoi qu'il en excepte les Venitiens, peut-être par un effet de ſa prudence.

Il ſe pourroit faire qu'on jugeât que ſes gages devoient lui ſuffire ; parce, qu'avec toute ſon habileté & ſa réputation, il ne faiſoit aucun diſciple, qui lui reſſemblât.

Dans ſa XXVI. Harangue, intitulée *Secretum Muſarum*, qu'il recita en MDCLX, il témoigne que s'étant trouvé chez un des principaux de Veniſe, qui lui demanda s'il ne ſavoit perſonne, qui pût remplir une place de Profeſſeur aux Belles-Lettres, dans une fameuſe Academie, qui offroit un bon gage, il ne lui put nommer perſonne.

Il fait de ſemblables plaintes dans ſa XXXII. Harangue, intitulée *Chiron*, ou de la bonne Education, en MDCLXXII. „ Quoi que j'aye employé, „ *dit-il*, trente-ſept ans, dans la ſeule „ vuë de reſſuſciter & de retenir, tant „ par ma voix, que par mes Ecrits, „ autant qu'il m'eſt poſſible, les Let- „ tres qui ſe meurent & qui s'enfuyent ; „ & de rappeller l'étude de l'éloquen- „ ce, qui eſt preſque hors d'uſage, & „ accablée par une honteuſe barbarie ;

„ je

„ je crains extrémement, (je le dis
„ avec douleur) que je ne ſois con-
„ traint d'en faire autant que *Roſcius*,
„ qui ſe plaignoit ouvertement, qu'il
„ n'avoit encore pu trouver aucun
„ diſciple, dont il fût ſatisfait. Ce
„ n'eſt pas, *ajoûte-t-il*, que nôtre Jeu-
„ neſſe manque d'eſprit, ou de natu-
„ rel, ou qu'elle ſoit deſtituée de Maî-
„ tres propres à l'inſtruire. C'eſt par
„ leur propre ambition, ou par celle
„ de leurs parens, qui s'impatientent
„ de les voir ce qu'ils ſouhaitent, &
„ qui pouſſent leurs études au Bar-
„ reau, avant qu'ils y puiſſent paroî-
„ tre, ou qui ne recherchent que des
„ Sciences qui leur donnent du profit,
„ qu'ils ne ſe donnent pas le tems qu'il
„ faut pour cultiver leur eſprit. C'eſt
„ par la douceur, qu'ils trouvent dans
„ l'oiſiveté & dans la pareſſe, qu'une
„ grande partie s'endorment, qu'ils ſe
„ laiſſent corrompre à la fainéantiſe
„ & au plaiſir, & qu'il paſſent la fleur
„ de leur jeuneſſe dans le ſommeil &
„ dans le jeu.

La Reine *Chriſtine* étant montée ſur le thrône par la mort de ſon Pere, *Ferrari* fit ſon Panegyrique, qu'il intitula, *Pallas Suecica*, en MDCLI. & que la Reine agréa ſi fort, qu'elle lui fit

fit préſent d'une chaine d'or de mille écus, comme il le dit dans ſa vie, & comme il paroît * par ſes Epîtres. Il fit auſſi en MDCLVI. l'éloge de l'abdication de la même *Chriſtine*, & cet éloge eſt la XXI. de ſes Harangues. La Reine l'en remercia par un billet, que l'on voit dans le Tome II. p. 177. Cette Princeſſe le fit *Chevalier*, comme on le trouve dans l'Epitaphe de ce ſavant homme. *Joſeph Ripamonte*, qu'il appelle *le Prince des Hiſtoriens de ſon tems*, étant mort, le Conſeil de Milan élut *Ferrari* en ſa place, & lui promit un gage de deux cens écus, pour écrire l'Hiſtoire de ſa Patrie. Il employa cinq ans à ce travail, auquel il donna tout le tems, qu'il pouvoit dérober aux fonctions de ſa Charge. Mais comme il étoit obligé d'aller tous les ans à Milan, pour y ramaſſer les materiaux de ſon Hiſtoire, & pour y apprendre les cauſes des évenemens, les conſeils des Princes & les ſecrets du gouvernement, afin de n'être pas contraint de ne dire que ce que tout le monde ſavoit; ayant été long-tems fruſtré de ſon eſperance, parce qu'on ne lui ouvroit point les Archives; il ſe dégoûta de ces longueurs auſſi bien que des

* *Vide Tom. II. p. 85. & ſuiv.*

des incommoditez & des dangers de ce voyage, d'autant plus qu'il devenoit vieux. D'ailleurs le Sénat de Milan trouva à propos de ne lui point payer le gage, qu'il lui donnoit, qu'après que tout l'Ouvrage ſeroit achevé ; & *Ferrari* eut raiſon d'être choqué de cette avarice, ou d'une précaution qui pouvoit lui faire perdre tout le fruit de ſon travail. Outre cela, la guerre s'étant allumée entre le Roi de France & le Roi d'Eſpagne, comme il étoit né ſujet du ſecond & qu'il avoit reçu des bienfaits du premier, & qu'il n'étoit pas ſûr de dire la verité, le danger & la reconnoiſſance firent, qu'il renonça à l'emploi d'écrire l'Hiſtoire de Milan, & ſe réſolut de laiſſer les huit livres, qu'il avoit déja faits, à ſon heritier, à condition qu'il ne les fît jamais imprimer. Cette Hiſtoire commence * à la fin du regne de Henti IV. & devoit finir au commencement de celui de Louïs XIV. Les bienfaits qu'il recevoit du Roi de France, conſiſtoient, comme il dit, en une penſion de cinq-cens écus, qu'il lui fit payer, pendant ſept ans. Cela l'engagea à entreprendre le Panegyrique de *Louïs* XIV. qui eſt la XLI. de ſes Harangues, qu'il fit

* *Vide Tom. II. p.* 162. *&* 200. *& ſeqq.*

fit en MDCLXVII. On peut voir, † dans ſes Lettres, la maniere dont tout cela ſe paſſa & dont ſon Panegyrique fut reçu.

Dans l'abregé de ſa vie, qu'il fit en MDCLXXIX, agé de ſoixante & onze ans, en faveur de Mr. *Fabricius*, qui le lui demanda, il nous apprend lui même qu'il avoit publié 1. ſes livres *de Re Veſtiaria*, qui ont été rimprimez trois fois in 4. à Padouë, avec ſes *Analecta* contre *Albert Rubens*, qui avoit écrit *de lato clavo*, où il étoit d'une autre ſentiment que *Ferrari*; ouvrages qu'on a inſerez dans les *Antiquitez Romaines*, imprimées en Hollande: 2. trente-cinq de ſes *Proluſions*, ou Harangues par leſquelles il recommençoit ſes leçons, après les feries: 3. des Epîtres & des Formules, pour prendre le degré de Docteur, & pluſieurs Inſcriptions ſépulcrales: 4. la Genéalogie de la famille des *Martinengues*: 5. enfin ſes *Origines Italiennes*, ou les Etymologies des mots Italiens. Il auroit pu donner au Public pluſieurs autres choſes, s'il n'avoit pas toûjours été d'une ſanté foible & languiſſante, ſujet à de grands maux de tête & encore tourmenté de la goute.

† *Tom. II. p.* 158. *& ſeqq.*

Ceux qui liront ſes Ouvrages y trouveront néanmoins beaucoup de vivacité & même de gayeté, pour un homme valetudinaire. Je ne parle pas du ſavoir & de la lecture, qui paroiſſent dans ſes Livres *de Re Veſtiaria*. Je m'étonne qu'il n'ait rien dit là de ſes *Electa*, dont il parle en divers endroits de ſes Lettres, & qui ſont des remarques choiſies ſur divers paſſages de l'Antiquité; ni de ſa Diſſertation des *Lampes Sépulcrales*, où il ſe moque de l'opinion de ceux, qui ont cru que les Anciens avoient eu l'invention des lampes inextinguibles; par le moyen d'une huile, qui ſe réparoit d'elle-même, à meſure qu'elle ſe conſumoit. Ceux qui croyoient cette fable devoient auſſi croire, qu'il y a un Oiſeau, qui renaît de ſes cendres, comme l'Antiquité trop credule l'a aſſuré.

Ferrari avoit entrepris de faire des remarques, ſur l'Hiſtoire Naturelle de *Pline*; mais il ne pouſſa ce travail, que juſqu'au XV. Livre de cet Auteur, comme il le dit lui-même. Il avoit encore commencé une troiſiéme partie de ſon Ouvrage de *Re Veſtiaria*, où il auroit traité *de capitis ac pedum tegmine*. Il avoit même traduit, en Latin, une partie du Commentaire d'*Euſta-*

d'*Euſtathe* ſur l'*Odyſſée*, apparemment à la priere de quelcun; car autrement perſonne ne peut lire le Texte d'*Homere*, qui ne ſoit capable d'entendre, ſans verſion, le commentaire d'*Euſtathe*. On a trouvé encore, parmi ſes papiers, pluſieurs de ſes Leçons, dont la derniere étoit *des Manes* & *des Ombres*, un Diſcours de l'Etude de la Langue Greque, diverſes Epîtres, & ſes huit livres de l'*Hiſtoire de Milan*, dont on a parlé.

Voila les occupations auxquelles cet habile homme paſſa ſa vie. Les Ouvrages, qu'il a publiez, font ſouhaiter le reſte, quoi u'imparfait. C'étoit d'ailleurs un homme civil, obligeant, de bon conſeil, fidele à ſes Amis, & agreable à pluſieurs Grands, particulierement aux plus illuſtres de la Nobleſſe Venitienne. Il étoit ami de la paix & de la tranquillité, & ſi propre à reconcilier les eſprits de ceux, qui étoient brouillez enſemble, qu'on l'appelloit communément le *Pacificateur*. C'eſt-là un exemple, que ceux, qui font profeſſion des mêmes Sciences, devroient ſuivre: au lieu de ſe quereller honteuſement entre eux, comme ils font, & de diffamer les Belles-Lettres par-là. On a ſeulement trouvé à redire qu'il avoit

répondu, avec un peu trop de vivacité, à *Rubens*, qui avoit attaqué ſes ſentimens ſur le *latus clavus*. Il n'y a néanmoins aucune comparaiſon à faire, entre la maniere, dont il a écrit, & la fureur de quelques Grammairiens, qui ne pardonnent à perſonne, & qui vomiſſent leur fiel ſur les Vivans & ſur les Morts, qui ne ſont pas de leur ſentiment; quoi qu'ils s'en éloignent même avec raiſon, & qu'ils ſoient beaucoup plus habiles qu'eux. *Ferrari* ne ne fut pas exempt des cenſures de ſemblables envieux, mais il les mépriſa, & ne leur répondit point. Il jugeoit que leurs traits envenimez, mépriſez de la ſorte, lui feroient plus d'honneur, que de tort, & il ne s'y trompa point. Les ſervices, qu'il avoit rendus aux Belles-Lettres, lui donnoient droit de les laiſſer parler injurieuſement de lui, ſans s'en mettre en peine.

Enfin après avoir enſeigné quarante-ſept ans, quoi que ſes incommoditez revinſſent ſouvent; il fit un diſcours ſur l'utilité de l'étude *de la Langue Greque*, en recommençant ſes Leçons, & le lendemain il explica le ſentimens des anciens Payens, ſur *les Manes* & *les Ombres*. Alors attaqué de nouveau de ſes incommoditez, il ſe

mit

mit au lit, & après ſept jours de maladie, il mourut, âgé de ſoixante & quinze ans, le 7. de Mars de l'an MDCLXXXII. Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Antoine, à Padouë, & *Jules Ferrari* ſon fils fit graver ſur ſon tombeau cette Inſcription Latine: OCTAVIO FERRARIO MEDIOLANENSI, *in quo ornando & extollendo magni Reges & Principes certaverunt. Veneta Reſp. præter alia decoramenta, bis mille florenorum honorario auxit; Ludovicus M. Francorum Rex, ſponte aureorum quingentorum congiarium diu indulſit; Chriſtina Auguſta, equeſtri inſigni extulit; Ille Regum opes & munera animo æquans, facundiâ, fide & conſilio invidiam aut vicit, aut gloriæ incitamentum habuit; Septem & quadraginta annos, cum admiratione, auditus eſt; Quinto & ſeptuageſimo obticuit, quamdiu litteris honor conſtabit, ſcriptis apud poſteros loquuturus.* JULIUS FERRARIUS P. B. M. P. *anno* MDC LXXXIV.

POUR venir préſentement à ces deux Volumes, ils n'avoient été publiez que par morceaux à Padouë; peu de gens en avoient vû quelque partie deçà les Monts, & preſque perſonne n'avoit ces Ouvrages compiets. On eſt re-

devable du premier recueuil complet, qui en ait été fait, à Mr. *Fabricius*; qui avoit autrefois connu l'Auteur à Padouë, & qui les a ramaſſez, avec ſoin. Il avoit auſſi obtenu de lui un petit abregé de ſa vie, juſqu'à l'an MDCLXXIX. Il ſemble que Mr. *Patin* l'avoit vu, puis qu'il le copie, en quelque ſorte, dans l'Eloge de nôtre Auteur.

Le ſtyle de ces Harangues eſt très-bon & plein d'agrémens. Tout y eſt exprimé en termes propres à la Langue Latine, & l'on y remarque un tour antique, qui fait voir que l'Auteur entendoit à fonds cette Langue, & la poſſedoit parfaitement. *Ferrari*, outre ce qui eſt marqué en Italique, & les citations expreſſes, entrelace ſouvent, parmi ſes propres expreſſions, des expreſſions particulieres des Anciens, tant Poëtes, qu'Orateurs; qui ſont ſi bien placées, qu'à l'égard de celles des Orateurs, ou des Auteurs en proſe, on ne les reconnoîtroit pas, ſi on n'avoit lû ces Auteurs.. Les endroits des Poëtes ſe font connoître, par la meſure, ou par le tour poëtique, qu'on y voit; & ceux qui ſont verſez, dans la lecture des Poëtes, pourroient dire facilement d'où ils ſont tirez. Il y a eu des gens,

qui

qui ont cenſuré le ſtyle de nôtre Auteur, à cauſe de cela, & qui prétendent qu'un bon ſtyle doit être entierement de l'Auteur qui parle, tant pour les tours, que pour les mots, & uniforme par tout. Il eſt vrai que les anciens Orateurs, qui ont écrit en leur propre Langue, en ont uſé ainſi; comme on le voit par les Orateurs anciens, tant Grecs, que Latins; qui ne ſe ſervent que de leurs propres expreſſions, ou s'ils imitent quelcun, cachent ſi bien cette imitation, qu'ils ſemblent tout tirer de leur propre fonds. Mais comme on ne pourroit pas blâmer nôtre Auteur, s'il avoit fait de même: il faut auſſi avouër qu'aujourdhui, que la Langue Latine eſt une Langue morte, & que l'on n'apprend que, par la lecture des Anciens, on ne doit pas trouver étrange ſi le ſtyle des Modernes ſe reſſent de cette lecture. Cette imitation même, pourvu qu'elle ne ſoit pas exceſſive, a ſes agrémens; & l'on voit avec plaiſir l'application heureuſe, qu'un habile homme fait des expreſſions particulieres de l'Antiquité. Il n'y a que celles, qui ſont trop poëtiques, qu'il ne faudroit employer, qu'en marquant qu'elles ſont d'un Poëte, & encore en uſer ſobrement; car il y a

des choſes, qui ſont excellentes dans un Poëme, mais qu'une Harangue ne ſouffre pas. Il y a des Oraiſons, où nôtre Auteur l'a obſervé, avec plus de ſoin, comme dans les Panegyriques de *Louis* XIV. & de *Chriſtine*; & dans quelques autres Harangues, où la gravité du ſujet demandoit qu'il en uſât ainſi. Ainſi ce que *Ferrari* a fait, il ne l'a fait, que pour s'accommoder, comme il le dit, au goût du ſiecle, à qui ces alluſions ne ſont pas deſagréables. La même raiſon a fait qu'il ne s'eſt pas propoſé de n'imiter, que le ſiecle d'Auguſte, mais qu'il a mêlé dans ſon ſtyle, bien des expreſſions des Auteurs des ſiecles ſuivans; comme de *Petrone* & d'*Apulée*, & ſur tout du premier, qu'il poſſedoit; comme ceux, qui l'ont un peu lû, le connoîtront d'abord. Les Harangues de *Muret*, qui ſont ſi eſtimées, ne manquent pas de ces imitations, & il y a même des périodes entieres de *Ciceron*, & quelquefois pluſieurs de ſuite; ce qui n'eſt preſque pas pardonnable. Je voudrois que nôtre Auteur n'eût pas mis *Dii*, *Deæ*, & *Superi*, au lieu de *Deus*, ou *Numen*; car quoi qu'on voye bien qu'il n'y attache pas l'idée, que les Payens y attachoient, cette expreſſion cho-

choque, & elle avoit déja été cenſurée dans *Bembe*. Son ſtyle au reſte eſt ſimple, & élevé, quand il faut, enjoué & ſublime, ſelon la matiere; mais par tout élegant & châtié. Il eſt plûtôt long, que ſerré; mais énergique, & ſans qu'il languiſſe jamais. On l'a accuſé d'être quelquefois enflé & poëtique, ce qui eſt vrai en quelques endroits; mais il s'agit de choſes, où l'on peut ſouffrir quelque élevation, & où les Hyperboles ſont, en quelque maniere, permiſes.

Pour ce qui regarde l'invention, ou la matiere, on ne peut que louër *Ferrari*, dont les penſées ſont généralement ſolides, ingenieuſes & bien choiſies. On ne doit pas néanmoins preſſer à la rigueur les Panegyriques, qui ſont ordinairement outrez; ſur tout lors qu'ils ſont faits, pour des têtes couronnées. On s'attend à cela, & les Lecteurs y cherchent plûtôt l'eſprit du Panegyriſte, que la verité des Faits. On en trouvera beaucoup, dans ceux de nôtre Auteur, & ceux, que les loüanges des Grands ennuyent, ſe laiſſeront peut-être gagner par-là, & les liront juſqu'au bout, comme cela m'eſt arrivé. En tout cas, ils pourront lire les Harangues, qui ſont ſur

les Lettres, ou sur les Gens de Lettres, dans lesquelles il y a bien des endroits ; où l'Auteur jette le sel à pleines mains ou sur les Grands, qui méprisent les Lettres, au lieu de les favoriser ; ou sur l'avarice de ceux qui n'étudient que les Sciences, qui donnent au plûtôt du profit ; ou sur le mauvais goût & les débauches de la Jeunesse, que l'on envoye étudier dans les Universitez. Telles sont la III. *de Juventutis otio negotioso*, la IV. *de Artium & Disciplinarum auctione*, la VI. *de nuptiis Philologiæ*, & les suivantes, *de suppetiis Criticis latis*, *de causis pereuntium Litterarum*, *de Litteratorum infelicitate*, la X. *de Studiorum necessitate*, la XII. *de pretio Litteris ac Litteratis à Principibus habito*, la XIV. *de funere Litteratorum*, &c. Il y a aussi de très-beaux Eloges de la République de Venise, & de plusieurs illustres Venitiens. Mais il est à craindre qu'il ne faille beaucoup rabatre, de toutes ces loüanges.

Je mettrai ici un petit Extrait de deux de ces Harangues, avec quelques petites réflexions. Dans la XXVI. où il traite de la retraite, ou de la vie retirée des Muses, qu'il nomme *Musarum secretum*, il raconte, comme je

l'ai

l'ai déja dit ci-deſſus, qu'ayant témoigné à quelques Nobles Venitiens, qu'il ne connoiſſoit alors perſonne en Italie; qui eût marqué par ſes Ecrits, qu'il étoit capable de remplir, avec honneur, une Chaire de Profeſſeur aux Belles-Lettres; on commença à rechercher les raiſons, qui rendoient ſi rares les Savans de cette ſorte.

Il entreprend, dans cette Harangue, de les marquer. La premiere eſt le mépris, qu'on faiſoit des Belles-Lettres, & le peu d'avantage qui en revenoit à ceux qui s'y appliquoient. Il prouve ce qu'il dit, en faiſant voir, que cette ſorte de gens n'a pas été rare en Italie, ſous les Regnes, qui l'ont favoriſée, comme ſous *Nicolas* V. & *Leon* X. Papes, *Coſme* & *Laurent de Medicis*, Ducs de Toſcane. „ Autrement, *dit-il*, quand il y a des *Mece-*
„ *nes*, il ne manque pas de *Virgiles*.
„ Mais qui offriroit un ſou d'un ſa-
„ vant homme? Qui donne à un Hiſto-
„ rien, autant qu'à un homme, * qui
„ lui liroit la Gazette? On ne donne
„ au moins, que des paroles à un Ora-
„ teur. On en uſe, avec la même li-
„ beralité & la même douceur, envers
„ la ſacrée race des Poëtes, que l'on

 „ gué-

* *Ou*, qui recueilliroit les nouvelles.

„ guérit de leur fureur poëtique, par „ la faim. Ce n'eſt plus le tems, & „ on ne croit pas même qu'il y en ait „ eu un, où l'on jugeoit qu'il y avoit „ plus de gloire à être liberal, qu'à „ parvenir aux premiers honeurs de „ l'Etat. Il n'en coûte pas tant de „ haïr, que de donner.“ Sint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones. *Quis jam eruditum unius aſſis pretio licebitur* ? Quis dabit Hiſtorico, quantum daret acta legenti? *Certè Oratori nil niſi verba dabuntur. Eadem in Poëtas, ſacrum genus, largitas ac manſuetudo, qui ubi à ſe exire cœperunt, curantur inediâ. Nimirum, ceſſere illa tempora, nec jam fidem inveniunt, cùm* & titulis & faſcibus major habebatur donandi gloria. Odiſſe quàm donare viliùs conſtat.

Ce qu'il dit des Orateurs ſemble regarder quelque Panegyrique, dont le bon *Ferrari* avoit été mal payé; comme celui qu'il fit, pour le Pape *Alexandre* VII. qui eſt la XXII. de ſes Harangues, à la fin de laquelle il a mis ces mots: „ mais le Pere tout puiſſant „ rendit loüange, pour loüange. *At „ Pater omnipotens laudem, pro laude, „ rependit.* “ S'il faut dire la verité, ce Pape avoit raiſon de ne lui rien donner,

ner ; mais il auroit dû encore le cenſurer des indignes flatteries, qu'il lui prodigue. C'étoit plûtôt ſe moquer de lui, que le louër ; & tout ce qu'on pourroit dire en faveur de l'Auteur, c'eſt qu'il a dit ce que ce Pape auroit dû être, & non ce qu'il étoit.

Il continue à cenſurer le peu de liberalité, qu'on exerce envers les Gens de Lettres, comme une des cauſes de l'ignorance, à laquelle on s'abandonnoit. Il n'y auroit rien de plus facile aux Puiſſances, entre qui l'Italie eſt partagée, que de remedier à cela ; en ne conferant des Bénefices Eccleſiaſtiques, qu'à des gens qui auroient donné des marques ſûres de leur érudition, & non à de purs Courtiſans, qui ſont ennemis de l'Etude. Ce ſeroit-là une recompenſe du Savoir, & un encouragement à la Jeuneſſe de s'appliquer aux Lettres. Autrement les Liberalitez, faites ſans choix, ne ſervent qu'à encourager les gens ſans mérite, & à les rendre pires que devant. Dix mille livres de rente n'ont jamais fait qu'un homme, ſans génie & ſans étude, ait mieux réuſſi qu'auparavant.

La ſeconde raiſon, qui fait qu'il y a ſi peu de gens habiles dans les Belles-Lettres, c'eſt qu'il faut beaucoup de

peine & de tems, pour apprendre non ſeulement les Langues mortes, par une lecture aſſidue des bons Auteurs; mais encore pour avoir une teinture génerale des Sciences, auxquelles ils font, à tout moment, alluſion, & pour en pouvoir parler, ſans commettre de groſſes fautes. *Ferrari* cenſure ici, avec beaucoup de liberté & de raiſon, la vie fainéante & débauchée des Etudians de Padouë, qui étoient toûjours dans les rues, ou dans les compagnies; ſans être capables de garder tant ſoit peu la maiſon, ni de s'appliquer à l'étude; & qui ſe moquoient encore de ceux qui recherchoient la retraite, pour étudier, dont au contraire *Ferrari* fait l'éloge.

Il prétend qu'il n'y a proprement que ceux, qui s'appliquent aux Belles-Lettres, qui jouïſſent du plaiſir, que donne une retraite ſtudieuſe. Pour les Juriſconſultes, il n'accorde du repos qu'à ceux qui enſeignent le Droit dans les Academies & il en exclut les Avocats plaidans & conſultans, qui ſont obligez d'écouter les plaideurs, de lire leurs papiers, ou de plaider pour eux: & il leur joint encore ceux qui font la fonction de Juges. Il prétend que ce n'eſt pas vivre, que de vivre de la ſorte.

te. Je mettrai ici ſes paroles Latines, dont je n'ai exprimé le ſens qu'en général; pour donner quelque échantillon du ſtyle de l'Auteur, à ceux qui ne l'ont pas. *Juris, legumque periti ſi eos demas, qui interius ſacrarium colunt & Themidis myſteria tradunt, quàm miſerè occupati, quàm diſtricti, quàm parum ſui, & viliſſimi cujuſque importunitati obnoxii! ut, cùm ſuum unicuique, pro poteſtate, diſpenſent, ſibi otium ac tranquillitatem donare non poſſint. Nam ſi foro operam ac vocem locarunt & linguam cauſis acuunt; inſanis concertationibus, clamoribus ac jurgiis dies abſumitur, litigatorum turbâ limen obſidetur; libellorum faſces*, dubium grandi cum codice nomen, *querulus cliens, intemperiæ viduarum. Quid, cùm* ſub galli cantum conſultor oſtia pulſat, altumque ſomnum pallidus rumpit reus? *Ita qui omnibus præſto eſt, vix ſibi umquam adeſſe poteſt. Quod ſi fortuna liberalior*, & genius qui temperat aſtrum, *eum tribunalibus admovit, ut civica jura reſpondeat ac rebus humanis impoſuit; magnæ fortunæ magna ſervitus, ingenuæ cruces, cauſidicorum altercatione obtunditur, convicio aures pulſantur, &, ut querebatur Cæcilius, ſubſignandi libelli, ſcribendæ litteræ illitte-*

litteratiſſimæ, interrogandi rei, torquendi, damnandi. Inter ſontium queſtus, lacrimas, ſqualorem, imò inter lictores, & carnifices degendum. Hanc vos vitam putatis, cui non ſemel mors, extrema rerum linea, votum eſt?

Après cela, il décrit la vie d'un Médecin, qui a beaucoup de pratique, & qui eſt occupé à voir des malades, dès le matin juſqu'au ſoir, ſans avoir un moment à lui; & contraint de ſe lever de grand matin, ou même de nuit. *Quid Medicorum, poſtquàm, virtute ac fortunâ, in ora hominum venere, niſi quis tradere artem malit, quàm exercere; ut exercita, juriſque non ſui, ac morbis, quos pellunt, ſimilis vita eſt! Dubiâ adhuc luce ſurgendum, interdum nocte concubiâ more veredarii diſcurſandum, perrerandæ domus, luſtranda noſocomia, ſententiæ diſceptandæ; inter muliercularum querelas, ægrorum convicia, lux conditur. Qui Medicum, inter pendentia fata, mortis arrham, ac Libitinæ jura, magnam ſtudiis operam, ut opus Medico non habeat, impendere, ac jucundè vivere poſſe putat, is helleboro dignus eſt.*

Cependant, quoi qu'en diſe *Ferrari*, un Avocat, un Juge & un Médecin, qui s'aquitent de leur emploi, en gens de

de bien; & non ſeulement dans la vuë de gagner de quoi entretenir leurs familles, mais d'être utiles au Public & aux Particuliers; comme ils le ſont en effet, lors qu'ils ſe font une loi inviolable de ne négliger aucun de leurs devoirs; rendent plus de ſervice à la Societé, & ont par conſequent plus de ſujet d'être contens d'eux-mêmes, que ceux qu'il leur préfere. Ces derniers, occupez de pures ſpéculations, ſans entrer jamais dans la pratique, ne ſont qu'inſtruire de la Jeuneſſe; qui profite ordinairement peu de leurs Leçons, & parmi laquelle, comme *Ferrari*, ils voyent fort peu de diſciples, dont ils puiſſent être ſatisfaits. Outre cela, tout ce qu'ils enſeignent tend uniquement à les rendre capables d'entrer dans la pratique du Droit & de la Médecine; & perſonne n'a jamais cru que les moyens fuſſent préferables à la fin, pour laquelle on les employe.

Il loüe enſuite fort élegamment la vie tranquille d'un homme, qui s'applique en ſon particulier à l'étude des Belles-Lettres, & qui employe ſon loiſir à cela; ſans s'entêter de faire fortune dans le monde, ni ſe troubler de ce qui y arrive. Mais s'il ne le fait, que pour ſe divertir, ſans rien produi-

re,

re, qui puiſſe être utile au Public, & ſans ſe mêler de rien; il faut avouër que comme on ne gagne rien par ſa vie, on ne pert rien auſſi par ſa mort, & que ſi la Societé Humaine étoit toute compoſée de gens de cette ſorte, elle manqueroit de bien des choſes néceſſaires. S'il produit au contraire quelque choſe, qui ſoit d'une grande utilité; il ne manquera pas d'éprouver l'envie & la malignité de ceux du métier, & perdre par-là une bonne partie de ſon repos.

Il rejette enfin la penſée de ceux, qui diſent, avec *Ariſtote*, que ceux, qui ne ſe mêlent point des affaires du monde, ſont ou de méchantes gens, ou quelque choſe de plus que des hommes; ou, comme le même Philoſophe ajoûte, *des bêtes, ou des Dieux.* „ Si le premier étoit vrai, *dit-il*, il „ faudroit condamner par-là ces an„ ciens Moines, qui habitoient les fo„ rêts, & qui s'exiloient, pour ainſi „ dire, eux-mêmes de la vie; hommes „ très-ſaints & très-innocens; car pour „ ceux de ce tems-ci, ils n'entrent que „ trop dans la Societé Civile & ne „ ſont rien moins que Solitaires. Il „ faut donc s'arrêter au ſecond & dire „ que ceux, qui ayant beſoin de très-

„ peu

„ peu de choſe, vivent dans la retraite
„ & dans une douce obſcurité, ſont,
„ ſinon des Dieux, au moins quelque
„ choſe de plus que des hommes. *Quorum prius ſi verum eſſet, veteres illos Anachoretas ſilvicolas, vitæ exſules, viros ſanctiſſimos atque innocentiſſimos, eodem præjudicio damnaremus; nam horum temporum plus quàm civiles ſunt, ac nihil minùs quàm ſoli. Ergo alterum ſumamus & eum, qui, minimarum rerum egens, ſecretum colit dulcésque inſedit latebras, ſi non Deum, at homine majorem prædicemus.* Mais bien des gens ne ſont pas éloignez de croire que ces Anachoretes, ſi rigides, étoient des Melancholiques & des Miſanthropes, ou des Pareſſeux & des Lâches; qui ſe rendoient volontairement inutiles aux autres hommes; aulieu de s'appliquer à les ramener à la Vertu, par leurs diſcours édifians, ou par leurs bons exemples. Les vies, qui nous en reſtent, quoique pleines de loüanges, ne donnent une guére meilleure idée d'eux, ſi on les lit avec quelque jugement.

„ Celui-là eſt une bête, *ajoûte Fer-*
„ *rari*, qui vit entre les hommes, ſans
„ avoir aucune humanité; qui eſt cruel
„ envers ceux de ſa ſorte, & qui ne
„ par-

„ pardonne point aux Animaux de la
„ même eſpece que lui ; qui feroit, s'il
„ pouvoit, un deſert du païs où il eſt ;
„ qui n'eſt pas plus ami des hommes,
„ que les loups. Celui-là eſt une bê-
„ te, qui paſſe ſa vie dans le ſilence,
„ qui ne penſe qu'à boire & à manger,
„ qui n'a du goût qu'au palais, & à
„ qui l'Ame a été donnée, comme
„ du ſel, pour empêcher que ſon corps
„ ne pourriſſe. Mais celui qui a le
„ moins de foibleſſes humaines, qui ſe
„ ſépare de la foule du genre humain,
„ qui exerce la partie la plus excellente
„ de l'homme ; c'eſt à dire, ſon Eſprit
„ & ſa Raiſon, celui-là eſt au deſſus
„ de l'Homme & approche le plus près
„ de Dieu. *Bellua eſt, qui ita inter homines degit, ut omnem humanitatem exuat ; qui in genus ſuum ſævit, qui cognatis animantibus non parcit, qui, ſi poſſet, ſolitudinem faceret, qui denique homo homini eſt lupus. Bellua eſt, qui vitam ſilentio tranſigit, cui votorum ſumma quid edat, quid bibat, qui ſolo palato ſapit, cui anima pro ſale data eſt. Verùm qui minimum hominis habet, ſéque ab hominum colluvione vindicat, qui partem hominis præſtantiorem, hoc eſt, Mentem ac Rationem exercet, is ſupra hominem eſt & ad Deum proximè accedit.*

dit. On ſouſcrit volontiers à cela, ſi l'on joint à la culture de ſa Raiſon, l'envie d'être utile au prochain, comme il ſemble que l'Auteur l'inſinue; car étudier ſimplement, pour ſe divertir, ſans faire aucune part de ſes lumieres au Public, c'eſt ſe *taire.* Au reſte, on conſent que l'on traite de *bêtes*, &, ſi l'on veut, de quelque choſe de pire, ceux qui font ce qu'il dit; ſoit que ce ſoient des gens du monde, ſoit que ce ſoient de prétendus ſolitaires, qui ne travaillent qu'à le troubler.

Il y a une autre Harangue, intitulée *la Sageſſe Venitienne*, ou *de la meilleure forme de gouvernement*, qui eſt la XXXV, & que l'Auteur récita l'an MDC LXXV. J'en donnerai ici un petit abregé, afin que l'on voye que *Ferrari* n'avoit pas négligé, en s'appliquant aux Belles-Lettres, l'étude de la Politique.

Il commence par les ſentimens d'*Ariſtote*, qui ſont aſſez embarraſſez, & qu'il faut recueillir de plus d'un endroit de ſes Ecrits; car ce Philoſophe dit rarement, en un ſeul endroit, tout ce qu'il faut ſavoir, pour bien entendre une matiere, & il ne s'accorde pas bien avec lui même. Il ſuffit de dire, en peu de mots, que le gouvernement de

de l'Etat, eſt ou entre les mains d'un ſeul, ce qu'on appelle *Monarchie*, ou *Tyrannie*; ou de peu de gens, ce qu'on nomme *Oligarchie*, ou *Ariſtocratie*; ou enfin du peuple, ce qui eſt une *Démocratie*. On diſtingue encore la ſeconde eſpece de gouvernement, & l'on donne le nom d'*Ariſtocratie* à celui dans lequel les plus gens de bien ſont employez aux magiſtratures, ſans qu'on cherche en eux autre choſe, que la Vertu; & le nom d'*Oligarchie* à celui, où l'on n'a égard qu'aux richeſſes. La troiſiéme eſt encore nommée *Politeia*, par *Ariſtote*, quand elle eſt compoſée des plus honêtes citoyens; & *Démocratie*, ou même *Ochlocratie*, quand la populace y a part. La *Tyrannie* eſt une dépravation de la *Monarchie*, & ne ſe propoſe que l'avantage de celui qui regne. L'*Oligarchie* eſt auſſi une corruption de l'*Ariſtocratie*, & n'a pour but que l'établiſſement de la puiſſance du peu de Riches, qui gouvernent. L'*Ochlocratie*, ou le gouvernement de la populace eſt un deſordre, né de la dépravation de la *Démocratie*, ou de ce que les Grecs appellent *Politeia*, qui eſt le gouvernement des Citoyens d'une condition plus honnête; car on confond ici ces deux mots, quoi que les Grecs les diſtinguent. Nô-

Nôtre Auteur laiſſe la Monarchie à part, & ſuppoſe que l'Ariſtocratie eſt le meilleur gouvernement, parce qu'il peut plus facilement arriver qu'un ſeul abuſe de ſon pouvoir, que pluſieurs. Mais il faut remarquer que la plûpart des gouvernemens ariſtocratiques ſont mêlez du démocratique; car il n'y en a point, qui ſoit tout à fait ſimple. Il prouve que l'Ariſtocratie eſt la meilleure ſorte de gouvernement, par l'exemple de Rome & de Veniſe, qui ont duré plus long-tems qu'aucun autre Etat, & dont la premiere s'étoit rendu maîtreſſe d'une grande partie de la Terre; comme la ſeconde l'a ſurpaſſée en durée. Mais pour s'aſſurer de la verité du fait, il examine la forme du gouvernement de l'une & de l'autre République.

Polybe a cru que l'autorité ſouveraine de la République Romaine réſidoit en partie dans le Peuple, en partie dans le Sénat & en partie dans les Conſuls, & qu'ainſi ce gouvernement étoit mêlé de Démocratie, d'Ariſtocratie & de Monarchie; temperament que les anciens Politiques jugeoient devoir être de plus longue durée. Ce ſentiment a été ſuivi de *Denys* d'Halicarnaſſe, de *Ciceron*, & de *Tacite*, parmi les Anciens;

ciens, de *Nicolas Machiavel*, du Cardinal *Contarin*, & de *Thomas Morus*, parmi les Modernes.

Mais *Jean Bodin* a cru que ce ſentiment n'eſt pas ſi veritable, qu'il eſt ſpécieux. Avant toutes choſes, il veut qu'on prenne garde en qui réſidoit le pouvoir de créer les Magiſtrats, de les caſſer, de faire la paix, de juger des cauſes où il s'agiſſoit de la tête, & à qui on en pouvoit appeller des ſentences des Magiſtrats. De-là dépend, ſelon lui, la ſolution de la queſtion propoſée; puis qu'il n'y a que l'autorité ſuprême, qui puiſſe faire ce que l'on vient de dire, & qu'il eſt hors de doute que c'étoit le Peuple, qui le faiſoit à Rome. *Bodin* conclut de-là que, du tems de *Polybe*, de *Ciceron* & de *Denys*, la forme du gouvernement de Rome, quoi qu'ils en diſent, étoit populaire. En effet, la premiere Loi, qui fût faite, après qu'on eut chaſſé les Rois, touchant ceux qui auroient le commandement fut que le Peuple éliroit deux Conſuls. Cela fait voir que les Conſuls tenoient toute leur autorité du Peuple. Outre cela, le pouvoir des Tribuns étoit plus grand que celui des Conſuls, ce qui marque encore un gouvernement populaire.

On

On ne doit pas, ſelon *Bodin*, objecter à cela l'autorité du Sénat, comme ſi c'étoit une marque d'un gouvernement ariſtocratique; puis qu'au commencement les Sénateurs étoient élus, ſelon le commandement & au gré du Peuple, & qu'enſuite les Cenſeurs, qu'il avoit nommez, les choiſirent. Il eſt vrai, comme *Bodin* le reconnoît, que parce qu'il étoit ſouvent néceſſaire que les deſſeins des Romains demeuraſſent ſecrets; il n'étoit pas beſoin que toutes les réſolutions du Sénat fuſſent confirmées par le Peuple, ce qui les auroit rendues publiques. C'eſt pour cela qu'il donna le pouvoir au Sénat de conduire l'Etat, pour le reſte des affaires, excepté le droit d'élire les Magiſtrats, de faire des Lois, d'ordonner que l'on feroit la guerre, ou la paix, de donner la vie, ou la mort aux coupables, & de recevoir à lui le dernier appel des jugemens des Magiſtrats. Le Peuple ſe réſerva tout cela, en quoi conſiſtoit la Souveraine Autorité, & de peur que le Sénat n'abusât de celle, qu'on lui avoit donnée; le Peuple autoriſa ſes Tribuns, à s'oppoſer, comme ils le jugeroient à propos, aux réſolutions du Sénat. Ce ſont des faits connus à tous ceux, qui

ont lû, avec quelque ſoin, l'Hiſtoire Romaine.

Si l'on objecte à cela, que le Sénat & les Magiſtrats faiſoient ſouvent mourir des Citoyens Romains; *Bodin* réplique qu'un Juriſconſulte répondroit qu'en cette occaſion, on ne doit pas avoir égard à tout ce qui ſe faiſoit à Rome; mais qu'on doit juger de la forme du gouvernement, par les procedures, qui ſe faiſoient, ſelon les Lois; & que c'eſt pour cela que l'on pouvoit accuſer, de crime de Léſe-majeſté, les Magiſtrats qui faiſoient de ſemblables choſes; comme *Clodius* accuſa *Ciceron*, parce qu'il avoit fait mourir les Complices de *Catilina*, quoi qu'autoriſé par le Sénat, mais ſans ordre du Peuple. L'autorité donc du Sénat n'étoit pas la ſuprême, puis qu'un Tribun pouvoit s'oppoſer à ſes réſolutions, & que l'on voit même que les Tribuns ont quelquefois envoyé les Conſuls en priſon.

* On peut dire néanmoins, en faveur du ſentiment contraire, que les Géneraux d'Armée avoient droit, ſans conſulter le Peuple, de faire fouëtter & décapiter ceux qui leur avoient desobeï,

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & M.*

obeï, ou commis quelque faute, dans les armées, qu'ils commandoient. C'étoit auſſi une coûtume établie, parmi les Romains; que, dans une ſédition, le Sénat autoriſoit les Conſuls à faire ce qu'ils jugeroient à propos, pour le ſalut de l'Etat, juſqu'à faire mourir des Citoyens, par cette formule très-connue, *viderent ne quid detrimenti Reſpublica pateretur.* Il avoit donné ce pouvoir à *Ciceron*, & ſi *Clodius* l'accuſa, ce ne fut que par une pure violence. L'élection d'un Dictateur, par les Magiſtrats, pour faire la même choſe, marque même quelque choſe de plus, parce qu'il avoit encore plus d'autorité. Si l'on dit que tout cela étoit comme une conceſſion du Peuple, en des cas extraordinaires; il ne laiſſe pas d'être vrai que c'étoit-là une ſorte d'Ariſtocratie. La domination Royale même eſt bien venue des peuples, qui l'ont expreſſément établie, ou qui y ont conſenti, & ce n'eſt pas moins une Monarchie. Les Anciens, qui ont ſoûtenu que le gouvernement de Rome étoit ariſtocratique, avoient apparemment ces raiſons, ou d'autres ſemblables, en vue. Mais pour ne pas diſputer du nom, on pourroit nommer ce gouvernement *ariſto-démocratique*,

puis qu'on ne peut nier qu'il ne tînt de l'un & de l'autre.

Bodin a cru auſſi que celui de Veniſe étoit démocratique, mais nôtre Auteur fait voir au long qu'il eſt ariſtocratique, avec quelque mêlange de *Démocratie.* Mais ici par le *Peuple*, il entend non le peuple en géneral, ou ceux qui ſont nez à Veniſe, mais *le Peuple des Nobles*; dont le Grand Conſeil élit les Magiſtrats, & auquel on peut appeller, en dernier reſſort, de leurs jugements. Il ne regarde pas comme *Citoyens*, ceux qui ne ſont pas nobles, & montre que les Artiſans, ſur tout ceux qui font des mêtiers bas & ſordides, ſont indignes de ce nom. Il faut, ſelon le ſentiment d'*Ariſtote*, être noble, ou avoir du bien, pour avoir reçu une meilleure éducation, que la populace. Il fait pluſieurs réflexions là-deſſus & diverſes remarques, ſur la maniere, dont on élit les Magiſtrats à Veniſe; qui font voir les précautions, que cette République a toûjours priſes, pour conſerver ſa liberté; c'eſt à dire, la liberté de la Nobleſſe, qui fait proprement le corps de la République, & qui a ſeule toutes les charges de quelque conſéquence. La verité eſt que les perſonnes riches peuvent

vent acheter la Nobleſſe ; mais ces nouveaux Nobles demeurent toûjours fort au deſſous de l'ancienne Nobleſſe, quoi qu'ils ſoient du Grand-Conſeil. Tout ce qu'il dit du gouvernement de Veniſe mérite fort d'être lû ; mais la longueur de cet Extrait ne nous permet pas d'aller plus loin.

Nous ne dirons plus qu'un mot, d'une queſtion propoſée par les Savans ; ſavoir, ſi ceux qui faiſoient des mêtiers ſordides étoient Citoyens Romains. Il ſemble que *Denys* d'Halicarnaſſe le nie ; mais *Sigonius*, dans ſon Ouvrage *du Droit des Citoyens Romains*, montre le contraire. Quoi qu'on n'eût pas accoûtumé d'enroller cette eſpece de gens, parce qu'on ne les jugeoit pas propres à la guerre ; ils ne laiſſoient pas d'être libres & Citoyens. *Marius* même en enrolla pluſieurs, & les mit dans les Légions Romaines, où il n'entroit que des Citoyens. Ils avoient droit de donner leurs ſuffrages, quand il s'agiſſoit de faire des Lois, & dans les élections des Magiſtrats, comme on le prouve, & quelquefois cauſoient beaucoup de bien, ou beaucoup de mal ; ſelon la faction, qu'ils embraſſoient. *Terentius Varron*, qui fut fait Conſul, & qui perdit la bataille de Cannes,

avoit été fils d'un Boucher, avoit fait lui-même quelque négoce, & y avoit employé son fils. *Marc Scaurus*, qui parvint au Consulat & à la Censure, étoit fils d'un vendeur de charbon. Le grand-pere d'*Auguste* avoit été Banquier, & *Publius Ventidius*, qui avoit été Muletier, devint Consul.

A cet égard, on ne peut pas nier, que la République Romaine ne fût tout à fait populaire. C'est aussi ce qui causa sa ruine, & qui la fit enfin devenir la proye d'un seul. Mais celle de Venise, qui est mêlée du gouvernement aristocratique & du démocratique, s'est conservée treize cens ans, & a été sujette à bien moins de séditions.

Je ne dirai plus rien de cette Edition, sinon qu'il auroit été à souhaiter que l'on eût mis le sujet de chaque Discours, au haut des pages, aussi bien que leur nombre; qui n'est d'ailleurs point exact, & qui ne répond même pas aux nombres de leur Index. Cela fait qu'on a de la peine à trouver le Discours, que l'on cherche.

Pour le II. Volume, il est composé de trois sortes de pieces. La premiere est des Epîtres, que *Ferrari* a écrites à des Princes, à de Grands Seigneurs, & à des gens de Lettres. Il y a encore

re les Epîtres Dédicatoires de ſes propres Ouvrages. Ce ne ſont preſque que des compliments, mais qui ſont très-bien tournez, & en très-bon ſtyle. Il y en a auſſi qui concernent ſes affaires particulieres, dont nous avons tiré quelques endroits, pour faire la vie de l'Auteur ; mais il n'y a point de matieres litteraires, qui y ſoient traitées. Je n'y ai remarqué qu'un endroit, qui concerne la Critique, & qui ſe trouve dans une Lettre à *Chapelain*. C'eſt le jugement, que *Ferrari* fait du célebre fragment de *Petrone*, trouvé en Dalmatie. * „ Ceux qui ſe perſuadent, „ *dit-il*, que je tiens ce fragment, „ pour une veritable production de cet „ Auteur, me font un tort inſigne. „ Nous ne ſommes pas ſi hébêtez, que „ d'avoir une ſemblable penſée. † Que „ j'éprouve la colere de vôtre Génie, „ ſi je ne rougis, quand je penſe qu'il „ y a des gens, qui l'ont crû, ou qui „ ont ſoûtenu une ſi monſtrueuſe pen„ ſée, comme s'ils avoient à faire à „ un ſiecle d'enfans. " A quoi il ajoûte ces mots, que je ne mettrai qu'en Latin, parce qu'on ne les fau-

* *Pag.* 176.

† *Expreſſion de* Petrone.

roit traduire commodément : * *Fœtum, iratis Muſis, editum nec Deus menſâ, nec Dea dignata cubili eſt. Nec eſt tanti plura adjicere, ſorex indicio ſuo periit.* Cependant le ſentiment contraire a prévalu depuis, & l'on a cru que *Petrone* avoit voulu décrire ſon *Trimalchion*, comme un homme riche, mais de la derniere groſſiereté, & d'une craſſe ignorance, & parlant par conſéquent, comme la baſſe populace faiſoit.

Il y a enſuite des Epîtres Dédicatoires, compoſées par *Ferrari*, pour des Libraires de Padouë, qui dédioient les livres, qu'ils imprimoient, ſous leur propre nom, à quelcun. Ceux, à qui ces livres étoient dédiez, auroient dû plûtôt faire quelque préſent à nôtre Auteur, qu'aux Libraires ; parce que, ſi ces dédicaces leur faiſoient honneur, il en étoit ſeul la cauſe.

La ſeconde ſorte de pieces conſiſte en de petits Diſcours, que ceux, qui vouloient être reçus Docteurs, faiſoient pour demander le Doctorat ; ou que ceux, qui l'avoient reçu, récitoient pour remercier la Faculté, qui leur

* Il y a factum, *mais c'eſt une faute d'impreſſion, & il y en a beaucoup d'autres.*

leur avoit donné le bonnet. Comme beaucoup de ces gens-là ne ſavoient pas aſſez de Latin, pour faire un compliment ſupportable en cette Langue; ils avoient recours au Profeſſeur en Eloquence, qu'ils payoient apparemment de la peine, qu'il prenoit pour eux. Ces petits diſcours ſont bien tournez, & ont une gayeté, qui réjouït. On peut voir par-là la facilité, que l'Auteur avoit de parler de toutes ſortes de ſujets, & la fécondité de ſon génie, à diverſifier le même.

Il y a quelques Diſcours, que *Ferrari* a récitez lui-même, & faits ſur le champ, pour complimenter des Sénateurs Venitiens, ou quelques autres perſonnes illuſtres, qui entroient en ſon Auditoire; & entre autres le fameux *Gaſpar Scioppius*, pour qui il paroît que l'Auteur avoit beaucoup d'eſtime & de reſpect, & dont il étoit eſtimé; comme on le voit, par un fragment d'une Lettre, que *Scioppius* écrivit à ſon Oncle, & qui eſt après la vie de nôtre Auteur. Il y a encore quelques autres petites pièces, auxquelles je ne m'arrêterai pas.

Il y a enfin, en troiſiéme lieu, des Inſcriptions ſépulcrales, des Eloges, des Vœux, des Inſcriptions honoraires

de monumens, & de bâtimens, des actions de graces, & d'autres choſes de cette nature. Il y a même des Epitaphes badines, pour des Chiens aimez de leurs maîtres. Le tout eſt écrit dans un ſtyle fort agréable, & plein d'alluſions à l'Antiquité. On n'y trouve pas les pointes du *Teſauro*, mais ces pieces n'en valent que mieux, & le ſtyle en eſt beaucoup plus pur.

On voit à la fin la vie & les éloges de *Ferrari*, recueuillis par Mr. *Fabricius*.

Le même ayant recouvré depuis, par le moyen de Mr. *Jaques Facciolati*, Préfet du Seminaire de Padouë, la Diſſertation *des Pantomimes & des Mimes*; il l'a fait imprimer, pour l'ajoûter à la fin du II. Tome. Ce ſont quelques leçons, que *Ferrari* avoit faites ſur cette matiere, où il a dit, avec beaucoup de ſoin & de netteté, tout ce qu'on peut dire de remarquable ſur cette matiere, & a cité tous les paſſages les plus conſiderables de l'Antiquité, ſur un ſujet, qu'il eſt néceſſaire d'entendre, pour pouvoir lire, avec plaiſir, l'Hiſtoire d'Auguſte, où il en eſt fréquemment parlé. Les Pantomimes étoient une ſorte d'Acteurs, qui, ſans rien dire, par leurs poſtures

&

& leurs danſes, repréſentoient toutes ſortes d'actions, & d'hiſtoires fabuleuſes. Il eſt difficile de ſavoir exactement comment cela ſe faiſoit, mais il eſt fort probable que l'on chantoit un récit de cette action, & que le Pantomime, par ſes geſtes & par ſes mouvemens, repréſentoit ce que l'on chantoit; comme l'Auteur le prouve, par quelques paſſages. Autrement il auroit été très-malaiſé de deviner, ſans en être averti, ce que l'on repréſentoit. *Ferrari* donne enſuite pluſieurs exemples de cela, tirez des Anciens, qu'il explique, en peu de mots. Les Pantomimes étoient des gens efféminez, qui charmoient les Dames Romaines, & qui leur donnoient ſouvent de l'Amour, par leurs mouvements laſcifs. Les femmes Pantomimes, qui repréſentoient bien leurs perſonnages, touchoient de même les hommes, qui leur donnoient de groſſes ſommes, pour en jouïr. Les Comediens & ces gens-là devenoient ſouvent extrémement riches; comme on le fait voir, par l'exemple de *Roſcius* & d'*Eſope*. On s'entêtoit ſi fort d'eux, que châcun prenant parti, pour l'un des Acteurs, ſelon ſon goût, on ſe battoit quelquefois dans le Théatre, juſqu'à s'entre-

tuer. Comme *Auguſte*, qui par Politique vouloit amuſer le peuple, leur avoit donné des privileges, ils en abuſoient ; & les querelles devinrent ſi grandes, que *Tibere* les chaſſa d'Italie, & que *Neron* & *Domitien* les empêcherent de monter ſur le Théatre, & même les releguerent. *Neron* leur permit néanmoins de revenir ; mais *Trajan*, ne pouvant ſouffrir les deſordres, qu'ils cauſoient, les chaſſa tout à fait. *Lipſe* avoit cru que cette ſorte d'Acteurs muets avoient été établis par *Auguſte* ; mais l'Auteur montre qu'ils étoient beaucoup plus anciens. On les introduiſoit même quelquefois dans les repas, & les *Ecuyers trenchants*, comme nous les nommons, coupoient les viandes, en cadence & avec des geſtes de Pantomimes. *Ferrari* les compare avec ceux que l'on appelle, en Lombardie, *Mattacini*, qui ſont des faiſeurs de poſtures. Les Comediens Italiens ont auſſi fait voir de ſemblables ſpectacles à la France.

Pour les *Mimes*, c'étoient proprement des Joüeurs de Farces, ou de Comedies irrégulieres. Comme ils ſe propoſoient de divertir & d'inſtruire, ils repréſentoient des hiſtoires comiques, où il entroit beaucoup de bouf-

fon-

fonneries & même de ſaletez, & où il y avoit auſſi des Moralitez excellentes; dont on voit de beaux reſtes, dans les fragmens de *Laberius* & de *Publius Syrus*. Pour réveiller l'attention des Auditeurs, ils mêloient auſſi des traits ſatiriques, & n'épargnoient pas même les Empereurs. Cela donne lieu à l'Auteur d'expliquer ce que c'eſt qu'*urbanus*, *ſcurra*, *planipes*, *aretalogus*, *coprea*, *bufo*, (d'où eſt venu le mot de *boufon*) *ſanna*.

Mr. *Fabricius* a joint à ces leçons une Lettre de Mr. *Slevogt*, ſur le ſtyle de *Ferrari*, dont il fait la Critique; en l'excuſant néanmoins des fautes, qu'on lui reproche, & que tous ceux, qui le liront, lui pardonneront facilement. Enfin, il y a une Lettre de Mr. *Fabricius* lui même, ſur quelques doutes, qu'on lui avoit propoſez ſur l'Orthographe Latine, auxquels on ne peut pas s'arrêter. La copie, qu'il a eue des leçons de *Ferrari*, n'eſt guére correcte à cet égard, puis qu'on y écrit conſtamment *tragœdia* & *comoedia*, comme ſi la ſeconde ſyllabe de ces mots devoit s'écrire differemment; au lieu qu'il doit y avoir ſeulement un *oe*, comme les mots Grecs le font voir.

ARTICLE V.

EVERARDI OTTONIS, *de* AEDILIBUS *Coloniarum & Municipiorum, Liber ſingularis ; in quo nonnulla Juris Civilis, aliorúmque Veterum Scriptorum loca illuſtrantur, & ſtatus Municipiorum ſubinde explicatur.* A Francfort chez Thomas Fritſch M D C C X I I I. in 8. pagg. 400. avec les préfaces.

MR. *Otto* ayant commencé à travailler à l'Hiſtoire des Magiſtrats de Rome, que l'on nommoit *Ediles*, & à l'explication du Titre des Digeſtes *de l'Edit Edilitien*, a crû devoir auparavant éclaircir l'hiſtoire des Ediles des Colonies & des Villes Libres (que l'on nomme, en Latin, *Municipia*) de l'Empire Romain. Il a rencontré des difficultez, dans l'examen des Ediles de Rome, qui lui ont fait differer la publication de l'Ouvrage, qu'il prépare ſur cette matiere ; & en recherchant ce que l'on trouve des Ediles des autres villes, il s'eſt apperçu que de très-habiles gens s'étoient fréquemment trompez, ſur ce ſujet, & avoient confondu

fondu les Ediles des Colonies & des Villes Libres avec ceux de Rome; ce qui leur avoit fait prendre la liberté de corriger des Lois, qui n'avoient beſoin d'aucune correction, & expliquer mal divers paſſages de l'Antiquité; comme il le fait voir, en tout cet Ouvrage. Perſonne n'avoit encore traité exprès, des Ediles des Colonies & des Villes Libres. *Cujas*, *Briſſon* & *Pancirolle* en avoient dit quelque choſe, mais ils ne s'étoient pas étendus ſur cette matiere. D'autres ne reconnoiſſoient point d'Ediles, que ceux de Rome; d'autres avoüoient ſeulement qu'il y en avoit eu, dans les villes Latines, d'autres en Italie, & d'autres, qui avoient reconnu qu'il y avoit eu dans les Provinces des Magiſtrats de ce nom, les confondoient avec les *Quinquennaux* & les *Dix-premiers*, qui étoient revêtus de dignitez toutes differentes. *Valerio Chimentelli*, dans ſon explication d'une Inſcription de Piſe, *de honore Biſellii*, a dit depuis diverſes choſes des Ediles des Villes Libres; & d'autres Savans en ont auſſi parlé, dans leurs Ouvrages, en paſſant. Mr. *Otto* eſt le premier, qui ait entrepris de faire un Traité exprès de cette matiere, & de l'épuiſer autant qu'il lui ſeroit poſſi-

poſſible. Ceux qui le liront ſe perſuaderont facilement, qu'il ne reſte pas grande choſe à rechercher ſur ce ſujet, & qu'il ſera plus facile de trouver quelque paſſage écarté, qui confirme, ce qu'il y a dit, que de faire de nouvelles découvertes. Au reſte, cet Ouvrage eſt utile, non ſeulement pour entendre divers endroits des Lois Romaines; mais encore pour ne pas ſe tromper, dans le ſens de quantité de paſſages des Anciens.

On ne peut pas entrer dans la diſcuſſion de la matiere, ſans rapporter les preuves de l'Auteur, ce qui ſeroit trop long. Ainſi on ſe contentera de marquer le contenu de châque Chapitre, ſelon l'ordre auquel ils ſont rangez.

I. On apprend d'abord à ceux, qui l'ignorent, quelle eſt la difference des Colonies & des Villes Libres. Les Colonies étoient des peuplades de Citoyens Romains, qui placez en un certain lieu, pour l'habiter, ne laiſſoient pas d'y garder la Religion, les Lois & les Uſages des Romains. Les Villes-Libres étoient au contraire des Villes, qui originairement n'avoient pas été peuplées par des Citoyens, & qui avoient leur culte religieux & leurs propres Lois. Leurs habitans étoient devc-

devenus Citoyens Romains, après avoir été vaincus, par la puiſſance Romaine; qui leur avoit fait part de la Bourgeoiſie, & les avoit ainſi appellez *ad munera capienda*, c'eſt à dire, à s'aquiter des devoirs des Citoyens; d'où vient qu'on les appelloit *Municipes*. C'eſt ce que l'on prouve, par divers paſſages déciſifs de l'Antiquité, & néanmoins non ſeulement pluſieurs des Modernes, mais même des Romains s'y étoient trompez, en confondant les Colonies & les Villes Libres, comme l'Auteur le fait voir.

II. Il traite en ſuite des Magiſtrats des Colonies, & des Villes-Libres, qui prenoient les mêmes noms, que les Magiſtrats Romains. Il y avoit des *Duumvirs*, qui prenoient quelquefois le nom de *Conſuls*, un *Senat*, des *Senateurs*, des *Dictateurs*, des *Préteurs*. Mr. *Otto* le montre, par des Inſcriptions anciennes, dont il ſe ſert avantageuſement en tout cet Ouvrage, & par d'autres preuves.

III. On vient enſuite aux Ediles, Magiſtrats, que les Anciens jugeoient tout à fait néceſſaires; pour faire en ſorte que les vivres ne manquaſſent jamais dans une ville, qu'ils y fuſſent à juſte prix, que les rues fuſſent nettes, que

que les maiſons euſſent une figure ſemblable, que les chemins fuſſent pavez, &c. Auſſi quantité de peuples en avoient établi chez eux, comme les Indiens, pluſieurs Villes de la Grece, & en particulier Athenes, qui avoit vint *Agoranomes* & autant d'*Aſtynomes*; gens qui faiſoient les fonctions des Ediles. On fait voir qu'il y avoit des Ediles, par toute l'Italie, en Sicile, dans les Colonies des Gaules & de l'Eſpagne, en Aſie & en Afrique.

IV. On ſait qu'*AEdilis* vient d'*AEdis*, une Maiſon, un Temple; & que les Ediles ont été ainſi nommez parmi les Romains, parce que ces Magiſtrats avoient particulierement ſoin des Temples. On les appelloit en Grec *Agoranomes*, & quelquefois *Aſtynomes*. Il ne faut pas confondre, avec ces Magiſtrats, les *Economes des Villes*; qui ſemblent avoir été les receveurs de leur revenus, qu'on nommoit en Latin *Arcarii*. Ceux qu'on appelloit *Logiſtæ*, ou *Curatores* & *Patres Civitatis*, étoient auſſi tout differens des Ediles; ces derniers étoient des Magiſtrats, & les autres n'en étoient pas; comme on le fait voir, contre le ſentiment de quelques habiles gens, qui s'y étoient trompez.

V. L'Au-

V. L'Auteur traite, enſuite, de ceux qui créoient les Ediles, & de l'ordre de Citoyens, dont ils étoient pris. Dans les Colonies & les Villes-Libres, il y avoit des *Decurions*, qui étoient comme les Senateurs, ainſi nommez des *Decuries*, qui étoient comme des Tribus, dans leſquelles les habitans étoient diviſez. Ces *Decurions* éliſoient les Ediles, de leur propre corps. Au reſte, il ne faut pas confondre les Ediles avec ceux qu'on nommoit *Principaux*, & *Decemvirs*, qui n'étoient que les premiers des Decurions, & qui n'exerçoient aucune Magiſtrature particuliere. On explique ici au long la Loi de Diocletien & de Maximien, qui ordonne que ſi un Eſclave, qu'on ne ſauroit pas être tel, avoit été fait Decurion, ou Edile, il ſoit puni.

VI. Comme l'Edilité engageoit non ſeulement à des ſoins, mais encore à de grands frais, parce que les Ediles donnoient des jeux publics aux Peuples, à leurs depens; il n'y avoit pas beaucoup de gens, qui vouluſſent l'être, & il y avoit même pluſieurs ordres de perſonnes, que les Lois en exemptoient; comme les Sacrificateurs des Provinces & des Villes Libres; les vieux Soldats, & les vieux Avocats; les

les Philoſophes, ſans aucune diſtinction de ſectes; les Rhéteurs, mais non pas les Poëtes; les Médecins enfin, qu'on nommoit περιοδευτὰς, qui n'étoient pas des charlatans, mais des Médecins, qui ſuivoient les regles de l'Art, & qui voyoient les malades du lieu, où ils demeuroient, & ceux de leur voiſinage.

VII. Il y avoit, dans châque Ville Libre, des Lois, ſelon leſquelles on y créoit les Magiſtrats. Quelques Colonies avoient des *Quatuorviri*, avec le pouvoir d'Ediles; comme on le fait voir, par pluſieurs Inſcriptions, contre le ſentiment de quelques Savans. Les Magiſtrats, dans les Colonies, & les Ediles même, ne l'étoient que pour un an; excepté les *Quinquennaux*, qui y faiſoient l'office de Cenſeurs, & que l'on doit diſtinguer des Ediles. Quelques Ediles faiſoient la fonction de Juges, d'autres avoient l'inſpection des vivres, & faiſoient diſtribuer ce qui étoit néceſſaire aux Enfans, qu'on nommoit *pueri alimentarii*. Comme il y avoit à Rome des *Ediles plebeiens*, & des *Ediles curules*, il y en avoit auſſi dans les Colonies & dans les Villes Libres.

VIII. Les Ediles avoient l'inſpection

tion des bâtimens particuliers. Ils avoient auſſi ſoin des édifices publics, des murs, des portes, des tours, des Arcs triomfaux, des Aquéducs, & particulierement des Temples. Ils devoient prendre garde aux Bains publics, auſſi bien que les Queſteurs, & les louër à ceux, qui ſe chargeoient de faire en ſorte qu'il y eût toûjours ce qui étoit néceſſaire à leur uſage & à leur commodité. Le ſoin des chemins n'étoit pas le moindre de leurs emplois, dans les Villes Libres, comme on le montre, contre de ſavans hommes, qui l'avoient nié. Toutes les dépenſes, qu'ils faiſoient pour cela, ſe tiroient du thréſor public, ou de la liberalité des Princes, qui ſubvenoient ſouvent à la pauvreté des Villes.

IX. Les Magiſtrats avoient auſſi un ſoin particulier de faire en ſorte que le prix des vivres ne devînt pas exceſſif. Il y avoit néanmoins des Curateurs des vivres, *Curatores annonæ*, qu'on ne doit pas confondre avec les Ediles. Ces derniers avoient inſpection, ſur les poids & ſur les meſures, afin qu'il ne s'y commît aucune fraude.

X. On donnoit, dans les Colonies & dans les Villes Libres, des Jeux ou des Spectacles publics de Gladiateurs, de

de repréſentations théatrales, & de courſes de chars dans les Cirques. Les Magiſtrats, les Sacrificateurs, les principaux des villes, & particulierement les Ediles, en faiſoient la dépenſe, & en régloient l'ordre. On les célebroit ſur tout en l'honneur des Dieux, aux jours de fêtes, auxquels les Ediles étoient vêtus de blanc. Les mêmes Ediles & les *Néocores* donnoient auſſi des Spectacles, en l'honneur des Princes. Toutes ces dépenſes les ruinoient très-ſouvent. Comme il ſe faiſoit, dans ces fêtes, des ſacrifices & d'autres choſes, qui ne pouvoient être faites, que par des Payens, on en exemptoit les Juifs, qui pouvoient être d'ailleurs Magiſtrats, s'ils étoient Citoyens. Les Chrétiens fuyoient auſſi cet emploi, à cauſe de cela; mais au lieu que Severe en exemptoit les Juifs, il contraignoit les Chrétiens de s'en charger; ſur quoi Mr. *Otto* fait de bonnes remarques.

XI. Quoi qu'on ſe moquât à Rome des Ediles des Colonies & des Villes-Libres, ils ne laiſſoient pas que d'être fort conſiderez en ces lieux-là; où eux & les *Duumvirs* imitoient le faſte des Magiſtrats Romains, autant qu'ils pouvoient. On voit auſſi les noms

noms de ces Ediles très-fréquemment, dans les anciennes Inſcriptions, & dans les Médailles frappées dans ces villes. On donnoit le privilege d'aller habillé, comme un Edile, par honneur. Ils portoient une robe blanche, avec un bord de pourpre, comme les Magiſtrats à Rome. Il eſt parlé auſſi, dans les Inſcriptions, d'une voiture tirée par deux chevaux, dont les Decurions ſe ſervoient, & d'une chaiſe nommée *Biſellium*, ſur laquelle les Ediles s'aſſeyoient, en rendant juſtice, ou dans les ſpectacles publics. L'Auteur fait pluſieurs remarques là-deſſus, qui méritent d'être luës, & qui ſervent à l'intelligence des bons Auteurs.

XII. Les Gouverneurs, envoyez de Rome, jugeoient des cauſes les plus graves; les Duumvirs & les Ediles de celles de moindre importance, comme on le fait voir. Ils ſe régloient ſur l'Edit des Ediles Curules de Rome. Ils pouvoient condamner à des amandes, prendre des gages; rompre ce que l'on mettoit dans les chemins, & qui pouvoit empêcher le paſſage; jetter les mauvaiſes marchandiſes, que l'on expoſoit en vente; caſſer les fauſſes meſures &c. Ils avoient droit de con-

condamner les Eſclaves à la mort, & de faire donner le fouët à ceux qui faiſoient quelque négoce défendu.

XIII. Enfin les Ediles avoient de certains Privileges, comme celui de pouvoir refuſer les Tuteles; & dans les Colonies Latines, s'il arrivoit que quelcun eût perdu le droit de la Bourgeoiſie Romaine, il le recouvroit, en devenant Edile.

Mr. *Otto* prouve tout ce qu'il dit, par des paſſages de l'Antiquité, & en chemin faiſant il en explique quantité de toutes ſortes d'Auteurs, & montre les bévuës d'une infinité d'habiles Juriſconſultes, & d'autres, qui ont parlé des Ediles des Colonies & des Villes Libres, ſans avoir aſſez étudié cette matiere. Mais il les releve civilement & ſans rudeſſe. En effet, il étoit difficile de ne pas ſe tromper, ſur une matiere, que perſonne n'avoit traitée; & qu'on ne pouvoit bien entendre, ſans lire les Anciens, à deſſein de ramaſſer tout ce qu'ils en ont dit, & d'en former un ſyſtême lié, comme nôtre Auteur l'a fait. Le Public lui eſt redevable pour cela, & recevra avec plaiſir tous les autres ſemblables, qui ſortiront de ſa plume. Cette ſorte de livres eſt très-utile, & il ſeroit à ſou-

ſouhaiter qu'on s'applicât à défricher de même les endroits négligez de l'Antiquité.

ARTICLE VI.

LIVRES FRANÇOIS.

I. MEMOIRES LITTERAIRES. *Tome Premier. I. & II. Partie.* S.D.L.R.G. A la Haie, chez Charles le Vier, MDCCXVI. in 8. pagg. 520. avec la Préface & l'Index.

IL ne faut confondre cet Ouvrage, comme ceux qui ne l'ont pas vû pourroient le faire, à cauſe de la reſſemblance des titres, ni avec le *Journal Litteraire*, ni avec les *Mémoires de Litterature*; qui s'impriment auſſi à la Haie, & qui ſont aſſez connus par les volumes, qui en ont paru, & qui ont gagné, avec juſtice, l'approbation du Public. Le deſſein des *Mémoires de Litterature* & des *Mémoires Litteraires* eſt en bonne partie le même; puis que les Auteurs de ces deux Ouvrages ſe propoſent également d'inſtruire le Public, de diverſes particularitez de l'*Hiſ-*

toire Litteraire. On en a à préſent un Eſſai, dans les premiers volumes, qui feront ſouhaiter de voir les ſuivans. Comme ce ſont des Livres François, que tout le monde peut entendre, & qui avec le tems pourront devenir célebres, & ſe répandre, par tout, comme les autres Ouvrages de cette ſorte; je n'en donnerai aucun Extrait. On pourra conſulter les préfaces, qui contiennent les plans, que les Auteurs ſe ſont faits, & en lire quelques Articles, qui ne manqueront pas d'attirer la Curioſité des Lecteurs. Il eſt utile qu'il y ait pluſieurs perſonnes, qui ſe mêlent de faire & de publier des recherches dans l'*Hiſtoire Litteraire*; qui eſt ſi fort à la mode préſentement, que l'on n'a pas moins de curioſité d'être inſtruit de ce qui regarde les Savans, que des Sciences mêmes. Tous n'ont pas les mêmes livres, & ne ſont pas également à portée de grandes Bibliotheques, où l'on trouve tout ce dont on peut avoir beſoin, & que l'on puiſſe conſulter commodément. S'il faut dire la verité, les ſeules Bibliotheques de Paris peuvent plus fournir de materiaux à ceux, qui travaillent à l'Hiſtoire Litteraire, que toutes les autres enſemble. C'eſt de quoi l'Auteur des

Mé-

Mémoires, dont on a lû le titre, pourra ſe prévaloir, & ce qui fait que l'on ſouhaite qu'il continue. Il eſt ſeulement à ſouhaiter qu'il s'attache à des Ouvrages intereſſans, & à des Auteurs illuſtres, comme ſont divers de ceux dont il parle. L'Hiſtoire des reſtaurateurs des Belles-Lettres, en Italie & en France, aux XV. & XVI. ſiecles, ſera reçuë fort agréablement du Public, étant approfondie & égayée, comme l'Auteur a fait l'Hiſtoire & la Critique d'*Urceus Codrus*.

J'ai remarqué qu'à la pag. 445. Article VIII. l'Auteur témoigne qu'il croit que * j'ai mal pris le ſens d'une Brochure, imprimée ici, touchant le ſentiment du P. *Hardouin*, concernant la ſuppoſition de la plus grande partie de l'Antiquité Sacrée & Profane. Cela peut arriver facilement, en une opinion, que ſon abſurdité rend incomprehenſible. Mais ce que j'en ai dit n'eſt pas tiré de la Brochure imprimée. Je le tiens de la bouche de celui, à qui l'on attribue cette petite piece, & qui m'a aſſuré de l'avoir ouï dire au Pere *Hardouin*.

* *Bibl. A. & M. Tom. III. p.* 192.

II. POESIES *de Mr.* DE LA MONOIE *de l'Academie Françoiſe, avec ſon Eloge, publiées par Mr. de* S. Chez le même, M DCC XVI. pagg. 308.

CE recueuil de Poëſies de Mr. *de la Monoie* a été publié, par un de ſes Amis, qui lui rend toute la juſtice poſſible, dans l'Eloge qu'il a mis au devant; où il fait l'Hiſtoire de ſa perſonne, & celle de ſes Ouvrages. Il n'y a rien, qui ne puiſſe faire honeur à l'Auteur, parmi ceux qui aiment les Poëſies Greques, Latines & Françoiſes. Néanmoins l'Editeur déclare que cette Edition a été faite, *ſans la participation de l'Auteur, & entierement à ſon inſû.* Tout ce qu'on peut trouver à redire en ces Poëſies, c'eſt qu'il ſemblera qu'il y en a de trop gaies, & qui tiennent un peu trop de la licence des Anciens, pour un homme âgé de ſoixante & quinze ans. Mais on n'a pas ſujet de croire que l'Auteur ne les a compoſées, que depuis peu; & la Jeuneſſe excuſe bien des choſes, qu'on ne pardonneroit pas aux Vieillards. Mr. *de la Monoye* ſe peut défendre, de la même maniere, que le fameux Cardinal

nal *Bembe*, ou quelcun de ſes Amis, défendit quelques Lettres d'amour, qu'il avoit écrites en ſa Jeuneſſe, & que les Libraires joignirent avec le recueuil de ces Lettres Italiennes, * publié après ſa mort. C'eſt qu'il ne faut pas regarder, ſi quelques-unes de ces pieces conviennent à un Vieillard; mais ſi un jeune homme les a pu faire, & en a pu laiſſer tirer quelque copie à ſes Amis, qui les ont publiées, dès qu'il a été mort. On dit là-deſſus fort agréablement: „ Les Ecrits ne „ vieilliſſent pas, & ne prennent pas „ des cheveux blancs, comme ceux „ qui les ont compoſez; ils demeu„ rent toûjours dans le même âge, „ & conſervent perpetuellement leur „ Jeuneſſe; mais pour nous, nous „ changeons. " *Le Scritture non ingraviſcono & non divengono canute, con i loro Autori & Compoſitori, ma ſi rimangono nella loro età & nella loro giovineſſa ſempre; & noi ci mutiamo.* On trouve ces paroles, dans une Préface qui eſt devant le IV. Volume de ces Lettres Italiennes, imprimées à Veniſe en MDLII. Cette Préface eſt l'un

* *En* 1548. *avec un Privilege de Paul* III. *accordé en* 1547, *année de la mort de* Bembe.

des plus élegans badinages, qui ait paru en Italien, ſur une ſemblable matiere.

Pour revenir à nôtre Auteur, il a fait deſavouër cette Edition, en quelques Journaux. Mais on ne laiſſera pas de louër, ſur ce recueuil, ſon génie poëtique & ſa grande connoiſſance des Langues, & de l'Hiſtoire Litteraire; ſur tout ſi on a lû la nouvelle Edition du *Menagiana*, qu'il a revûe & infiniment augmentée. On en trouvera l'Hiſtoire, dans l'Eloge, duquel on a parlé. Je connois des gens, qui ſouhaiteroient que Mr. *de la Monoie* publiât les Lettres de *Politien*; non en François, ni avec des notes Françoiſes, comme il ſe l'étoit propoſé, dans le *Menagiana*; mais en Latin. Ceux qui s'intereſſent dans l'Hiſtoire Litteraire de ce tems-là, ſont tous des gens, qui aiment la Langue Latine, & qui reſpectent la mémoire de ceux qui la rétablirent alors en Italie. Ceux qui ne ſavent, que le François, ne peuvent guére prendre de goût, en cette eſpece d'Ouvrages. Mais dans l'âge, où eſt Mr. *de la Monoie*, on n'a droit d'exiger de lui, que ce qu'il voudra bien donner.

III.

III. LA SCIENCE *des* PERSONNES DE LA COUR, *de l'Epée & de la Robe, du Sr. de* CHEVIGNY ; *dans laquelle, outre les matieres contenues dans les Editions précedentes, on trouve une instruction plus ample sur la Religion, l'Astronomie, la Chronologie, la Géographie, la Guerre, les Fortifications, le Blason, les Fables. Ouvrage tout nouveau, augmenté, dans cette V. Edition, de divers traitez d'Histoire, tant générale, que particuliere, de Logique, de l'Interêt des Princes, du Droit privé & public, du Manege, des Maximes de Cour, & de plusieurs Tables chronologiques. Par* H. P. DE LIMIERS, *Docteur en Droit.* A Amsterdam, chez l'Honoré & Châtelain, MDCCXVII, in 12. en 4. volumes.

LEs quatre Editions précedentes de cet Ouvrage s'étant bien débitées, puis qu'on en a fait une cinquiéme; il y a de l'apparence que celle-ci se débitera encore mieux; parce qu'on y a presque refondu l'Ouvrage, & qu'on l'a beaucoup augmenté, comme on le peut voir par le titre, & encore

mieux par la Préface; où celui, qui a rectifié & augmenté ces volumes, rend compte en détail de ce qu'il y a fait.

Comme c'eſt un Livre, compoſé pour les Jeunes Gens, & qui contient ſeulement les idées génerales des Sciences, telles que les Auteurs les ont conçues, & qu'il eſt dans une Langue, que tout le monde entend; on n'en donnera point d'Extrait.

„ Tant de gens, *comme le dit le Reviſeur dans ſa Préface*, ſont dégoûtez aujourdhui du Latin, que ſans „ les détourner d'apprendre cette Langue, qui eſt la ſource de toutes les „ belles connoiſſances, il a eſſayé de „ les mettre en état de s'en paſſer. Il „ croit qu'avec ce ſeul Livre, bien „ conçu & bien étudié, il n'y a guére „ de Jeunes Gens, qui ne puiſſent entrer dans la lecture de tous les autres, (*écrits dans des Langues connues*) & aquerir la Science de l'honnête homme, dans le monde. Il „ croit même qu'il peut épargner la „ dépenſe de pluſieurs autres, dont il „ contient les principes & la méthode.“ On peut lui accorder cela, à l'égard de ceux, qui ſe contentent d'idées fort génerales, & c'eſt apparemment comme il l'entend; parce que l'*hon-*

l'*honnête homme*, dont il s'agit, n'eſt pas d'humeur d'approfondir les Sciences. L'Auteur auroit pû l'avertir, que les ouvertures, qu'il lui donne ici, ne ſont que pour lui frayer le chemin à des connoiſſances plus exactes, en recourant aux Livres qui les renferment; mais apparemment il a crû que la choſe parle d'elle même. Si quelcun s'aviſoit, par exemple, de croire de ſavoir, par cette ſeule lecture, aſſez de Philoſophie, de Mathematiques, ou d'Hiſtoire, pour juger & parler pertinemment de tout ce qui regarde ces Sciences, devant des gens habiles; il verroit bien-tôt qu'il s'en faudroit de beaucoup, qu'il n'eût aſſez de lumieres, pour ſe hazarder à cela. Je ne doute pas que ce ne ſoit auſſi le ſentiment de l'Auteur, de quelque maniere qu'il ſe ſoit exprimé, ſur l'utilité de ſon travail.

Je ne m'y arrêterai pas davantage; ceux qui voudront en faire l'épreuve, n'ont qu'à recourir à l'Original.

IV. BIBLIOTHEQUE *des* DAMES, *contenant des regles générales, pour leur conduite, dans toutes les circonſtances de la vie; écrite par une Dame, & publiée par Mr. le*

Chevalier R. STEELE. *Traduite de l'Anglois.* A Amſterdam, chez Emanuel du Villard, M.D.CC.XVII, in 12. pagg. 540.

LE ſeul titre de cet Ouvrage pourroit tromper ceux, qui n'iroient pas plus loin, comme il arrive à aſſez de gens. Ils pourroient croire, qu'il renferme un catalogue de Livres, propres à compoſer le Cabinet des Dames. Ce n'eſt rien moins que cela, puis que l'on ne voit ici que des penſées, qu'une Dame a tirées des Ecrits des plus fameux Théologiens d'Angleterre, & qu'elle a rangées en divers Chapitres; pour apprendre à celles de ſon Sexe, de quelle maniere elles doivent ſe conduire. Elle veut que ce ſeul Ouvrage leur ſerve de Bibliotheque. On a ſouhaité que Mr. le Chevalier *Steele*, fameux par beaucoup d'Ouvrages pleins d'eſprit, en fût l'Editeur, & y mît une Préface. Il a eſſayé de s'en décharger, ſur un Théologien; mais à ſon refus, il a été obligé de faire ce qu'on demandoit de lui, comme on le verra.

La Dame, qui a fait cet Ouvrage, (ſuppoſé que ce ſoit en effet une Dame, & non un Théologien, ou au moins un homme de Lettres, qui en

ſoit

ſoit l'Auteur) choquée du mal, qu'elle liſoit en pluſieurs livres, de ſon Sexe, avoit penſé à le réfuter ; mais conſiderant qu'il pouvoit y avoir des Dames, qui faiſoient, par leur mauvaiſe conduite, qu'on parloit mal de tout le Sexe ; elle ſe réſolut plûtôt à ramener les perſonnes, qui ſe conduiſent mal, & à tâcher de prévenir une plus grande dépravation.

Elle fait donc, dans ce Volume, des diſcours de Morale & de Théologie, ſur l'occupation, l'eſprit & la délicateſſe, les divertiſſemens, l'ajuſtement, la chaſteté, la modeſtie, la douceur, la charité, l'envie, la médiſance, la cenſure & l'orgueuil. On peut facilement concevoir, par ces titres, que la Dame, qui a fait ce recueuil, doit néceſſairement y toucher une grande partie des défauts que l'on reproche à quelques-unes de ſon Sexe, & qu'elle a eu une belle occaſion de leur donner de bonnes leçons. Il ne faut néanmoins pas croire, qu'il n'y a rien à profiter ici, pour les Hommes ; il y en a une infinité, qui ſont auſſi infectez des défauts que l'on cenſure ici, que celles, dans leſquelles ils les reprennent eux-mêmes, & qui ont extrémement beſoin de lire ce livre.

Il y a, à la verité, ici bien des choſes, qui quadrent mieux à la Nation Angloiſe, qu'aux autres ; mais il y a par tout du mal, comme du bien, & toutes les Nations ne laiſſent pas de pouvoir profiter de ſes bons & mauvais exemples, & de s'appliquer les leçons génerales, que l'on y trouve, & qui ſont très-bonnes & en grand nombre. Si l'Auteur eſt un Homme traveſti en Femme, il ne laiſſe pas de faire beaucoup d'honneur aux Dames ; en introduiſant une perſonne de leur Sexe, parlant avec tant de force & de Bon-Sens.

V. *Défenſe de la* MONARCHIE *de* SICILE, *contre les entrepriſes de la* COUR *de* ROME, *avec une Rélation veritable des Procedez des deux Cours, de Rome & de Sicile, ſur les conteſtations, au ſujet du Tribunal de la Monarchie.* A Amſterdam, chez N. Etienne Lucas, MDCCXVI. in 8. pagg. 240.

ON attribue cet Ouvrage à Mr. *du Pin*, fameux Docteur de Sorbonne, qui en a apparemment donné quelques Copies ; dont une eſt venue en Hollande ; ſur laquelle cette Edition a été fai-

faite. Quoi que l'on ſuive la doctrine, qui y eſt contenue, en France, au moins dans les Parlemens; il n'eſt pas tout à fait ſûr, pour un Eccleſiaſtique, de la ſoûtenir ouvertement; parce que la Cour de Rome ne pardonne point cette ſorte d'offenſes, & que les Rois, trompez & importunez, par des gens indignes de leur confiance, ſacrifient ſouvent eux-mêmes les interêts de leur Etat, & de leur Couronne à la Cour de Rome, par ignorance, ou par foibleſſe; comme on l'a vû dans la fin du regne de *Louis* XIV. Alors les défenſeurs des libertez de l'Egliſe Gallicane ſe voyent abandonnez de ceux, qui ont le plus d'interêt à les proteger.

On commence, par un abregé de l'Hiſtoire de Sicile, quand elle fut conquiſe, par le Comte Roger; qui en chaſſa les Sarraſins, & qui employa le tiers des revenus de cette Ile, à y fonder des Egliſes & des Monaſteres. A cauſe de cela, le Pape *Urbain* II. pour le recompenſer de ſon zele, lui adreſſa une Bulle en MXCIX, par laquelle il accorda trois choſes à Roger & à ſes Succeſſeurs, * dans le Royau-

* *il n'eſt nommé que* Comte de Calabre & de Sicile, *mais depuis ſes ſucceſſeurs eurent le titre de Rois.*

Royaume de Sicile; la premiere, qu'on n'enverroit point de Légat en Sicile, ſans leur conſentement; la ſeconde, qu'ils executeroient eux-mêmes, à la place du Légat, ce que les Papes y auroient pû faire executer, par leurs Miniſtres, & qu'ils auroient l'autorité de Légats *à latere*; la troiſiéme, que quand le Pape aſſembleroit un Concile, Roger & ſes ſucceſſeurs n'y enverroient que les Evêques & les Abbez, qu'ils jugeroient à propos, & en tel nombre qu'ils voudroient, & qu'ils auroient la liberté de retenir les autres, pour le ſervice & la défenſe des Egliſes du Royaume. C'eſt tout ce qu'il y a, dans cette Bulle. Bien loin qu'aucune de ces trois choſes ſoit abuſive, ou exorbitante, on ſoûtient ici que la premiere eſt de droit & d'uſage reçu, en ce tems-là, dans preſque tous les Royaumes Chrétiens; la ſeconde, une grace, qui étoit duë à Roger, à cauſe des ſervices qu'il avoit rendus à l'Egliſe, & en particulier au Siege de Rome; la troiſiéme, un droit attaché à l'autorité Royale, que les Papes, ni quelque Puiſſance, qu'il y ait ſur la Terre, ne peuvent leur ôter.

On prouve la verité & l'authenticité de cette Bulle, & l'on répond aux ob-

objections du Cardinal *Baronius*, qui prétendoit qu'elle étoit falsifiée. On fait voir que le Privilege, accordé à Roger, ne regarde pas seulement sa personne, ou celles de ses Enfans, mais tous ses successeurs, & qu'il ne contient rien d'excessif : Que ce n'étoit pas une grace, mais une Convention & un Concordat irrévocable : Que tous les Rois de Sicile, depuis Roger, en ont été en possession, comme il paroit par des Actes de la Monarchie de Sicile : Qu'il est juste qu'elle conserve ses droits, & que tous les Souverains sont interessez dans la cause du Roi de Sicile.

L'Auteur répond ensuite aux raisons, que *Baronius* a apportées, pour faire douter de la verité de la Bulle d'Urbain II. ou pour faire accroire que le Privilege des Rois de Sicile étoit révoqué. Il soûtient que les Papes n'ont aucun droit à l'investiture du Royaume de Sicile, ni d'y envoyer des Légats ; que lors que les Rois le veulent bien ; & que cet envoi ne tire point en conséquence, contre la Monarchie.

Il prétend aussi convaincre de nullité & d'abus les procedures de la Cour de Rome, contre la Monarchie de Sicile,

cile, & ſoûtient que les Bulles de Clement XI. données contre ſon Tribunal, ſont conçues en termes injurieux, contre les têtes couronnées ; qu'il s'y arroge des droits, qu'il n'a point, ſur le ſpirituel & ſur le temporel ; qu'il y renverſe les uſages, reçus depuis un tems immémorial, dans les Egliſes de Sicile ; qu'il y anéantit les Concordats ſolennels ; qu'enfin il juge définitivement d'une cauſe, ſans information préalable ; ſans avoir entendu les parties, & ſans obſerver aucune formalité. Au contraire, il juſtifie les moyens pris par les Officiers du Roi de Sicile, pour ſe mettre à couvert des procedures faites à Rome, contre le Tribunal de la Monarchie, contre ſes Officiers, & contre les Sujets du Roi de Sicile.

Enfin, il y a ici une traduction d'une Rélation Italienne des conteſtations arrivées ſur la Monarchie de Sicile, avant ce dernier Roi, ou le premier de la Maiſon de Savoie ; avec des copies de quelques papiers, touchant cette affaire, & les négotiations de Mr. le Cardinal de la Trimouille, pour l'accommoder ; à quoi l'on a joint l'Arrêt du Parlement de Paris, contre quelques propoſitions outrées en fa-

veur

veur du Pape, comme on le soûtient en France.

VI. *Déclaration Authentique, touchant les MSS. laissez par feu Mr.* BAYLE, *pour le Supplément de son Dictionaire Historique & Critique.*

ON a inseré cette déclaration, dans le dernier *Journal Litteraire*, où on la verra tout au long. Sept Ministres de Roterdam y déclarent qu'ils ont vû de leurs yeux 375 Articles, écrits de la main de Mr. *Bayle*, pour le Supplément de son Dictionaire, & diverses Additions & Corrections de la même main, sur son Exemplaire, & en particulier sur l'article de *François d'Amboise.* Cette déclaration tend à desabuser ceux qui ont publié que le Sr. *Marchand*, chargé du soin de l'Edition de ce Dictionaire, feroit des Suppléments de son chef, & corrigeroit la Copie, comme il le trouveroit à propos. Il s'est défendu contre ces accusations, dans une Lettre écrite aux Auteurs du *Journal Litteraire*, & a montré sa bonne foi, touchant les Supplémens, par l'attestation de gens irréprochables. Il est certain qu'on l'a attaqué, avec trop de passion, & que le

le zele outré, que l'on a fait paroître pour la mémoire de Mr. *Bayle*, ne ſauroit être approuvé. C'eſt de quoi le Public jugera, pour moi je n'ai aucun deſſein de m'en mêler. Je ſuis perſuadé que la conſcience même de ceux, qui s'échauffent là-deſſus, me rend juſtice. Cela me doit ſuffire.

VII. *Voyage de l'*ARABIE HEUREUSE, *par l'Ocean Oriental & le Détroit de la Mer Rouge, fait par les François, pour la premiere fois, dans les Années* 1708, 1709 & 1710. *Avec la rélation particuliere d'un voyage du port de Moka à la Cour du Roi d'*YEMEN, *dans la ſeconde expedition des années* 1711, 1712 & 1713. *Un Mémoire concernant l'Arbre & le fruit du* CAFE', *dreſſé ſur les obſervations de ceux, qui ont fait ce dernier voyage, & un Traité Hiſtorique de l'origine & des progrès du Café, tant dans l'Aſie, que dans l'Europe, de ſon introduction en France, & de l'établiſſement de ſon uſage à Paris.* A Amſterdam, MDCCXVI, chez Steenhouwer & Uytwerf, in 12.

J'Ai reçu trop tard ce Voyage, pour en

en parler dans la I. Partie de ce Tome; mais on en verra l'extrait dans la ſeconde. On dira ſeulement, en général, qu'il y a ici une Carte & une deſcription du Royaume d'*Iemen*, ou de la partie méridionale de l'Arabie Heureuſe, & du Païs, dans lequel ſeul croît le Caffé. Son nom d'*Iemen*, ou d'*Aliemen*, avec l'article des Arabes, marque en effet le Midi, auſſi bien que *Jamin* en Hebreu. Si ce nom comprenoit autrefois la région, qui produit les Aromates, & ſur tout l'Encens & la Canelle; aujourdhui il marque une moindre étenduë de païs. Pluſieurs Auteurs Arabes ont écrit de ce Païs, comme on le verra dans la *Bibliotheque Orientale* de Mr. d'*Herbelot*, au mot d'*Iaman*, ou *Iemen*.

Fin de la 1. *Partie du V. Tome.*

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour servir de suite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME VI.

POUR L'ANNE'E MDCCXVI.

Partie Seconde.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire,

MDCCXVI.

AVERTISSEMENT.

David Mortier publiera dans peu les Oeuvres de Boileau Despreaux, avec des Eclairciſſemens Hiſtoriques donnez par lui même. 12. en 4. Volumes. Le même Libraire donne avis qu'il imprime actuellement les Oeuvres de Boileau in quarto, en 2. Volumes, avec de très belles figures, qui ſeront toutes, gravées par B. Picart. Ces deux impreſſions ſeront plus belles, plus amples, & corrigées de quantité de groſſes fautes, qui ſe ſont gliſſées dans l'Edition de Geneve.

TABLE
DES
LIVRES
de la 2. Partie du
VI. TOME.

I. *Les Oeuvres de* Clement Alexandrin, *en Grec & en Latin, par* Mr. POTTER *Evêque d'Oxford.* 237

II. *Propos de Table de* JEAN SELDEN. 251

III. *Extrait de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du II. Siecle, par l'Auteur de la B. A. & M.* 325

IV. *L'Ancienne Juriſprudence a-*

vant Justinien, publiée par Mr. SCHULTING. 429

V. *Livres dont on parlera dans le Tome suivant.* 459

BI-

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

CLEMENTIS ALEXANDRINI *Opera quæ exſtant, recognita & illuſtrata per* JOANNEM POTTERUM, *Epiſcopum Oxonienſem.* A Oxford, MDCCXV. en deux Volumes in fol. dont le premier a 658 pages & le ſecond 678. avec les Préfaces & les Index.

IL y avoit long-tems que ceux, qui s'appliquent à l'étude de l'Antiquité Chrétienne, ſouhaitoient que quelque habile homme entreprît de donner une Edition nouvelle de *Clement* Alexandrin, l'un des plus Anciens & des plus ſavans Peres Grecs.

Les Editions précedentes étoient assez fautives, & assez mal disposées ; puis que les notes étoient à la fin, & même partagées en deux parties, dont l'une avoit été recueillie par *Frederic Sylburge*, & l'autre par *Daniel Heinsius*; sans parler du Commentaire de *Gentien Hervet*, qui pouvoit bien demeurer à la fin ; parce qu'il n'est pas de grand usage à ceux, qui sont capables d'entendre *Clement*.

Mr. le Docteur *Potter*, connu par divers autres Ouvrages, concernant des sujets de Théologie & de Belles Lettres, & devenu Evêque d'Oxford, pendant l'édition de *Clement*, a enfin satisfait les souhaits du Public ; qui lui sera éternellement redevable, pour ce bel Ouvrage.

Il nous apprend lui-même, dans son Avertissement au Lecteur, que le premier soin, qu'il a eu, ç'a été de donner le texte de son Auteur aussi complet & aussi correct, qu'il lui seroit possible. Il a lû, pour cela, avec soin toutes les Editions de *Clement* ; mais il n'en a point trouvé d'exactes, que celles de *Victorius* & de *Sylburge*. Il a collationné tous les MSS. qu'il a pû trouver des Oeuvres de *Clement*, & les a comparez avec les Editions. La Bi-

Bibliotheque du *College Nouveau*, à Oxford, lui a fourni un Exemplaire MS. de l'*Exhortation aux Grecs* & des deux derniers livres du *Pédagogue*. Il a auſſi eu deux MSS. des trois livres de cet Ouvrage, dont l'un eſt dans la Bibliotheque du Roi & l'autre dans celle de *Bodley* à Oxford. Il s'eſt encore ſervi, pour corriger les longs paſſages qu'*Euſebe* cite de cet Auteur, dans ſa *Préparation Evangelique*, des Editions d'*Euſebe* & d'un MS. que l'on en garde, dans le College de St. *Jean Baptiſte* à Oxford. Comme *Clement* Alexandrin cite ſouvent *Platon*, & *Philon*, & ſur tout le ſecond ; dont il rapporte de grands paſſages, & quelquefois même ſans le nommer & en y changeant ce qu'il a trouvé à propos ; Mr. l'Evêque d'Oxford a eu ſoin de chercher leurs paroles dans les Auteurs mêmes, ce qui lui a donné lieu de corriger les fautes, qui s'y étoient gliſſées. Il n'avoit pu trouver, en Angleterre, aucun MS. des *Stromates* ; mais le *P. de Montfaucon* ayant ſû ſon deſſein, lui envoya les varietez de lecture, qui ſe trouvent dans un MS. de la Bibliotheque des Jeſuites de Paris, & dans un autre du Cardinal *Ottoboni*. Il ne les reçut qu'après avoir

imprimé les quatre premiers livres & le commencement du cinquiéme ; de ſorte qu'il ne les a pas pû toutes inſerer, en leurs places, mais on les verra à la fin. Quoi qu'il n'y ait pas beaucoup de varietez de conſéquence, cette collation ne laiſſera pas de ſervir, pour s'aſſurer de la lecture de divers endroits, & de confirmer celles des autres, dans lesquelles ces MSS. s'accordent.

On avoit dit, dans la vie de *Clement*, inſérée dans le X. Tome de la *Bibliotheque Univerſelle* p. 243. qu'on avoit fait une faute, dans les Editions précedentes de cet Auteur; en ne diſtinguant pas, par de divers caracteres, ſes citations, de ſes propres paroles. Pour en faire ſentir la néceſſité, on en avoit produit un exemple, dans lequel Mr. *Cave* s'étoit trompé, en prenant des paroles de *Socrate*, pour celles de *Clement*; parce que, dans les Editions, elles n'étoient point écrites, dans la Verſion, en differents caracteres. Mr. l'Evêque d'Oxford a très-bien compris, qu'il falloit mettre de la diſtinction en ces endroits; quoi qué, comme il le dit, cela ne fût pas toûjours facile. C'eſt ce qu'il a fort bien executé.

On

On avoit auſſi ſouhaité que l'on mît des *Alinéas*, dans les endroits, où l'Auteur entre en quelque matiere nouvelle, ou en quelque raiſonnement diſtinct des précedents. On avoit marqué, au même endroit, l'utilité de cette maniere de diſtinguer les matieres. Mr. l'Evêque d'Oxford n'a néanmoins pas cru devoir le faire, peut-être à cauſe de la difficulté, qu'il y a trouvé; dont la raiſon eſt le peu d'ordre, que *Clement* met dans ſes penſées, ſur tout dans les *Stromates*. Néanmoins il a remedié, en quelque maniere, à cela, en réduiſant, en ſes Notes, au commencement de châque livre, ce qui y eſt contenu, à un certain nombre de Chefs, autant qu'il a été poſſible, & en faiſant de cela comme des Chapitres differents, diſtinguez par des chiffres, dans le Grec & dans le Latin.

La Verſion Latine de *Gentien Hervet*, avoit été corrigée par d'habiles gens, en quelques endroits; mais elle étoit encore ſi fautive, ſi peu Latine & ſi obſcure, que Mr. *Potter* avoit deſſein d'en faire une nouvelle; néanmoins comme cela demandoit plus de tems, qu'il n'en avoit, il s'eſt contenté de traduire l'*Exhortation aux Gentils*, &

de retoucher le reſte, le mieux, qu'il a été poſſible. Il l'a donc redreſſée, en une infinité d'endroits, comme on le verra, dans les Notes & en comparant cette Edition avec les précedentes : & ſi la Verſion retouchée n'eſt pas ſi élegante, qu'il l'auroit ſouhaité, elle eſt au moins beaucoup plus fidele, ce qui eſt la principale qualité d'une bonne Verſion.

Pour les Notes, on verra, comme on l'a déja dit, celles, qui étoient à la fin, ſous châque page, & outre ces Notes, on y trouvera celles de Mr. l'Evêque d'Oxford ; où il rapporte non ſeulement les ſentimens de divers habiles gens, ſur ce dont il s'agit, mais nous donne encore ſes propres remarques ; ſoit pour la correction, ſoit pour l'explication du texte. Elles ſont courtes & judicieuſes, comme on le verra. On y voit auſſi celles de Mr. *Lowth*, Chanoine de Wincheſter, qui outre des remarques de la même ſorte que celles, dont on vient de parler, a réduit en Chapitres *Clement* Alexandrin, ſelon les differentes matieres qu'il traite, autant que le peu d'ordre de l'Auteur l'a pu permettre.

Afin qu'il ne manquât rien à cette Edition de ce que l'on trouve dans les autres,

autres, on a mis à la fin du second Volume, 1. les Préfaces que *Pierre Victorius*, *Frideric Sylburge*, & *Dan. Heinsius* ont mises devant leurs Editions: 2. ce que Mr. *Fabricius* a dit, dans sa Bibliotheque Greque, de *Clement* Alexandrin & de ses Editions : 3. l'Index des Auteurs citez par *Clement*, par où l'on peut voir sa grande lecture : 4. un autre des passages de l'Ecriture, citez par le même : 5. le Commentaire de *Gentien Hervet*, qui n'est pas mépriſable en tout, quoi qu'il ne paroisse pas qu'il fût assez bien la maniere, dont il falloit expliquer un Auteur Ecclesiastique, comme *Clement*.

On ne doit pas omettre, qu'après le VIII. Livre des *Stromates*, on voit ici le petit Livre de *Clement*, intitulé, *quel est le Riche, qui est sauvé*. Il avoit été publié par *Michel Geisler*, sous le nom d'*Origene*, & ensuite par le P. *Combefis*, dans son *Auctarium Græcorum Patrum*. Mr. *Fell*, Evêque d'Oxford, le fit imprimer à part, en cette ville-là, en 1683. avec une Préface, où il montre par l'autorité d'*Eusebe* de Césarée, de S. *Jerôme* & de *Photius*, que c'etoit un Ouvrage de *Clement* & non d'*Origene*. Mr. *Potter* a mis de plus ici les notes de *Combefis* sur ce Livre.

Cette Piéce eſt ſuivie des recueuils des Ecrits de *Theodote*, & de la Doctrine, *que l'on nomme Orientale*, ou du Valentinianiſme. On croit que *Clement* avoit fait ces extraits des dogmes des Valentiniens, ſans néanmoins approuver leurs ſentimens. On ne les avoit publiez qu'en Grec, mais ils ſont ici accompagnez d'une Verſion Latine, avec les notes de *Combefis* & de *Sylburge*.

Il y a après cela des *recueuils des Ecritures Prophetiques*, mais on ne ſait pas bien s'il ont été tirez des écrits de *Theodote*, ni ſi *Clement* les a faits.

On voit enſuite des remarques de *Clement* ſur la I. Epître de S. Pierre, ſur celle de S. Jude, & les deux premieres Epîtres de S. Jean. *Caſſiodore* les a traduites d'une maniere fort licentieuſe, en Latin, en en retranchant les erreurs qu'il croyoit y voir.

Enfin il y a ici tous les fragmens des *Hypotypoſes*, ou Inſtructions de *Clement*, que l'on a pu trouver en d'anciennes *Chaines*, ou ailleurs Ainſi on a ſujet de dire que cette Edition des Oeuvres de *Clement* eſt la plus complette, que l'on ait eucore vuë. Mais la principale addition eſt le Livre *quel eſt le Riche qui eſt ſauvé*. Le reſte

eſt.

eſt peu de choſe, mais on a bien fait de tout recueillir.

Je pourrois faire ici, à cette occaſion, pluſieurs remarques, ſur les ſentimens de *Clement*; mais je l'ai déja fait, dans la vie de ce Pere, inſerée dans le X. Tome de la *Bibliotheque Univerſelle*; & dans la premiere des *Lettres Critiques*, où j'ai montré que je n'avois rien avancé dans cette vie, qui ne fût veritable. Feu Mr. *Cave*, Chanoine de Windſor, entreprit de cenſurer ce que j'avois dit, dans la Diſſertation qu'il publia contre moi, à la fin de ſon *Hiſtoire Litteraire* des Peres. J'y répondis dans la premiere *Lettre Critique*, & il y replica quelque tems après; mais ſi miſerablement, que ceux, qui compareront ce que nous avons dit l'un & l'autre, conviendront facilement qu'il ſentoit bien lui-même qu'il avoit tort. C'eſt ce qui a fait que je ne ſuis point revenu à la charge. Le procès étoit aſſez inſtruit, pour en laiſſer le jugement au Public, ſans l'importuner davantage de nouvelles preuves.

Je dirai néanmoins quelque choſe, touchant le jugement que *Photius* avoit fait des *Hypotypoſes* de nôtre Auteur, où il avoit trouvé diverſes er-

reurs tirées de *Platon*. Il les censure sans détour, mais il paroît soupçonner que quelcun pourroit bien les avoir ajoûtées. *Rufin* avoit eu la même pensée. Mais je fis voir, en peu de mots, qu'ils se trompoient en cela ; parce que ces erreurs se trouvent aussi dans les autres Ouvrages de *Clement* ; quoi que je le ménageasse, autant qu'il étoit possible. Mais Mr. *Cave* ayant chicané cet endroit, je le fis voir plus au long ; & en rapportant les passages mêmes, dans la Lettre que j'ai citée.

Il prit ensuite le parti de *Photius*, contre moi, sans s'appercevoir qu'il se coupoit lui-même la gorge ; puisque si *Photius* a été un si bon Critique, qu'il dit, il faudra dire l'une de ces deux choses ; ou qu'il n'avoit pas lû les autres Ouvrages de *Clement*, puis qu'on y trouve évidemment les mêmes choses, qu'il censuroit, dans les *Hypotyposes* : ou qu'il croyoit que ces Ouvrages avoient aussi été corrompus. On ne peut pas dire la premiere,* puis qu'il témoigne lui-même qu'il les avoit lûs, & qu'il n'est nullement croyable qu'un homme d'une aussi grande lecture, que *Photius*, n'eût pas lû des Ou-

* *Cod.* CIX.

Ouvrages ſi anciens & ſi fameux. On ne peut pas dire, non plus, la ſeconde; parce que, ſi cela étoit, il faudroit dire que tous les Peres, qui ont vêcu avant le Concile de Nicée, ont été corrompus par les Héretiques; dès qu'on y trouveroit quelque choſe de contraire aux ſentimens, qui ont prévalu depuis; & que très-peu ſeroient exemts de cette dépravation; ce qui rendroit leurs Ecrits entierement inutiles, comme gâtez, par des gens qui avoient de mauvais ſentimens. Des Actes, que l'on reconnoît avoir été falſifiez, en tant d'endroits, ne ſervent plus de rien, parce qu'ils ne peuvent plus faire foi. Il ſeroit abſurde de dire qu'ils n'ont été gâtez, que dans les ſeuls paſſages, où ils s'éloignent des ſentimens reçus, & que le reſte de leurs Ouvrages peut faire foi. Rien ne peut empêcher les Héretiques d'en dire autant, de leur côté; car les Copiſtes Orthodoxes ne ſont pas moins ſujets à être ſoupçonnez, que les Héretiques, & l'on ſait qu'ils ont en effet corrompu pluſieurs endroits des Peres, pour les faire parler d'une maniere orthodoxe. C'eſt ce qu'on pourroit prouver, par les anciens MSS. d'*Euſebe*, qui étoit indubitablement

Arien, comme on l'a fait voir, & qui a été ſouvent redreſſé, par les Copiſtes Orthodoxes : ainſi qu'*Henri de Valois* l'a montré, dans ſes remarques ſur cet Auteur. On ne donc doit avoir aucun égard au ſoupçon de *Photius*, & Mr. *Cave* lui-même n'a pas oſé toucher aux citations de *Clement*, que j'ai rapportées ; pour faire voir, qu'il avoit avancé, dans ſes autres Ouvrages, les ſentimens cenſurez par le Patriarche de Conſtantinople. Au reſte, quoi que je ſois oppoſé, en quelque choſe, au ſentiment de *Photius* ; je ne laiſſe pas d'ailleurs de reconnoitre ſa grande lecture & ſon ſavoir, & d'avouër qu'ordinairement il juge bien de ce qu'il lit. Mais Mr. *Cave* devoit nier que *Photius* eût trouvé, dans les Ecrits de *Clement*, les héreſies & les *blaſphemes*, qu'il lui reproche : ou paſſer lui-même condamnation.

J'avois jugé que *Clement* donnoit lieu aux *Docetes*, qui croyoient que le Chriſt n'avoit été homme qu'en apparence, de ſe confirmer dans leur erreur, par ces paroles, qui ſont au Livre VI. des Stromates, p. 649. des Editions communes & 775. de l'Ed. de Mr. *Potter*, où il s'exprime ainſi : *Tel eſt le Gnoſtique* (le Chrétien parfait)

fait) *qu'il n'èſt ſoumis qu'aux ſeules affections du corps, qui ſont pour ſa ſubſiſtence, comme à la ſoif, & aux autres ſemblables. Mais dans le Sauveur; il ſeroit ridicule, que ſon corps, comme corps, eût demandé les ſecours néceſſaires, pour ſubſiſter; car il mangeoit, non à cauſe de ſon corps, qui étoit ſoûtenu par ſa puiſſance ſainte; mais afin que ceux, qui étoient avec lui, n'euſſent pas un autre ſentiment que lui: comme en effet il y a eu des gens, qui ont cru enſuite qu'il n'avoit été manifeſté qu'en apparence. Mais pour lui il étoit abſolument exempt de toute ſouffrance* (ἀπαθὴς) *& il n'entroit en lui aucun mouvement qui le pût faire ſouffrir,* (παθητικὸν) *ni plaiſir, ni douleur.* Il prétend enſuite qu'encore que les Apôtres fuſſent ſujets aux infirmitez naturelles du corps, ils étoient exempts de toutes paſſions, après la réſurrection de Jeſus-Chriſt, & qu'ils n'en reſſentoient aucune. L'Hiſtoire des Apôtres nous apprend tout le contraire, mais je ne veux pas m'arrêter à cela. Je dirai ſeulement que Nôtre Seigneur lui même étoit ſujet non ſeulement à la faim, & à la ſoif, mais encore à la douleur, & au plaiſir, en ce qui regarde les mouvemens innocens de la nature; comme

ſon Hiſtoire le fait voir très-clairement. S'il n'avoit pas été ſujet à la douleur, les larmes qu'il donna à l'amitié, qu'il avoit euë pour Lazare, ou à la pitié qu'il avoit de Jeruſalem, & les ſouffrances même de ſa mort n'auroient été qu'apparentes ; ce qui auroit rendu ſon amitié & ſa pitié des grimaces & ſon ſacrifice de nul prix. Il ne s'agit pas de ſavoir ſi la Divinité, qui habitoit en lui, ne pouvoit pas le délivrer de ces incommoditez ; perſonne n'en doute. Il s'agit de ſavoir ſi elle l'a fait, & il eſt certain que non. Il s'agit encore de ſavoir, ſi le ſentiment de *Clement* étoit vrai, il ne s'enſuivroit pas de là que les *Docetes* pouvoient dire que Jeſus-Chriſt n'avoit que l'apparence d'un corps humain. C'eſt une conſéquence qu'ils pouvoient tirer des paroles de nôtre Auteur ; car il n'eſt pas moins clair que les douleurs de Nôtre Seigneur ont été véritables, & même qu'elles l'ont dû être, par les Ecrits & par la doctrine des Apôtres; qu'il l'eſt qu'il a eu un véritable corps humain, ſemblable aux nôtres en tout, excepté dans le péché. Si on peut nier le premier, on peut auſſi nier le ſecond, & dès lors on ne peut rien répondre aux *Docetes*.

Je

Je n'ai point néanmoins accuſé *Clement* d'avoir été de leur ſentiment, mais d'erreur & de contradiction, & de s'être mis hors d'état de leur répondre. Mr. *Cave* n'a rien pu dire de raiſonnable là-deſſus, comme on le verra dans la *Lettre Apologetique*, qu'il a écrite contre moi. Mr. l'Evêque d'Oxford s'eſt conduit d'une maniere plus ſincere & plus droite; car il n'a point eſſayé d'excuſer ce qui eſt inexcuſable, mais s'eſt tû, ſur ces ſortes de choſes, & en a laiſſé le jugement libre à ſes Lecteurs. C'eſt ce que l'on reconnoîtra par ſes Notes, qui ſont auſſi moderées, que juſtes.

ARTICLE II.

TABLE TALK, *being the Diſcourſes of* JOHN SELDEN, *Eſquire, or his ſenſe of various matters of weight and high conſequence, relating eſpecially to* RELIGION *and* STATE. *Diſtingue tempora. The third Edition.* A Londres MDCC XVI. chez Tonſon & Churchil. in 8. pagg. 140. en très-petit caractere.

J'AVOIS pluſieurs fois ouï parler de ces *Propos de Table* du fameux *Sel-*

Selden, mais je ne les avois jamais lûs. Je vois que c'eſt une ſorte d'ANA & qu'on l'auroit bien pu intituler *Seldeniana*; puisque c'eſt un raccourci de divers diſcours, que *Selden* avoit tenus à Table, en mangeant avec ſes Amis. Il paroit par tout le livre, que ces diſcours avoient été tenus, du tems de la guerre civile entre *Charles* I. & le Parlement. Comme on s'entretenoit alors beaucoup, entre les Anglois, de choſes concernant la Religion, ou l'Etat, comme on a fait depuis quelques années; ceux, qui le publient, ont crû apparemment qu'on liroit ce livre, en ce tems-ci, autant que l'on fit autrefois. *Selden* y parle, avec une grande liberté, & d'une maniere à ſe faire entendre à tout le monde. Il eſt plein de comparaiſons faciles, & qui tiennent même quelquefois du burleſque; tels que ſont les diſcours de ceux qui mangent enſemble, & qui parlent ſeulement pour ſe faire entendre, en divertiſſant en quelque maniere ceux qui les écoutent. Il y a des endroits obſcurs & d'autres mal exprimez, parce que le Style des converſations n'eſt pas exact, & même où il ſe trompe fort. Mais il ſe peut faire que le collecteur ait mal pris ſa penſée.

L'Au-

L'Auteur avoit été mal-traité, par l'*Archevêque Laud*, à cauſe de ſon livre Anglois *des Dîmes*, publié en M DC XVIII, où il attaque le droit divin *des Dîmes*. Il fut, depuis ce tems-là, fort oppoſé aux principes de l'Egliſe Anglicane. Ce fut une grande faute, dans la conduite du parti de la Cour & de l'Egliſe, que de chagrinir un homme comme *Selden*; qui étoit un très-ſavant homme, non ſeulement en matiere d'Antiquitez Judaïques, mais encore en celles de ſon Païs, dont il entendoit auſſi les Lois à fonds. Les gens de cette ſorte doivent être ménagez & favoriſez, en tous tems, à cauſe du grand uſage qu'on en peut faire, en toutes occaſions; mais ſurtout en des tems de troubles & de mécontentemens, où ils peuvent quelquefois contribuer à faire pancher la balance du côté de ceux, auxquels ils ſe joignent. Au contraire, il arrive ordinairement qu'on les mal-traite, & que les faveurs ne ſont que pour des gens, qui ne ſont bons à rien, qu'à manger un gros bénefice, ou une bonne penſion. On auroit d'autant mieux fait de ménager *Selden*, qu'il n'étoit nullement fanatique, comme il paroît, par quantité d'endroits de ces Propos de Table, &

& qu'il favoriſoit même l'ancien gouvernement Eccleſiaſtique, contre eux, dont il ſe moque ſouvent.

On a diſpoſé, ſelon l'ordre de l'Alphabeth, les matieres, pour les trouver plus facilement : & comme il n'y a aucune liaiſon entre les articles, on rapportera ici quelques exemples des *Propos de Table*, ſans y chercher aucune ſuite.

En parlant des *Abbaïes* & des *Prieurez*, dont *Henri* VIII. Roi d'Angleterre, confiſqua les biens à ſon profit, qui monterent, à ce qu'il aſſure, à cent mille Livres Sterling de rente, par an, il dit entre autres choſes ce qui ſuit.

„ Quand les fondateurs des Ab-
„ baïes, ont lancé un Anatheme con-
„ tre ceux, qui en prendroient les
„ terres ; je voudrois bien ſavoir quel
„ pouvoir ils ont eu de le faire. Ce
„ ne ſont pas les malédictions des pau-
„ vres, ou de quelque Corps, que ce
„ ſoit, qui peuvent nuire, parce qu'el-
„ les viennent de ces gens-là ; c'eſt
„ ſeulement parce que l'on fait quel-
„ que choſe, contre eux, qui mérite
„ la malediction de Dieu. Au con-
„ traire ce n'eſt pas la bénediction
„ qu'un homme donne à un autre,
„ qui le rend béni : elle ne fait que

„ décla-

„ déclarer qu'il eſt tel ; & ſi celui, qui
„ eſt béni, fait bien, il ſera béni, ſoit
„ que l'autre le béniſſe, ou non.

Il s'agiſſoit donc de ſavoir ſi *Henri* VIII. avoit droit de faire ce qu'il faiſoit, & ſi l'uſage qu'il faiſoit des confiſcations les rendoit légitimes.

Sur la matiere de la *Bible*, ou de l'*Ecriture*, *Selden* dit que c'eſt une grande queſtion que de ſavoir ſi nous ſommes aſſurez que l'Ecriture eſt Ecriture, par l'autorité de l'Egliſe. ou par un Eſprit Particulier. „ Permet-
„ tez-moi de vous demander, *dit-il*,
„ comment je ſai quelque choſe?
„ comment je ſai, par exemple, que
„ ce Tapis eſt verd? Quelcun m'a dit
„ d'abord qu'il étoit verd, & cela ré-
„ pond à ce que vous appellez l'Egli-
„ ſe, dans vos principes. Après qu'on
„ m'a eu dit qu'il eſt verd, lors que
„ j'ai vu de nouveau cette couleur,
„ j'ai ſû, que c'étoit une couleur ver-
„ te. C'eſt ce que mes yeux me di-
„ ſent, & c'eſt-là ce que vous appel-
„ lez l'Eſprit Particulier. " Il veut dire, comme il ſemble, qu'après avoir connu les livres de l'Ecriture, par le ſentiment commun, on peut reconnoître par ſoi-même ſi d'autres Livres doivent porter ce nom, ou avoir la même autorité, en les liſant. Il

„ Il n'y a point de livre, *dit-il*, qui „ ait été traduit comme la Bible, dans „ le deſſein de le faire entendre. Si je „ traduis un livre François en An- „ glois, je le traduis en expreſſions „ Angloiſes, & non en François-An- „ glois. Je traduis *il fait froid*, par „ ces mots *'t is cold* (il eſt froid) & „ non pas *it makes cold* (il fait froid, „ ce qu'on ne dit point en Anglois) „ mais on a traduit la Bible en mots „ Anglois, plûtôt qu'en expreſſions „ Angloiſes. On a retenu les expreſ- „ ſions de la Langue Hebraïque; par „ exemple on a mis : *il a découvert la* „ *honte d'une femme*, ce qui va aſſez „ bien, parmi les Savans; mais cela „ donne lieu au commun peuple de „ ſe moquer." *Selden* a raiſon en général, car lors que le ſens d'une expreſſion Hebraïque eſt certainement connu, & qu'elle eſt inintelligble, en une autre Langue; il la faut ſans doute exprimer, en cette Langue, comme l'on a accoûtumé; mais dans les expreſſions obſcures, on doit être plus retenu, de peur de mettre ſon propre ſens dans la Bible, en traduiſant trop librement ce qu'on n'entend pas. Pour l'exemple qu'il rapporte, il eſt très-certain que *découvrir*

vrir la honte d'une femme c'eſt avoir commerce avec elle.

„ *Recherchez les Ecritures*, dit-il „ encore, ces deux mots ont troublé „ le monde. Parce que Jeſus-Chriſt a „ dit cela à ſes diſciples, il faut que „ nous tous, hommes, femmes, en„ fans, liſions & expliquions l'Ecri„ ture.“ Il ſe trompe. Jeſus-Chriſt parle aux Docteurs de la Loi, Jean V, 39. & il vaut mieux traduire : *Vous recherchez ce qu'il y a dans les Ecritures.* D'ailleurs tout le monde les peut & les doit lire, mais dans l'eſprit dans lequel elles doivent être luës ; pour apprendre les dogmes capitaux de la Foi, & à bien faire ; mais nullement pour juger de ce qu'on n'entend pas, & pour diſputer contre ceux, qui ſont d'un autre ſentiment, & les damner pour cela ſeul.

„ *Henri* VIII. fit une Loi que tous „ les Hommes pouvoient lire l'Ecri„ ture, excepté les Valets. Cela étoit „ auſſi défendu aux Femmes, excep„ té aux perſonnes de condition, qui „ avoient du loiſir, & qui pouvoient „ demander à quelcun ce qu'elle vou„ loit dire. Cette Loi fut revoquée, au „ tems d'Edoüard VI.“ On eut raiſon, parce qu'il y a bien des gens de con-

condition qui n'y entendent guere plus, que leurs Valets.

„ Ce ſont des Laïques, qui ont le „ mieux interpreté les paſſages obſcurs „ de la Bible, comme *Jean Picus*, „ *Scaliger*, *Grotius*, *Heinſius* &c. Si „ vous demandez qui a le mieux tra- „ vaillé ſur le Nouveau Teſtament, „ d'*Eraſme*, de *Beze*, ou de *Grotius*; „ je vous réponds que c'eſt une queſ- „ tion inutile, & que châcun d'eux „ l'a bien fait, à ſa maniere. *Eraſme* „ a le premier rompu la glace, *Beze* „ y a ajoûté beaucoup & *Grotius* a „ autant ajoûté à *Beze*, & nous y „ trouvons ou quelque choſe de nou- „ veau, ou quelque choſe de mieux „ pouſſé, que ce qui avoit été dit au- „ paravant; de ſorte qu'il ſeroit né- „ ceſſaire de les avoir tous trois.“ Un zelé Presbyterien de ce tems là n'auroit pas parlé de la ſorte. Ces gens-là étoient trop éloignez de ſentimens & de la maniere d'expliquer l'Ecriture, que *Grotius* a ſuivie. *Selden* pouvoit bien encore dire, par rapport à ce grand homme, qu'un Laïque & un Juriſconſulte avoit plus avancé, dans l'explication du Nouveau Teſtament, que des milliers d'Eccleſiaſtiques, & citer le ſeul *Grotius*; car les trois autres, qu'il

qu'il nomme, n'ont rien fait, à cet égard, qui ſoit comparable à ſes Commentaires ſur le N. T.

„ Ne cherchez, *dit nôtre Auteur*, „ d'Allegories dans l'Ecriture, qu'autant qu'il eſt néceſſaire. Les Peres „ s'en ſervoient trop fréquemment. „ Lors qu'ils n'entendoient pas le „ ſens litteral, ils expliquoient le Texte allegoriquement. Vous pourrez „ concevoir combien cela étoit mal „ fondé, par cette comparaiſon. Il „ me ſemble d'abord que je vois, ſur „ ma fenêtre, un Verre & un Livre. „ Cela étant ſuppoſé comme vrai, je „ me mets à vous expliquer ce que „ c'eſt; mais après avoir regardé la „ choſe, de plus près, je m'apperçois „ que c'eſt autre choſe. L'un eſt une „ boëte, en forme de Livre, & l'au- „ eſt la peinture d'un Verre. Où eſt „ alors mon allegorie? Il en eſt de même de toutes les explications arbitraires, & qui ne ſont fondées, que ſur l'imagination de l'Interprete.

„ Quand il s'agit d'un texte douteux „ il faut que ceux qui en parlent s'aſ- „ ſurent, avant toutes choſes, de la „ maniere dont on le doit lire; car „ encore que nous appellions l'Ecri- „ ture

„ ture *la Parole de Dieu*, comme el-
„ le l'eſt en effet; néanmoins elle a
„ été copiée par des gens à gages, &
„ il s'eſt pu faire qu'ils l'aient tranſ-
„ crite ſur un original peu correct, ou
„ qu'ils l'aient eux-mêmes falſifiée,
„ Par exemple, s'il y avoit mille Bi-
„ bles imprimées en Angleterre, où
„ il y eût: *vous commettrez adultere*,
„ au lieu de: *vous ne commettrez pas*
„ *d'adultere*, ne faudroit-il pas que ce
„ texte fût corrigé?" Il a raiſon & l'on ne doit pas craindre, pour cela que l'Ecriture devienne incertaine; parce qu'on en a un très-grand nombre d'exemplaires Manuſcrits, copiez ſur divers originaux, en divers tems & par diverſes mains; pluſieurs verſions en d'autres langues, & faites dès les premiers ſiècles; & enfin quantité de Commentateurs anciens, & d'Auteurs qui l'ont citée, une infinité de fois; & qu'ils s'accordent tous, pour la plûpart du tems, au moins pour l'eſſentiel. *Selden* dit un peu plus bas, apparemment par ironie, pour ſe moquer de ce qu'on faiſoit & non pour dire ce qu'il falloit faire: „ Quand
„ vous trouvez des varietez de lectu-
„ re dans le Texte, prenez garde de
„ ne rien admettre, contre les ſenti-

„ mens

„ mens de vôtre Egliſe ; faites com-
„ me ſi vous alliez ſur un pont, te-
„ nez vous ferme à la barriere & en-
„ ſuite danſez ſur le pont, comme il
„ vous plaira. Tenez vous fortement
„ à ce qui eſt établi, & donnez car-
„ riere à vôtre érudition, ſur les va-
„ rietez de Lecture.

Quoi qu'il diſe beaucoup de choſes, en parlant des Evêques, qui ſont contraires au Gouvernement Epiſcopal ; il dit * un mot remarquable, qui fait voir qu'il n'étoit point entêté du Gouvernement Presbyterien. „ Ceux qui
„ veulent détruire les Evêques & éri-
„ ger une nouvelle maniere de Gou-
„ vernement, font comme ceux qui
„ mettent bas une vieille maiſon, &
„ en veulent bâtir une nouvelle, au-
„ trement faite. Il y a beaucoup à fai-
„ re, & beaucoup de peine & de ſoins
„ à prendre. Il faut emporter les dé-
„ combres, & apporter de nouveaux
„ materiaux. Il faut payer les Ou-
„ vriers. Peut-être que le vieux bâti-
„ ment auroit autant ſervi, que le
„ nouveau.

„ Si le Parlement & le parti Pres-
„ byterien, *dit-il en ſuite*, viennent à

* *Pag.* 16. *à l'Article*, Biſhops out the Parliament.

„ diſputer, qui ſera leur juge ? A la
„ verité, il y eut un ſemblable diffe-
„ rend, au commencement du regne
„ de la Reine Elizabeth, entre les
„ Proteſtans & les Papiſtes, & le Che-
„ valier *Nicolas Bacon*, qui étoit
„ Chancellier, fût pris pour juge ; mais
„ la concluſion fut, que le plus fort
„ Parti l'emporta. La Religion entra
„ ainſi dans le Royaume, elle a con-
„ tinué ainſi, & ainſi elle pourra être
„ miſe dehors, lors que l'Etat le vou-
„ dra.

„ Ce ſeroit un grand décourage-
„ ment pour les Etudes, ſi l'on ôtoit
„ les Evêques. Aujourdhui un pere
„ dit à ſon fils, & un précepteur à
„ ſon diſciple : *étudiez bien & vous*
„ *aurez voix & ſéance dans le Parle-*
„ *ment*. Alors il faudroit dire : *étudiez*
„ *bien & vous aurez cent ans, ſi vous*
„ *pouvez, vôtre Paroiſſe*. On objectera
„ que c'eſt entrer dans le Miniſtere,
„ pour être avancé, & imiter Judas,
„ qui aimoit l'argent. On répond
„ que cela pourroit avoir lieu, ſi l'on
„ commençoit à étudier à l'âge auquel
„ Judas étoit, quand il fit paroître
„ ſon avarice : mais de quelle autre
„ raiſon pourriez-vous vous ſervir,
„ pour porter de jeunes gens à l'étu-

„ de ?

„ de? " On pourroit bien leur en donner d'autres, qui vaudroient mieux. Il y a peu de gens, qui parviennent à l'Epiſcopat, & ce n'eſt pas toûjours le grand ſavoir, qui y fait parvenir. Sous les meilleurs Regnes, on a préferé à toutes choſes la Sageſſe & la bonne Conduite, dans un ſujet, pour l'élever à cette dignité, pour peu qu'il eût de ſavoir; & ce n'a pas été peut-être ſans raiſon.

En parlant de livres, apparemment à quelcun, qui faiſoit conſcience de ſe ſervir de livres Papiſtes, il s'exprime ainſi: „ Les livres Papiſtes nous „ enſeignent ce que nous ſavons, & „ nous en avons tiré beaucoup de lu„ miéres. Les Peres, l'Hiſtoire Ec„ cleſiaſtique, les Scholaſtiques, tout „ cela peut paſſer pour livres Papiſtes; „ ſi vous les rejettez, quelle érudition „ laiſſerez vous? Outre cela, qui ſe„ ra juge des livres? Sera-ce le Doüa„ nier, ou l'Auteur? Si le Doüanier „ deſapprouve un livre, il ne ſera „ donc pas permis de l'apporter dans „ le Royaume: alors Dieu veuille a„ voir pitié de tous les Gens d'Etude! „ Ces Prédicateurs Puritains, s'ils ont „ quelque choſe de bon, ils l'ont a„ pris des livres Papiſtes, encore qu'ils

„ ne veuillent pas le reconnoître, de „ peur de choquer le peuple. Il faut „ être un pauvre Théologien, pour „ ne pas pouvoir distinguer le bien du „ mal. " Il a sans doute raison & il n'y a guere de bonnes choses, qu'on ne puisse trouver, dans les Auteurs Catholiques; sur tout lors qu'ils ne disputent point contre les Protestans, & qu'ils parlent sans penser à eux. Autrement l'esprit de dispute fait, dans tous les Partis, que l'on n'agit pas avec assez de sincerité. Il y a deux sortes d'études, que l'on devroit bien distinguer. L'une est celle de la Verité, considerée en elle même, que l'on ne trouve que dans les lumieres de la Raison & de la Révelation; sans avoir aucun égard à ce que les Théologiens ont cru, depuis que les livres Divins ont paru. Si les Théologiens étoient capables de la puiser immédiatement, dans ces sources du Vrai & du Bon, en se servant de leurs seules lumieres; ils devroient commencer par-là & se fixer bien dans ces veritez, avant que d'aller plus loin. Ils jugeroient par-là de toutes les opinions des hommes, & s'y tromperoient rarement. Après cela, on pourroit s'appliquer à la seconde sorte d'Etude, qu'on

qu'on peut appeller hiſtorique, dans laquelle il ne s'agit plus de ſavoir ce qui eſt Vrai, ou Bon; mais ſeulement l'Hiſtoire des ſentimens des ſiecles qui ſe ſont écoulez, depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à nous, ou des faits que l'Hiſtoire Eccleſiaſtique nous raconte. Cette connoiſſance dépend de la lecture d'une infinité d'Auteurs de ces mêmes ſiecles; en commençant depuis les premiers, & continuant ſucceſſivement juſqu'à ces derniers. Il faudroit ſeulement prendre garde de ne pas ſe tromper, à l'égard des ſentimens, que l'on examineroit dans les Auteurs mêmes, qui les ont ſoûtenus, ſelon les regles de la bonne Critique; ou à l'égard des faits, dont on rechercheroit la verité, par les regles, que l'Hiſtoire nous preſcrit. Mais on confond communément des choſes très-diſtinctes, & on ne juge point ſainement d'une infinité de choſes. Revenons à *Selden*, de peur de nous jetter dans une trop longue digreſſion.

„ En répondant à un Livre, *dit-il* „ *un peu plus bas*, le meilleur eſt d'ê- „ tre court; autrement celui, contre „ qui l'on écrit, jugera qu'on le veut „ fatiguer & non le ſatisfaire. Outre

 „ cela,

„ cela, ſi je ſuis long, je donne un
„ grand avantage à mon Adverſaire;
„ qui ne manque pas de trouver, en
„ quelque part, des fautes.

„ En citant des Auteurs, citez des
„ livres que l'on lit communément.
„ Vous pouvez bien lire les autres,
„ pour vôtre propre ſatisfaction, mais
„ non pour les citer.

„ On cite un Auteur le plus ſou-
„ vent, pour des matieres de fait, &
„ alors on le produit comme un té-
„ moin; & quelquefois, pour une
„ expreſſion libre, & alors on rend à
„ cet Auteur ce qui lui eſt dû, & l'on
„ aquiert de l'honneur, en montrant
„ qu'on l'a lû. Citer un moderne
„ (*quand il s'agit de choſes anciennes*)
„ lors que je puis citer un Auteur
„ Claſſique, c'eſt comme ſi, lors qu'il
„ s'agiroit de défendre ma réputation
„ je laiſſois à part toutes les perſonnes
„ de marque & de qualité, qui me
„ connoiſſent, & que j'apportaſſe le
„ témoignage d'un Souillon de Cui-
„ ſine.

Mais on cite auſſi pour faire voir ſa grande lecture, comme *Selden* le fait ſouvent, & en cela il n'obſerve pas toûjours ſes propres regles. On cite encore, pour n'être pas obligé de prou-

prouver ce que d'autres ont déja montré, & dans lesquels on pourra trouver les preuves, que l'on omet. On cite de plus pour se mettre à couvert, contre la haine, que l'on pourroit encourir, en parlant contre des pensées vulgaires; lors que l'on montre que des Auteurs respectez ont parlé de même. Le Commun a souvent plus d'égard à l'Autorité, qu'à la Verité.

Touchant ceux qui changent de parti, „ si un homme, *dit-il*, est assez „ foible, pour changer une fois de „ parti, il changera encore. Vos „ compatriotes ont une maniere d'é„ prouver si un homme est foible sur „ ses jambes, en le frappant par der„ riere, comme si c'étoit par hazard; „ s'il plie une fois, ils jugent qu'il „ pliera bien une seconde.

„ Les Lords qui quittent le Roi, „ après avoir gagné beaucoup avec „ lui, par leurs flatteries, & qui pré„ tendent l'abandonner par conscien„ ce, font comme un Cabaretier; qui, „ quand il s'établit, vous permet de „ mener une fille chez lui, & d'y fai„ re ce que vous voulez; mais quand „ il est devenu riche, il devient con„ scientieux, & ne veut plus vendre „ de vin, le jour du Sabbath.

„ Le Colonel Goring (*dont* * *le* „ *Comte de Clarendon dit auſſi beau-* „ *coup de mal*) en ſervant premiere- „ ment un Parti & enſuite l'autre, a „ fait comme un habile Meunier; „ qui, pour moudre à tous vents, „ tourne ſon Moulin.

Il y a bien des gens, qui ont fait depuis peu, comme on faiſoit alors, & qui de Whigs ſont devenus Toris, & de Torys Wighs, même pluſieurs fois. Ces gens font voir qu'ils n'ont égard qu'à l'avantage, qu'ils trouvent à changer, ou qu'à leurs paſſions préſentes. Selon cela ils tournent leurs Moulins, mais ſe peut-on fier à de ſemblables gens? Le bien de la Patrie devroit être le ſeul vent, auquel ils puſſent moudre.

Sur les Chrétiens, il dit „ que dans „ la haute Egliſe de Jeruſalem, les „ Chrétiens n'étoient (*au commence-* „ *ment*) qu'une autre ſecte de Juifs, „ qui croyoient que le Meſſie étoit „ venu. *Etre appellé* n'étoit autre cho- „ ſe, que devenir Chrétien, ou porter „ le nom de Chrétien, dans leur pro- „ pre Langue; car parmi les Juifs, „ quand on faiſoit un homme Doc- „ teur

* *Voyez* Bibl. Choiſie *Tom.* XVIII. *p.* 137. *& ſuiv.*

„ teur de la Loi, on disoit qu'il étoit
„ *appellé.*

„ Les Turcs ne parlent à leurs
„ peuples, que du Paradis, où ils
„ jouïront de toutes sortes de volùp-
„ tez sensuelles; mais ils ne leur disent
„ rien de l'Enfer, où ils pourront ê-
„ tre punis. Les Chrétiens font tout le
„ rebours, ils ne nous entretiennent
„ que de l'Enfer, où les Damnez
„ souffriront des peines très-sensibles;
„ mais ils parlent peu de ce dont on
„ jouïra, dans le Ciel.

„ D'où vient que les Payens objec-
„ toient aux Chrétiens, qu'ils ado
„ roient la tête d'un Ane? Les Payens
„ confondoient les Chrétiens & les
„ Juifs. Selon la Loi des Juifs, tous
„ les premiers nez du bêtail devoient
„ être offerts, excepté ceux des Anes-
„ ses, qui devoient être rachetez. Un
„ Payen, qui voyoit cela, pouvoit
„ bien croire que l'Ane étoit en gran-
„ de estime parmi les Juifs, & s'ima-
„ giner qu'ils l'adoroient comme un
„ Dieu.

„ Une Eglise, *dit-il*, *en parlant de*
„ *l'Eglise*, est comme un festin ma-
„ gnifique, où il y a toutes sortes de
„ mets; mais où chacun en choisit
„ un, ou deux, qui sont à son goût

„ & laiſſe tout le reſte. Quelque glo-
„ rieuſe que ſoit une Egliſe, châcun
„ y choiſit ſa propre Religion; par la-
„ quelle il ſe conduit, ſans avoir d'é-
„ gard au reſte. Il y a en effet une infinité de gens, qui ne prennent de l'Evangile, que ce qui n'eſt pas incompatible avec leurs paſſions, & qui n'en obſervent rien d'autre.

„ Quoi qu'un Eccleſiaſtique ſoit
„ irréprochable, on le charge des fau-
„ tes communes à ceux de ſa ſorte, ſi
„ bien qu'il ne peut pas manquer de
„ défaut.

„ Le Clergé voudroit que nous
„ cruſſions, contre nôtre propre Rai-
„ ſon, comme cette Femme qui vou-
„ loit que ſon Mari l'en crût, contre
„ ſes propres yeux. *Quoi*, diſoit-elle,
„ *en voulez-vous croire vos yeux, plû-*
„ *tôt que vôtre chere femme?* . . .

„ La condition du Clergé & d'un
„ Médecin, à l'égard du Prince, eſt
„ la même. Les Médecins diſent au
„ Prince que l'Agaric & la Rubarbe
„ ſont de bons remedes, pour lui &
„ pour ſes Sujets auſſi, ſur quoi il leur
„ permet de les employer; mais s'il
„ éprouve qu'ils ne lui font point de
„ bien, ces drogues ſont bannies, on
„ ne s'en ſert pas davantage. De mê-

me

„ me ſi le Clergé dit au Prince qu'il a
„ un remede bon pour ſon ame, & pour celles de ſon peuple, il permet qu'on s'en ſerve. Mais quand il trouve, par l'experience, que ce remede ne cauſe que du deſordre, il ne veut plus avoir affaire avec le Clergé. Que deviendroit-il donc, ſi un Roi ne vouloit pas aller au Ciel?

„ Tous avouënt qu'il n'y a jamais eu un ſi ſavant Clergé, perſonne ne l'accuſe d'ignorance. Mais parler ainſi, c'eſt faire comme un homme, qui étoit fort adonné aux femmes, & qui ſouhaitoit que Dieu lui pardonnât ſa Luxure, & ne lui imputât que l'Uſure, qui n'étoit pas ſon peché. Le Clergé a bien d'autres défauts, pires que l'Ignorance.

„ Le Clergé & les Laïques ne feront jamais enſemble rien qui vaille. C'eſt comme un homme, qui voudroit donner un bon repas, & qui enverroit ſon Apothicaire & ſon Médecin en ſa Cuiſine. Si les Cuiſiniers étoient ſeuls, ils le prépareroient très-bien; mais l'Apothicaire qui met de la Rubarbe, dans une Sauce & de l'Agaric, dans une autre,

„ gâte tout. Enchainez le Clergé, des deux côtez. Il vouloit dire, tant le Presbyterien, que l'Epiſcopal; car il n'épargne pas le premier.

Voici quelques remarques, que *Selden* fait ſur la Conſcience: „ Celui qui „ a une Conſcience trop ſcrupuleuſe, „ ſemble à un Cheval, qui n'eſt pas „ bien monté, & qui ſe cabre à châ- „ que oiſeau, qui ſort des haies.

„ Un homme éclairé fera ce qu'un „ homme, qui a la Conſcience trop „ délicate, ne ſera point, à cauſe de „ ſon ignorance; parce que le pre- „ mier ſait que cela ne cauſera aucun „ mal. C'eſt ainſi qu'un Enfant a peur „ de marcher de nuit, ſans chandelle; „ quoi qu'un homme, qui ſait qu'il „ n'y a point de danger, n'en ait point „ peur.

„ Si l'on permet une fois d'oppo- „ ſer la Conſcience aux Lois, qui ſait „ quel inconvenient en peut arriver? „ Suppoſons qu'un Anabaptiſte me „ prenne mon Cheval, & que lors „ que je le plaiderai, pour me le faire „ rendre, il me diſe qu'il a agi ſelon „ ſa Conſcience, qui lui dit que tou- „ tes choſes ſont communes entre les „ Saints, & que ce qui eſt à moi eſt à „ lui; de ſorte qu'on n'a pas dû faire

„ une

„ une Loi qui porte que celui, qui
„ prendra un Cheval à un autre, ſera
„ pendu. Que puis-je dire à cet hom-
„ me? Il ſuit les mouvemens de ſa
„ Conſcience. N'eſt-il pas auſſi ho-
„ nête homme, que celui, qui pré-
„ tend qu'une cérémonie, établie par
„ les Lois, eſt contre ſa Conſcience?
„ En géneral, il eſt dangereux de ſe
„ couvrir du prétexte de la Conſcien-
„ ce, pour n'obeïr pas aux Lois; quoi
„ qu'on le puiſſe faire quelquefois.

Il eſt certain que les Lois Civiles doivent toûjours avoir lieu, & que de ſimples Céremonies, qui ne ſont ni bonnes, ni mauvaiſes d'elles mêmes, ne peuvent pas être rejettées, ſous prétexte de Conſcience, quand elles ſont établies par les Lois. Mais il ne faut pas impoſer, comme Loi Divine & comme Article de Foi, ce qui ne l'eſt pas, & punir, de peines civiles, ceux qui ſont d'un autre ſentiment; lors qu'ils vivent bien d'ailleurs, & qu'ils s'aquitent des devoirs de bons Citoyens.

En parlant du Contract Original, qu'il y a entre la Puiſſance Souveraine & les Peuples, il ſe propoſe cette queſtion, ſi nos Peres ont perdu leur liberté, pourquoi ne pourrions-nous pas

travailler à la recouvrer ? & il y répond ainsi : „ Il faut que nous re-
„ gardions nôtre Contract ; s'il est
„ bien fait, il faut s'y tenir. Si nous
„ accordons une fois, que, pour quel-
„ que inconvenient, on peut ne point
„ observer les Contracts, on ne tien-
„ dra plus aucun marché. Si je vends
„ mon Cheval & que je vienne à des-
„ approuver mon marché, il faudra
„ qu'on me le rende. Si cela étoit, on ne pourroit en effet ni vendre, ni acheter, avec sureté, & la Societé Civile seroit perdue. Aussi les Lois ont-elles reglé qu'il n'y a qu'une mauvaise foi palpable & une lésion énorme, qui puisse rompre un marché, & que ce n'est pas aux particuliers à se faire justice à eux-mêmes là-dessus, mais aux Juges. Cela regarde les Contracts particuliers, mais pour celui, que l'on suppose entre le Souverain & les Sujets, tant que la proprieté des Biens & la Constitution de l'Etat subsiste; on n'y doit pas toucher, quelques Desordres particuliers, qu'il y puisse avoir. Cependant l'inconstance des hommes ne permet guere d'esperer que l'on gardera toûjours en cela la justice & la moderation nécessaires. C'est ce que *Selden* a bien senti, comme

me il paroît, par le conte ſuivant.

„ Myladi *Kent* fit un accord avec
„ le Chevalier *Edoüard Herbert*, qu'il
„ la viendroit voir quand elle l'enver-
„ roit querir, & qu'il demeureroit,
„ avec elle, autant qu'elle voudroit.
„ Il y conſentit, mais il ſtipula de ſon
„ côté qu'il s'en iroit, quand il lui
„ plairoit, & qu'il demeureroit ſans
„ revenir, autant qu'il le ſouhaiteroit; à
„ quoi elle s'accorda auſſi. C'eſt là
„ l'abregé de tous les Contracts, qui
„ ſe font entre homme & homme,
„ entre les Princes & leurs Sujets; ils
„ les gardent auſſi long-tems, qu'ils le
„ trouvent bon & pas davantage.

Sur la Damnation *Selden* dit ce qui ſuit: „ Si un Médecin voit que
„ vous mangez quelque choſe de con-
„ traire à vôtre ſanté, pour vous em-
„ pêcher de le faire, il s'écrie que
„ c'eſt du poiſon. Si un Théologien
„ voit que vous faites quelque choſe,
„ qui eſt (*ſelon lui*) contraire au bien
„ de vôtre Ame, pour vous en dé-
„ tourner, il s'écrie que vous vous
„ damnez.

„ Prêcher long-tems, en criant
„ fort haut, & ne parlant que de dam-
„ nation, eſt le moyen d'être applau-
„ di. Nous aimons un homme, qui

„ nous

„ nous damne, & nous courons après
„ lui, afin qu'il nous ſauve. Si un
„ homme avoit mal à une jambe, &
„ qu'il conſultât un Chirurgien honê-
„ te & habile, qui lui dît qu'il la tînt
„ chaude & l'oignît ſeulement d'une
„ huile connue, & qu'il ſe guériroit;
„ peut-être que cet homme n'auroit
„ aucun égard, pour cet avis; parce
„ qu'il connoiſſoit auparavant ce re-
„ mede. Mais ſi le Chirurgien, qu'il
„ conſulte, lui dit, que la gangrene
„ ſe mettra à ſa jambe, dans trois jours,
„ qu'il faudra qu'on la lui coupe, &
„ qu'il en meure, à moins qu'il n'y
„ mette quelque choſe qu'il lui dira;
„ il s'en fait d'abord écouter. Oh,
„ pour l'amour de Dieu, dit la per-
„ ſonne incommodée, dites moi ce
„ que c'eſt, & je vous payerai con-
„ tant, pour vôtre peine.

Il n'eſt pas difficile de faire l'application de cela. Voici des avis ſur la médiſance. „ Celui qui parle mal
„ d'un autre, avant que ce dernier
„ ſoit ſur ſes gardes, devient lui-mê-
„ me coupable de ce dont il accuſe
„ l'autre. S'il avoit quelque civilité, ou
„ quelque éducation, il s'abſtiendroit
„ bien d'un ſemblable langage.

„ Un honête homme eſt au-deſſus
„ de

„ de toutes les injures. Nous en a-
„ vons un exemple, dans le vieux Lord
„ *Salisbury*, qui étoit un homme très-
„ ſage. *Stone* avoit appellé fou un Sei-
„ gneur de la Cour, qui s'en plaignit
„ & qui obtint que cet étourdi fût
„ fouëtté. *Stone* s'écria: je pourrois
„ avoir traité bien des fois Mylord
„ *Salisbury* de fou, avant qu'il me vou-
„ lût faire donner le fouët.

„ Ne parlez pas mal de vôtre plus
„ grand ennemi, mais plûtôt bien,
„ afin qu'il en uſe mieux envers vous;
„ ſi, par malheur, vous tombiez en-
„ tre ſes mains. C'eſt ce que fit un
„ Eſpagnol près de mourir, à qui ſon Confeſſeur repréſentoit les peines, que le Démon fait ſouffrir à ceux qui ſont en Enfer, pour tâcher de lui inſpirer quelque repentance. *J'eſpere*, répondit il, *que Monſeigneur le Diable ne ſera pas ſi cruel.* Son Confeſſeur le cenſura de cette étrange expreſſion: mais le mourant le pria *de l'excuſer, s'il parloit ainſi, puiſqu'il ne ſavoit pas en quelles mains il pourroit tomber, & que s'il arrivoit que ce fût entre celles du Diable, il eſperoit qu'il en uſeroit mieux envers lui, à cauſe de cette civilité.*

On ſait que *Selden* n'étoit pas pour l'Excommunication & il y en a pluſieurs mar-

marques dans ce Livre. Je mettrai ici une, ou deux de ſes remarques, dans leſquelles il ſe trompe, comme il me ſemble. „ Ces paroles, dit-il, *dic Ec-*
„ *cleſiæ*, ne ſont qu'un foible fonde-
„ ment, pour bâtir l'Excommunica-
„ tion là-deſſus, particulierement l'ex-
„ cluſion du Sacrement, ou la moin-
„ dre Excommunication; puis que
„ quand Jeſus-Chriſt prononça ces
„ paroles, le Sacrement n'étoit pas
„ encore inſtitué. L'*Egliſe*, parmi les
„ Juifs, étoit leur *Sanhedrin*, & la
„ Cour de Judicature, de ſorte que
„ le ſens de ce paſſage eſt: ſi après
„ deux ou trois avertiſſemens, vôtre
„ Frere ne veut pas ſe repentir, ap-
„ pellez le devant le *Sanhedrin*. Mais il n'y a point de paſſage, au moins dans le N. T. où le mot d'*Egliſe* ſignifie *le Sanhedrin*; & nôtre Seigneur n'apprenoit pas à ſes Diſciples à s'aller plaindre aux Juges, c'eſt une choſe qu'ils ſavoient aſſez; mais plûtôt à n'y aller point. On peut conſulter *Grotius* ſur cet endroit, qu'il explique beaucoup mieux que *Selden*.

„ La premiere Excommunication,
„ *dit-il*, ſe pratiqua l'an CLXXX. *Victor*
„ étant Evêque de Rome. Mais ce ne
„ fut autre choſe, que ceci: qu'ils com-
„ mu-

„ munieroient ſeulement entre eux, &
„ non avec ceux qui étoient d'une au-
„ tre opinion. La controverſe étoit,
„ comme je le comprends, touchant
„ la fête de Pâque.

Il faut pourtant remarquer qu'exclurre quelcun de la Communion, ou refuſer de communier, avec lui, ſuppoſoit qu'on le regardoit comme une perſonne indigne d'être comptée dans le nombre des Chrétiens. Autrement on n'auroit pas eu droit de refuſer de le reconnoître comme frere, dans la Communion. C'eſt de-là que ſont nées toutes les fâcheuſes conſéquences qu'on a tirées de l'Excommunication; comme qu'une telle perſonne devoit être regardée comme un homme infame, avec qui il ne falloit avoir aucun commerce & qui étoit en état de damnation. Il ne s'agit pas de ſavoir ici, ſi c'étoit avec fondement, ou non; il ſuffiſoit que ce fût l'opinion commune. C'eſt ce qui fit que S. *Irenée* & d'autres s'oppoſerent fortement à la conduite de *Victor*, & la cenſurerent ouvertement.

„ On ne ſe met pas en peine, *con-*
„ *tinue Selden*, de l'Excommunica-
„ tion, parce qu'on eſt exclus de l'E-
„ gliſe, ou livré à Satan, mais parce
„ que

„ que les Lois du Royaume y ont de
„ l'égard. Après un certain nombre
„ de jours, un homme ne peut inten-
„ ter procès à perſonne, pas même
„ pour ſa femme, ſi quelcun la lui
„ ôte; & il peut y avoir autant d'oc-
„ caſion d'excommunier, pour une
„ legere faute, s'il y a de la contu-
„ mace, que pour une grande. Dans
„ la Juriſdiction de *Weſtminſter*, vous
„ pouvez, pour quarante Schellings,
„ déclarer quelcun déchu de la pro-
„ tection des Lois (en Anglois, *out-*
„ *law*) ce qui eſt l'excommunication
„ de cette Cour-là, auſſi bien que pour
„ quarante mille Livres Sterling.

Il ne faudroit néanmoins pas qu'une cenſure Eccleſiaſtique pût deveuir une peine civile. Il y a aſſez de Lois Civiles, pour punir les fautes, qu'il eſt important de punir, pour le bien de la Societé Civile; & s'il n'y en a point, pour certains cas, il n'eſt pas auſſi beſoin que l'on puniſſe tout. Combien n'y a-t-il pas de vices, qui n'ont aucune peine attachée par les Lois Civiles; parce que ces vices, pour peu qu'ils ſoient exceſſifs, puniſſent aſſez par eux-mêmes ceux qui en ſont infectez?

„ Lors que Conſtantin devint
„ Chrétien, il prit tant d'affection,
„ pour

„ pour le Clergé, qu'il le laiſſa juge
„ de toutes choſes; mais cela ne dura
„ pas plus de trois, ou quatre ans, parce
„ qu'il jugeoit ainſi de choſes, qu'il
„ n'entendoit point; & on ne lui
„ permit de ſe mêler, que de ce qui
„ regardoit la Religion. Toute ju-
„ riſdiction dépendoit de Conſtantin,
„ & il diminuoit l'autorité des Eccle-
„ ſiaſtiques, comme il lui plaiſoit,
„ & les choſes ont continué ainſi de-
„ puis. On excommunioit (*en An-*
„ *gleterre*) pour trois, ou quatre cho-
„ ſes, qui regardoient l'Adultere, les
„ Dîmes, les Teſtaments &c. ce qui
„ eſt la peine civile, que l'Etat a or-
„ donnée pour ces fautes. Si un Evê-
„ que excommunioit un homme, pour
„ une choſe, pour laquelle il ne pou-
„ voit pas l'excommunier, le Juge
„ avoit pouvoir de l'abſoudre & de pu-
„ nir l'Evêque. Si l'Evêque avoit une
„ Juriſdiction divine, d'où vient que
„ l'Egliſe n'excommunioit pas, pour
„ le Meurtre, ou pour le Larcin?

L'ancienne Egliſe excommunioit ſous le Paganiſme, les Meurtriers, pour toute leur vie; & il y a bien de l'apparence qu'elle excommunioit auſſi les Larrons, en ce tems-là, quand même ils avoient été punis par les Lois;

Lois, parce que c'étoit une choſe infame, & qui auroit pû diffamer l'EgliſeChrétienne., ſi elle avoit reçu des gens convaincus de larcin, & punis publiquement pour cela. Il falloit au moins que ces gens-là fiſſent pénitence, pendant quelque tems. Sous les Empereurs Chrétiens, les choſes changerent.

Sur la Foi & les Oeuvres, *Selden* remarque très-bien „ qu'on les a mal-
„ heureuſement ſéparées, parce qu'on
„ les conçoit diſtinctement, comme
„ l'on conçoit diſtinctement la cha-
„ leur & la lumiere d'une chandelle.
„ Mais éteignez, *dit-il*, la chandelle,
„ & vous les anéantirez toutes deux,
„ en même tems, l'une ne pouvant
„ pas ſubſiſter un moment, ſans l'autre.
„ Il en eſt de même de la Foi & des
„ Oeuvres, & l'on peut même dire
„ que la Foi, ſi l'on conſidere bien
„ ce que c'eſt, eſt une Oeuvre, ſi
„ l'on nomme ainſi ce qui eſt com-
„ mandé. " C'eſt une bonne remarque & bien éloignée des prétenſions des Fanatiques de ce tems-là.

Il dit d'eux aſſez plaiſamment:
„ Les Puritains, qui ne reconnoiſſent
„ aucun libre arbitre, & qui diſent que
„ Dieu fait tout, veulent néanmoins
„ avoir

„ avoir la liberté de faire & de ne pas
„ faire ce qu'ils trouvent à propos;
„ malgré le Roi, qui eſt un Dieu ſur
„ la Terre. Les * Arminiens au con-
„ traire (*tels qu'étoient ceux qui ſui-*
„ *voient le parti du Roi*) qui croyent
„ que nous avons le libre arbitre, di-
„ ſent que quand il s'agit du Roi, il
„ lui faut obeïr, & que la liberté n'a
„ point-là de lieu." On lui obeïſſoit néanmoins très-librement, puis qu'il n'étoit pas en état de contraindre: mais *Selden* badine ſur l'équivoque du mot de *Liberté*, qui ſignifie quelquefois l'état où l'on eſt de faire, ou de pas faire impunément, auſſi bien que la puiſſance d'agir ainſi.

Sur le mot d'*Enfer*, „ il y a deux
„ textes, *dit-il*, pour la *deſcente de*
„ *Jeſus-Chriſt dans les Enfers*. L'un
„ eſt au Pſ. XVI. & l'autre au Ch. II.
„ des Actes, où il y a le mot d'*Enfer*,
„ dans la Bible, qui étoit en uſage,
„ lors que l'on fit les XXXIX. Arti-
„ cles. Mais dans la Bible, dont on
„ ſe ſervoit, du tems de la Reine E-
„ lizabeth, lors qu'ils furent confirmez,
„ on avoit traduit *le Tombeau*. Cela
„ continua juſqu'au tems du Roi Ja-
„ ques,

* *Il y a dans l'Anglois* Armenians, *mais il faut lire* *Arminians*.

„ ques, auquel la nouvelle Verſion
„ mit de nouveau l'*Enfer*. Delà on
„ peut recueuillir que l'Egliſe Anglica-
„ ne évitoit, autant qu'il étoit poſſi-
„ ble, de mettre la deſcente aux En-
„ fers; autrement, elle n'auroit pas
„ changé la Bible.

„ On peut expliquer ainſi ces mots,
„ *il eſt deſcendu aux Enfers:* il mourut
„ & fut enſeveli, & ſon Ame monta
„ au Ciel, après quoi elle deſcendit
„ de nouveau aux Enfers; c'eſt-à-di-
„ re, au ſépulcre, pour y prendre
„ ſon corps & le réſſuſciter. Le fonds
„ de cette explication eſt tiré du lan-
„ gage des Platoniciens, qui croyoient
„ une Métempſychoſe, & qui di-
„ ſoient que, quand l'Ame deſcen-
„ doit en un autre corps, elle deſcen-
„ doit *dans l'Enfer*, ou l'*Hadès*. Ils
„ employoient ce mot, pour marquer
„ ce bas Monde & l'état de mortalité.
„ Pluſieurs des premiers Chrétiens é-
„ toient Platoniciens, & il n'y a pas
„ lieu de douter qu'ils ne parlaſſent le
„ langage, qui étoit alors entendu,
„ parmi eux. Ce n'eſt pas mettre une
„ Tautologie dans le Symbole, que
„ d'expliquer le mot d'*Enfer*, par *le*
„ *ſépulcre*; parce qu'après avoir dit
„ que Jeſus-Chriſt *ſouffrit*, *fut crucifié*,

„ *qu'il*

„ *qu'il mourut & fut enſeveli*; il ajoû-
„ te ce qu'il fit en ſuite, en ces ter-
„ mes: *deſcendit aux Enfers, le troi-*
„ *ſiéme jour il réſuſcita, il monta au*
„ *Ciel.*" Quoique cette explication ſoit ingenieuſe, on en trouvera d'autres, qui ne ſont pas moins vrai-ſemblables, dans le Commentaire ſur le Symbole, par *Jean Pearſon*, Evêque de Cheſter, & dans l'Hiſtoire Critique du Symbole, par Mr. le Chevalier *King*.

Sur les inventions *humaines*, qu'on veut bannir avec raiſon, de la Religion, il s'exprime ainſi: „ Si je don-
„ ne une explication, outre ce qui
„ eſt exprimé dans le Texte, c'eſt
„ mon invention. Si vous en apportez
„ une autre, c'eſt vôtre invention,
„ & toutes deux ſont *humaines*. Par
„ exemple, ſuppoſé que le mot d'*Oeuf*
„ ſe trouve dans le Texte, je dis qu'il
„ ſignifie un Oeuf de poule, & vous
„ un Oeuf d'oïe. Ni l'un, ni l'autre,
„ n'eſt exprimé; ce ſont des inven-
„ tions humaines. Pour moi, je ſuis
„ ſûr que les nouvelles inventions
„ ſont les pires, & les vieilles les meil-
„ leures." Je le crois auſſi, pourvû qu'on en ôte les abus, oppoſez à la Révelation.

Selden dit plusieurs choses sur les Rois, & sur la Royauté, par où il paroît qu'il étoit Républicain; quoi qu'il fût plus moderé, que ceux de son tems. J'en mettrai ici quelques-unes.

„ Un Roi, *dit-il*, est une chose, „ que les hommes ont faite, pour eux- „ mêmes & pour le repos public. C'est „ justement comme si, dans une fa- „ mille, on avoit choisi un certain hom- „ me, pour acheter le manger; parce „ que si châcun achetoit ce que les „ autres n'aiment pas, ou ce qu'un „ autre auroit déja acheté, tout seroit „ en confusion. Mais un seul étant „ chargé de cet emploi, il tâche, „ quand il a de la discretion, de plai- „ re à tout le monde. Ce qu'il ne „ donne pas un jour, il le donne un „ autre, ou quelque autre mets, qui „ est aussi bon.

„ Le mot de *Roi* nous fait dres- „ ser * les oreilles. Cependant sup- „ poser tous les Rois égaux, c'est „ comme si l'on vouloit soûtenir que „ tous ceux, qui se nomment *Con- „ suls*, ou *Ducs*, ont tous le même „ pou-

* Au lieu d'*Eyes*, qui signifie *les yeux* & qui ne quadre pas ici, il faut mettre *Ears*, les oreilles.

„ pouvoir. Ainſi un Conſul d'Alep, „ ou de Smyrne, prétendroit avoir „ le même pouvoir, qu'un Conſul a- „ voit à Rome ; & un Duc, en An- „ gleterre, voudroit s'égaler au Duc „ de Florence. Que les Théologiens „ en diſent ce qu'il leur plaira, dans „ la Chaire ; ils font bien voir, par „ leur pratique, qu'ils ne croyent pas „ que tout eſt au Roi ; puis qu'ils o- „ ſent bien plaider contre lui, & que „ toute la Nation, dont ils ne ſont „ qu'une partie, en fait de même.

„ Tous les Rois ſont des indi- „ vidus, mais il n'y a point d'eſpece „ génerale de Rois.

„ Le paſſage : *rendez à Ceſar ce* „ *qui appartient à Ceſar*, eſt autant „ contre les Rois, que pour eux ; car „ ce paſſage ſignifie clairement, qu'il „ y a des choſes, qui ne ſont pas à „ Ceſar. Mais les Théologiens choi- „ ſiſſent ce paſſage, premierement à „ deſſein de flatter les Rois, & enſui- „ te parce qu'ils s'appliquent à eux- „ mêmes le reſte : *& à Dieu ce qui* „ *appartient à Dieu.*

„ Il eſt difficile de faire un accom- „ modement, entre le Roi & le Par- „ lement. Si nous avions un differend „ pécuniaire, vous & moi, & que

„ vous diſſiez que je vous dois vint
„ Livres Sterling, & moi que je ne
„ vous en dois que dix ; un troiſié-
„ me pourroit nous accommoder, en
„ réduiſant la dette à vint Marcs.
„ Mais ſi je diſois que je vous dois
„ vint Livres, en argent; & que vous
„ ſoûtinſſez que je vous devrois vint
„ Livres, en diamant, ce qui eſt une
„ ſomme immenſe ; il ſeroit impoſſi-
„ ble de nous accommoder. C'eſt-là
„ le cas.

„ Lors que le Roi (*Charles* I.) ac-
„ cuſa de trahiſon Mr. *Pymm* & quel-
„ ques autres membres de la Chambre
„ des Communes, parce qu'ils en a-
„ voient accuſé l'Archevêque de
„ *Cantorbery* & le Chevalier *Ratcliff*;
„ ce fut avec autant de raiſon, que
„ ce que vouloit faire un jeune hom-
„ me, qui diſoit à ſon Pere: *puis que*
„ *vous couchez avec ma Mere ; je*
„ *prétens coucher avec la vôtre.*

„ Le ſerment du Roi n'eſt pas
„ une ſureté ſuffiſante, pour aſſurer
„ la proprieté de nos Biens ; car il
„ jure de gouverner conformément
„ aux Lois, mais les Juges ſont les in-
„ terpretes des Lois: & nous ſavons
„ ce qu'on peut obliger les Juges de
„ faire. On en a eu depuis un exem-
ple

ple, ſous le regne de *Jaques* II. qui avoit engagé les Juges d'Angleterre à déclarer, qu'il avoit droit de diſpenſer des Loix; ce qui l'en rendoit le maître. Il faut, pour le moins, que les Juges ſoient recherchables, devant le Parlement, de l'explication, qu'ils donnent aux Lois, qui regardent la conſtitution de l'Etat.

„ Le Roi en rappellant ſes Créa-
„ tures du Parlement, parce qu'il en
„ avoit beſoin à Oxford, fait comme
„ ſi un homme, qui auroit beſoin d'un
„ petit morceau de bois, couroit à la
„ Cave & tiroit la boëte du tonneau.
„ Cependant toute la biere ſe verſe-
„ roit. Les Créatures du Roi étant
„ éloignées, le Roi ſe perdra.

„ Châque Loi, *dit-il*, *en parlant*
„ *des Lois*, eſt un contract entre le
„ Roi & le Peuple, & par conſequent
„ doit être obſervée. Cent hommes
„ me peuvent devoir cent Livres,
„ auſſi bien qu'un ſeul homme, &
„ faudroit-il qu'ils ne me payaſſent
„ point, parce qu'ils ſont plus forts que
„ moi? Vous me direz; mais ils per-
„ dront tout, en obſervant cette Loi.
„ Je réponds qu'il faut avoir égard à
„ la maniere, dont le marché a été
„ fait. Si je vends mes terres, & que

 „ quel-

„ quelcun me vienne dire, que je n'ai
„ rien d'autre pour vivre, & qu'il
„ faudra que moi, ma femme & mes
„ enfans mourions de faim, ſi je me
„ défaits de mes terres : faut-il que,
„ pour cela, je reprennes mes terres
„ de ceux, qui les ont achetées &
„ payées?

En parlant de la Loi de Natu-
„ re, il dit qu'il ne peut s'imaginer
„ qu'il y ait d'autre Loi de Nature,
„ que la Loi de Dieu. Comment ſau-
„ rois-je que je ne dois pas dérober, que
„ je ne dois pas commettre d'adulte-
„ re, ſi quelcun ne me l'avoit dit?
„ Certainement c'eſt parce que je l'ai
„ ainſi apris. Ce n'eſt pas parce que
„ vous & moi croyons que cela ne ſe
„ doit pas faire : autrement, ſi nous
„ changions de ſentiment, qui nous
„ empêcheroit de faire ce que nous
„ condamnons à préſent? Ce ne peut
„ être, qu'un Pouvoir, qui eſt au
„ deſſus du nôtre; rien ne nous peut
„ autrement *lier*. Je ne puis pas me
„ *lier* moi même; car je pourrois
„ auſſi me *délier*. Mon égal ne peut
„ pas non plus le faire; car nous
„ pourrions nous *délier* l'un l'autre.
„ Il faut que ce ſoit un pouvoir ſupe-
„ rieur & même celui de Dieu. Si

„ deux

„ deux de nous faisions un marché, „ pourquoi nous y tiendrions nous „ l'un & l'autre? Qu'auriez vous que „ faire de vous mettre en peine de ce „ que vous auriez dit, ou moi de ce „ dont je serois convenu? C'est assu- „ rément parce qu'il y a quelque Etre, „ qui me dit : *servanda est fides* : & „ qui, si nous changions après de sen- „ timent, & que nous fissions un „ nouvel accord, me dit de nouveau: „ *servanda est fides.*

On peut dire, avec raison, que la *Loi de Nature* est la Loi de Dieu, qui est Auteur de la Nature, & * qui lui a donné des facultez, qui lui font découvrir le Bien & le Mal. On peut dire aussi que la plûpart des Hommes ont apris, que dérober est un mal, de ceux qui les ont élevez; mais ils n'auroient jamais été persuadez, que le Mal est Mal, si Dieu ne leur avoit pas donné des principes; par lesquels il s'en apperçoivent eux-mêmes, & qui sont encore confirmez par l'Experience de la vie. C'est ce qui nous *lie* d'abord, ou qui nous fait comprendre que nous ne devons pas faire ce qui est mal. Si l'on ajoûte à cela que

* *Voyez ce qu'on a dit là dessus* T. V. *de la* Biblioth. A. & M. p. 351.

l'on vient à connoître qu'il y a un Dieu, qui aime le Bien, & qui hait le Mal, voila encore un autre *lien*; qui nous retient dans le devoir, ou qui nous fait comprendre que nous ne saurions être agréables à Dieu, ni éviter sa punition; si nous négligeons le Bien, & si nous faisons le Mal. Nous venons en même tems, à penser que ce Dieu, qui nous a créez, a droit de nous défendre ce que nous condamnons nous-mêmes, & de nous commander ce que nôtre Raison a approuvé. C'est-là encore une troisiéme maniere de *lien*, qui nous éloigne du Mal & qui nous porte au Bien. Ainsi nôtre propre Raison, qui nous dit que *tromper*, est *mal faire*; l'Experience, qui nous le fait comprendre, par ce qui se passe à nos yeux, tous les jours; & l'existence d'une Divinité, qui approuve le Bien & desapprouve le Mal, qui est puissante pour recompenser l'un & punir l'autre, qui est la Maîtresse de tout, & qui a droit de commander ce qu'elle approuve, & de défendre ce qui lui déplaît; tout cela, dis-je, nous dit *qu'il faut garder la parole donnée*, sans quoi il arriveroit mille maux dans la vie. Voilà comme, sans Enthousiasme,

aussi

auſſi bien que ſans inſtruction, nous pouvons nous croire *obligez* d'obſerver les regles de la Vertu & d'éviter les deſordres du Vice.

En parlant des Prêcheurs du tems de *Cromwel*, il dit plaiſamment „ que „ les Prêches, qui ſe faiſoient à Black-„ fryers (*lieu de Londres, ainſi nommé*) „ par des Officiers de l'Armée, par „ des Artiſans & par des Miniſtres, „ reſſembloient à un Feſtin, que vou-„ droit faire un grand Seigneur, & „ pour lequel il ordonneroit que ſon „ Cuiſinier fît un plat, ſon Cocher „ un autre, ſon Portier un troiſié-„ me &c.

Il étoit pour les Liturgies, quoi que les Fanatiques de ſon tems, par haine pour l'Egliſe Anglicane, ne les puſſent ſouffrir. „ Il n'y a point, *dit-„ il*, d'Egliſe ſans Liturgie, ni n'y en „ peut avoir : comme il n'y a point „ d'Ecole, ſans Grammaire. Un Eco-„ lier, qui auroit beaucoup d'eſprit, „ pourroit peutêtre être inſtruit, ſans „ cela; mais non pas une Ecole tou-„ te entiere. Un, ou deux qui ſe „ trouveroient diſpoſez pieuſement „ (*& qui auroient du jugement & de „ la facilité à parler ſur le champ*) „ pourroient ſuivre leur propre mou-

„ vement, mais non pas une Nation
„ toute entiere.

Sur le mot d'*Opinion*, il fait cette remarque, entre plusieurs autres. „ Les anciens Platoniciens avoient „ une pensée qui n'étoit pas mauvaise. Les Dieux, qui sont au-dessus „ de l'Homme, avoient, selon eux, „ quelque chose dont ils ont fait part „ aux hommes; c'est une connoissance intellectuelle, & les Dieux jouïssoient d'une entiere tranquillité. „ Les Bétes, qui sont au-dessous de „ l'Homme, ont quelque chose, qui „ leur est commune avec lui, c'est le „ sentiment & la végetation; & elles „ vivent en repos, selon leur maniere. „ Mais l'Homme, qui a quelque chose en lui, qui ne lui est commun, „ ni avec les Dieux, ni avec les Bêtes, en est troublé, & cela cause toute „ la confusion, qui est dans le monde. C'est l'Opinion.

„ Le Parlement, *dit-il*, *en parlant „ de celui d'Angleterre*, se jettant sur „ certaines gens fait comme un Faucon, qui poursuit une volée de Perdrix, & qui, quand il les a poursuivies long-tems, devient las & s'arrête sur un arbre. Le Fauconnier „ l'appelle & le prend sur son poing,

„ ils

„ ils recommencent à chaſſer ; il ſe „ leve un autre vol, le Faucon part, „ & après s'être laſſé, comme aupa- „ ravant, il ſe met ſur un arbre. C'eſt ce qui eſt arrivé autrefois & que l'on verra peut-être encore.

„ Il faut que nos maladies ſoient „ pires, qu'elles n'étoient au com- „ mencement du Parlement. Quand „ un Médecin va voir un Malade, il „ lui fait tirer du ſang, il uſe de ſca- „ rifications, il brule, il met le Mala- „ de dans un grand deſordre, avant que „ de le guérir. Si on l'envoye que- „ rir, pour guérir une Fievre, & qu'il „ trouve que le Malade a pluſieurs „ maladies, une Hydropiſie, une Pa- „ ralyſie &c. il lui applique des reme- „ des contre tous ces maux, ce qui „ rend la cure longue & chere. C'eſt „ là le cas.

„ Le parti du Parlement, s'il a une „ Loi pour lui, ne parle que de Lois. „ S'il y en a une, contre lui, il a re- „ cours à la voie parlementaire. S'il „ n'y en a point, ni pour, ni contre, „ il parle d'en faire une. Il fait com- „ me ceux qui demandent du vin d'Eſ- „ pagne, pour les rechauffer ; & en „ ſuite de la petite Biere, pour ſe ra- „ fraichir ; & après cela du vin d'Eſ-

 „ pagne

„ pagne, pour corriger l'effet de cette „ Biere, &c.

„ Le Parlement n'agit pas droite- „ ment, lors qu'il demeure aſſemblé, „ jusqu'à deux heures après minuit; „ pour faire paſſer quelque choſe, qu'il „ ſouhaite. C'eſt comme un fin „ Joüeur, qui enyvre la compagnie, „ pour lui gagner ſon argent. Les jeu- „ nes gens & les perſonnes foibles s'en „ vont, & le Parti conclut ce qu'il „ veut, par les ſuffrages de ceux qui „ reſtent. On n'eſt pas là, pour at- „ tirer les autres en ſon ſentiment, „ mais pour dire librement ſa penſée. „ Si elle eſt approuvée, tant mieux; „ ſi non, l'affaire eſt finie.

Sur le Peuple, *Selden* fait deux remarques, qui méritent d'être raportées. „ Il n'y a rien au monde, *dit-* „ *il*, dont on abuſe ſi fort, que de cette „ Maxime : *Salus populi ſuprema lex* „ *eſto*. Car on s'en ſert pour prou- „ ver, qu'il faut violer les Lois con- „ nues, lors que cela eſt avantageux „ au Peuple; ce qui n'eſt point le ſens „ de ces paroles. Premierement, il „ n'y a pas: *ſalus populi ſuprema lex eſt*, „ mais *eſto*. C'eſt une Loi des XII. „ Tables, où après diverſes Lois, tant „ pour la punition, que pour la re-

„ com-

„ compenſe, il y a ces mots : *ſalus*
„ *populi ſuprema Lex eſto* ; c'eſt à dire,
„ dans toutes les Lois, que vous faites,
„ ayez principalement égard au bien
„ du Peuple. Quel rapport y a-t-il
„ de ce ſens, avec celui auquel on les
„ employe?

Selden a raiſon de cenſurer le ſens, que l'on donne communément à ces mots ; mais je ne les trouve pas dans le recueuil, que *Jaques Godefroi* a fait des fragmens des XII. Tables, qui eſt le plus complet que je ſâche. Je les trouve ſeulement dans les Lois ; que *Ciceron* établit, * dans le III. Livre, qu'il a écrit ſur cette matiere, où après avoir décrit les devoirs géneraux & particuliers des Magiſtrats ; excepté des Dictateurs, dont il explique l'autorité, dans la ſuite ; & parlé immédiatement auparavant des Conſuls en ces termes : *Militiæ ſummum jus habento*, *nemini parento* ; qu'ils aient le commandement ſuprême à l'armée, & qu'ils n'obeïſſent à perſonne ; il ajoûte : *illis ſalus populi ſuprema lex eſto.* Ces mots ſe peuvent rapporter à tous les Magiſtrats, qu'il a nommez auparavant, ou aux ſeuls Conſuls. Mais à qui que ces mots ſe rapportent, ils ne ſignifient

* *Cap.* III. *è diviſione* Gruteri.

fient autre choſe, ſinon que les Magiſtrats ſe doivent faire une Loi ſuprême du ſalut du peuple, ou ne rien faire, qu'ils ne jugent lui être ſalutaire. Cela ne marque nullement que les Magiſtrats ont le droit de négliger toutes les Lois, lors qu'ils le jugent à propos, pour le ſalut du Peuple. Jamais les Romains, ſur les Lois deſquels *Ciceron* a formé les ſiennes, n'ont ſongé à donner aux Conſuls, ni même aux Dictateurs, le pouvoir de n'avoir aucun égard aux Loix. Ils n'accordoient le pouvoir de négliger quelques Lois, aux Dictateurs, & aux Conſuls qu'en des ſéditions qu'on ne pouvoit appaiſer, ſelon les formalitez ordinaires de la juſtice, & qu'il falloit éteindre promptement. Encore quand ces Magiſtrats étoient ſortis de charge, étoit-il permis de les accuſer, devant le Peuple; s'ils avoient fait quelque injuſtice, ou abuſé de leur autorité.

„ On objecte, *dit nôtre Auteur*, „ que celui qui fait eſt plus grand que „ celui qui eſt fait, & que le Peuple, „ qui fait le Roi, eſt plus grand que „ lui. Je répons qu'il ne s'enſuit pas, „ car ſi j'ai mille Livres de revenu „ par an & que je vous les donne, ne „ me reſervant que très-peu de choſe;

„ je

„ je vous aurai fait ce que vous êtes, mais „ quand vous aurez mes Terres, vous „ ſerez plus grand que moi. La Paroiſ- „ ſe fait le Conêtable, mais quand il „ eſt fait, il gouverne la Paroiſſe. La „ réponſe à touts ces doutes eſt : A- „ vez vous conſenti ? ſi vous l'avez „ fait, il faut que la choſe demeure, „ juſqu'à ce qu'on la change, d'un „ commun conſentement. Autrement il n'y auroit point de Societé, ou l'on pût jouïr de quelque repos ; ſi l'on changeoit à tous momens ceux qui les conduiſent, ou ſi l'on s'oppo- ſoit à ce qu'ils font conformément aux Lois.

Sur les Plaiſirs, il fait ces remar- ques : „ le Plaiſir n'eſt autre choſe que „ l'intermiſſion de la ſouffrance, ou „ la jouïſſance de quelque choſe, dont „ je ne puis me paſſer, ſans peine.

C'eſt très-injuſtement, que l'on „ veut regler les plaiſirs des autres, ſur „ les ſiens propres. C'eſt faire com- „ me un Enfant, qui a un Oiſeau, & „ qui lui dit : *mon pauvre Oiſeau, tu „ dormiras avec moi :* après quoi il le „ met en ſon ſein & l'étouffe, par la „ chaleur de ſon ſouffle : aulieu que „ l'Oiſeau ſe trouveroit bien mieux, „ dans un air froid. Auſſi eſt-ce la

flat-

„ flatterie, qui nous plait le plus, que
„ celle qui approuve ce que nous ap-
„ prouvons.

„ Il eſt ſans doute, que tous les
„ hommes ſont également adonnez
„ au plaiſir; mais l'un le prend en une
„ choſe, & l'autre en une autre. Les
„ plaiſirs, conſiderez en eux-mêmes,
„ ſont tous ſemblables. Celui qui va à
„ la chaſſe & celui qui gouverne l'E-
„ tat ſe plaiſent à ce qu'ils font; nous
„ n'eſtimons, que ce dont nous tirons
„ quelque avantage. Celui qui ſe plaît
„ à entendre des Sermons, a autant
„ de plaiſir, que celui qui entend des
„ Comedies; & ſi celui, qui aime la
„ Comedie, vouloit aimer les Ser-
„ mons, peut-être qu'il y trouveroit au-
„ tant de plaiſir, qu'à quelque autre
„ choſe que ce ſoit. Au commence-
„ ment, cela ſemble fatigant & ennu-
„ yeux; mais après, cela devient a-
„ gréable & divertiſſant. C'eſt ce qui
„ arrive, en ce qui fait le plus grand
„ plaiſir de certaines perſonnes. Le
„ Tabac, qu'elles ne pouvoient ſouf-
„ frir, leur devient ſi néceſſaire, qu'el-
„ les ne ſauroient plus s'en paſſer.

„ Pendant que vous êtes ſur la
„ Terre, jouïſſez de ce qu'il y a de
„ bon, & qui n'a été donné que pour
„ cela:

„ cela ; ne ſoyez point mélancholi-
„ que & ſouhaitez que Dieu vous don-
„ ne le Paradis, quand il vous retirera.
„ Si un Roi vous avoit donné un
„ Château, pour y demeurer, avec
„ tout ce qui y appartiendroit, Ver-
„ gers, Jardins &c. & vous avoit dit
„ de vous en ſervir ; avec promeſſe
„ qu'au bout de vint ans, il vous ap-
„ pelleroit à la Cour & vous feroit
„ Conſeiller d'Etat ; & que vous dé-
„ daignaſſiez ce Château, que vous
„ ne vouluſſiez manger aucun des
„ fruits des Vergers, ou des Jardins,
„ mais que vous demeuraſſiez aſſis, à
„ vous plaindre, & à ſouhaiter d'être
„ Conſeiller d'Etat ; croyez-vous que
„ ce Roi approuvât vôtre conduite ?

„ Les plaiſirs de manger, de boire,
„ d'être habillé proprement &c. ne ſont
„ défendus qu'à ceux, qui ne ſavent pas
„ en uſer comme il faut. C'eſt ainſi
„ qu'une Nourriſſe s'écrie, quand elle
„ voit un coûteau, entre les mains
„ d'un Enfant ; quoi qu'elle ne diſe
„ rien, quand elle voit qu'un homme
„ prend ce coûteau.

En parlant du Pape, *Selden* dit,
„ que ce Pape-là étoit ſage, qui s'é-
„ tant apperçu qu'un de ſes Amis, qui
„ avoit accoûtumé de le venir voir,

„ avant

„ avant qu'il fût Pape, n'oſoit y ve-
„ nir, dans la penſée qu'il étoit trop
„ occupé à gouverner le Monde
„ Chrétien, l'envoya querir & le pria
„ de revenir, en lui diſant. *Nous nous*
„ *divertirons enſemble : comme nous*
„ *faiſions auparavant ; car vous ne ſa-*
„ *vez pas, avec combien peu de Sageſſe*
„ *le Monde ſe gouverne.*

„ Le Pape eſt infaillible, là où il
„ a pouvoir de commander, ou là où il
„ faut néceſſairement lui obeïr. Tous
„ les Souverains ſont infaillibles de
„ même. Ceux qui étendent l'infail-
„ libilité plus loing ne ſavent pas ce
„ que c'eſt.

„ Quand un Proteſtant & un Pa-
„ piſte diſputent, ils parlent ſouvent,
„ comme des inſenſez ; parce qu'ils
„ ne conviennent pas de principes.
„ L'unique voye eſt de détruire le
„ pouvoir du Pape ; car, s'il avoit
„ pouvoir de me commander, toutes
„ les raiſons, que je pourrois alle-
„ guer, pour ne lui pas obeïr, ne
„ ſuffiroient pas pour m'en exempter.
„ Par exemple, ſi un Conêtable me
„ commandoit de porter demain un
„ habit verd, & qu'il eût le pouvoir
„ de m'y obliger ; cent raiſons, que
„ je pourrois alleguer, pour faire voir
„ l'ab-

„ l'abſurdité de ce commandement,
„ ne m'exempteroient pas d'obeïr.

„ Quand le Pape avoit du pou-
„ voir en Angleterre, on en faiſoit
„ un excellent uſage, & le Roi l'em-
„ ployoit à ſon avantage ; comme on
„ le peut voir, dans les Archives du
„ Royaume, peu connues aux Théo-
„ logiens. Si le Pape n'approuvoit pas
„ ce que le Roi ſouhaitoit, le Roi dé-
„ fendoit au Légat du Pape de met-
„ tre le pied ſur ſes terres. Ainſi le
„ pouvoir étoit réellement dans le
„ Roi, qui ne faiſoit que le ſouffrir
„ dans le Pape. Aujourd'hui, que le
„ pouvoir temporel & ſpirituel cou-
„ lent de la même ſource, on ne ſait
„ pas s'en ſervir.

„ Les Proteſtans en France ont
„ des emplois, dans l'Etat ; parce que,
„ quoi que leur Religion ſoit diffe-
„ rente, ils n'ont point d'autre Roi,
„ que le Roi de France. Les Papiſtes
„ en Angleterre, qui prétendent que
„ le Pape eſt leur Roi particulier, ne
„ doivent pas jouïr du même privi-
„ lege.

„ A Amſterdam on admet toutes
„ les Religions, excepté la Papiſte,
„ & cela ſur le même fondement.
„ Les Papiſtes, en quelque endroit
„ qu'ils

„ qu'ils demeurent, ont un autre
„ Roi, qui eſt à Rome; mais tous
„ les autres ſont ſujets de l'Etat, &
„ n'ont point d'autre Prince.

Si *Selden* entendoit, par *être admis*, être tolerez, les Papiſtes le ſont comme les autres; mais s'il entendoit être admis aux charges, ils ne ſont pas les ſeuls, qui n'entrent pas dans les charges; les Lutheriens n'y entrent pas plus qu'eux.

„ Les Papiſtes, *ajoûte-t-il*, appel-
„ lent nôtre Religion une *Religion*
„ *parlementaire*. Mais eſt certain qu'il y
„ a eu auſſi un *Pape parlementaire*;
„ puiſque le Pape *Urbain* fut reconnu,
„ par un Acte de Parlement, contre
„ *Clement*. Cet Acte ne ſe trouve
„ pas, dans le livre des Statuts, ou
„ parce que celui, qui a compilé ce
„ livre, n'a pas voulu que le nom du
„ Pape s'y trouvât; ou parce qu'il ne
„ vouloit pas qu'il parût que le Parle-
„ ment ſe mêloit d'autres choſes, que
„ de ce qui étoit ſur les Rolles.

„ Quand nôtre Clergé crie contre
„ le Pape & contre l'Egliſe de Rome,
„ il prêche contre lui-même; & en
„ criant contre l'orgueuil, la puiſſan-
„ ce & les richeſſes des Eccle-
„ ſiaſtiques Romains, il s'eſt ren-
„ du

„ du assez pauvre & assez mépriſable.
„ Au commencement, il ne penſoit
„ qu'à plaire au Prince, ſans penſer
„ aux ſuites. Il a fait juſtement com-
„ me ſi un homme, qui voudroit faire
„ un voyage, & qui verroit d'a-
„ bord, que le chemin eſt beau,
„ en ſortant de chez lui, entreprenoit
„ de faire ce voyage en pantoufles;
„ ſans conſiderer qu'il y a des bourbiers
„ plus loin, & que le tems peut chan-
„ ger.

„ Nous chargeons le Clergé E-
„ piſcopal de *Papiſme*, pour le ren-
„ dre odieux, quoi que nous ſâchions
„ bien qu'il n'en eſt pas coupable.
„ C'eſt ainſi que l'on appelloit les
„ images *Mammets*, & l'Idolatrie
„ *Mammetry*; c'eſt-à-dire, *Mahomet*
„ & *Mahometiſme*, quoi que tout le
„ monde ſâche que la Religion des
„ Mahometans leur défend les Ima-
„ ges.

Il y a un article du *Pouvoir* & de l'Etat, qui eſt remarquable, & que je mettrai ici tout, à deux Articles près.

„ Il ne faut point, *dit-il*, aller au
„ delà de ſon pouvoir. Mangez ſe-
„ lon vôtre Eſtomac, renfermez vous
„ dans vôtre commiſſion. C'eſt-là
„ une bonne regle. „ Ceux

„ Ceux qui gouvernent ſont ceux, „ qui font le moins de bruit. Ceux „ qui ramment, dans une Barque, „ font grand bruit, & ſe remuent beau- „ coup. Mais celui, qui tient le gou- „ vernail, demeure aſſis au timon, & „ on le voit à peine remuer.

„ Des ſyllabes gouvernent le Mon- „ de. *Il n'y a point de Puiſſance, qui „ ne vienne de Dieu* (Rom. XIII. 1.) „ c'eſt-à-dire, qu'il faut garder ſa „ parole. Lors que S. Paul diſoit ce- „ la, le peuple Romain avoit fait Ne- „ ron Empereur. Il s'étoient entre- „ donné parole, que Neron com „ manderoit & que le Peuple obéi- „ roit. Dieu intervient là-deſſus & leur „ dit: *gardez vous la foi donnée*; & de „ là vient, *qu'il n'y a point de Puiſ- „ ſance, qui ne vienne de Dieu.* Ja- „ mais Roi n'eſt tombé des nuës. „ Dieu n'avoit pas fait alors un nou- „ vel Empereur, comme le Roi fait „ un *Juge* à paix.

„ Les Théologiens ne doivent „ pas plus faire, que l'Etat ne leur „ permet. Avant que l'Empire fût „ devenu Chrétien; ils faiſoient eux- „ mêmes leurs Lois, ils excommu- „ nioient ceux qui ne les obſervoient „ pas, & ne vouloient point leur pet-

„ met-

„ mettre de revenir parmi eux. Mais „ s'ils y revenoient, comment pou- „ voient-ils l'empêcher? Par quelle „ autorité? Ils étoient encore ſujets „ à un Empire Payen.

Comme les Lieux d'Aſſemblée, n'étoient pas encore des lieux publics, il me ſemble qu'on peut répondre à *Selden*, que les Chrétiens en pouvoient mettre dehors ceux, qu'ils vouloient; parce qu'aucune Loi Romaine n'autoriſoit un homme à entrer dans la maiſon d'un autre particulier, malgré lui, & à y demeurer en dépit qu'il en eût. Je ne vois pas pourquoi les Chrétiens ne pouvoient pas fermer la porte, à qui il leur plaiſoit; ou les mettre dehors, par le bras, s'ils étoient entrez, par ſurpriſe.

„ Rien ne peut, *dit-il*, repréſen- „ ter mieux l'état des Chrétiens en ce „ tems-là, que les aſſemblées, que nous „ voyons à Londre des gens des Pro- „ vinces de *Suſſex*, ou de *Bedford*. „ Ils marquent le tems & le lieu de „ leurs aſſemblées, ils font des Lois „ entre eux, comme *que qui ne s'y „ trouvera pas payera le double*. Si „ quelcun ſe conduit mal, ils le met- „ tent hors de leur compagnie. Mais „ ils n'ont pouvoir, par aucune Loi „ de

„ de l'Etat, de contraindre à payer l'a-
„ mande, ceux qui ont manqué à la
„ convention. Enſuite l'Empire étant
„ devenu Chrétien, les Empereurs
„ eurent tout le pouvoir en main, & ils
„ en donnerent plus, ou moins, à l'E-
„ gliſe, comme ils trouverent à pro-
„ pos: ils y ajoûterent ce qu'ils vou-
„ lurent, & ils l'ôterent de même.

„ Ce n'eſt pas ſeulement, parmi
„ les Proteſtans, que l'Egliſe eſt ſu-
„ jette à la Puiſſance Civile, mais
„ auſſi en Eſpagne. Si l'Egliſe y ex-
„ communie quelcun, pour quelque
„ choſe, pourquoi elle ne le doit pas
„ excommunier; les Tribunaux Ci-
„ vils le tirent d'affaire. En France, les
„ Parlemens reçoivent les *Appels*
„ *comme d'abus*.

„ Le Parlement d'Angleterre n'a
„ aucun pouvoir arbitraire, en matiere
„ de Judicature; mais ſeulement
„ quand il s'agit de faire des Lois.

„ Si un Prince eſt d'un naturel
„ ſervile (*ſervus naturâ*) & que ſes
„ Sujets ſoient *libres* & génereux;
„ ſouvent ils dépoſent leur Prince &
„ gouvernent eux-mêmes. Au con-
„ traire ſi le peuple eſt d'un naturel
„ ſervile, & qu'il s'y trouve quelcun
„ d'un eſprit plus élevé, il devient le

„ Roi

„ Roi des autres. C'eſt-là la cauſe des
„ changements, qui arrivent dans les
„ Etats, & qui fait que les Républi-
„ ques deviennent Monarchies, & les
„ Monarchies Républiques.

On pourroit faire quelques remarques là-deſſus, mais il faut paſſer à une autre matiere, pour n'être pas trop long. „ Quand une Egliſe eſt
„ établie, *dit-il*, perſonne ne peut
„ prier en public, de ſon chef. Si un
„ Prédicateur prie par l'Eſprit (*de ſa*
„ *tête, ſans ſuivre aucun formulaire*)
„ cette même Priére devient *Priére*
„ *Commune* au peuple; qui eſt auſſi
„ bien obligé de ſe joindre à ſes pa-
„ roles, qu'à celles de, *Pere tout-*
„ *Puiſſant & très-miſericordieux*. Ce-
„ la eſt-il donc défendu au Miniſtre
„ & permis au peuple?

„ Il y a eu des Mathematiciens,
„ qui pouvoient, d'un trait de plume,
„ décrire un cercle parfait, & en mar-
„ quer le centre, avec la même plu-
„ me; ſans aucun autre inſtrument.
„ Seroit-il, à cauſe de cela, raiſon-
„ nable de bannir l'uſage du Com-
„ pas? Il faut regarder les formulaires
„ de Priéres, comme un Compas.

„ *Dieu*, dit-on, *a donné des dons*
„ *aux hommes*. Ces paſſages géneraux

„ ne prouvent rien. Montrez moi
„ dans l'Ecriture, que *Jean*, *Guil-*
„ *laume*, *Thomas*, ont reçu ces dons,
„ & je le croirai. Si un homme a la
„ langue bien pendue, on dit qu'il a
„ le don de prier. Il a en effet le
„ don de prier long-tems, comme
„ je le voi; mais pour cela, prie-t-
„ il bien?

„ Nous avons ſoin de parler aux
„ hommes, mais à Dieu nous ne di-
„ ſons rien. Cependant on prétend
„ que le Peuple ne peut pas former
„ une penſée, pour la préſenter à
„ Dieu, mais qu'il faut que ſes Paſ-
„ teurs lui mettent les paroles à la
„ bouche; & l'on nous voudroit faire
„ devenir de veritables Brebis.

„ Il faut que les Priéres ſoient
„ courtes, & ſans qu'on y aprenne à
„ Dieu les raiſons, pour leſquelles il
„ doit donner ce qu'on lui demande.
„ Il ſeroit mieux que nous lui deman-
„ daſſions ſeulement ce qui nous eſt
„ convenable. Si vôtre Laquais vous
„ demande un habit, & qu'il vous
„ diſe qu'autrement il ne peut pas
„ vous ſuivre, & qu'il vous dehono-
„ reroit, s'il ſortoit, avec un habit
„ auſſi mauvais, que celui qu'il por-
„ te; voudriez-vous le ſouffrir? Ne

„ diriez-

„ diriez-vous pas, que vous le ſavez
„ mieux que lui, & qu'il ſuffit qu'il
„ vous demande un habit?

„ Si un Valet, qui auroit toûjours
„ été nourri de bon Bœuf, alloit en
„ en quelque endroit de l'Angleterre,
„ où le Saumon eſt abondant; il en
„ mangeroit d'abord, avec plaiſir, &
„ mépriſeroit le Bœuf. Mais après y
„ avoir été un peu de tems, il ſe laſ-
„ ſeroit du Saumon & ſouhaiteroit de
„ nouveau de manger du Bœuf. Nous
„ avons été long-tems épris des priéres faites *par l'Eſprit*; mais nous
„ nous en laſſerons & nous ſouhaite-
„ rons les *Priéres Communes.*

„ Nous nous guérirons, comme
„ j'eſpere, de nos Priéres, faites ſur
„ le champ, de la même maniere,
„ dont un Garçon de Boutique d'un
„ Epicier ſe guerit de la paſſion,
„ qu'il avoit de manger des Prunes;
„ lors que nous en aurons le ventre
„ plein.

Il eſt certain qu'il n'y a que peu, ou point de perſonnes, qui puiſſent faire ſur le champ des Priéres en public, qui égalent la ſageſſe de celles, que l'on voit dans les Liturgies; & que les Fanatiques d'alors avoient trop peu de ſavoir & de Bon-ſens, pour en

faire de bonnes, quand même ils les auroient méditées long-tems & miſes ſur le papier. C'eſt ce qu'on peut facilement comprendre, en liſant quelques-uns de leurs Livres. Ce qui étoit encore moins ſupportable, c'eſt qu'ils attribuoient leurs prieres *à l'Eſprit de Dieu*, comme s'ils avoient été inſpirez; quoi que ni la matiere, ni la forme de ces Priéres ne fuſſent pas ſeulement dignes d'un homme ſage. Il y auroit bien des choſes à dire, ſur la maniere de faire des Priéres publiques, à quoi on ne fait pas communément aſſez d'attention; mais il faudroit faire un Traité pour cela.

Selden n'étoit pas plus édifié des Sermons des Fanatiques, que de leurs Priéres. Il paroît qu'il en étoit las & qu'il auroit voulu y réformer bien des choſes. Je mettrai ici ſes remarques, ſur cette matiere, & je finirai cet Extrait par-là. „ On ne ſe trompe en „ rien ſi fort, que dans le ſens de ces „ paroles : *prêchez l'Evangile* &c. „ Ce n'eſt pas faire de longues Harangues, comme on fait à préſent, „ mais dire la bonne nouvelle de la „ venue de Jeſus-Chriſt au monde; & „ lors que cela eſt fait, ou que cela „ eſt déja connu, celui qui prêche „ l'Evan-

„ l'Evangile n'a plus rien à faire. *E-*
„ *vangelizer*, dans la premiere ſigni-
„ fication du mot, ceſſe auſſi-tôt que
„ l'Evangile eſt écrit.

Cela eſt vrai à la rigueur, à l'égard de ceux, qui peuvent lire les Evangiles & les entendre, en ſe ſervant des ſecours qu'on a pour cela: mais il y a une infinité de gens, qui ne ſavent pas lire & encore plus de ceux, qui n'apportent pas aſſez d'attention à cette lecture; ou qui ont l'eſprit trop borné, & trop peu cultivé, pour entendre ce qu'ils liſent, ſans quelque inſtruction. C'eſt pour ces gens-là proprement, qui ne ſont pas en petit nombre parmi les Chrétiens de toutes les Sectes, que ſe font les Sermons; & l'on y devroit avoir plus d'égard, qu'on ne fait communément, comme *Selden* le dira, dans la ſuite.

„ Lors que le Prédicateur dit:
„ *c'eſt-là le ſens du S. Eſprit, dans ce*
„ *paſſage*; il ne veut dire autre choſe,
„ ſinon qu'après avoir étudié ce paſſa-
„ ge, l'avoir comparé avec d'autres,
„ & avoir conſideré ce qui précede &
„ ce qui ſuit, il croit que c'eſt-là le
„ ſens du S. Eſprit, & que pour abre-
„ ger l'expreſſion, il dit: *le S. Eſprit*
„ *parle ainſi, c'eſt-là le ſens de S. Eſ-*

„ *prit.* C'eſt ainſi que les Juges par-
„ lent d'une proclamation du Roi,
„ lors qu'ils diſent : *c'eſt-là l'intention*
„ *du Roi.* Ce n'eſt pas que le Roi ſe
„ ſoit expliqué en particulier, aux Ju-
„ ges, touchant ſon intention ; mais
„ les Juges la recueuillent des paroles
„ de la Proclamation, & enſuite,
„ pour abreger, iis diſent que c'eſt-là
„ l'intention du Roi.

„ Rien n'eſt *Ecriture*, que ce
„ dont il eſt parlé dans la Bible, &
„ qui a là quelque rapport aux per-
„ perſonnes, aux lieux &c. Tout le
„ reſte n'eſt qu'une application, qu'un
„ homme prudent fait très-bien ; mais
„ c'eſt ſa penſée, & non celle du S.
„ Eſprit.

„ Prêcher par l'Eſprit, comme
„ l'on parle, eſt une choſe fort eſti-
„ mée par le commun Peuple ; qui ne
„ peut ſouffrir ni art, ni érudition,
„ parce qu'il n'a pas été bien élevé.
„ C'eſt comme dans l'art de faire des
„ armes. S'il y a quelcun de la Cam-
„ pagne, qui l'ait appris, les autres, qui
„ n'en ſavent rien, mépriſent ſon a-
„ dreſſe & ſon courage : *Vous venez*,
„ diſent-ils, *avec vos fineſſes de Salle* ;
„ *il a tel Boucher, qui a dix-fois plus*
„ *de vigueur que vous.* Ou dit de mê-

„ me

„ me aux Prédicateurs : *Vous venez*
„ *ici avec vôtre érudition de l'Ecole, il*
„ *y a un tel qui a l'Esprit*, & qui prê-
„ che infiniment mieux que vous.

Il est un peu resté des expressions de ces gens là, dans la bouche des meilleurs Prédicateurs, & qui ne sont rien moins que Fanatiques ; puis qu'après avoir apris leur Sermon par cœur, il parlent à Dieu, comme s'ils s'attendoient qu'il leur inspirera ce qu'ils doivent dire. Il vaudroit mieux prendre un autre tour.

„ Les Prédicateurs savent faire
„ venir tout ce qu'ils veulent, à pro-
„ pos de leur Texte. Les jeunes Maî-
„ tres aux Arts prêchoient (*à Oxford*)
„ contre la *non résidence* * dans l'U-
„ niversité. Là-dessus les Chefs des
„ Colleges ordonnerent que ceux, qui
„ prêchoient, ne parleroient que de ce
„ qu'il y auroit dans leur texte. Le jour
„ suivant, un d'eux prêcha sur ces mots:
„ *& Abraham engendra Isaac*, & après
„ avoir assez parlé sur son texte, à la
„ fin il observa, qu'Abraham avoit
„ été résident ; *car*, dit-il, *s'il avoit*
„ *été non-resident, il n'auroit pas en-*

 „ *gendré*

* *Contre quelques* Socii, *comme on les appelle, qui s'absentoient, & ne laissoient pas de tirer des Emolumens de l'Université.*

„ *gendré Iſaac*, & ſe jetta ainſi ſur les
„ *non-réſidents*.

„ Je ne ſaurois dire à quoi ſert de
„ prêcher ſi ſouvent, dans une Egliſe
„ déja établie, & où l'on ſait ce que
„ l'on doit faire. C'eſt juſtement,
„ comme ſi un Laboureur diſoit, à ſes
„ Ouvriers, ce qu'ils ont à faire;
„ quand ils doivent ſemer, quand ils
„ doivent recueuillir; & qu'après ce-
„ la quelcun leur dît, deux ou trois
„ fois le jour, ce qu'ils ſauroient dé-
„ ja: *vous devez ſemer vôtre bled en Octobre, & vous le devez moiſſonner au Mois d'Août.*

Ce que dit *Selden* étoit bon en effet, pour un homme comme lui, & pour d'autres perſonnes éclairées; mais la multitude a extrémement beſoin qu'on lui diſe pluſieurs fois la même choſe, pour la lui faire bien comprendre, pour l'obliger à y faire attention, & l'empêcher de l'oublier; puis qu'après tous ces Sermons, il ſe trouve tant de gens mal inſtruits des devoirs géneraux du Chriſtianiſme; & de ceux de leur profeſſion, en particulier. Si l'on pouvoit trouver une meilleure méthode d'inſtruire les gens, il la faudroit ſuivre; mais je doute fort, qu'il y en ait aucune, qui ne ſoit ſujette.

jette à autant, ou plus d'inconveniens, que celle qu'on employe ordinairement.

„ Le principal argument, *dit-il*, „ pour faire voir que nous devons a„ voir deux Sermons, en un jour; c'eſt „ que puis que nous faiſons deux re„ pas, par jour, l'Ame doit être nour„ rie, auſſi bien que le corps. Mais „ ne pourrois-je pas argumenter de „ même, & dire qu'il faut que j'aye „ deux nez, parce que j'ai deux yeux; „ ou deux bouches, parce que j'ai „ deux oreilles? Qu'eſt-ce que les „ mets & les Sermons ont de com„ mun?

„ Les choſes, qui ſont entre Dieu „ & l'Homme, ſont en petit nombre, „ & il faut néanmoins, comme on le „ croit, nous en parler ſouvent; mais „ les choſes, qui ſont entre Homme „ & Homme, ſont en grand nombre & „ je n'en entends parler que deux fois „ l'an aux Aſſiſes, ou une fois en „ trois mois, aux Seſſions; mais peu „ de gens y viennent alors, & les Mi„ niſtres n'exhortent pas les peuples à „ y venir, pour apprendre leur devoir „ envers leur Prochain. Prêcher ſou„ vent eſt aſſurément propre à tenir „ les Miniſtres en haleine, afin qu'ils

„ aient quelque choſe à faire.

„ En prêchant, on dit plus de choſes, pour porter les hommes à la „ Vertu, qu'ils n'en peuvent peut-être „ obſerver, afin de les obliger à faire „ de leur mieux. Ainſi ſi vous vouliez „ enſeigner à quelcun à jetter la Barre; „ afin de l'obliger à employer toutes „ ſes forces, vous lui commandez de „ la jetter plus loin, qu'il ne lui eſt „ poſſible, ni à quelque autre homme; „ que ce ſoit.

„ En prêchant on fait, à l'égard „ des hommes, ce que les Auteurs „ des Romans font à l'égard de leurs „ Heros. Ils les mettent en de très „ grands dangers, mais il les en tirent „ toûjours: on met ainſi les hommes „ en Enfer, mais à la fin on les con- „ duit au Ciel.

Il eſt certain qu'il ne faut pas d'un côté outrer la Morale, & demander aux hommes des perfections, dont ils ne ſont pas capables: & de l'autre faciliter ſi fort les choſes, que ſans avoir rien fait, on puiſſe aller en Paradis. Un degré de Vertu, auquel l'Homme peut atteindre, ſuffit pour cela: mais ſi l'on n'y atteint pas, on ne peut pas ſe promettre d'être ſauvé.

„ Les Prédicateurs diſent: *faites*

„ *ce*

„ *ce que nous disons & non ce que nous*
„ *faisons*. Mais si un Médecin avoit
„ la même maladie que moi, & qu'il
„ m'ordonnât de faire certaine chose,
„ pour me guérir, & qu'il fît lui-mê-
„ me tout le contraire, pourrois-je
„ m'y fier?

„ Faire le même sermon, pour
„ toutes sortes de gens, c'est comme
„ si un Maître d'Ecole faisoit la mê-
„ me leçon à toutes les Classes. S'il
„ lisoit la maniere de conjuguer *Amo*
„ aux plus hautes Classes, les Ecoliers
„ s'en riroient, & les plus bas Eco-
„ liers le trouveroient beau, C'est ce
„ qui arrive, dans un Auditoire mêlé.
„ On objecte que cela ne peut pas
„ être autrement, & qu'une Paroisse
„ ne peut pas être divisée, en diffe-
„ rentes Classes. Que doit donc faire
„ un Prédicateur, qui a du discerne-
„ ment? On répond qu'il peut user
„ de quelques expressions, qui mar-
„ quent que certaines choses regardent
„ particulierement les moins éclairez,
„ & qu'il doit les tourner d'une manie-
„ re que les plus sages approuvent. S'il
„ mêle tout & qu'il laisse à châcun le
„ soin de démêler ce qui le regarde,
„ comme l'on fait ordinairement; c'est
„ comme si un homme vouloit faire

„ des préſens à des enfans de differens
„ âges, & qu'il apportât des billards,
„ des épingles, des éguilletes, des ru-
„ bans &c. & les jettât „ en un mon-
„ ceau, ſur une table devant eux. Un
„ enfant de dix ans choiſiroit un billard,
„ dont il ſait l'uſage : mais un enfant
„ de deux ans, qui devroit prendre un
„ ruban, prendroit une épingle & ſe pi-
„ queroit le doit, ſans y penſer ; & ainſi
„ des autres. On prêche, pour la plû-
„ part du tems, pour aquerir de l'hon-
„ neur & pour paſſer pour habile hom-
„ me. On feroit beaucoup mieux de
„ catechizer.

Je ſuis perſuadé que, pour prêcher les premiers élemens de la Religion & de la Morale Chrétienne, & en faire ſentir la beauté & la néceſſité aux moins éclairez de ſes Auditeurs ; ſans tomber dans le bas, & ſans dégoûter ceux qui ont le plus de lumieres ; il faut infiniment plus de jugement & d'eſprit, que pour faire des diſcours de rhétorique, comme on en fait communément. Mais où trouver des Prédicateurs, qui poſſedent parfaitement la Religion & la Morale, qui ſâchent ranger ce qu'ils diſent en ſi bon ordre, que la liaiſon ſerve à le faire entendre ; qui s'expriment clairement, pour

les

les plus ſimples, ſans baſſeſſe, & qui ſâchent s'accommoder à la portée de tout le monde, ſans dégoûter perſonne ? Il ſeroit à ſouhaiter que les Peres & les Meres fuſſent tous capables de catechiſer leurs Enfans, juſqu'à les mettre en état de profiter d'un Sermon. Les Catechiſtes à gage ne leur apprennent preſque rien, & même les entretiennent ſouvent de choſes, qui nuiſent, plus qu'elles ne ſervent.

„ Servez-vous, dit *Selden*, des „ meilleurs argumens pour perſuader, „ quoi que peu de gens les entendent ; „ car les ignorans en croiront plûtôt „ les perſonnes judicieuſes de la Pa„ roiſſe, que le Prédicateur lui même. „ On les enſeigne, quand ils contes„ tent ce qu'il a dit, & ils ſont plus „ facilement confirmez, par des gens „ de leur côté. Entre les Laïques & „ le Clergé il y a toûjours quelque con„ teſtation, & quelquefois le Clergé „ nous veut attirer dans ſes vuës ; de „ ſorte que l'on ſoupçonne bien des „ choſes, qu'il dit, comme dites pour „ raiſon. On a peur qu'il ne ſe pro„ poſe des fins, auxquelles il arrive fa„ cilement, lors qu'il a gagné une par„ tie des Laïques. Il en eſt d'un Ser„ mon, comme d'une Piéce de Théa-

„ tre; plusieurs la vont voir représen-
„ ter, qui ne l'entendent point, & qui
„ applaudissent, lors qu'ils voyent
„ qu'elle est applaudie par des gens, en
„ qui ils se fient & qui ont du pouvoir
„ sur leur esprit. Ils soûtiennent, a-
„ vec chaleur, que la piece est excel-
„ lente; ce qu'ils ne croiroient pas, si
„ le Prêtre lui-même le leur avoit dit.
„ Comme dans une grande Ecole, le
„ Maître enseigne bien tous les Eco-
„ liers, mais celui, qu'on nomme le
„ *Monitor*, est d'une grande utilité, lors
„ qu'ils ont peur du Maître: de mê-
„ me, dans une Paroisse, le Ministre
„ ne fait pas tout, un Voisin plus dis-
„ tingué enseigne les autres Voisins,
„ & le Maître ses domestiques.

„ Dans un Sermon, employez pre-
„ mierement vôtre Logique, & ensuite
„ vôtre Rhétorique. La Rhétorique,
„ sans Logique, est comme un arbre
„ qui a des feuilles & des fleurs,
„ mais qui est sans racines. J'avouë
„ néanmoins qu'il y a plus de gens,
„ qui se laissent prendre par la Rhéto-
„ rique, que par la Logique; parce
„ qu'ils sont frappez d'une belle ma-
„ niere de s'exprimer, mais qu'ils ne
„ sentent pas la force d'un raisonne-
„ ment. La Logique doit être natu-
„ relle,

„ relle, ou elle ne vaut rien. Les fi-
„ gures de vôtre Rhétorique peuvent
„ être ſavantes ; mais la meilleure eſt
„ celle, qui eſt la plus propre aux
„ tems & aux lieux, & la plus flateuſe
„ pour les gens. Vous en avez un
„ exemple, en ce vieux homme, qui
„ commandoit les Anglois devant Ca-
„ dis, & qui ayant à haranguer ſes Sol-
„ dats, ce qu'il n'avoit pas accoûtu-
„ mé de faire, leur dit : *Quelle honte*
„ *ne ſeroit-ce pas pour vous, Anglois, qui*
„ *mangez du bon Beuf & de la bonne*
„ *ſouppe, de vous laiſſer battre par cette*
„ *canaille d'Eſpagnols, qui ne mangent*
„ *que des Oranges & des Citrons.* Il
„ inſpira par-là plus de courage à ſes
„ gens, qu'il n'auroit pû faire, par un
„ diſcours plus étudié. La Rhétori-
„ que doit être excellente, ou elle ne
„ vaut rien du tout. Il n'y a point là
„ de milieu ; ſi l'Orateur ne me per-
„ ſuade pas, je me moque de lui.

„ C'eſt une choſe dure, pour un
„ Miniſtre, d'être chaſſé de ſa Paroiſſe,
„ pour avoir été accuſé d'avoir dit
„ quelque choſe en Chaire. On ne
„ peut pas plus ſavoir ce qu'un Mi-
„ niſtre a dit, dans un Sermon, par
„ deux un trois mots, que l'on en
„ prend ; que quel eſt l'air qu'un Mu-

„ ſicien

„ ſicien a chanté ſur ſon Lut, par
„ deux, ou trois notes, que l'on a
„ ouïes.

Je n'ajoûterai plus que quelques mots ſur la Prédeſtination. „ La Pré-
„ deſtination, dit *Selden*, eſt un Article
„ inacceſſible à l'eſprit humain & au
„ deſſus de nôtre portée. Nous n'en
„ pouvons former aucune idée, tant
„ il eſt embarraſſé & plein de con-
„ tradictions ! C'eſt en verité, de la
„ maniere dont nous l'établiſſons,
„ comme ſi l'on vouloit faire tenir
„ demi douzaine de boules, l'une ſur
„ l'autre. Le Docteur *Prideaux*, dans
„ ſes Lectures, pendant pluſieurs jours,
„ apporta des argumens, pour prou-
„ ver la Prédeſtination : & à la fin,
„ il dit à ſes Auditeurs, qu'ils ſe-
„ roient damnez, s'ils ne la croyoient
„ pas. Il fit juſtement, comme les E-
„ coliers, qui, quand l'un a une Pom-
„ me, ou quelque choſe de ſembla-
„ ble, employent toutes ſortes de rai-
„ ſons, pour s'en faire donner : *Je*
„ *vous en donnai l'autre jour*, diſent-
„ ils, & *je vous en donnerai une autre*
„ *fois* ; & qui quand ils ne peuvent ré-
„ uſſir, lui diſent des injures.

On étoit fort entêté de ce ſentiment, parmi les Fanatiques de ce tems-

tems-là. Les difficultez, qu'on y trouve, devroient obliger à se taire là-dessus, & à laisser en paix ceux qui ne le croyent pas. On voit, par ces paroles de *Selden*, & par d'autres, qu'il ne le regardoit nullement comme un Article important & pour lequel on dût mal-traiter personne. Il seroit bien tems qu'on entrât, par tout, dans un esprit de moderation là-dessus, comme les Anglois ont fait depuis.

ARTICLE III.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DU II. SIECLE.

APRES avoir donné, au commencement de la Partie précedente, de ce Tome, un Extrait de l'*Histoire Ecclesiastique du I. Siecle*, on donnera ici celui de l'Histoire du II. que l'on fera aussi court, qu'il sera possible.

QUOI qu'après la mort de S. Jean, qui vêcut le plus long-tems de tous les Apôtres, il n'y eût plus de Docteurs parmi les Chrétiens, qui eussent les mêmes lumieres & la même autorité; Dieu ne laissa pas de conserver la

la Religion Chrétienne, en ſon entier, dans tous ſes points capitaux, & d'augmenter tous les jours le nombre des Chrétiens. Il ſe gliſſa, à la verité, pluſieurs opinions parmi eux, bien-tôt après; mais qui n'empêcherent pas que l'eſſentiel de la Religion ne ſe conſervât toûjours.

On commence l'Hiſtoire de ce Siecle, en montrant la difference qu'il y avoit entre les Apôtres & leurs Diſciples, & ceux qui eurent ces Diſciples pour maîtres. Ce n'eſt que par là qu'on pourra comprendre la raiſon des changemens, qui ſont arrivez depuis, & s'empêcher de tomber dans l'erreur de ceux, qui ont égalé les Diſciples aux Maîtres; ou qui ont ôté aux Maîtres, pour donner aux Diſciples.

Il y a eu trois ſources, d'où les Apôtres ont tiré tout ce qu'ils ont enſeigné. La premiere étoit l'Ecriture de l'Ancien Teſtament, dont ils entendoient l'Original, ſans avoir beſoin de Verſion. La ſeconde c'étoient les Diſcours de Jeſus-Chriſt, qui étoient plus clairs & plus étendus, & dont le S. Eſprit, ſelon la promeſſe de Jeſus-Chriſt lui-même, Jean XV, 26. leur conſerva la mémoire vive & fraîche, afin qu'ils puſſent en inſtruire leurs Diſciples, ſans

y rien mêler du leur. La troiſiéme fut les révelations particulieres, qu'ils eurent; comme celle qui fut envoyée à S. Pierre, touchant la vocation des Gentils & celles que S. Paul reçut, pour être en état d'exercer l'Apoſtolat. Avec ces ſecours, ils n'avoient que faire ni de l'érudition des Juifs, ni de celle des Philoſophes Grecs, ni de longs raiſonnement, pour tirer des principes, qu'ils avoient reçus, des conſéquences éloignées. La doctrine Chrétienne étoit courte, ſimple, & claire; & Jeſus-Chriſt l'avoit répetée tant de fois, qu'ils ne pouvoient pas s'y tromper, ſur tout avec le ſecours du S. Eſprit. S'ils ont raiſonné quelquefois contre les Juifs, comme a fait S. Paul, dans les diſputes, qu'il a euës avec eux; ç'a été ou ſur des principes clairs, ou ſur des doctrines avouëes par les Juifs, dont ils tiroient des conſéquences néceſſaires & immédiates. D'ailleurs les miracles, qu'ils faiſoient, étoient une confirmation évidente de la verité de leur doctrine.

On ne peut pas attribuer les mêmes avantages à ceux qu'ils inſtruiſirent, & encore moins aux Diſciples de ces derniers. Comme la plûpart n'entendoient point la Langue Hebraïque, & que même,

même, avec le tems, il n'y eut peut-être perſonne d'entre eux, qui en eût quelque connoiſſance (au moins on n'en trouve aucun veſtige, dans le II. Siecle) ils ne pouvoient pas bien raiſonner ſur l'Ancien Teſtament; quand il s'agiſſoit de ne dire, que ce qu'il y avoit dans le Texte. Auſſi les Chrétiens de ce Siecle-là commettoient-ils de grandes fautes, en cette occaſion; comme on le montre, par l'exemple de *Juſtin* Martyr, qui accuſoit injuſtement les Juifs d'avoir corrompu la Verſion des Septante, en y ôtant des paſſages, qui regardoient Jeſus-Chriſt. S'ils avoient ôté ces paſſages du Grec, ils les auroient auſſi ôté de l'Hébreu; car les Septante, qui ſelon *Juſtin*, avoient été des traducteurs inſpirez, ne pouvoient rien avoir ajoûté au Texte, qu'ils traduiſoient. Ainſi puis que ces paſſages ne ſont pas, excepté un, dans le texte Hebreu, ils en auroient été retranchez. Ni Jeſus-Chriſt, ni ſes Apôtres, ni perſonne, qui entendît l'Hébreu, n'a jamais reproché rien de ſemblable aux Juifs.

Auſſi quand *Juſtin* produit les paſſages, qu'il croyoit avoir été retranchez par les Juifs, on voit clairement qu'il ſe trompe, & qu'ils ne ſont ni dans le

le Grec, ni dans l'Hebreu; excepté un, qui ſe trouve encore dans nos Exemplaires, comme *Juſtin* reconnoit qu'il étoit, dans quelques-uns de ſon tems. Mais il n'y a rien dans ce paſſage de contraire à la doctrine des Juifs, ni qui pût les avoir engagez à le retrancher; plûtôt que pluſieurs autres beaucoup plus clairs, & plus favorables à la doctrine des Chrétiens. Ceux qui liront ces paſſages, dans l'Original, conviendront que l'accuſation de *Juſtin* n'étoit nullement fondée.

Si les Peres Grecs & les Latins, qui ont vêcu avant S. *Jerôme*, avoient entendu l'Hebreu, ils n'auroient jamais crû que les LXX. Interpretes avoient été inſpirez; puis qu'ils auroient trouvé mille fautes dans leur Verſion, pour avoir ſuivi des exemplaires fautifs, ou n'avoir pas ſû lire le leur, ou n'avoir pas bien entendu la Langue Hebraïque, ou n'y avoir pas apporté aſſez d'attention, ou enfin pour avoir traduit licentieuſement. Il eſt vrai que *Philon* & *Joſeph* ont dit la même choſe, de l'inſpiration des Septante; mais le premier ne ſavoit point d'Hebreu, & le ſecond ſemble avoir ménagé, en cela, les Juifs Helleniſtes.

Cette ignorance, dans la Langue He-

Hebraïque a fait que les Peres ont eu des opinions, qu'ils n'auroient point euës, & qui ne ſont pas ſoûtenables; comme celle du commerce charnel des Anges, avec les femmes, avant le Déluge, fondée ſur Gen. VI, 4. où les Septante ont mis les *Anges de Dieu*, pour *les Fils de Dieu*; ſur quoi l'on peut conſulter les Interpretes. Si *Joſeph* a fait la même faute, ce n'a été apparemment, que par complaiſance pour la verſion Greque.

On doit recueuillir de-là que ceux qui n'ont pû conſulter, que cette Verſion, ou qui n'ont pû lire qu'une traduction Latine, faite ſur la précedente, n'ont pas été en état d'expliquer heureuſement l'Ancien Teſtament, & ont été ſujets à ſe tromper groſſiérement. On en donne un exemple, dans le mot שאול *ſcheol*, que les Grecs ont expliqué ἅιδης, & les Latins l'*Enfer*; & qui n'a pas ſeulement trompé les Anciens, mais encore quantité de Modernes; qui ont pris ce mot, pour le nom du Lieu des Peines, où les Ames vont après la mort, ou même pour la puiſſance des Démons.

Les Anciens ne ſe ſont pas ſeulement trompez, dans l'intelligence de l'Ancien Teſtament, qui leur étoit com-

commun avec les Apôtres, & dans l'explication des Hebraïſmes, qui ſont dans le Nouveau; mais encore en ajoûtant foi à je ne ſai quelles Traditions chimeriques, que l'on attribuoit aux Apôtres; ſoit qu'on n'eût pas bien entendu leurs paroles, ou qu'on eût inventé à deſſein les ſentimens, qu'on leur attribuoit; comme ce que S. *Irenée* dit de l'âge, auquel Jeſus-Chriſt mourut, entre quarante & cinquante ans, & du Regne de mille ans, & ce qu'on diſoit du jour de la célebration de la Pâque, ſur lequel on produiſoit des traditions oppoſées.

De très-habiles gens ont remarqué que les premiers Peres ont été trop entêtez du Platoniſme, à cauſe de quelque reſſemblance qu'il avoit avec la Théologie Chrétienne, & qu'ils l'ont expliquée par rapport à cette Philoſophie. Cela étoit oppoſé à l'uſage des Apôtres, qui ne ſuppoſoient aucunes penſées Philoſophiques, dans leurs inſtructions.

On remarque auſſi que les Peres du II. Siecle n'étoient pas exacts, dans leurs raiſonnemens, ce qui leur étoit à la verité commun avec les Philoſophes; mais qui leur faiſoit débiter mille penſées peu ſolides & tirer des con-

concluſions, qui n'étoient pas renfermées dans les principes, dont ils ſe ſervoient, pour les prouver. Ils ont dit bien des choſes, de la nature de Dieu & de celle des Ames, qui ſont contraires à la Raiſon & à la Révelation; puis qu'ils font Dieu & les Eſprits des hommes corporels.

Ils n'avoient que peu, ou point de connoiſſance de la Critique. Sans cela, ils n'auroient jamais entrepris d'expliquer l'Ancien Teſtament, ni même le Nouveau; ſans s'appliquer auparavant, avec ſoin, à l'étude de la Langue Hebraïque, qui eſt tout-à-fait néceſſaire pour cela. Ils ont eu, à la verité, d'autres Verſions Greques de l'Ancien Teſtament, que celles des Septante, comme celles d'*Aquila*, de *Symmaque* & de *Théodotion*; mais ils n'étoient pas en état de juger lequel d'entre eux traduiſoit le mieux, faute d'entendre l'Original; outre que le préjugé, de l'inſpiration des Septante, empêchoit qu'ils n'en fiſſent l'uſage, qu'ils en auroient pu faire. Il eſt étrange qu'ils paſſaſſent leur vie à parler des paſſages de l'Ancien Teſtament, & des Hebraïſmes du Nouveau, qu'ils n'entendoient pas, ſans s'aviſer d'apprendre l'Hebreu. D'ailleurs

leurs ils se laissoient persuader que des livres, visiblement supposez, étoient véritablement des Auteurs, dont ils portoient les noms ; tel qu'étoit celui d'*Aristée*, que nous avons encore, qui contient la fable de la Version des LXX. & qui a toutes les marques possibles de supposition, comme d'habiles gens l'ont montré.

Les Chrétiens d'alors étant, pour la plûpart, sortis du Paganisme, lisant les livres des Payens, & voyant tous les jours des gens de cette sorte ; il étoit difficile, qu'ils ne tirassent d'eux ce qui ne paroissoit pas incompatible avec la Religion Chrétienne, & qui leur sembloit même propre à la rendre plus respectable, & à engager les Payens à l'embrasser plus facilement. Cela n'étoit peut-être pas tout-à-fait blâmable ; mais il en arriva un inconvenient. C'est qu'avec de nouveaux mots, il s'introduisit de nouvelles idées, plus conformes au sens ordinaire de ces mots, dans le langage des Payens, qu'à l'intention de Jesus-Christ & de ses Apôtres. Ils avoient appellé *Mysteres* les dogmes Evangeliques, qui avoient été cachez auparavant ; mais qui ne le furent plus, dès que ces dogmes furent révelez, car le mot de

Myſtere ſignifie une choſe, que l'on tient *ſecrete*, & que l'on cache. Comme ce mot étoit fort en uſage, pour marquer les *cérémonies ſecretes* de certains ſacrifices des Payens, que les ſeuls initiez ſavoient: les Chrétiens nommerent *Myſteres* le Baptême & l'Euchariſtie; parce que le premier étoit comme une *initiation* au Chriſtianiſme & la ſeconde une admiſſion plus intime, par laquelle ils devenoient comme *Epoptes*, ainſi qu'on parloit parmi les Payens, ou Spectateurs des choſes les plus cachées. Ces manieres de parler n'étoient pas tout-à-fait fauſſes; mais on y joignit encore d'autres expreſſions, tirées des *Myſteres* des Payens; & comme les Payens les cachoient, on voulut auſſi cacher la doctrine du Baptême & de la Cene, ce qui étoit contraire à l'inſtitution premiere de ces Cérémonies. On y chercha enſuite des *Secrets* incomprehenſibles, & d'autres choſes, dont il n'eſt rien dit, dans le Nouveau Teſtament.

Ainſi, peu à peu, & par de nouvelles additions, la Théologie Chrétienne devint plus embaraſſée, & il ne s'en fit plus de ſyſtêmes, où il n'y eût bien des choſes, qu'on ne trouve pas,

pas, dans l'Ecriture ; ſur tout ſi l'on ſuit la methode établie par les Scholaſtiques, & introduite même pluſieurs Siecles auparavant. Cependant, par un effet ſingulier de la Providence Divine, qui vouloit conſerver la Doctrine Chrétienne, juſqu'à la conſommation des Siecles ; ſes points capitaux ſe ſont conſervez, parmi toutes les épines, qu'on y a mêlées. Comme ils ſont, comme je l'ai déja dit, très-ſimples, qu'ils ſe trouvent en quantité d'endroits du N. T. qu'ils ſont en partie confirmez par l'experience de la vie, & accommodez à la portée de tout le monde ; & qu'au contraire les ſubtilitez de la Théologie du IV. Siecle & des ſuivans, & celles des Scholaſtiques ſont très-embarreſſées, & fort au deſſus des connoiſſances des Peuples ; il eſt arrivé que le Peuple, qui ne pouvoit s'attacher qu'à ce qu'il entendoit, a eu des idées plus ſaines de la Religion, & l'a mieux obſervée, que ceux qui la lui enſeignoient. Ainſi le Peuple a toûjours cru qu'il n'y a *qu'un ſeul Dieu*, & n'en a adoré *qu'un* ; pendant que les Théologiens, dès les premiers Siecles, diſputoient entre eux de la maniere de l'*unité* de Dieu, qu'ils entendoient mal à propos, à force de raf-

finemens philoſophiques, d'une *unité ſpécifique*; & enfin le ſentiment du Vulgaire, ſentiment qui eſt le même que celui des Apôtres, a repris inſenſiblement le deſſus, & eſt aujourdhui reçu de tous les Chrétiens.

Cependant l'Egliſe Chrétienne ne ſe conſerva pas ſeulement, mais elle s'augmenta encore conſiderablement, pendant le II. Siecle; par le moyen des miracles, que les derniers Diſciples des Apôtres faiſoient encore; par la réfutation du Paganiſme, qu'il étoit très-facile de ruiner; quoi qu'on n'expoſât pas toûjours aſſez bien la Doctrine Chrétienne, & qu'on ne l'appuyât pas ſur des raiſonnemens aſſez juſtes; par la mort des Chrétiens, qu'ils ſouffroient, avec joie, plûtôt que de participer au culte idolâtre des Payens; par des mœurs infiniment plus reglées que les leurs, quoi qu'elles ne fuſſent pas toûjours telles qu'elles auroient dû être; & ſur tout par une très-grande charité, que les Chrétiens avoient les uns pour les autres, & que l'on ne trouvoit point, dans le Paganiſme.

C'eſt ce que l'on a remarqué, ſur la I. année du II. Siecle, ſur laquelle il n'y avoit point de Fait particulier, concer-

concernant le Chriſtianiſme, à rapporter. Ce qu'on a dit de quelques ſentimens & de quelques opinions peu fondées des Chrétiens de ce tems-là, n'a pas été dit, pour les expoſer au mépris ; mais parce que les Lois de l'Hiſtoire ne permettent pas qu'on diſſimule rien, & parce que l'autorité des Peres ne doit pas nous faire admettre, pour des Dogmes Chrétiens, ce qui ne l'eſt point. Cela n'eſt pas permis à ceux, qui aiment la Religion révelée, & qui n'en reçoivent point d'autre. Dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Teſtament, les défauts & les pechez des plus ſaints hommes ne ſont point diſſimulez ; & l'on ſe ſert même de cette franchiſe, pour prouver la verité des Hiſtoires Sacrées ; outre les autres uſages pieux, qu'on en peut tirer.

Sur l'année CIII. on traite de quelques Héretiques & particulierement des nouveaux *Ebionites*, que S. *Epiphane*, n'a pas aſſez bien connus, ni diſtinguez comme il falloit, de ceux du I. Siecle. On trouve leur doctrine dans l'Auteur des *Homilies Clementines*, qui étoit de cette Secte, & on l'expoſe ici plus diſtinctement que l'on n'avoit fait ci-devant. Ceux

qui les voudront ſavoir n'ont qu'à recourir à l'Original.

Depuis la CIV. année *Arrien* fut diſciple d'*Epictete*, dont on rapporte & dont on explique deux endroits, où il parle des Proſelytes Juifs, qui faiſoient les Payens, & qui vouloient néanmoins être Juifs; & des *Galiléens* (par où l'on entend ordinairement les Chrétiens) à qui aucune ſorte de mort ne faiſoit peur. Il appelle le faux Juif, ou celui qui s'eſt fait Juif, & qui n'obſerve pas conſtamment le Judaïſme, παραβαπτιστὴν, c'eſt-à-dire, *baptizé en vain*, parce que les Juifs baptizoient leurs Proſelytes, & que ceux, qui, après ce Baptême, ne vivoient pas ſelon leur Loi, avoient été *vainement baptizez*. Il leur compare un homme, qu veut être Stoïcien, & qui vit comme le peuple, ce qui deshonore la Philoſophie; car *Epictete* n'a proprement deſſein, que de parler de ceux, qui faiſoient les Philoſophes & qui ne l'étoient point, & de les comparer à ces Proſelytes Juifs, qui ne vivoient pas, comme des Juifs devoient vivre. Pour les *Galiléens*, il parle d'eux pour reprocher à ceux, qui manquoient de courage, que c'étoit une choſe indigne, que la Raiſon

ne

ne les pût raſſurer contre la peur ; puis que les *Galiléens* ſe mettoient au-deſſus de tout ce qui la pouvoit cauſer, *par la fureur & par la coûtume.* On croit communément qu'*Epictete* veut parler des Chrétiens, qui ſouffroient les tourmens les plus affreux, plûtôt que de changer de Religion ; mais il ſe pourroit faire auſſi qu'*Epictete* parlât des Diſciples de *Judas le Galiléen*, qui témoignoient la même conſtance, dans les peines les plus cruelles ; qu'ils ſouffroient courageuſement, plûtôt que d'appeller *Maître*, quelque homme que ce fût.

Sur l'année CXI. qui fut le tems de la troiſiéme perſecution des Chrétiens, on rapporte & l'on examine au long l'injuſtice des procedures de *Pline*, Proconſul de Bithynie, contre eux. Il ne ſera pas mal de s'y étendre un peu ; parce qu'il n'y a point de monument plus authentique, pour prouver d'un côté l'innocence des Chrétiens & de l'autre l'iniquité des perſecutions, qu'on leur faiſoit. On produit la Lettre, qu'il écrivit là-deſſus à *Trajan*, & on l'examine en détail. Il paroît par-là, que les Empereurs n'avoient encore donné aucun Edit, ni Reſcript ; qui règlât la ma-

niere de proceder contre les Chrétiens, & les peines qu'on leur devoit faire ſouffrir. Il ſemble que ſous Neron ils n'avoient été punis, que ſous prétexte qu'ils avoient mis le feu dans Rome, & non à cauſe de leurs ſentimens. Peutêtre auſſi que ſous Domitien, on les avoit accuſez de ſédition & qu'ils avoient été punis, pour cette fauſſe accuſation, plûtôt que pour leur Religion. Autrement *Pline* n'auroit pas ſi fort héſité qu'il le fit, ſur cette matiere.

Il dit 1. *qu'il ne ſait ſur quoi tombe l'information, que l'on fait contre eux; ni juſqu'où on avoit accoûtumé de porter leur punition.* 2. *Qu'il héſite beaucoup ſur la difference des âges, & s'il ne faut point faire de diſtinction des plus jeunes & des plus âgez;* 3. *S'il faut pardonner à ceux, qui ſe repentent, ou s'il eſt inutile de ceſſer d'être Chrétiens à ceux qui l'ont été:* 4. *S'il faut punir ce nom ſeul, même ſans crimes, ou les crimes, qui y ſont attachez.* Dans les autres procedures criminelles, on avoit égard à l'âge, & l'on ne puniſſoit pas les Enfans; comme on le prouve, par quelques Lois du *Digeſte.* Si cela avoit lieu, en d'autres crimes, il le devoit avoir, à plus forte raiſon, en ce qui regar-

regarde la Religion, qui eſt au-deſſus de la portée des Enfans; qui ne peuvent que ſuivre celle, que leurs Parens leur enſeignent. Il eſt étonnant que *Pline*, qui étoit d'ailleurs un ſavant homme, pût héſiter là-deſſus. Si l'on ſuppoſe que le Chriſtianiſme eſt une erreur, que peut-on demander à celui qui ſe trompe, ſinon qu'après avoir apris qu'il s'étoit trompé, il embraſſe la Verité? On ne pouvoit accuſer les Chrétiens d'aucun crime, envers les hommes, qui fût puniſſable par les Lois Romaines; autrement on n'auroit pas manqué de les en accuſer, devant le Tribunal du Proconſul de Bithynie, ce qu'on ne fit point, comme il paroît par ſa Lettre, où il n'en dit rien. S'il y avoit eu lieu de les punir, conformément aux Lois, il n'auroit pas héſité ſur la maniere de proceder contre eux. Etant convaincus, ils auroient été punis, ſelon les Lois; & étant abſous, on les auroit renvoyez, comme l'on faiſoit les innocens dans les autres cauſes. Punir des erreurs, que les Lois ne condamnoient à rien, n'étoit pas d'un homme équitable. Qui auroit pû ſouffrir, qu'un Proconſul, qui auroit été du ſentiment des Stoïciens, fît mourir les Epicuriens,

qui nioient la Providence ; ou qu'un Proconsul Epicurien envoyât les Stoïciens au supplice, parce qu'il définissoient mal la Vertu, ou qu'ils disoient qu'il n'y avoit que leur Sage, qui fût en son bon-sens, & qu'ils traitoient tous les hommes d'*extravagans* ? Il est encore fort étrange que *Pline* pût douter si c'étoit *le nom* de Chrétien, ou *les crimes* qu'on prétendoit y être *attachez*, qu'il fallût punir. Falloit-il donc punir un Chrétien, seulement parce qu'il se nommoit ainsi, sans savoir s'il avoit fait quelque mal, ou non ? Que peut-on concevoir de plus inique ? Si l'on pouvoit prouver que ceux, qui se nommoient ainsi, étoient coupables de quelque *crime*, que ne le faisoit-on ? Si cela avoit été, *Pline* n'auroit point été embarrassé, sur la maniere, dont il falloit proceder contre eux ; puis que les *crimes* étoient punissables par les Lois.

Si l'on dit que le *crime* des Chrétiens consistoit en ce qu'ils nioient que les Dieux, que la République adoroit, fussent Dieux, & qu'ils refusoient de leur rendre aucun culte ; d'où vient qu'on ne punissoit point les Syriens, les Egyptiens & les Juifs, qui n'adoroient point les Dieux Romains, & dont

les

les derniers nioient même la divinité? Pourquoi étoit-il encore permis à tant de Philoſophes de ſe moquer ouvertement de la Religion Payenne? Les Chrétiens employoient les mêmes raiſons, pour réfuter le Paganiſme, que les Philoſophes avoient employées, pour s'en moquer; comme il paroît, par les Apologies des Anciens Chrétiens & particulierement par l'*Inſtitution Divine* de *Lactance*, & par les livres *de la Cité de Dieu* de *S. Auguſtin*. Si l'on dit que les Philoſophes ne laiſſoient pas de participer au culte public des Dieux, quoi qu'ils s'en moquaſſent; on devoit plûtôt punir des gens qui, contre leur conſcience, adoroient ceux qu'ils ne croyoient point Dieux; que ceux, qui faiſoient ſcrupule d'agir contre leurs propres ſentimens, dans une choſe de ſi grande importance. On ne pouvoit que loüer la ſincerité des Chrétiens, & que blâmer l'hypocriſie des Philoſophes.

Pline, qui étoit en doute ſur la maniere de proceder contre les Chrétiens, auroit au moins dû ſuſpendre toutes ſortes de rigueurs, en attendant qu'il fût mieux inſtruit; ſelon ſa propre maxime, qu'il débite dans la Lettre 18. du Liv. I. comme un précepte des

perſonnes les plus prudentes : *Quod dubitas ne feceris* ; ne faites point ce dont vous doutez, s'il eſt permis, ou non. On va voir, qu'il fit néanmoins tout le contraire. *Cependant*, dit-il à Trajan, *voici la maniere de proceder, que j'ai ſuivie, envers ceux, qu'on m'a déferez comme Chrétiens. Je leur ai demandé s'ils l'étoient ? Ceux qui l'ont avoué, je les ai interrogez une ſeconde & une troiſiéme fois, & je les ai menacez du ſupplice. Quand ils ont perſiſté, je les y ai envoyez ; car je ne doute pas que, de quelque nature que fût ce qu'ils confeſſoient, leur opiniâtreté, & leur obſtination invincible ne duſſent être punies.* Il y a ici une complication d'iniquitez énormes. Vouloit-il donc que, s'ils étoient Chrétiens, ils le niaſſent ? Etoit-ce d'un homme équitable, de faire mourir des gens aſſez ſinceres, & aſſez courageux, pour s'expoſer à la mort, plûtôt que de mentir, ſans qu'on pût les accuſer d'aucun crime ? Etoit-ce d'un homme ſage d'engager les fourbes & les foibles à mentir pour ſauver leur vie, ou à dire qu'ils avoient changé de ſentiment, ſans en avoir aucune raiſon, que la menace, qu'il leur faiſoit ? Les menaces, ni les ſupplices n'éclairerent

rent jamais l'eſprit, & je ne crois pas que *Pline* ſe l'imaginât. Si les Dieux du Paganiſme avoient été de vrais Dieux, le culte, que l'on forçoit les Chrétiens de leur rendre, leur auroit été très-deſagreable; comme *Tertullien* & *Lactance*, que l'on cite ici, l'ont très-bien remarqué. C'étoit d'ailleurs une choſe très-barbare & très-impie, que de faire mourir des gens, qui faiſoient ſcrupule de faire ce qu'on demandoit d'eux; ſans eſſayer de les guérir, par de bonnes raiſons, de leur ſcrupule. D'ailleurs traiter d'*opiniâtreté* une conſtance, dans le bien, étoit une abſurdité ridicule; & quand même ç'auroit été une opiniâtreté, chez qui l'opiniâtreté méritoit-elle la mort, quand on n'étoit coupable d'aucun crime? Avant que d'en venir-là, *Pline* auroit dû au moins s'informer ſoigneuſement des ſentimens & des mœurs des Chrétiens. Lors que les Chrétiens eurent le deſſus, dans le quatrieme Siécle, & que les Empereurs (par une conduite, que l'on ne ſauroit louër) maltraiterent les Payens, ne ſe plaignirent-ils pas, à leur tour, de ce qu'ils avoient fait aux autres? Si les Chrétiens étoient devenus ſubitement les maîtres, dès le tems de *Pline*, & qu'ils

euſſent perſecuté les Payens, comme ils l'étoient eux mêmes, *Pline* auroit-il trouvé cela équitable?

Enſuite, ajoûte-t-il, *par l'examen de cette affaire, il ſe trouva un plus grand nombre de coupables, comme il arrive ordinairement, & il en nâquit differens cas. On m'a remis un mémoire, ſans le nom de celui, qui l'avoit dreſſé, où il y avoit les noms de pluſieurs perſonnes* (accuſées d'être Chrétiennes) *qui ont nié qu'elles le fuſſent, ou qu'elles l'euſſent été; qui ont invoqué les Dieux, dans les termes que je leurs dictois, & offert de l'encens & du vin à vôtre image, que j'avois fait apporter exprès, avec les ſtatues des Dieux; & qui ont outre cela, fait des imprécations contre Chriſt; à quoi, dit-on, on ne peut jamais forcer ceux qui ſont veritablement Chrétiens. J'ai donc cru qu'il les falloit abſoudre.* On peut voir par-là de quel danger il eſt de perſecuter, pour des ſentimens, puis qu'on en accuſe ſouvent des innocens; qui, outre le chagrin & la honte, qu'on leur fait, deviennent ſuſpects à la populace, & par-là ſont expoſez à vengeance de leurs ennemis. On pourroit auſſi cenſurer *Pline*, de ce qu'il fit citer des gens, comme ſuſpects de Chriſtianiſme,

me, ſur un mémoire ſans nom. Tout accuſateur, qui ne paroît pas & qui ne s'offre pas de prouver ce dont il accuſe quelcun, doit paſſer pour un vrai Calomniateur; & le Proconſul de Bithynie auroit dû cenſurer, par un Edit, cette eſpece d'accuſateurs. Auſſi Trajan deſapprouva-t-il ſa conduite, à cet égard. Mais ce n'eſt pas là, de quoi il s'agit ici.

D'autres, continue Pline, *déferez par un dénonciateur, ont d'abord reconnu qu'ils étoient Chrétiens, & auſſi tôt après ils l'ont nié; déclarant que veritablement ils l'avoient été, mais qu'ils avoient ceſſé de l'être, les uns il y avoit plus de trois ans, les autres depuis un plus grand nombre d'années, quelques uns depuis plus de vint-ans. Tous ces gens-là ont adoré vôtre image & les ſtatues des Dieux. Ils ont auſſi fait des imprecations, contre Chriſt.* On voit bien par-là, & par ce qui a précedé, que *Pline* étoit un homme ſans Religion; puis qu'il égaloit *Trajan* aux Dieux, & qu'il faiſoit adorer ſes ſtatues, comme les leurs. Il n'avoit garde de croire que Trajan fût un Dieu, & il y a bien de l'apparence qu'il n'étoit pas perſuadé non plus qu'il n'y eût une Divinité; ſans quoi, il ne l'auroit jamais ravalée à ſe

à ſe voir égaler un homme. Après cela, il n'y a pas de quoi être ſurpris qu'il ſe jouât de la vie des innocens. L'Atheïſme, en détruiſant la Religion, détruit en même tems l'Humanité. Ce qu'en faiſoit *Pline*, n'étoit nullement par un zele ſuperſtitieux, mais par une mauvaiſe Politique, qui l'engageoit à faire mourir ceux qui rejettoient la Religion reçue; de peur qu'ils ne cauſaſſent quelque trouble dans l'Etat, ou pour s'attirer à lui-même l'eſtime de la populace Payenne. Mais ce qu'il faut principalement remarquer ici, c'eſt que les gens, dont *Pline* parle, avoient en effet ceſſé d'être Chrétiens, ſi jamais ils l'avoient été; puis qu'ils maudiſſoient Jeſus-Chriſt, après l'avoir connu; peché irrémiſſible, parmi les Chrétiens. Quoi que cela faſſe leur condamnation, le témoignage avantageux, qu'ils rendent, dans les paroles ſuivantes, à la Religion Chrétienne, en devient de plus grand poids. Des transfuges de la Religion, pour faire leur cour aux perſecuteurs, & montrer qu'ils n'étoient nullement Chrétiens ne les auroient jamais épargnez, s'ils en avoient ſû quelque mal.

Ils aſſuroient, dit-il, *que toute leur erreur*,

erreur, ou toute leur faute se réduisoit à ceci; c'est qu'à un jour fixe, ils s'assembloient avant le lever du Soleil, & chantoient, tour à tour, des vers à la loüange de Christ, comme s'il avoit été Dieu; qu'ils s'engageoient, par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vols, ni de brigandages, ni d'adulteres; à ne point manquer à leur promesse, à ne point nier un dépôt; que cela étant fait, ils avoient coûtume de se séparer & ensuite de se rassembler pour prendre un repas, qui étoit néanmoins commun & innocent; qu'ils avoient même cessé de le faire, depuis mon Edit, par lequel, selon vos ordres, j'avois défendu toutes sortes de Confrairies. On ne pouvoit pas mieux défendre l'innocence des Chrétiens, & il est étonnant que *Pline*, qui voyoit que les Délateurs ne les accusoient de rien, ne se contentât pas de leur témoignage.

Peut-être que touché de quelque remors de conscience, ou de peur que sa réputation ne souffrît de ce qu'il avoit fait mourir des gens, que l'on regardoit comme innocens, il tâcha d'extorquer de deux Diaconisses ce qu'il souhaitoit qu'elles disent. *Cela m'a fait juger*, dit-il, *d'autant plus né-*

néceſſaire d'arracher la verité, par le moyen de la torture, à deux Diaconiſſes (Pline a mis *ancillis quæ Miniſtræ dicebantur*, mais apparemment il s'eſt trompé, en explicant le mot de διάκονος par *eſclave*) *mais je n'ai trouvé qu'une mauvaiſe ſuperſtition & portée juſqu'à l'excès. A cauſe de cela, j'ai differé le jugement de cette affaire, pour vous conſulter.* Mais il falloit ſuſpendre les procedures, dès le commencement, & conſulter d'abord Trajan, puis qu'il avouë qu'il ne ſavoit pas comment s'y prendre. Suppoſé encore qu'il y eût de la *ſuperſtition*, dans le fait des Chrétiens; n'y avoit il qu'eux de ſuperſtitieux, dans l'Empire? Les Syriens & les Egyptiens, pour ne rien dire d'une infinité d'autres, l'étoient à l'excès, aux jugement même des Grecs & des Romains, ſans qu'on leur fit aucune affaire pour cela.

J'ai cru, continue-t-il, *que je devois vous conſulter, à cauſe de la multitude de ceux, qui ſont enveloppez dans ce péril; car un grand nombre de perſonnes de tout âge, de tout ordre, & même des deux ſexes, ſont & ſeront mis en danger; puiſque la contagion de cette ſuperſtition n'a pas ſeulement infecté les villes, mais a gagné encore les villages*

&

& la campagne. On peut voir par-là, qu'en ce tems-là il y avoit un grand nombre de Chrétiens en Bithynie ; & par conſequent que la Religion Chrétienne s'étoit étendue, par ſa ſeule excellence, malgré les Payens & les Juifs, par le reſte de l'Aſie Mineure, où l'Evangile avoit été prêché, avant qu'il le fût en Bithynie ; ce que la ſuite de l'Hiſtoire fera voir encore plus clairement.

Pline, qui ne connoiſſoit point le Chriſtianiſme, croyoit *qu'on en pouvoit arrêter le cours & y oppoſer du remede. Ce qu'il y a de certain*, diſoit-il, *c'eſt que les Temples, qui étoient preſque abandonnez, ſont fréquentez ; que les Sacrifices, long-tems négligez, recommencent ; & qu'on vend communément des victimes, qui trouvoient auparavant très-peu d'Acheteurs. On peut juger par-là quelle foule de gens peut être ramenée, ſi l'on donne lieu à la repentance.* On peut bien croire que dans une ſi grande multitude de gens, il y avoit des perſonnes foibles, que la peur des ſupplices faiſoit renoncer au Chriſtianiſme. Mais on peut comprendre, par ces mots, que les Sacrificateurs, les gardiens des Temples, & ceux qui vendoient des Victimes s'étoient plaints

à

à *Pline*, plûtôt à cauſe de leur interêt particulier, que par principe de Religion. C'étoient là des ennemis capitaux, que les Chrétiens avoient; comme on le montre, par des paſſages de *Tertullien* & d'*Arnobe*. Ainſi le bien public cedoit à l'utilité particuliere, mal qui a été toûjours très-commun & dont les Chrétiens eux-mêmes ont été depuis infectez; & plût à Dieu, qu'ils ne le fuſſent pas encore!

Trajan approuva, en géneral, la conduite de *Pline*, & lui dit *qu'on ne pouvoit pas faire un réglement commun, dont la forme fût fixe*, pour cette ſorte d'affaires. On peut encore comprendre par ces mots, que ni Neron, ni Domitien n'avoient fait aucun Edit, où ils ordonnaſſent aux Gouverneurs de Provinces de maltraiter indifferemment tous les Chrétiens; ou dans lequel ils reglaſſent la maniere de proceder, contre eux; de ſorte que les Chrétiens jouïſſoient d'une aſſez grande tranquillité, en ce tems-là. L'Empereur ajoûte enſuite: *il ne faut pas en faire perquiſition; mais s'ils ſont accuſez & convaincus, il les faut punir; en ſorte néanmoins, que celui qui aura nié d'être Chrétien, & l'aura fait voir, par la choſe même; c'eſt à dire, en invocant nos Dieux;*

Dieux ; quoi qu'il ait été auparavant ſuſpect, obtienne ſon pardon, par ſa repentance. Au reſte dans nul genre de crime, on ne doit recevoir des requêtes ſans nom ; car cela eſt d'un très-mauvais exemple, & ne doit pas être fait de nôtre tems. Ces dernieres paroles ſont dignes de Trajan, & l'on peut encore recueuillir de ce qu'il dit auparavant, qu'on ne pouvoit accuſer les Chrétiens d'aucun crime, puniſſable par les Lois. Si cela avoit été, Trajan n'auroit pas manqué d'en faire mention. Au reſte, il n'y a, dans ce Reſcript, qu'une apparence de moderation, & *Tertullien*, dont on cite ici un beau paſſage, a eu raiſon de le cenſurer. Quoi que les Magiſtrats ne duſſent pas faire des perquiſitions contre les Chrétiens, par autorité publique ; Trajan ne laiſſoit pas de livrer les Chrétiens à leurs ennemis, puis qu'il ſuffiſoit qu'ils fuſſent déferez ouvertement & convaincus, pour être punis de mort, à moins qu'ils n'abandonnaſſent leur Religion. Ils ne manquoient pas d'ennemis, pour les accuſer. Les gardiens des Temples, comme je l'ai dit, les Sacrificateurs, & les marchands de bêtail, les Augures, & mille autres ſortes de gens de néant, qui

qui gagnoient à la ſuperſtitiun publique, & qui haiſſoient ceux qui diminuoient leur profit, étoient toujours prêts à les épier, & à leur tendre des pieges, pour les accuſer. D'autres ſortes d'ennemis, & de mauvais parens, qui pouvoient prétendre aux biens des Chrétiens, étoient ſurs de perdre les légitimes poſſeſſeurs, dès qu'ils pouvoient les convaincre de Chriſtianiſme; ce qui étoit facile à l'égard de ceux, qui ſe trouvoient aſſez conſtants pour faire une profeſſion publique de leur Religion, & pour ne vouloir point l'abandonner, quoi qu'on les menât au ſupplice.

Auſſi *Euſebe* témoigne-t-il, que du tems de Trajan, la populace émue, en divers lieux, fut cauſe de la perſecution des Chrétiens. C'eſt ce qu'on remarque, ſur l'an CXVI. auquel on rapporte la mort de S. *Simeon*, fils de *Cleopas* & ſucceſſeur de S. *Jaques* dans l'Evêché de Jeruſalem. On dit que *Simeon* étoit âgé de cent-vint ans. Comme cela eſt poſſible, & que l'on n'a rien de poſitif à y oppoſer, on l'a mis tel qu'on l'a trouvé dans *Euſebe*, qui l'avoit tiré d'*Hégeſippe*; quoi que ce dernier Auteur ſoit ſuſpect ou de trop de credulité, ou peut-

peutêtre de peu de ſincerité, ou au moins de peu d'exactitude. Il avoit dit que ce n'étoit qu'en ce tems-ci qu'il avoit paru des Héreſies, parmi les Chrétiens; mais on a montré, dans l'Hiſtoire, du I. ſiecle, qu'il y en avoit eu pluſieurs avant que ce ſiécle-là finît. Peutêtre qu'il a voulu dire qu'ils éclatterent davantage, en ce tems-ci; ce qui pourroit être, quoi qu'on ne le puiſſe pas recueillir de la maniere, dont il s'exprime, que l'on pourra voir dans l'Original.

Cette année même, il y eut un prodigieux tremblement de terre, en Syrie, qui attira, comme l'on croit, une nouvelle perſecution aux Chrétiens de ce païs-là; comme ſi les Dieux, irritez de ce qu'on les ſouffroit, avoient voulu punir la ville d'Antioche. On raconte cela, ſur la foi de *Jean Malela*, qui eſt un Auteur, que perſonne ne voudroit garentir. A cette occaſion, on parle du Martyre & des Lettres de S. *Ignace*. On regarde ces Epîtres, telles quelles ont été publiées, par *Uſſerius*, en Latin, & par *Iſaac Voſſius*, en Grec, comme veritablement de lui, ſelon le ſentiment d'*Uſſerius*, de *Hammond* & de *Pearſon*, qui paroiſſent l'avoir mis hors de doute.

te. *Blondel*, *Daillé* & *Saumaiſe*, avoient prétendu qu'elles avoient été ſuppoſées, principalement parce que le ſtyle ne leur paroiſſoit pas aſſez ſimple, pour celui d'un diſciple de S. Jean, & parce que l'autorité des Evêques y eſt trop élevée. On renvoye le Lecteur aux trois Auteurs Anglois, qui les ont défendues, & répondu ſolidement aux objections des trois Auteurs François, que l'on a nommez. On remarque ſeulement en géneral, que rien n'empêche que S. *Ignace* n'eût un ſtyle particulier, tel que pouvoit être celui d'un *Syrien*, qui n'entendoit pas la Rhétorique des Grecs, & qui ne ſavoit pas bien leur Langue. On ne doit pas en effet juger du ſtyle de S. *Ignace*, par l'idée qu'on ſe fait du ſtyle de ce tems-là, parmi les Chrétiens. Ce ſtyle a pû avoir de grands défauts, par rapport à la bonne maniere d'écrire; mais rien n'empêche qu'un homme de bien n'écrive mal. Il ne faut pas chercher, dans l'Antiquité, ce que nous jugeons digne d'elle, mais ce qui y eſt; à moins que de vouloir entreprendre de changer le paſſé. Pour l'autorité des Evêques, quoi que S. *Ignace* en parle en termes très-énergiques, on montre qu'on

ne doit pas prendre ce qu'il en dit, comme s'il avoit voulu dire qu'ils étoient infaillibles & qu'il fallût s'y soumettre aveuglément. On ne l'a fait en aucun siecle, & on ne le fera jamais. Saint *Ignace* avoit égard aux tems, aux lieux, & aux personnes, comme on le fait voir; & comme les Evêques, dont il parle, étoient des gens de bien & éclairez, & qu'il n'y avoit rien alors de plus dangereux au Christianisme, que les divisions; il a eu raison d'exhorter les Chrétiens à se tenir attachez à eux. Autrement leur foi auroit dépendu des Evêques, & lors qu'ils sont tombez, dans des erreurs, il auroit fallu aussi les suivre, ce qui auroit été absurde.

Sur l'année CXX. on parle de l'Heresie de *Carpocrate*, qui croyoit que le Monde n'avoit pas été créé par le Dieu Suprême; mais par des Anges, d'où il s'ensuivoit que les Juifs n'avoient pas adoré le vrai Dieu: Que Jesus-Christ étoit né de la même maniere, que les autres hommes, d'où il s'ensuit qu'il rejettoit les Evangiles de S. Matthieu & de S. Luc, qui nous apprennent qu'il nâquit d'une Vierge, par l'operation du S. Esprit: Qu'il n'y avoit rien eu en Jesus-Christ qu'un

qu'un Corps humain, & qu'une Ame humaine, qui ne ſurpaſſoit en rien les Ames des autres hommes; que parce qu'elle étoit demeurée plus attachée au Dieu Suprême, dans une vie antécedente, ce qui faiſoit qu'elle ſe reſſouvenoit mieux de ce qu'elle avoit ſû, dans cette vie-là; ſentiment tiré de la doctrine de *Platon*, qui avoit cru la *préexiſtence* des Ames, & que les hommes ne ſavent rien que par *réminiſcence*: Que le Dieu Suprême avoit donné à l'Ame de Jeſus la force de retourner à lui, malgré les Anges créateurs du Monde; ce qu'il avoit auſſi accordé à d'autres Ames; doctrine qui eſt encore tirée de celle de *Platon*, touchant *l'aſcenſion des Ames*: Q'enfin Jeſus-Chriſt n'avoit ſouffert qu'en apparence.

Si *Carpocrate* croyoit qu'il y avoit des gens, qui non ſeulement égaloient, ou ſurpaſſoient les Apôtres, mais même Jeſus-Chriſt; s'il étoit adonné à la Magie, & s'il étoit de plus de mauvaiſes mœurs, dans la penſée que le Mal & le Bien n'étoient tels, que dans l'opinion des hommes, comme S. *Irenée* l'en accuſe; il étoit non ſeulement fou, mais encore un impie & un méchant homme.

Ce

Ce fut vers ce tems là qu'Arrius Antonin, qui fut depuis Empereur, fut Proconsul d'Asie. On louë beaucoup sa conduite, dans l'administration de cet Emploi. Cependant il maltraita les Chrétiens, ce qui fit que toute l'Eglise d'Ephese se présenta à lui, ou pour souffrir le Martyre, s'il s'endurcissoit envers les Chrétiens; ou pour le détourner, par la multitude, de les persecuter; ou pour lui faire perdre l'esperance d'extirper le Christianisme. Là-dessus Antonin, pour satisfaire en quelque maniere au Rescript de Trajan, ordonna qu'on en fît mourir quelque peu, & parla ainsi aux autres: *Malheureux, si vous voulez mourir, vous avez des précipices & des cordes.* Si les Chrétiens d'Ephese s'offroient, sans nécessité, au Martyre; ils méritoient qu'on se moquât d'eux, de la sorte; car l'Evangile ne commande pas qu'on cherche la mort, mais qu'on la souffre constamment, plûtôt que de rien faire, qui soit contraire à la Vertu.

Cependant on peut comprendre par-là, que les Gouverneurs des Provinces Romaines ne faisoient pas main basse, sur tous ceux qui professoient le Christianisme; mais qu'ils en faisoient seulement mourir quelques-uns, pour

faire peur aux autres. Il y en avoit même, qui feignoient de méconnoître les Chrétiens; comme *Cincius Severus*, qui à Thysdre, dans la Province Byzacene, en Afrique, apprenoit aux Chrétiens ce qu'ils devoient répondre, pour pouvoir être renvoyez. *Vespronius Candidus*, sous prétexte, qu'il ne falloit pas accorder au Peuple ce qu'il demandoit, d'une maniere tumultueuse, renvoya un Chrétien, que l'on accusoit. *Asper* ayant un peu torturé un Chrétien, comme il vit que le cœur lui manquoit, ne le contraignit point de sacrifier, à la maniere Payenne, & dit aux Avocats & à ses Assesseurs, qu'il étoit fâché qu'il se fût présenté une semblable cause. *Pudens* renvoya un Chrétien accusé dans un Mémoire, sans nom; parce qu'il comprit que c'étoit un ennemi, qui lui avoit joüé ce tour; & déclara que, selon l'ordonnance de Trajan, il ne jugeroit point cet homme, sans que son accusateur parût. Outre ces exemples, que *Tertullien* rapporte, dans son Livre à *Scapula*, sans dire en quel tems les choses arriverent; il se fit sans doute, plusieurs choses semblables, dans l'étenduë de l'Empire Romain. Tuer indifferemment, par le massacre de tout

tout un peuple, ceux qui ne ſont pas de la Religion dominante, & croire que c'eſt une choſe agréable à Dieu, eſt une cruauté, qu'on ne peut guere reprocher qu'aux Chrétiens des derniers tems, qui ont fait deshonneur à la Religion Chrétienne.

On donne, ſur cette année, l'abrégé des ſentimens de *Valentin*, & l'on parle encore de ſes Diſciples, ſur quelques-unes des ſuivantes; mais je n'en ferai aucun Extrait, parce que j'ai parlé au long du Valentinianiſme, dans l'Extrait des Oeuvres de S. *Irenée*, au Tome XXV. de la *Bibliotheque Choiſie*, P. 2.

Il parut, vers ces tems-ci, un livre intitulé *Pœmander* & attribué à *Hermès Triſmegiſte*, ancien Philoſophe Egyptien; mais clairement ſuppoſé par quelque mauvais Chrétien, ſelon le jugement d'*Iſaac Caſaubon*, auquel on ſouſcrit. Pour faire accroire au monde que les Dogmes de la Religion Chrétienne n'étoient pas nouveaux; cet Impoſteur en débite pluſieurs ſous le nom d'*Hermès*, qui étoit reſpecté des Payens, ſur tout en Egypte. Il y avoit là-dedans une abſurdité, qui devoit faire connoître la ſuppoſition. C'eſt que ſuppoſé ce Livre véritable,

Hermès auroit eu plus de lumieres, que les Juifs, à divers égards; ſans que néanmoins les Egyptiens, qui l'eſtimoient infiniment, en euſſent profité. Cette impoſture a arraché ces paroles à *Caſaubon*, qui ſont dignes d'un homme de bien & qui aimoit la Verité. „ Je louë ſon deſſein, (*c'eſt-* „ *à-dire, le deſſein de rendre ſervice à la* „ *Religion Chrétienne*) mais je n'ap- „ prouve pas le moyen qu'il a em- „ ployé, pour en venir à bout; car „ on fait tort à la Verité, quand on „ croit qu'elle a beſoin du Menſon- „ ge, c'eſt-à-dire, du Démon, pour „ ſe défendre. *Polybe*, qui eſt un „ grand Auteur, & néanmoins Payen, „ a dit hardiment, qu'on ne peut ſup- „ primer, par aucun artifice, ni par „ aucun complot, la verité de l'Hiſ- „ toire; & nous aurons ſi peu de foi, „ nous ferons une injure ſi inſigne à „ la Divinité, que de croire que la „ Verité, qui vient de lui & même ſa „ Parole, dont il eſt dit: *le Ciel & „ la Terre paſſeront, mais la Parole „ de Dieu demeure éternellement*; ſe- „ roient en danger; ſi on ne les ap- „ puyoit, par le Menſonge! Il a fait voir enſuite au long que ſon jugement, touchant le *Poemandre*, étoit très-bien fondé.

fondé. On a rapporté ici ſes paroles, pour les oppoſer à ceux, qui cachent la Verité, & qu'on ne trouve nulle part, en auſſi grand nombre, que parmi ceux qui ont écrit l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ; au lieu qu'ils auroient dû tous être des exemples de franchiſe & de ſincerité.

On fait enſuite quelques remarques ſur *Celſe*, qui a été réfuté par *Origene*, que l'on pourra voir dans le Livre même; & ſur les deux années ſuivantes on parle auſſi d'*Agrippa Caſtor*, de *Quadrat* & d'*Ariſtide*, Auteurs Eccleſiaſtiques, que nous n'avons plus, & qui ont vêcu, environ en ce tems-ci. On en a uſé de même, dans toute l'Hiſtoire de ce Siecle; ſur les années, où l'on n'avoit rien de particulier à dire, parce qu'on n'en trouve rien dans l'Antiquité.

Environ l'an CXXV. *Serenus Granius*, Proconſul d'Aſie, comme la populace Payenne tâchoit de l'obliger, par ſes clameurs, d'immoler les Chrétiens à ſa rage, en écrivit à l'Empereur Hadrien; & lui marqua en même tems, qu'il ne lui paroiſſoit pas juſte de condamner des gens, que l'on n'accuſoit d'aucun crime, & ſans aucune forme de procès, pour ſatisfaire ſeu-

lement la populace. Hadrien ne lui répondit pas ; mais il écrivit l'année ſuivante à *Minucius Fundanus*, Succeſſeur de *Granius*, au rapport de *Juſtin* Martyr, dans ſa 1. Apologie, qu'il avoit reçu des Lettres de ſon prédeceſſeur, touchant les Chrétiens, & „ qu'il lui ſembloit qu'il ne falloit „ pas laiſſer cette affaire, ſans infor- „ mation ; de peur que cela ne cauſât „ du trouble & que l'on ne donnât „ aux Délateurs occaſion de nuire. Si „ donc, ajoûte-t-il, les peuples de la „ Province peuvent plaider ouverte- „ ment contre les Chrétiens, en ſor- „ te qu'ils répondent devant le Tri- „ bunal (*du Proconſul*) qu'ils ne pren- „ nent que cette voie-là, & qu'ils „ n'employent pas les demandes & „ les ſeules clameurs ; car il eſt beau- „ coup plus juſte que vous en con- „ noiſſiez, ſi quelcun veut être accu- „ ſateur. Si quelcun donc les accuſe, „ & montre qu'ils ont fait quelque „ choſe, contre les Lois ; vous les pu- „ nirez, ſelon la grieveté du crime. „ Mais ſi quelcun le fait par calom- „ nie, vous-aurez ſoin de le punir lui- „ même, ſelon que le crime ſera „ grave. *Juſtin* avoit mis en Latin ce ce Reſcript d'Hadrien, à la fin de ſon Apo-

Apologie. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on l'eût encore en cette Langue ; car la Verſion Greque d'*Euſebe*, que l'on en a, ne paroit pas fort exacte. Il n'entendoit pas aſſez de Latin, pour la bien faire ; mais il eſt ſurprenant que les Chrétiens Latins n'aient pas conſervé l'Original.

On fait, ſur ce Reſcript, ces remarques, qu'Hadrien ſemble établir 1. qu'il ne falloit pas que les Chrétiens, ſans aucune information, ou ſans ſavoir s'ils étoient véritablement Chrétiens (car on ne s'informoit d'autre choſe) fuſſent punis ſur le champ, à cauſe des clameurs du peuple ; ce qui pouvoit cauſer des deſordres, & faire perir des innocens, à cauſe de la méchanceté des Délateurs : II. qu'il falloit que l'accuſation ſe fît, ſelon les formes ordinaires, en ſorte que l'accuſateur & l'accuſé paruſſent devant le Tribunal du Proconſul, qui ne prononceroit la ſentence, qu'après avoir ouï l'un & l'autre : III. qu'on ne devoit avoir aucun égard aux demandes & aux clameurs du peuple, qui pouvoit demander la mort d'un innocent, auſſi bien que celle d'un coupable : IV. que ſi l'accuſateur pouvoit prouver que l'accuſé avoit com-

mis quelque choſe, *contre les Lois*, ce dernier devoit être puni : V. on doit remarquer que ces paroles ſont obſcures, parce qu'Hadrien ne dit point quelles Lois il entend ; puis qu'il n'y avoit point d'Edit des Empereurs contre les Chrétiens, que le Reſcript de Trajan ; qui porte ſeulement que les Chrétiens déferez & convaincus devoient *être punis*, ſans dire de quelle ſorte de peine : VI. que ſi les Chrétiens commettoient quelque faute, contre les autres Lois, ils devoient ſouffrir les peines, que ces Lois preſcrivoient, mais non pas être punis comme Chrétiens : VII. que ſi les accuſez nioient d'être de cette Religion, ou qu'ils en euſſent été, les Délateurs devoient être punis.

On voit par-là que ce Reſcript n'exemptoit nullement des peines les Chrétiens, qui ſe déclareroient tels devant les Magiſtrats Romains, & qui témoigneroient de vouloir perſiſter conſtamment en leur Religion. Cependant *Juſtin* a entendu ce Reſcript, comme ſi Hadrien avoit voulu qu'on rendît juſtice aux Chrétiens, avec la même équité, avec laquelle on traitoit ceux qui étoient accuſez de quelque autre choſe ; en ſorte qu'on

ne

ne feroit pas ſeulement recherche de leur Religion, mais encore de toute leur conduite; afin que, s'ils n'avoient rien fait de contraire aux Lois, ils fuſſent abſous. Il veut qu'on rende juſtice aux Chrétiens, ſelon l'Ordonnance d'Hadrien, non ſeulement parce que ç'avoit été le ſentiment de cet Empereur; mais auſſi parce qu'ils ne demandoient rien, que de juſte; & il avoit demandé, depuis le commencement de ſon Apologie, qu'on fît recherche des crimes, que l'on objectoit aux Chrétiens; tels qu'étoient ceux de ſe mêler, comme des bêtes, les uns avec les autres, après avoir éteint les lampes, & de manger de la chair humaine; & que ſi on les en trouvoit coupables, on les punît, ſelon la grieveté du cas; ſinon, qu'on les renvoyât abſous. Il appelle avec raiſon cette maniere de proceder, la ſeule qui ſoit juſte & honête. Il avoit droit d'expliquer ainſi les paroles d'Hadrien, à cauſe de leur ambiguité; tant parce qu'il ne demandoit rien que d'équitable, que parce qu'il étoit du devoir des Juges d'interpreter les Lois, de maniere qu'elles ne paruſſent pas choquer ouvertement l'équité.

Cependant ce Reſcript ne fit point

ceſſer la perſecution ; comme S. *Jerôme* l'a crû, à cauſe de l'équité de la choſe. L'Hiſtoire des années ſuivantes fait voir le contraire.

Sur l'année CXXVIII. on examine les fables, que l'on a débitées d'*Aquila*, Interprete Grec de l'Ancien Teſtament, & qui vivoit en ce tems-ci. On dit auſſi quelque choſe de ces Verſions, à quoi on ne s'arrêtera pas.

L'an CXXIX. Hadrien ayant été en Egypte, écrivit une Lettre au Conſul Severien, par laquelle il paroît que ni les Juifs, ni les Chrétiens ne lui étoient guére connus, & que l'on a cru devoir examiner. Il dit „ qu'il a „ trouvé l'Egypte légere, flottante & „ s'agitant ſur tous les bruits, qui cou- „ roient. Ceux qui adorent Serapis, „ *dit-il*, ſont Chrétiens, & ceux qui ſe „ diſent Evêques des Chrétiens ſont „ dévoüez à Serapis. Il n'y a point- „ là de Chef de Synagogue, parmi les „ Juifs, point de Prêtre des Chré- „ tiens, qui ne ſoit Aſtrologue, ou De- „ vin, ou qui ne ſe mêle d'oindre. „ Le Patriarche lui-même, lors qu'il „ vient en Egypte, eſt contraint, par „ les uns, d'adorer Serapis ; & par les „ autres, Chriſt ---- Ils ont tous un

„ Dieu,

„ Dieu, qui n'eſt rien ; c'eſt celui que „ les Chrétiens, que les Juifs & que „ toutes les nations adorent. I. Cependant on ſait qu'aucun véritable Chrétien ne pouvoit adorer Serapis. Il n'y auroit jamais eu de Martyrs, ni en Egypte, ni ailleurs : s'il avoit été permis aux Chrétiens d'adorer les Dieux des Payens ; ils n'auroient point voulu perdre leur vie, pour ne pas faire une choſe, qu'ils auroient cru leur être permiſe. Les Sacrificateurs de Serapis ne pouvoient pas ſe nommer Chrétiens, puis que leur Sacerdoce étoit incompatible avec la Religion Chrétienne. A moins qu'Hadrien n'ait été entierement trompé, par quelque impoſteur, ce qui pourroit bien être, il a confondu avec les Chrétiens, par ignorance, quelques Gnoſtiques, ſans Religion ; qui ne vouloient rien ſouffrir pour le Chriſtianiſme, & qui pouvoient paſſer tantôt pour Chrétiens & tantôt pour adorateurs de Serapis. II. Il ſe pourroit faire que quelques Chefs de Synagogue, parmi les Juifs & quelques Chrétiens ignorans euſſent été adonnez, en ſecret, à l'Aſtrologie Judiciaire, ou à quelques autres Sciences ſuperſtitieuſes ; mais perſonne ne croira jamais,

que tous en fuſſent infectez, à moins qu'il n'ignore tout-à-fait l'une & l'autre Religion. III. Le *Patriarche*, dont parle Hadrien, n'eſt pas, comme quelques-uns l'ont cru, l'Evêque d'Alexandrie, qui ne prenoit point alors ce titre, qui ne fut inventé qu'environ le tems du Concile de Nicée. Cet Evêque ne demeuroit point hors d'Egypte. Il entendoit parler du Patriarche des Juifs, dont il eſt ſouvent fait mention dans le *Code Théodoſien*, & qui n'étoit nullement obligé de demeurer dans ce païs là. Il n'eſt néanmoins pas veritable que les Chrétiens l'obligeaſſent d'adorer Jeſus-Chriſt; car de quel droit l'auroient-ils pû faire? Comment l'auroient-ils pu contraindre, s'il ne l'avoit pas voulu? Les Payens même ne pouvoient guére entreprendre de le forcer à rien, puis qu'il étoit permis aux Juifs en Egypte, auſſi bien qu'ailleurs, de profeſſer leur Religion, & de vivre comme elle l'ordonne. Outre cela, aucun Juif ne pouvoit adorer Jeſus-Chriſt, ou Serapis, ſans abandonner ſa Religion. IV. Si ce qu'Hadrien reprochoit aux Juifs & aux Chrétiens avoit été vrai, il auroit eu raiſon de les accuſer de n'avoir aucun Dieu, puis qu'ils les auroient tous adorez

adorez indifferemment, pour s'accommoder à l'uſage des lieux, où ils ſe trouvoient. Des gens, qui ſe diroient Juifs, ou Chrétiens, & qui adoreroient autant de Dieux, n'en auroient, en effet, aucun. Mais il avoit été trompé, par les Alexandrins, qui étoient extrémement médiſans. C'eſt ainſi que, parce qu'Alexandre Severe ne maltraitoit ni les Juifs, ni les Chrétiens, quoi qu'il fût fort attaché au Paganiſme, ils le nommerent *un Chef de Synagogue Syrien*, & un *Souverain Sacrificateur*.

Lampridius accuſe le même Empereur, avec auſſi peu de fondement, de ce qu'il avoit voulu recevoir Jeſus-Chriſt, au nombre des Dieux; auſſi bien qu'Hadrien, parce que ce dernier avoit fait bâtir des Temples, où il n'avoit mis aucune ſtatue; d'où venoit qu'on les nommoit encore, parce qu'il n'y avoit point de Dieux, *les Temples d'Hadrien*. Il y a bien plus d'apparence, que cet Empereur y vouloit faire mettre ſes propres ſtatues.

On montre, à l'année CXXXI, la ſuppoſition des Livres Sibyllins, que nous avons, après *David Blondel*; auquel on renvoye ceux qui voudront s'en inſtruire plus à fonds. Il n'y a per-

perſonne, qui ne ſâche aujourd'hui, qu'ils ſont pleins d'abſurditez & de contradictions. Il y eſt ſi clairement parlé de Jeſus-Chriſt, que bien-loin que les Prophetes de l'Ancien Teſtament en parlent avec cette clarté, à peine les Evangiles le décrivent-ils plus nettement. Cependant cette Sibylle ſe feint être la Belle-fille de Noë, comme ſi l'on avoit connu Jeſus Chriſt plus diſtinctement, peu après le Déluge, que pendant tous les Siecles ſuivans, qui ont précedé ſa venue ! Qui pourroit croire, que la Belle-fille de Noë prophetiſoit en vers Grecs, avant que la Langue Greque fût inventée, & diſoit une infinité d'impertinences ? Où eſt-ce que ſon Ouvrage a été caché, pendant tant de Siecles, pour ne paroître que le ſecond après Jeſus-Chriſt ? On ne peut pas dire que ce ſont les mêmes vers, que ceux que les Romains avoient accoûtumé de conſulter, & d'où ils apprenoient quels ſacrifices ils devoient faire, lors qu'il étoit arrivé certains prodiges, puis qu'il n'y a rien de ſemblable. On voit clairement que ce ſont des vers faits après coup, comme ceux que *Lycophron* a prêtez à Caſſandre fille de Priam ; puis qu'à peine l'hiſtoire eſt plus claire, & qu'il y a

des

des noms de perſonnes, de peuples & de lieux, qui n'ont été connus, que long-tems après, & des prédictions d'évenemens de nulle importance. Il y a auſſi beaucoup de choſes, qui ſont tirées de la Fable Payenne, & de fauſſes propheties, comme on le verra ſur tout dans le Livre V. Que l'on voye ſeulement le vers 47. *& ſuiv.* où il eſt parlé d'*Hadrien* & de l'adoption d'*Antonin Pie*, de *Marc Aurele*, & de *Lucius Verus*, qui ſe fit l'an CXXXVIII. L'Auteur des vers Sibyllins a fait voir par là qu'il étoit un faux Prophete, en prédiſant un long regne à *Lucius Verus*, qui ne regna que peu de tems. On peut comprendre par-là que celui, qui a fait ces vers, les écrivit entre le tems de l'adoption & de la mort de ce Prince. On ne voudroit néanmoins pas nier, qu'il n'y eût quelques uns de ces vers publiez auparavant & les autres après.

Iſaac Voſſius a cru qu'une bonne partie de ces vers avoit été fabriquée, par des Juifs qui en avoient pris la matiere dans les Prophetes, environ quatre-vints ans, avant Jeſus-Chriſt, & que les Romains les mirent dans le Capitole. Mais on réfute cette penſée, qui n'eſt qu'une conjecture, ſans fon-

de-

dement. Il y a bien de l'apparence qu'un ſeul homme a été l'Auteur de toutes ces prétendues propheties, qui ſont auſſi mal tournées les unes, que les autres; & *Blondel* a cru que c'étoit l'Auteur du *Pœmandre*. Il vaut mieux ne rien décider là-deſſus.

Celſe dans *Origene* fait mention des *Sibylliſtes*, comme d'une ſorte de Chrétiens; quoi qu'*Origene* feigne de ne ſavoir quelles gens c'étoient, apparemment parce que lui même n'étoit pas du nombre de ceux qui prenoient les oracles prétendus de la Sibylle, pour véritables. Il aſſure que les Chrétiens n'avoient du reſpect, que pour les Prophetes Hebreux; qui ne ſeroient néanmoins pas comparables à cette prétendue Propheteſſe, pour la clarté des prédictions, ſi les vers que nous avons euſſent été faits avant Jeſus-Chriſt.

Auſſi *Lactance* nous apprend-il, que les Payens diſoient que ce n'étoient point là des vers Sibyllins, mais des vers faits, par quelque Chrétien. Ces Payens avoient raiſon, puis que la prétendue Sibylle copie les Evangiles, & qu'il n'y a rien dans ces vers, qui reſſente l'Antiquité. *Lactance* a beau dire que ceux qui ont lû *Ciceron*, *Varron*

ron & d'autres Auteurs, qui ont parlé des Sibylles, ne croiroient jamais qu'ils fuſſent forgez ; car ces Auteurs ont bien parlé des Sibylles, mais il ne s'enſuit pas de là que les livres, que les Chrétiens en produiſoient, fuſſent d'elles. Ces Auteurs n'ont point marqué de paſſages ſemblables à ceux, que l'on y trouve. *Lactance* dit qu'il ne doutoit point que dans les tems, qui avoient précedé, on ne les eût pris pour des rêveries, parce qu'on ne les entendoit point ; mais qu'on les avoit entendus, après la naiſſance & la paſſion de Jeſus-Chriſt, de même que les prédictions des Prophetes Juifs. Mais il y a une grande difference entre les Propheties de l'Ancien Teſtament & les prétendues prédictions des Sibylles. Les premieres avoient été en Hebreu, comme les Juifs eux mêmes le témoignoient, avant la venue de Jeſus-Chriſt, & elles avoient auſſi été traduites en Grec ; au lieu que perſonne n'avoit vû les vers Sibyllins, dont il s'agit, avant le ſecond Siecle. Si quelcun les eût vû du tems de Jeſus-Chriſt, ou même peu après, & que les Payens euſſent été convaincus de leur antiquité, il n'y avoit rien, qui pût être plus efficace, pour la converſion des Payens ; puis

puis qu'ils ſont infiniment plus clairs, en faveur du Chriſtianiſme, que les oracles des Prophetes Hebreux. Cependant perſonne n'en parla, en ce tems-là.

Pour détruire la force de ces raiſonnements, & de pluſieurs autres ſemblables; on oppoſe un grand nombre de Peres du II. du III. & du IV. Siecles. Mais leur autorité n'eſt pas d'un aſſez grand poids pour diminuer celui des raiſons, qu'on a rapportées. Il n'y a point d'autorité, qui puiſſe être oppoſée à une verité claire. Tout ce qu'on doit aux Peres, en ſemblables occaſions, c'eſt de leur pardonner leurs bévuës, & de croire qu'ils ſe ſont trompez de bonne foi & par imprudence. Il y en a même quelques uns d'entre eux, qui paroiſſent avoir douté de la verité de l'opinion de leur tems; comme *Origene* & S. *Auguſtin*, dont on pourra voir les paroles, dans le Livre même.

Il y a eu d'habiles gens, qui convaincus de la ſuppoſition des Livres Sibyllins, tels que nous les avons, ont tâché de ſauver l'honneur de l'Antiquité, en diſant que les Peres avoient vu d'autres Livres Sibyllins. Mais les vers que *Juſtin* Martyr rapporte comme

me Sibyllins, ſe trouvent dans le recueuil que nous en avons, & les autres, que l'on produit, ont les mêmes marques de ſuppoſition. L'Acroſtiche, par exemple, cité par *Conſtantin* & par S. *Auguſtin*, dont les lettres initiales forment des mots Grecs, qui ſignifient *Jeſus-Chriſt fils de Dieu, ſauveur, croix* ; cet Acroſtiche, dis-je, eſt viſiblement ſuppoſé. C'eſt ce que l'on remarque ſur l'an CLXV, 3.

Blondel accuſe l'Auteur des vers Sibyllins de quatre erreurs. La 1. eſt que *les Ames de tous les Hommes deſcendent dans les Enfers & y ſont retenues, juſqu'au jour de la réſurrection de leurs corps.* La 2. que, *dans l'embraſement géneral du Monde, le feu purgera les Ames & les Corps des Saints.* La 3. que *le Paradis Terreſtre exiſte encore, afin que quelques uns des Saints s'y retirent après la réſurrection des Corps* : La 4. *qu'après la réſurrection, Jeſus-Chriſt regnera mille ans, ſur la terre.* On ne peut pas nier que l'Auteur des Livres Sibyllins n'ait ſoûtenu ces ſentimens ; mais il faut auſſi avouer que pluſieurs des plus anciens Peres ont été dans les mêmes penſées, comme *Blondel* le prouve au long, par quantité de paſſages, ſoit à cauſe de l'au-

l'autorité des prétendues Sibylles ; ſoit que l'on eût alors reçu ces opinions, ou ſur de fauſſes traditions, ou ſur de mauvaiſes explications de l'Ecriture, ou ſur des conjectures téméraires; qui, avec le tems, avoient aquis la même autorité, que ce qui étoit vrai. On peut voir par-là que ce n'eſt pas en vain que nous avons dit, ſur la premiere année du II. Siecle, qu'il s'y étoit introduit bien des fauſſes opinions.

L'Année CXXXII. *Barchochba*, qui étoit un brigand qui faiſoit le Meſſie, parmi les Juifs, y cauſa une très-grande ſédition. Ces malheureux furent enſuite accablez, par les armes des Romains ; quoi que ce ne fût pas ſans peine, parce que les Juifs ſe défendirent en gens deſeſperez. Je ne mets cet Article ici, que pour dire que l'on a eu ſoin de mettre par tout ce qui regarde l'Hiſtoire Judaïque ; quoi que je ne puiſſe pas en parler en cet Extrait, pour n'être pas trop long. Il y avoit un Auteur Chrétien de Pella, à l'orient du Jourdain, nommé *Ariſton*, qui avoit écrit quelque choſe de cette guerre, ſelon le témoignage d'*Euſebe*, & duquel on parle ſur l'an CXXXIV. & ſur l'an CXXXVI. Sur l'année CXXXV. on dit quelque choſe du rétabliſſe-

tabliſſement de Jeruſalem, par Hadrien, ſous le nom d'*Elie Capitoline*, & du retour des Chrétiens dans cette ville; pendant que l'approche en étoit interdite aux Juifs, ou qu'ils payoient beaucoup d'argent, pour avoir la liberté d'aller pleurer, ſur le lieu, la deſtruction de cette ville.

On a trouvé à propos ſur l'année CXXXVIII. d'examiner les prétendus miracles que l'on a attribuez à Hadrien, peu de tems avant qu'il mourût, & à cette occaſion on a rappellé ceux, que l'on dit que Veſpaſien fit à Alexandrie. Je mettrai ici, en peu de mots, ce que c'eſt. *Tacite* raconte que Veſpaſien étant à Alexandrie, en attendant le vent, pour retourner en Italie, il arriva quelques miracles, *par leſquels parut*, dit-il, *la faveur céleſte, & que les Dieux penchoient de côté de Veſpaſien.* Ce ſeul début de *Tacite* rend ſuſpect ce qu'il raconte dans la ſuite, parce qu'il paroit par-là qu'il étoit de l'interêt de Veſpaſien, que l'on crût à Alexandrie, dont la populace étoit extrémement ſuperſtitieuſe, que les Dieux ſe déclaroient pour lui; ce qui étoit propre à retenir l'Egypte, dans l'obeïſſance. Mais premierement, il ne fit pas aſſez de bien au Monde, pour croire

croire que la Providence Divine ſe déclarât, pour lui, par des miracles. Il étoit extrémement avare & mettoit des impôts ſur tout. Son fils ainé Tite auroit pu faire beaucoup de bien, s'il avoit vêcu plus long-tems ; mais ſon frere Domitien fit infiniment plus de mal, que ſon Ainé n'avoit fait de bien. Pour la verité du Fait, on ne peut pas s'en fier à ce que l'on en diſoit, parce qu'il n'étoit ſûr, pour perſonne, de nier ce que l'Empereur ſouhaitoit alors que l'on crût. Il eſt dangereux de découvrir les artifices du Gouvernement & il y a tout à eſperer, pour ceux qui les ſoûtiennent. Enſuite, quand il s'eſt écoulé quelque tems, & que les indices de la fauſſeté d'un Fait n'exiſtent plus ; on ne peut plus, quand même il n'y a plus de danger, la prouver dans les formes, & même on ne s'en met plus en peine ; ce qui fait que le Menſonge tient enfin la place de la Verité. Tout le contraire, de ce qu'on vient de dire, ſe trouve dans les miracles de Jeſus-Chriſt. C'étoit une choſe, qui méritoit, que la Providence Divine marquât, par des miracles, qu'elle s'en mêloit ; il s'agiſſoit de corriger les mœurs dépravées de tout le Genre Humain, & de lui procurer le Salut.

Salut. Bien-loin qu'il fût avantageux, parmi les hommes, de ſoûtenir la verité de ces miracles; c'étoit une choſe très-dangereuſe, pour ceux qui les publioient les premiers. Au contraire ceux, qui les attaquoient, n'avoient non ſeulement rien à craindre; mais il y avoit de l'honneur & de l'avantage, pour eux. Les preuves de la verité de la dépoſition des Apôtres ſubſiſtent encore dans leurs Livres & dans l'hiſtoire de leur conduite.

Mais écoutons ce que *Tacite* raconte des Miracles de Veſpaſien : „ Un „ aveugle connu, *dit-il*, du peuple „ d'Alexandrie, ſe vint jetter à ſes „ genoux, demandant qu'il le guérît. „ Il diſoit qu'il avoit reçu un avertiſſe„ ment du Dieu Serapis, que cette „ nation ſuperſtitieuſe adore particu„ lierement, qui lui ordonnoit de le „ faire. Il prioit le Prince de lui „ mouiller les jouës & les yeux, de ſa „ ſalive Un autre, eſtropié de la „ main, le prioit, par ordre du même „ Dieu, de lui marcher ſur la main. „ Veſpaſien s'en moqua d'abord & le „ refuſa; & comme ils le preſſoient, „ il craignoit d'un côté, que le bruit „ de ce menſonge ne ſe répandît; & „ d'un autre, à cauſe de leurs prieres

„ & de leurs flateries, il eſperoit que
„ cela pourroit réüſſir. Enfin il or-
„ donna aux Médecins de voir ſi, par
„ quelque remede humain, on pou-
„ voit rendre la vuë à cet aveugle &
„ guérir la foibleſſe de la main de ce
„ manchot. Les Médecins prouverent,
„ par divers raiſonnemens, que l'un
„ n'avoit pas tout-à-fait perdu la faculté
„ de voir & que la vuë lui reviendroit,
„ ſi l'on ôtoit ce qui l'empêchoit; & que
„ l'on pouvoit rétablir le membre af-
„ foibli de l'autre. Ils ajoûtoient que
„ c'étoit peut-être *la volonté des Dieux,*
„ *& que le Prince avoit été élu*, par
„ leur intervention; enfin que la gloi-
„ re d'avoir guéri ces gens-là revien-
„ droit à l'Empereur; & que, ſi cela
„ n'arrivoit pas, la raillerie retombe-
„ roit ſur ces malheureux. Veſpaſien
„ donc croyant qu'il pouvoit tout eſ-
„ perer de ſon bonheur, & qu'il n'y
„ avoit plus rien d'incroyable à ſon
„ égard, executa le commandement
„ du Dieu, d'un viſage gai, pendant
„ que la multitude préſente étoit dans
„ l'attente de l'évenement. Dans l'inſ-
„ tant, le manchot recouvra l'uſage
„ de ſa main & l'aveugle vit la lumie-
„ re. Des gens, qui y étoient, aſſu-
„ rent encore à préſent, l'un & l'au-
„ tre,

„ tre, quoi qu'ils ne gagnent rien à
„ mentir.

Mais on doit remarquer I. qu'il étoit très-facile aux gens de Veſpaſien de ſuborner deux hommes pour cela, en leur donnant quelque peu d'argent, puiſque la ville d'Alexandrie étoit pleine de canaille fourbe & avide du gain; outre qu'il n'y avoit rien à craindre, pour ces gens-là, qui pouvoient être ſoûtenus par les Prêtres de Serapis, qui comprenoient facilement, que la choſe ne pouvoit qu'être honorable à leur Dieu & profitable pour eux: II. que Veſpaſien, pour ne point paroître ſavoir la fourberie, dut jouër la comedie, comme il fit, en ſe moquant d'abord de ces hommes, & en refuſant de faire ce qu'ils demandoient: III. qu'inſtruits, par ceux, qui étoient les auteurs de cette tromperie politique, de ce qu'il falloit faire, ils le preſſerent encore plus de le leur accorder: IV. qu'on n'avoit que faire du Conſeil des Médecins, que pour déclarer que les maladies, dont il s'agiſſoit, étoient ordinairement incurables; quoi qu'il pût arriver quelquefois qu'on les guérît, par des remedes, dont perſonne ne pouvoit s'aſſurer: V. que néanmoins ce que l'aveugle & le manchot,

demandoient n'étoient pas des remedes propres à les guérir, de leur nature ; puis qu'il n'y auroit point eu de Miracle, s'ils avoient été guéris, par des remedes preſcrits par les Médecins : VI. qu'à cauſe de cela, les Médecins ne répondirent pas en Médecins, mais en Politiques inſtruits de la maniere de gouverner les peuples, par des fourberies, & rapporterent le tout à la faveur des Dieux, envers Veſpaſien ; en ajoûtant que s'il ne guériſſoit pas ceux, qui ſe préſentoient à lui, il ne courroit aucun riſque ; ce qui étoit ce que Veſpaſien ſouhaitoit qu'ils lui répondiſſent ; & qu'il ſemble que *Suetone* s'eſt apperçu de la tromperie, puis qu'il commence ainſi à raconter le Fait, au Ch. 7. de la vie de Veſpaſien : *il manquoit de l'autorité & de la majeſté à Veſpaſien, parce qu'il étoit devenu depuis peu Empereur, & ſans qu'il s'y attendît. Il eut ce qui lui manquoit* &c : VII. qu'il y a quelque petite difference, entre la narration de *Tacite* & celle de *Suëtone*, puiſque le premier dit que l'un de ces hommes étoit *eſtropié* de la main, & le ſecond que c'étoit *de la cuiſſe* : VIII. qu'il n'étoit nullement étrange que la choſe fût encore racontée ainſi, lors qu'il n'y avoit plus rien

à

à gagner ; parce que tous ceux, qui étoient préſents, n'avoient pas été du ſecret, de peur qu'il ne fût éventé, & qu'il y a toûjours aſſez de gens credules & prêts à raconter ce dont ils ne ſont point aſſurez : IX. que l'uſage *de la ſalive*, pour rendre la vuë à l'aveugle, eſt une mauvaiſe imitation du miracle de Jeſus-Chriſt, dont il eſt parlé Jean IX. 6.

On doit remarquer au contraire, que perſonne ne pouvoit favoriſer, ou flatter Jeſus Chriſt, par l'eſperance du gain, & qu'il y avoit même du danger à le faire : Qu'il ne faiſoit aucune oſtentation de ſes miracles, qu'il refuſoit même ſouvent aux Incredules : Qu'il n'en faiſoit aucun, en doutant s'il pourroit guérir les Malades, qui ſe préſentoient à lui, mais aſſuré du pouvoir qu'il en avoit reçu de Dieu : Qu'il ne conſultoit point les Médecins, pour ſavoir ſi les Malades pouvoient être guéris, ou non, par des remedes ; ni ne prenoit pas ſes précautions, en cas qu'il ne leur pût pas rendre la Santé, afin que ſa réputation n'en ſouffrît pas : Qu'enfin il ne cherchoit aucun Royaume terreſtre, mais qu'au contraire il évitoit, avec ſoin, ce qui l'en auroit pu faire ſoupçonner;

quoi que bien des gens ſouhaitaſſent, qu'il ſe déclarât Roi des Juifs.

Pour parler des miracles, attribuez à Hadrien, il faut ſavoir qu'il étoit extrémement malade, qu'il ne pouvoit plus ſouffrir ſes douleurs, & qu'il avoit voulu ſe tuer lui-même; lors qu'on prétend, qu'ils arriverent. Il vint une certaine femme, ſi l'on en croit *Spartien* au Ch. V. de la vie de cet Empereur, qui dit qu'elle avoit été avertie, par un ſonge, d'empêcher qu'Hadrien ne ſe tuât, parce qu'il recouvreroit la ſanté; mais que n'ayant pas obeï à cet avertiſſement, elle étoit devenue aveugle, qu'elle avoit néanmoins reçu encore le même ordre, & qu'il lui avoit été commandé de lui baiſer les genoux; avec promeſſe qu'elle recouvreroit la vuë, ſi elle le faiſoit. Après quoi, ſelon le même Hiſtorien, elle recouvra la vuë; quand elle ſe fut lavée les yeux, avec de l'eau d'un Temple, d'où elle étoit venue. Il vint auſſi un aveugle né de Pannonie, comme Hadrien avoit la fievre, il le toucha & recouvra l'uſage de ſes yeux; au même tems qu'Hadrien recouvra lui-même la ſanté.

On voit bien qu'il y a ici quelque choſe d'imité du Miracle Jeſus-Chriſt.

Trois

Trois raiſons ont pû engager Antonin, ou ceux qui avoient ſoin d'Hadrien, à employer ces imitations. La premiere étoit le deſſein de calmer l'inquietude d'Hadrien, qui pouvoit croire par-là que les Dieux avoient ſoin de lui, & qu'il guériroit. La ſeconde étoit qu'Antonin n'étoit pas fâché de voir la dignité Imperiale devenir par-là plus reſpectable; puis qu'on croiroit que le Ciel prenoit un ſoin particulier d'Hadrien, & qu'il y avoit quelque choſe de divin en lui; parce que ſon attouchement faiſoit des Miracles, comme avoit fait autrefois celui de Veſpaſien. En troiſiéme lieu, on peut ſoupçonner légitimement Antonin, ou ſes Amis, d'avoir voulu par-là arrêter les progrès du Chriſtianiſme; en lui oppoſant des miracles, faits par les Dieux, & ſemblables à ceux de Jeſus-Chriſt. Pour cela, il leur fut facile de ſuborner une femme, & je ne ſai quel homme de Pannonie; dont la premiere dit qu'elle avoit recouvré la vuë, & le ſecond qu'il en avoit joui, pour la premiere fois, après avoir touché Hadrien, par l'avertiſſement des Dieux; quoi qu'ils n'euſſent point été aveugles. Si l'on dit que la fievre quitta, après cela, cet Empereur; il n'y a rien

de plus commun, que de voir l'ardeur de la fievre s'éteindre enfin, par la foibleſſe des malades. Si un Dieu l'avoit chaſſée de ſon corps, il falloit qu'Hadrien recouvrât la ſanté, & qu'il vêcût au moins pendant quelques années. Auſſi les Payens mêmes, s'apperçurent-ils de la fourberie; puis que *Spartien* dit que *Marius Maximus*, Hiſtorien exact & célebre, avoit dit que ce n'avoit été qu'une choſe feinte, *hæc per ſimulationem facta.* Si on ne s'en moqua pas publiquement, ce ne fut que par reſpect pour Antonin. On voit par-là que les prétendus miracles de Veſpaſien & d'Hadrien n'ont rien, qui puiſſe être comparé avec ceux de Jeſus-Chriſt; dont les circonſtances furent toutes differentes & atteſtées par des témoins, qui en confirmerent la verité, par la perte de leurs vies.

Sur l'année CXXXIX. on parle de la I. Apologie de *Juſtin* Martyr, qui eſt la plus ancienne qui nous reſte, ſur laquelle on fait diverſes remarques, dont on avoit déja publié une partie au II. & au III. Volume de la *Bibliotheque Choiſie.* Cela empêchera qu'on ne s'y arrête ici. On y verra particulierement la deſcription que *Juſtin* y fait des Aſſemblées des premiers Chrétiens

tiens & la maniere dont ils célebroient l'Euchariſtie ; avec des réflexions, qui ſervent à mieux entendre ce qu'il dit. Quoi qu'on ne diſſimule point les endroits de cette Apologie ; où il ſemble s'éloigner de la Verité ; on ne manque pas de donner à ſa ſincerité & à ſes autres vertus les loüanges, qu'elles méritent. On fait, à l'année ſuivante, de ſemblables remarques, ſur le Dialogue de *Juſtin* & de *Tryphon*, dont on releve divers bons endroits, & d'autres où *Juſtin* s'eſt trompé. On ſoupçonne fort que *Juſtin* n'ait compoſé cette Conférence, avec un Juif, ſans l'avoir néanmoins jamais euë ; à la maniere des Dialogues de *Platon*, que ce Philoſophe fait avoir à Socrate, avec des gens, à qui il n'avoit jamais rien dit de ſemblable, & qui ne lui avoient jamais répondu ce que Platon leur met à la bouche. C'eſt ainſi encore que *Ciceron* a compoſé quantité d'Entretiens, que les perſonnes, qu'il fait parler, n'avoient jamais eus enſemble, comme il le témoigne lui-même. *Juſtin* ne paroît pas avoir pû réciter, mot pour mot, tant de longs paſſages de l'Ancien Teſtament, ſur le champ. *Tryphon*, avec qui il s'entretient, paroît beaucoup plus facile à lui accor-

der bien des choſes, que les Juifs ne le ſont ordinairement. Il parle comme auroit pû faire un Catechumene, qui n'auroit fait des objections, que pour s'inſtruire, & non pour réfuter *Juſtin*; & il ſe tait en des endroits, où il auroit pu le redreſſer, ſi ce Juif avoit eu la moindre connoiſſance de la Langue Hebraïque. Par exemple, *Juſtin* dit que * *Satanas*, vient de *Sata*, qui ſignifioit un *transfuge*, & de *Nas*, qui vouloit dire *ſerpent*. Ceux qui ſavent tant ſoit peu d'Hebreu ſavent que *Satan*, ou *Satana*, ſelon la prononciation Syriaque, n'eſt qu'un ſeul mot, qui ne ſignifie qu'*un adverſaire*. Ce n'eſt ni une choſe douteuſe, ni qui demande de l'érudition, pour la ſavoir; & un Juif n'auroit pas pardonné cette faute au bon *Juſtin*. Il en eſt de même de l'explication du mot *Iſraël*, † qu'il propoſe comme quelque choſe de conſéquence. Il prétend que ce mot ſignifie *un homme qui vainc une puiſſance*, & cherche dans la ſyllabe שי *jis* le mot איש *iſch*, un homme, qui n'y eſt point, parce qu'il ne ſavoit pas comment ces mots s'écrivoient en Hebreu. Il ſignifie proprement, comme on l'a fait voir,

* *Voyez le* §. XXII.
† *Voyez le* §. XXIV.

voir, *il vaincra un Dieu*, c'eſt-à-dire, un Ange.

On remarque * que les fautes, que *Juſtin* peut avoir commiſes, dans ces deux Ouvrages, ne ſont nullement en des choſes eſſentielles; & l'on ſe perſuade même, que ce n'eſt pas ſans raiſon, que la Providence Divine n'a pas fait en ſorte que les Chrétiens de ce tems-ci euſſent le talent de raiſonner exactement, de diſpoſer bien leurs penſées, & de les exprimer élegamment; mais de peur que les Payens, ou les Juifs ſoupçonneux ne cruſſent que ces Chrétiens étoient les auteurs du Chriſtianiſme, ou du moins qu'ils l'avoient perfectionné & embelli, & le ſoûtenoient par les agrémens de leur ſtyle, par leur eſprit, & par la régularité de leurs mœurs; de ſorte que le tout ſe faiſoit, par des conſeils purement humains, ſans que Dieu s'en mêlât, plus qu'il ne s'étoit mêlé de l'établiſſement des Sectes Philoſophiques; dont *Juſtin* a expliqué, à peu près de même, la naiſſance. Au contraire la Religion Chrétienne provignée par des gens, qui n'étoient point ſavans, n'a pas pû paſſer pour une production de leur eſprit, ni pour une doctrine

* *Sur l'an* 139. §. XXXIV.

qu'ils euſſent embellie ; tous ceux, qui l'ont connue, l'ont attribuée toute entiere à Jeſus-Chriſt ſon premier Fondateur. Comme l'excellence de ſa Religion ne rendit pas les Chrétiens meilleurs raiſonneurs & plus éloquents, qu'ils n'étoient auparavant ; s'il leur eſt échappé quelque choſe, qui n'étoit pas bien, ou qui n'étoit pas aſſez exact ; leur peu d'habileté, à cet égard, n'a point fait de tort à la Religion Chrétienne. On a cru devoir remarquer cela, en peu de mots, afin que perſonne ne s'étonnât que ceux, qui ſuccederent aux Apôtres, n'aient pas été plus ſavans, & plus éloquens qu'ils n'étoient ; ou de peur qu'on ne leur attribuât, comme font bien des gens, beaucoup plus d'érudition, qu'il n'en paroît dans leurs Ecrits ; ſous prétexte qu'il ſembleroit autrement que la Providence Divine n'auroit pas aſſez pourvû à la propagation de la Religion Chrétienne. C'eſt ce qu'ont fait pluſieurs de ceux, qui ont écrit l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, peutêtre par un principe de Religion ; mais leur conduite, en cela, n'eſt pas fondée ſur la Verité.

On dit * en particulier, du Dialogue

* *Sur l'an* 140. §. XXIV.

gue avec Tryphon, que ſi cette piece étoit tombée entre les mains de Juifs habiles dans la Langue Hebraïque, bien-loin de les convertir, elle auroit pu les endurcir davantage. Ainſi ſi en ce tems-là, il y eût des Juifs, qui embraſſerent ſincerement la Religion Chrétienne, ce fut pour d'autres raiſons; & la Providence Divine éclatte davantage en cela, que ſi les Chrétiens du II. Siecle avoient été plus ſavans. On fut redevable de la propagation de la Religion Chrétienne, non à leur eſprit; mais à l'excellence même de la Religion, qu'ils ne défendoient pas toûjours aſſez bien.

Sur l'année CXLI. on réfute les ſentiments de *Marcion*, qu'il avoit apris de *Cerdon*, qui les avoit tirez lui-même des anciens Gnoſtiques. Ces gens-là ſe copioient les uns les autres, & débitoient, comme de belles choſes, des abſurditez monſtrueuſes. Marcion diſoit, au rapport de S. *Irenée*, que le Dieu, que la Loi & les Prophetes annonçoient, étoit l'auteur des maux, qui arrivoient, qu'il aimoit les guerres, & qu'il étoit inconſtant. Que Jeſus étoit venu du Pere, qui eſt bien au-deſſus du Dieu Créateur du Monde; qu'il avoit été en Judée, du tems

de Ponce Pilate, qui étoit Intendant de l'Empereur Tibere ; qu'il s'étoit manifeſté à ceux qui étoient en Judée, ſous la forme d'un homme ; qu'il avoit diſſout la Loi & les Prophetes, & tout ce qu'avoit fait celui qui avoit créé le Monde; lequel Créateur il appelloit *Coſmocrator*, ou maître du Monde. Marcion avoit mutilé l'Evangile de S. Luc, où il s'agiſſoit de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & dans les paſſages où Jeſus-Chriſt appelle le Créateur *ſon Pere* ; & avoit de même ôté, dans S. Paul, tout ce qu'il y avoit, concernant cette même verité, & les citations des propheties de l'A. T. touchant la venue de Jeſus-Chriſt.

Il enſeignoit encore qu'il n'y auroit que les Ames, qui auroient reçu le Marcioniſme, qui ſeroient ſauvées, & que pour le Corps, qui avoit été pris de la terre, il n'auroit aucune part à la félicité : Que néanmoins Caïn, les Sodomites, les Egyptiens, & en géneral les Payens, avoient été ſauvez, par le Seigneur, & reçus en ſon Royaume, lors qu'il étoit deſcendu aux Enfers & qu'ils avoient accouru à lui ; mais que pour Abel, Enoch, Noë & les autres juſtes deſcendus d'Abra-

d'Abraham, avec tous les Prophetes, ils n'avoient eu aucune part au ſalut; parce qu'ils avoient cru que leur Dieu, ſelon ſa coûtume, les tentoit & qu'ils avoient refuſé de croire à la prédication de Jeſus-Chriſt, de ſorte que leurs Ames étoient demeurées aux Enfers.

On voit par-là que Marcion recevoit les deux Principes, l'un Bon & l'autre Mauvais, des anciens Gnoſtiques, & qu'il differoit des Valentiniens, plûtôt dans les paroles, que dans les choſes. S. *Irenée* accuſe tous ces gens-là d'avoir cru que l'Ancien Teſtament eſt contraire au Nouveau; à cauſe de quoi ils prétendoient que le Dieu des Juifs n'étoit pas le vrai Dieu, & accuſoient les Apôtres de ne les avoir pas ſû diſtinguer. Les Marcionites rejettoient tout l'Ancien Teſtament, & le Nouveau, excepté l'Evangile de S. Luc & dix Epîtres de S. Paul; après avoir mutilé & changé cette partie de l'Ecriture Sainte, comme ils le trouvoient à propos.

S. *Irenée* avoit promis de réfuter les Marcionites; mais on ne ſait pas s'il l'avoit fait. Il ne nous reſte rien dans ſes Ecrits, qui les regarde en particulier. I. Ils concluoient, mal à pro-

propos, que le Dieu de l'Ancien Teſtament n'étoit pas celui du Nouveau, de ce qu'il paroît par l'Ancien Teſtament qu'il avoit puni pluſieurs méchants hommes & même des Nations entieres, à qui il avoit voulu que les Iſraëlites fiſſent la guerre. Il n'envoyoit pas ces punitions à ceux, qui les avoient méritées, ſimplement pour leur faire du mal, ou parce qu'il prenoit plaiſir à la vengeance. Ce ſont là des paſſions indignes de Dieu, & que la révelation de l'A. T. condamne. Il vouloit conſerver la République d'Iſraël, défendre les gens de bien, qui y étoient, contre les méchants, & empêcher que la Vertu ne s'éteignît entierement, parmi les hommes; en puniſſant quelques perſonnes vitieuſes & les peuples les plus corrompus.

II. Si l'on dit qu'il étoit d'un Etre bon & qui prévoyoit ce qui arriveroit, s'il laiſſoit faire les hommes, de prévenir leurs pechez & par conſequent les peines, qui n'ont été établies, que pour punir la deſobeïſſance; ce qu'il auroit fait, s'il avoit créé les hommes, de maniere qu'ils ne puſſent pas déchoir; c'eſt-là une objection contre le Créateur, que l'on pouvoit rétorquer contre les Marcionites & autres

ſem-

ſemblables, qui reconnoiſſoient un Bon Principe, plus puiſſant que le Mauvais, & qui néanmoins n'empêchoit pas que le mal n'arrivât. III. Ce n'étoit pas d'un bon Créateur d'empêcher que les hommes ne puſſent pecher; à moins qu'on ne dît, 1. qu'il ne pouvoit point produire de Créature libre; car ce qui eſt libre peut également devenir pire, ou demeurer attaché au Bien, ou ſe repentir après avoir peché: 2. qu'il ne peut y avoir aucune Vertu, qui puiſſe être recompenſée, parce qu'elle eſt libre; ſous prétexte que cette Vertu eſt changeante, & ſujette à laiſſer prendre ſa place au Vice: 3. qu'il ne peut y avoir aucune Miſericorde, en Dieu, parce que cette Vertu ſuppoſe des miſerables; c'eſt-à-dire, des gens, qui ſe ſont attirez du mal, par leurs fautes; ce qui eſt dépouiller Dieu d'une très-grande Vertu, & d'une des plus grandes marques de ſa puiſſance, qui a éclatté, d'une maniere toute ſinguliere, dans la production des Créatures libres. IV. C'étoit une très-grande abſurdité, que de dire que Jeſus-Chriſt étoit venu, pour détruire les œuvres du Créateur; puis que *Marcion* ne ſavoit rien de Jeſus-Chriſt, que par le

N. T. où l'on trouve tout le contraire. C'eſt être inſenſé, que d'en vouloir retrancher les endroits oppoſez à la doctrine de Marcion. V. Outre cela, comment pouvoit-on dire que Jeſus-Chriſt étoit venu pour détruire les œuvres d'un Créateur mal-faiſant; puis que Jeſus-Chriſt n'a point fait de changement, parmi les hommes, que d'ouvrir, dans l'Egliſe Chrétienne, une Ecole publique de Vertu; où ils ſont inſtruits dans les bonnes mœurs, dès leur Enfance, & où quantité de perſonnes deviennent veritablement vertueuſes, pendant qne d'autres s'abandonnent librement au Vice? VI. Jeſus-Chriſt n'a pas délivré tous les hommes, ni même les bons de toutes ſortes de maux, ſur la Terre. *Marcion* n'avoit donc pas ſujet de ſe vanter de mieux répondre à la queſtion, *d'où vient le Mal?* que les Chrétiens, qui avoient de meilleurs ſentimens que lui. Mais on traitera cette queſtion plus à fonds, dans un autre Volume, où l'on parlera des Manichéens.

Il étoit facile de répondre à *Marcion*, à l'égard des contradictions qu'il trouvoit dans l'Ancien Teſtament, & de la difference des commandemens

de

de la Loi & de l'Evangile ; en expliquant les paſſages, qui l'embarraſſoient, & montrant la difference des deux Alliances; comme on le fait ici en peu de mots, & comme on l'a fait plus au long, dans les *Prolegomenes*.

Sur l'Année CXLII. avant que de paſſer aux ſentimens des diſciples de *Valentin*, on rapporte un Symbole de S. *Irenée*, dans lequel il dit que tous les Chrétiens s'accordoient. Je ne le mettrai pas ici, je dirai ſeulement que le Symbole *des Apôtres*, comme on le nomme, a été tiré de ces anciens Abregez de la doctrine Chrétienne; & je rapporterai quelques remarques, que j'ai faites à cette occaſion. I. Leur ſimplicité, & leur retenue, par rapport à quelques doctrines abſtruſes, font voir qu'au commencement on ne propoſoit pas, comme néceſſaires au Salut, des dogmes douteux, quoi que reçus, ou obſcurs & qui paſſent la portée de la plûpart des Chrétiens & peut-être de tous; & qu'on ne croyoit pas devoir rien retrancher, ni ajoûter aux Articles, qui ſe trouvent, mot pour mot, dans le Nouveau Teſtament. II. Il paroît encore par-là, que ces Symboles étoient compoſez de mots & d'expreſſions des Apôtres, que l'on

l'on jugeoit alors exprimer assez clairement ce que l'on devoit croire; parce qu'on ne croyoit être plus éclairé qu'eux, que parmi les Gnostiques & ceux, qui les ont suivis. III. Que par la foi d'un seul Dieu, Créateur de toutes choses, les Chrétiens étoient distinguez, non seulement des Payens; mais encore des anciens Héretiques, qui admettoient deux Principes, l'un Bon & l'autre Mauvais, auquel, comme on l'a vû, ils attribuoient la création du Monde. IV. Ils se distinguoient encore d'eux, en faisant profession de croire que Jesus-Christ étoit venu en chair; parce que la plûpart croyoient que le Christ n'avoit pris un corps & n'avoit souffert, qu'en apparence. V. Ils étoient encore distinguez de ces gens-là, en reconnoissant que le S. Esprit avoit inspiré les Prophetes & les Apôtres, pour écrire ce que l'on trouvoit dans leurs livres; car quoique S. *Irenée* nomme seulement *les Prophetes*, il faut entendre, par ces mots, non seulement ceux de l'Ancien Testament, mais encore, & même plus particulierement, ceux du Nouveau; par lesquels le S. Esprit a parlé, plus clairement, & avec plus d'étendue & de force, que par ceux du Vieux. VI.

La

La naiſſance de Jeſus-Chriſt d'une Vierge, ſes ſouffrances, ſa mort & ſa réſurrection ſont entierement oppoſées à ce que les Gnoſtiques & les Valentiniens en diſoient. VII. Ces mêmes gens-là nioient la venue de Jeſus-Chriſt du ciel, pour juger les vivans & les morts reſſuſcitez, dont il eſt parlé très-clairement, en divers paſſages du N. T. VIII. Quoi qu'il ne ſoit pas parlé diſtinctement de la foi, que l'on doit ajoûter aux Livres Sacrez de l'une & de l'autre Alliance; cela eſt compris dans la foi qui eſt duë au S. Eſprit, qui ne nous parle que dans ces Livres. IX. Il n'eſt pas non plus fait aucune mention formelle de la ſainteté de la vie Chrétienne; mais on ne peut pas recevoir ces Livres, ſans croire qu'il faut vivre conformément à ce qu'ils nous enſeignent. X. Par la maniere, dont S. *Irenée* expoſe, dans ſon Symbole, les dogmes du Chriſtianiſme, on voit bien qu'on n'avoit pas encore accoûtumé de les cacher en ce tems-là, comme des myſteres.

Au reſte, il faut encore remarquer que S. *Irenée* témoigne * qu'il n'étoit pas permis aux plus ſavans d'ajoûter rien

à

* *Voyez An.* 142. §. III.

à ces Articles, ni aux moins habiles d'en rien diminuer. Comme on ſe contentoit que le Peuple embraſſât en géneral ces Articles, qui contenoient tout le Chriſtianiſme, & que les Héretiques de ce tems-là rejettoient: on ne ſouffroit point qu'on fît querelle aux plus éclairez, qui pouvoient differer dans la maniere de les expliquer, mais qui recevoient le fonds des dogmes.

On verra, ſur les années ſuivantes, les ſentimens de quelques uns des Diſciples de Valentin, & de quelques autres Héretiques; dont l'Hiſtoire ne doit pas omettre les rêveries, mais dont on ne peut pas parler, en cet Extrait. Tout ce qu'on peut dire c'eſt qu'on a tâché de les éclaircir, autant qu'il a été poſſible, & que l'on y rencontrera peut-être quelques éclairciſſemens, qui ne ſont pas ailleurs. Au moins, je ne me ſouviens pas de les avoir lus.

On a auſſi expoſé les opinions des Montaniſtes, ſur l'année CLVII; & ſur la ſuivante on examine le jugement que S. *Jerôme* en a fait; qui eſt ſans doute un peu inique, comme on l'a montré, par le témoignage d'autres Auteurs. Il y avoit apparemment de la fourberie, dans ceux qui faiſoient

les

tes Prophetes ; mais il y avoit beaucoup de fanatiſme, dans quelques uns de leurs Sectateurs, comme dans *Tertullien*; qui donna dans leurs auſteritez exceſſives, par la véhemence de ſon temperament, qui faiſoit qu'il outroit tout. Il y avoit, dans ſon fait, plus de foibleſſe, que de malice, & bien d'autres apparemment pechoient, de la même maniere que lui.

Sur l'année CLXVII, on parle, en peu de mots, de la II. Apologie de *Juſtin* Martyr, où il témoigne qu'il s'attendoit bien que quelque Philoſophe, tel qu'étoit un certain *Creſcens*, qui étoit un Cynique, contre qui il avoit diſputé, & qu'il avoit réduit au ſilence, le feroit perir, en l'accuſant devant les Magiſtrats. Il offroit à Marc Aurele & à Lucius Verus, de les informer de cette Conférence ou d'en avoir une autre, en leur préſence, & enfin d'inſtruire les Payens de la Religion Chrétienne.

Mais cette Apologie ne produiſit aucun effet, la perſecution recommença plus que devant ; & d'habiles gens ont remarqué que ce fut la quatriéme. Il paroît, en effet, par un paſſage de *Meliton*, que l'on rapporte, qu'en Aſie on maltraita les Chrétiens

tiens, plus qu'on n'avoit fait auparavant. *Juſtin* lui-même ſouffrit le Martyre, comme il l'avoit bien prévu, & on le raporte à l'année CLXV. On fait ici quelque peu de remarques, ſur les autres Ouvrages de *Juſtin*, & en particulier ſur ſon *Exhortation aux Grecs*.

Comme *Juſtin* a été le premier Philoſophe, au moins que l'on ſâche, qui ait ſouffert le Martyre, on a pris occaſion de là d'examiner le jugement, que Marc Aurele a fait de la maniere, dont les Chrétiens mouroient. *Quelle eſt l'ame*, diſoit-il, *qui eſt également prête, ſoit qu'il faille à préſent ſortir du corps*, (pour aller ailleurs) *ſoit qu'elle doive être éteinte, ou diſſipée, ou qu'elle doive ſubſiſter ? J'appelle une ame prête, qui eſt ainſi diſpoſée, par ſon propre jugement, & non par un pur entêtement, ſelon la coûtume des Chrétiens; d'une maniere raiſonnée & grave, en ſorte qu'elle puiſſe perſuader la même choſe à un autre, ſans employer des termes tragiques.* Si l'on ne ſavoit pas que la doctrine des Stoïciens, que M. Aurele ſuivoit, étoit pleine de contradictions, comme *Plutarque* l'a fait voir; on ſeroit ſurpris que cet Empereur, qui n'avoit point peur de la mort, parlât mal de ceux qui la mépriſoient.

Il

Il n'étoit pas permis à un Philoſophe de mépriſer, dans les autres, ce qu'il eſtimoit en lui-même, & dans les ſiens. Mais *il faut*, dit-il, *qu'on le faſſe, par ſon propre jugement, d'une maniere raiſonnée & grave, en ſorte qu'on le puiſſe perſuader à un autre.* Fort bien; mais un Chrétien, qui, environné de Payens furieux, ou qui ſe moquoient de lui, & lui promettoient la vie, pourvu qu'il ſacrifiât aux Dieux, mouroit néanmoins; pour ne pas mentir, ni de bouche, ni par ſes actions; parce qu'il ne croyoit pas qu'il fût permis d'abjurer la Verité & qu'il préferoit les Lois de Dieu, à celles des hommes; un Chrétien, dis-je, de la ſorte, n'agiſſoit-il pas, *par ſon propre jugement*? Ne ſe conduiſoit-il pas, *d'une maniere raiſonnée & grave*; lors qu'après avoir découvert la fauſſeté de la Religion Payenne, & reconnu la Verité de celle de Jeſus-Chriſt, il ſe préparoit tranquillement à la mort; s'il arrivoit qu'il ne la pût éviter, que par un Menſonge? Il eſt auſſi ſurprenant qu'un Stoïcien, dont le livre eſt tout plein d'exaggerations *tragiques*, c'eſt-à-dire, enflées & affectées, reprochât aux Chrétiens, qu'ils ne ſavoient pas mourir, ſans tenir des diſcours *tragiques*.

Les Chrétiens n'uſoient point d'exagge-ration, lors qu'ils diſoient qu'il falloit rendre, de bonne grace, la vie à Dieu, qui l'avoit donnée, quand il la rede-mandoit, plûtôt que de renoncer à lui; ou lors qu'ils aſſuroient que cette vie, courte & pleine de chagrins & de peines, n'étoit pas comparable à une félicité éternelle; ni une mort, qui ne dure que peu de tems, à des ſupplices, ſans fin, qui attendoient les méchans, & ceux qui abandonnoient la Verité. Si quelques uns d'entre eux, cruelle-ment tourmentez, & pleins des ap-proches de la mort, & de l'eſperance du Bonheur, dont ils alloient jouir, diſoient, comme hors d'eux mêmes, des choſes, qui étoient au-deſſus de la por-tée de la populace Payenne, falloit-il at-tribuer cela à un *entêtement*? On devoit plûtôt reprocher ce deſordre de cerveau à ceux, qui tourmentoient cruellement des innocens; parce qu'ils ne vouloient pas faire des choſes, qu'ils croyoient fortement leur être défendues & des-agréables à la Divinité? Suppoſons que des Epicuriens euſſent été maîtres de l'Empire, & que, par une ſemblable conduite, ils euſſent cité les Stoïciens, devant leurs Tribunaux, les euſſent menacez des plus affreux ſupplices &

de

de la mort, s'ils ne maudiſſoient pas Zenon, Cleanthe, Chryſippe, & les autres fondateurs de leur Secte, & ne les traitoient pas d'impoſteurs, quoi qu'ils fuſſent perſuadez du contraire; & s'ils ne faiſoient pas ce que ces Philoſophes avoient deſapprouvé, & qu'ils croyoient être défendu; M. Aurele leur auroit-il reproché de *l'entêtement*, s'ils étoient morts courageuſement, plûtôt que de plier? Au contraire, il les auroit louëz, comme on loüoit parmi les Payens, ceux qui avoient mieux aimé mourir, que de faire quelque choſe de deshonête, ou d'impie. Si Socrate avoit voulu parler, contre ſa conſcience, mentir & ſe jetter aux pieds de ſes juges, il auroit ſauvé ſa vie; mais il auroit été couvert d'une infamie éternelle. Il faut dire la même choſe de tous ceux, qui ſont morts courageuſement, plûtôt que de rien faire de ce qu'ils croyoient contraire à la Vertu. On a loué infiniment la conſtance de Socrate & les diſcours pleins d'une noble fierté, qu'il tenoit, ſans ſe laiſſer effrayer par la mort; parce qu'il eſperoit une autre vie, & qu'il étoit perſuadé *qu'il valloit mieux obeir à Dieu, qu'aux hommes*, comme il le diſoit. M. Aurele lui-

même en a fait l'éloge, & il s'eſt viſiblement contredit, en blâmant les Chrétiens d'en faire autant.

Mais il n'y a rien de plus abſurde, ni de plus faux, que le reproche, qu'il faiſoit aux Chrétiens de n'être pas capables de perſuader aux autres, qu'il falloit mourir de la ſorte. Y avoit-il jamais eu aucune ſecte de Philoſophes, qui eût perſuadé non ſeulement à autant d'hommes, mais encore de femme, & d'enfans, de mourir plûtôt dans les ſupplices les plus cruels, que de rien faire de ce qu'ils croyoient être mauvais? Il n'y en avoit aucune, ſans en excepter la Stoïcienne, comme nous l'apprenons d'un homme, dont M. Aurele n'auroit pas mépriſé le témoignage. C'eſt d'*Epictete*, comme nous l'avons dit ſur l'an CIV. Mais ce Philoſophe n'auroit pas trouvé étrange, que les raiſons des Stoïciens ne puſſent donner le même courage à perſonne; s'il avoit penſé que les Stoïciens ne pouvoient promettre aux gens de bien, ni une faveur conſtante des Dieux, pendant cette vie, ni des recompenſes dans une autre; car, comme il paroît, par les pareles de M. Aurele, ils ne ſavoient ſi les Ames ſubſiſtoient ou periſſoient après la mort. Cela é

tant

tant ainſi, les Stoïciens étoient hors d'état de prouver, à qui que ce fût, que la Vertu étoit agréable à la Divinité, & qu'elle haïſſoit le Vice; puis qu'ils ne pouvoient donner aucune marque, ni dans cette vie, ni dans l'autre, qu'ils ne croyoient pas, de la faveur de Dieu envers les Bons, ni de ſon indignation contre les Méchants. Que ſi la Divinité n'avoit, que de l'indifference, pour les uns & pour les autres; que ſeroit-il beſoin que les hommes perdiſſent leur vie, pour ſuivre la Vertu & pour fuir le Vice? Nous répondrons donc à l'exclamation de Marc Aurele: *quelle eſt l'ame* &c. que cette Ame eſt très-malheureuſe, qui ne ſait ni ce que la Vertu peut attendre de la Divinité, ni ce que le Vice en doit craindre; ce qui eſt preſque la même choſe que de ne ſavoir pas, s'il y a un Dieu, ou non. Etre ſatisfait de ſoi même, dans une ſemblable ignorance, & même la louër, pendant qu'on aime la Vertu & que l'on hait le Vice, comme faiſoit cet Empereur, c'eſt ſe contredire ſoi-même.

On a cru devoir cette Apologie aux Martyrs du Chriſtianiſme, contre un Adverſaire, comme Marc Aurele. Dans la ſuite, on examine l'Hiſtoire

que *Lucien* a faite du Philoſophe Peregrinus, & l'on fait voir que ce Rhéteur non ſeulement ne connoiſſoit point la Religion Chrétienne ; mais même lui a fait honneur, en tâchant de la rendre mépriſable ; dans le commentaire, qu'on a fait ſur ſes paroles, que l'on a examinées en détail.

Sur l'Année CLXVI. on parle de l'Apologie d'*Athenagore*, & de ſon traité de la Réſurrection, & ſur tout du premier de ces deux Ouvrages. On en examine divers endroits & particuliérement ce qu'il dit de la S. Trinité. Quoi qu'il ne s'exprime pas clairement, ſi on lit avec attention ce qu'il dit & ſi on le compare avec la maniere, dont ſe ſont exprimez d'autres Peres des premiers Siecles, on trouvera que ſon ſentiment ſe réduit à ceci 1. qu'avant que le Fils *ſortît* du Pere, pour avoir ſon exiſtence particuliere, il y avoit dans le Pere la ſubſtance de la *Raiſon*, qui a eu enſuite ſon exiſtence diſtincte ; puisque Dieu a été, de toute éternité, intelligent & raiſonnable, 2. que Dieu, avant la création, *a fait ſortir* de lui la Raiſon, qui eſt devenue par-là une Perſonne diſtincte, qui n'a pas été faite comme les Créatures, mais qui eſt ſortie de la ſubſtance éternelle du Pere ;

re; 3. que néanmoins ces deux Personnes ſont demeurées jointes, en ſorte que le Pere eſt dans le Fils & le Fils dans le Pere; par l'unité & la puiſſance de l'Eſprit, ce que l'on a appellé depuis *circuminſeſſion*: 4. que cette Raiſon a été l'*Idée* de Dieu, c'eſt-à-dire, qu'elle renfermoit toutes les idées que Dieu a des choſes, ce qui eſt une maniere de parler Platonicienne; 5. qu'elle a été la cauſe efficiente de tout ce qui a été fait. On verra les preuves de cela, dans les Notes. Si l'on demande ſi tout cela eſt vrai, & ſi on le peut prouver, par l'Ecriture; on répond que ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici, mais ſeulement de ce que dit *Athenagore*. Il auroit été ſans doute beaucoup mieux de parler, avec l'Ecriture Sainte; & ne point eſſayer d'expliquer, ce qui eſt inexplicable, ſans une nouvelle révelation. On ne doit pas demander de moi, que je faſſe en ſorte que l'on ait des idées nettes de ce qu'*Athenagore* a voulu dire. Je ne croi pas qu'il en ait eu lui-même, mais je croi pouvoir dire que ç'a été là le ſentiment du Concile de Nicée; comme on le pourra voir, par la ſuite de l'Hiſtoire. On fait de ſemblables remarques ſur l'An CLXVIII. en parlant des Livres

de *Theophile* d'Antioche, & en traitant du Discours de *Tatien* aux Grecs, sur l'An CLXXII.

Sur l'an CLXVII. on fait en abregé l'Histoire de la persecution de Lion, sur la Lettre de l'Eglise de cette ville & de l'Eglise de Vienne. C'est une chose, qui a entierement terni la mémoire des vertus de Marc Aurele. On verra aussi sur l'année CLXIX. le Martyre de S. *Polycarpe* & de quelques autres.

Meliton, Evêque de Sardes, publia, dans le même tems, une Apologie, pour les Chrétiens; dont *Eusebe* nous a conservé quelques fragmens. On prétend que les Apologies des Chrétiens obligerent enfin M. Aurele de défendre, par une Lettre adressée à la Communauté d'Asie, de calomnier davantage les Chrétiens, à cause de leur Religion. On en a une Version Greque, faite par *Eusebe*, & une autre copie à la fin de la II. Apologie de *Justin* Martyr; entre lesquelles il y a assez de difference, comme on le peut voir, en les comparant ensemble. Il seroit fort à souhaiter que l'on eût l'Original Latin, car ces Versions ne paroissent point bonnes & M. Aurele y parle comme un Chrétien, plûtôt que

que comme un Payen, tel qu'il étoit; comme on le verra, en lisant l'Original. Cet Empereur ordonne *que si quelcun continue à faire des affaires à quelcun d'entre les Chrétiens, parce qu'il est Chrétien, l'accusé soit absous, quoi que l'on découvre qu'il l'est effectivement & que le délateur soit puni.* Si cette Ordonnance avoit été donnée, par M. Aurele, ce seroit une grande réparation, qu'il auroit faire à l'innocence des Chrétiens; mais les Versions, que nous en avons, paroissent trop suspectes, pour s'y fier. On n'a pû s'empêcher de s'écrier là-dessus, que s'il y avoit ici une *fraude pie*, comme on parle, ou plûtôt impie, dans cette Ordonnance; c'est-à-dire, qu'elle eût été supposée par des Chrétiens, comme la maniere dont elle est exprimée peut le faire soupçonner; ceux, qui ont commis cette fraude à dessein, quels qu'il soient, mériteroient d'être marquez d'une éteruelle infamie, par la Posterité. Ces gens-là & leurs semblables ont fait en sorte, que nous n'osons pas tout à fait croire des choses apparemment veritables; parce que nous avons de la peine à les distinguer des fictions qu'ils y ont mêlées, & que beaucoup de choses demeurent douteu-

ſes ; que l'on auroit reçuës, comme aſſurées, ſi elles étoient venues à nous, ſans aucun mélange de fauſſetez, & ſi l'on pouvoit toûjours s'aſſurer de la bonne foi des Anciens.

On croit que *Théodotion* publia ſa Verſion en ce tems-ci, & que *Symmaque* eſt venu après lui, quoi que S. *Epiphane* ait cru le contraire. On en verra la raiſon dans l'Original.

Sur l'année CLXXIV. on raconte l'hiſtoire de la Legion *Fulminante*, comme les Chrétiens l'ont nommée. On rapporte d'abord cette Hiſtoire de la maniere, dont elle ſe trouvoit dans *Dion*, & ce que d'autres Payens ont dit de ce fait. Enſuite on la met telle qu'on la lit dans les Auteurs Chrétiens, & l'on tâche de démêler le vrai du faux ; car les Savans ont montré qu'il y avoit ici du mauvais alloi. On ne peut pas entrer dans le détail, à cauſe de la longueur de cet Extrait, & l'Hiſtoire eſt aſſez connue de tout le monde. Voici ſeulement le réſultat de l'examen, que l'on a fait des differentes narrations. C'eſt que les Chrétiens ayant lu, dans les Hiſtoriens Payens, qui avoient écrit la vie de M. Aurele, qu'il avoit obtenu de Mercure par ſes prieres de la pluye à ſon armée, qui

qui manquoit d'eau & qui investie par les Quades ne pouvoit s'en pourvoir ; & se persuadant qu'il y avoit eu quelques Chrétiens, dans son armée ; ils jugerent que les Chrétiens avoient recouru à Dieu, dans un si grand danger, & que c'étoit à leurs prieres ; qu'il avoit accordé de la pluye aux Romains ; sans que ni Mercure, ni M. Aurele y eussent eu aucune part. Comme il étoit tombé de la Foudre, avec la pluye, selon la narration de *Dion*, & qu'ils savoient d'ailleurs qu'il y avoit une Legion nommée *Fulminante*, sans trouver aucune raison de ce nom dans l'Histoire ; ils crurent que cette Legion avoit tiré ce surnom de cet évenement, & qu'elle avoit été toute composée de Chrétiens. Cela fit qu'ils la nommerent aussi *Melitine*, parce qu'ils savoient que la Legion XII. surnommée *Fulminante*, avoit son quartier dans une ville de Cappadoce nommée *Melitine*. Mais ils ne savoient pas que la XII. Legion avoit été nommée *Fulminante*, long-tems avant M. Aurele, & que *Melitine* étoit le nom d'une ville, & non de la Legion. *Eusebe* avoit bien senti que cette Histoire d'une Legion toute Chrétienne, dans un tems où les Chrétiens faisoient scru-

pule d'aller à l'Armée & non ſans raiſon, n'étoit pas fort aſſurée ; puis qu'après l'avoir racontée, il laiſſe à ſes Lecteurs la liberté d'en croire ce qu'ils voudront. Auſſi *Joſeph Scaliger* & *Henri de Valois* ont aſſez dit de choſes, pour en deſabuſer les Lecteurs judicieux, quoi qu'ils n'aient pas ôſé la rejetter entierement.

Cependant ceux qui ont accommodé cette Hiſtoire, à l'avantage des Chrétiens, ou d'autres ſemblables, ayant lû dans *Dion*, que M. Aurele écrivit ce qui s'étoit paſſé au Senat ; ils fabriquerent une Lettre de ce même Empereur, en faveur des Chrétiens, qui ſe trouve auſſi à la fin de la II. Apologie de *Juſtin*. Mais elle a été critiquée, avec tant de juſtice, par *Scaliger* & par d'autres, que perſonne n'oſe plus s'en ſervir. On ne peut pas néanmoins diſconvenir que *Tertullien* & *Euſebe* n'aient ſuppoſé quelque piece ſemblable, dont on dit quelque choſe ſur l'An CLXXXIV.

Sur le CLXXX. qui fut le tems, ou environ, auquel S. *Irenée* acheva ſon Ouvrage contre les Gnoſtiques & les Valentiniens, on fait diverſes remarques, dont on a vu une partie dans l'Extrait de ſes OEuvres, au Tom. XXV.

XXV. P. 2. de la *Bibliothèque Choisie*. On pourra voir dans l'Original ce qu'on y a ajoûté depuis ; car on ne peut pas s'y arrêter.

Comme on a rapporté *Théodotion* au tems de Marc Aurèle, on parle de *Symmaque*, ſous le règne de Coimmode, à l'An CLXXXIII.

L'Année ſuivante, un Chrétien, nommé *Apollonius*, étant accuſé devant Perennis, Préfet du Prétoire ; ce dernier conformément à l'Edit de M. Aurèle, dont nous avons parlé ſur l'An CLXXIV. qui condamnoit à la mort ceux qui accuſeroient les Chrétiens, commença par faire rompre les jambes à ce Délateur, & le fit enſuite mourir. Perennis tâcha après cela en vain d'obliger Apollonius de renoncer à ſa Religion ; il refuſa conſtamment de le faire, & demanda permiſſion de ſe défendre devant le Sénat. On le lui permit, & il défendit, dans cette Aſſemblée, la Religion, par un beau diſcours ; mais il fut condamné, ſelon les Reſcripts de Trajan & d'Hadrien, dont on a parlé ci-deſſus, & par leſquels il étoit ordonné que les Chrétiens accuſez & convaincus, qui ne voudroient pas renoncer au Chriſtianiſme, ſeroient punis de mort. *Euſebe* de qui on a

tiré ce qu'on vient de dire, avoit les Actes de ce Martyre, où toutes les particularitez de cette affaire se trouvoient. Il seroit à souhaiter que ces Actes fussent venus jusqu'à nous, afin que l'on pût voir si *Eusebe* les a suivis. C'étoit une étrange Edit, que cet Edit de M. Aurele, par lequel les Chrétiens, qui se déclaroient tels, devant les Juges, étoient punis de mort; pendant que leurs Délateurs souffroient une mort encore plus cruelle. Si la Religion Chrétienne passoit encore pour un crime digne de mort; il est difficile de comprendre comment cet Empereur pouvoit condamner les Délateurs à un plus grand supplice; ou si ces derniers étoient punis, comment les Chrétiens n'étoient pas relâchez. Il y a une contradiction visible, dans cette conduite, & un semblable Edit auroit été exposé à la censure publique. Il auroit bien mieux valu révoquer l'Edit de Trajan, qui condamnoit à la mort les Chrétiens. D'ailleurs cette conduite de M. Aurele ne s'accorde pas, avec le sentiment de ceux qui croyent que cet Edit n'étoit qu'un effet de la reconnoissance de cet Empereur, qui avoit reconnu que son Armée avoit été sauvée en

CLXXIV. par les prieres des Chrétiens. Comment pouvoit-on condamner à la mort des gens, qui, ſelon ſon témoignage dans une Lettre au Senat, avoient ſauvé cet Empereur & ſon armée? Il y a d'habiles gens, qui ont cru que l'Edit, dont *Euſebe* parle, eſt celui que nous avons rapporté ſur l'An CLXIX. Mais ce dernier Edit fut donné cinq ans, avant que M. Aurele fût en danger, parmi les Quades, & il ne portoit pas qu'on feroit mourir les Chrétiens; mais qu'on les abſoudroit, & que leurs Délateurs, ſeroient punis de mort. On a auſſi montré que ce même Edit, comme il eſt venu juſqu'à nous, n'eſt pas une piece ſur laquelle on puiſſe faire beaucoup de fonds; mais l'Edit, dont il s'agit en cet endroit, eſt encore plus ſuſpect; pour les raiſons que l'on a dites. Ce ne ſont pas néanmoins les ſeuls exemples de pieces ſuppoſées, avant le tems d'*Euſebe*. Depuis on a bien pis fait; car on s'eſt donné la liberté d'embellir les anciennes rélations des Martyres, comme on a voulu. S. *Jerôme* lui même a gâté le Martyre d'Apollonius, ſoit par conjecture, ſoit par négligence, comme on le verra dans l'Original.

Vers

Vers l'année CLXXXVI. il vint à Rome un nommé Praxéas, qui avoit été Confeſſeur de la Religion Chrétienne. Cet homme s'étant oppoſé aux Montaniſtes, s'attira la colere de *Tertullien* ſur les bras; qui écrivit quelque tems après, avec beaucoup de fiel & de violence, contre lui, comme s'il avoit enſeigné *que le Pere étoit deſcendu dans la Vierge, qu'il étoit né d'elle, enfin qu'il étoit le même que Jeſus-Chriſt.* Il eſt néanmoins fort à craindre qu'on ne lui ait plûtôt attribué les conſéquences, que l'on tiroit de ſon ſentiment, que ce qu'il penſoit veritablement. C'eſt ce qui arrive communément dans les controverſes, où il ſe gliſſe trop de chaleur; & outre cela la difficulté de la matiere, dont il s'agit, qui eſt fort au-deſſus de nôtre portée, faiſoit qu'il étoit facile de tourner odieuſement le ſentiment de ceux qu'on n'aimoit pas. Si on lit, avec ſoin, l'Ouvrage de *Tertullien* contre Praxéas, on comprendra bien que ce dernier croyoit un Pere, un Fils & un S. Eſprit; mais qu'il deſapprouvoit ce qu'on diſoit aſſez communément de la maniere, dont ils ſont diſtincts entre eux, & d'où il s'enſuivoit qu'à parler proprement il y avoit

avoit trois Dieux ; quoi qu'ils aſſuraſſent qu'il n'y en avoit qu'un, ſoit à cauſe de l'unité *numerique* du Pere, qui eſt la ſource de la Divinité, comme ils parlent, ſoit à cauſe de l'égalité & de l'étroite union du Fils & du S. Eſprit avec lui.

Si Praxéas s'étoit contenté, comme il devoit, des expreſſions de l'Ecriture, il n'auroit jamais dit (ſi néanmoins il parloit ainſi) que le Pere étoit né de la Vierge, ou qu'il avoit ſouffert ; & ſi les autres avoient auſſi ſuivi le langage des Apôtres, ils n'auroient jamais parlé de maniere, qu'on les pût accuſer de Tritheïſme. *Tertullien* oppoſe ici à Praxéas un Symbole, qui reſſemble à celui de S. *Irenée*, dont on a parlé, & à celui, qu'on nomme des Apôtres. Il n'y a rien-là à redire, parce que ce ſont des expreſſions de l'Ecriture ; mais dans la ſuite, il fait bien voir, que Praxéas n'accuſoit point à tort ceux qui parloient, comme lui, d'admettre trois Dieux. On en a rapporté ici de grands paſſages, qui en convaincront ceux, qui s'imaginent que les Anciens ont été du même ſentiment, que nous ſommes aujourdhui, parce qu'ils parlent quelquefois comme nous. On verra que quand ils étoient

toient preſſez, ils parloient tout autrement.

On trouvera, à l'An CXCIV. & aux ſuivans, l'Hiſtoire de la Controverſe de la Pâque, qui s'échauffa alors, d'une maniere ſcandaleuſe. Les Evêques de l'Aſie Mineure & ceux d'Egypte ſoûtenoient qu'il falloit célebrer la Pâque, la 14. Lune du premier Mois Judaïque, en quelque jour de la Semaine qu'elle ſe trouvât; & ſe fondoient là-deſſus ſur l'uſage de leurs prédeceſſeurs, à la tête deſquels ils mettoient l'Apôtre S. Jean. Au contraire les Evêques d'Occident & pluſieurs de la haute Aſie prétendoient qu'on ne célebrât la Pâque, que le Dimanche ſuivant; & ils citoient l'uſage de S. Pierre & de S. Paul. Cela fait voir l'incertitude des Traditions, puis que moins de cent ans après la mort de S. Jean, & un peu moins de cent-trente après la mort de S. Pierre & de S. Paul, on conteſtoit ſur une pratique; dans laquelle il ſembloit que l'uſage conſtant auroit dû conſerver une uniformité génerale, dans l'Egliſe Chrétienne. Cependant il y avoit, comme l'on voit, deux uſages differents. Cela fait ſoupçonner que puis qu'il n'y a aucun commandement d'ob-

l'obſerver la Pâque, dans le Nouveau Teſtament, ni même aucune autre Fête, les Apôtres n'en impoſerent la néceſſité à perſonne; mais qu'ils laiſſerent faire les Chrétiens, comme ils voulurent, parce que c'étoit une choſe indifferente; de ſorte qu'il s'introduiſit deux uſages differents. Cela fait croire que l'uſage de jeûner, un certain nombre de jours avant Pâque, dont on ne trouve rien dans le N. T. n'eſt pas non plus une tradition Apoſtolique; mais une coûtume qui s'établit en ſuite, par quelques perſonnes dévotes, peu après le commencement du II. Siecle; comme on l'a remarqué, ſur l'An CXCVI, 8.

Cette année-là *Victor*, Evêque de Rome, excommunia tous ceux, qui ne célebreroient pas la Pâque, ſelon l'uſage des Occidentaux; & comme ç'a été là le premier abus conſiderable de l'Excommunication, qui ſe ſoit fait, au II. Siecle, dans l'Egliſe Chrétienne; on fait à cette occaſion quelques réflexions génerales, ſur l'uſage de l'Excommunication; plûtôt pour montrer qu'on en doit prévenir les abus, que pour traiter à fonds de cette matiere. La conduite de Victor fut blâmée, par ceux-là même qui étoient de

de ſon ſentiment, & il révoca ſon Excommunication. Châcun, depuis ce tems-là, obſerva la Pâque, comme il voulut, juſqu'au Concile de Nicée; qui ordonna qu'on la célebreroit par tout, ſelon l'uſage de l'Occident.

En ce tems-ci vivoit, comme on le remarque ſur l'an CXCV. un certain *Theodote*, Corroyeur à Conſtantinople, qui ſoûtint que Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un ſimple homme; ſi l'on en croit un Anonyme, cité par *Euſebe*, & par S. *Epiphane*. On ne peut pas ſavoir ſi le premier eſt digne de foi, parce qu'on ne le connoît pas; & pour le ſecond, il eſt ſi échauffé, en matieres de controverſe, & il ſe trompe ſi ſouvent d'ailleurs, qu'il n'eſt pas ſûr de s'y fier. Il y eut auſſi, vers le même tems, un certain *Artemon*, qu'on a accuſé de la même choſe. Il diſoit, ſi l'on en croit l'Anonyme d'*Euſebe*, que ſa doctrine avoit éte reçuë juſqu'au tems de *Victor*, Evêque de Rome, & que ce fut *Zephyrin* ſon ſucceſſeur, qui commença à ſoûtenir le contraire; ce qui eſt viſiblement faux, comme il paroît par *Juſtin* Martyr, par S. *Irenée*, & par les autres, dont on a examiné la doctrine, ſur cette matie-

matiere, dans ce Volume. Voyez ce qu'on en dit, ſur l'An CXCVIII. Il y eut un autre *Theodote*, Diſciple du précedent, qui ſoûtenoit la même choſe ; comme le dit le même Anonyme, dans *Euſebe*. Cet Auteur inconnu accuſe encore les Théodotiens d'avoir été trop adonnez à la Logique & aux Mathematiques. Cela n'étoit point une mauvaiſe marque, puis que ces Sciences ne trompent point, & que leurs regles peuvent beaucoup ſervir à former l'eſprit, pour éviter l'Erreur & pour défendre la Verité. Il valloit mieux les étudier, comme on a fait depuis, que de cenſurer ceux qui s'y appliquoient. Ce n'eſt pas en raiſonnant, ſelon les regles de l'Art, qui ſont infaillibles, mais en raiſonnant mal, qu'on tombe dans l'Erreur. Ainſi elles ſont contraires à ceux qui ſe trompent, & avantageuſes à ceux qui ſoûtiennent la Verité. Le même accuſe auſſi les Théodotiens d'avoir corrompu l'Ecriture, & d'avoir même beaucoup varié, entre eux. S'ils changeoient quelque choſe, dans l'Ecriture, pour la rendre favorable à leurs ſentimens, ils étoient, ſans doute, inexcuſables ; mais s'ils ne faiſoient que la revoir ſur les anciens Exemplaires, on

on ne les pouvoit pas blâmer ; quoi qu'il pût y avoir de la diverſité, dans leurs reviſions, à cauſe de la varieté des anciens Exemplaires, que l'on ne peut pas toûjours recouvrer en même tems. Mais on ne peut, ni condamner les Théodotiens, ſur les ſeules accuſations de leurs Adverſaires ; ni les abſoudre non plus, parce qu'il ne nous reſte rien d'eux, & que s'ils pouvoient être innocens, ils pouvoient auſſi être coupables.

On ne peut pas approuver le dogme, qu'on leur attribue ; mais on ne peut pas approuver non plus les manieres d'expliquer le dogme de la S. Trinité, dont on ſe ſervoit alors ; qui alloit à établir trois Dieux égaux, ou inégaux. Il ſe pourroit bien faire que ces explications euſſent été l'occaſion des diſputes, qui nâquirent alors ſur cette matiere.

On finit l'Hiſtoire de ce Siecle, en marquant ſur l'Année CC. que la Providence Divine veilla en ce tems-là, comme dans les autres, premierement à la conſervation des Livres Sacrez ; qui demeurant dans leur entier, peuvent toûjours ſervir à redreſſer les erreurs, qui ſe gliſſent parmi les Chrétiens ; & ſecondement, à la conſerva-

tion

tion des Articles capitaux, & à empêcher qu'ils ne se corrompissent parmi la plûpart de ceux, qui faisoient profession de Christianisme. *Personne*, disoit fort bien *Tertullien*, en ce temsci, au commencement de son Livre touchant la nécessité de voiler les Vierges; *personne ne peut alleguer aucune préscription contre la Verité, ni lui opposer la longueur du Tems, ni l'autorité des personnes, ni les privileges des Païs; c'est par-là ordinairement que la Coûtume, qui commence par l'ignorance, ou par la simplicité, se met en usage par ceux qui l'observent successivement, & se défend contre la Verité. Mais nôtre Seigneur Jesus-Christ s'est nommé la* VERITE' *& non la* COUTUME. *Si Jesus-Christ est toûjours, s'il est avant toutes choses; la Verité dure toûjours & est la chose du monde la plus ancienne. C'est à ceux, qui regardent comme nouveau ce qui est toûjours le même, à voir ce qu'ils peuvent dire, pour leur défense. Ce n'est pas la nouveauté, mais la Verité, qui découvre les Héresies. Tout ce qui est opposé à la Verité est une Héresie, même une ancienne coûtume. Si quelcun ignore ce qui est vrai, c'est par sa faute. Il faut également rechercher ce qu'on ne*

sait

ſait pas, & admettre ce qu'on reconnoît pour veritable. Il n'y a qu'une ſeule Regle de la Foi, qui ne peut être ni changée, ni réformée. C'eſt de croire en un ſeul Dieu Tout-puiſſant & Créateur du Monde; & en ſon Fils Jeſus-Chriſt, né d'une Vierge, crucifié ſous Ponce Pilate, réſuſcité des morts le troiſiéme jour, reçu dans le Ciel, aſſis préſentement à la droite de ſon Pere, & qui viendra juger les vivans & les morts, par la réſurrection de la Chair *Cette Loi de la Foi ſubſiſtant, le reſte, qui regarde la diſcipline & les mœurs, peut recevoir une nouvelle correction; par la grace de Dieu, qui opere toûjours & qui perfectionne les hommes, juſqu'à la fin.* Quoi que *Tertullien* fût déja infecté du Montaniſme, & qu'il tâchât d'introduire une vaine réformation dans la Religion; on ne peut pas n'approuver point ces paroles. Nos Peres les ont ſuppoſées, comme veritables, & ont travaillé ſur ce fondement. Nous avons droit de marcher aujourd'hui ſur leurs traces, & de ne point ceſſer d'éclaircir & de défendre la Verité; contre ceux, qui lui oppoſent l'Antiquité & la Coûtume.

ARTICLE IV.

JURISPRUDENTIA VETUS ANTE-JUSTINIANEA, *quâ continentur quæ ſuperſunt ex* Caii Inſtitutionum *Libris* IV. Julii Pauli Sententiarum receptarum *Libri* V. & fragmentum ex Inſtitutionum *Lib.* II. Tituli ex Corpore Ulpiani XXIX. Codicis Gregoriani & Codicis Hermogeniani *fragmenta*, *quæ inventa hactenus ſunt*, *omnia*; Moſaïcarum & Romanarum Legum Collatio, *ex integris* Papiniani, Pauli, Ulpiani, *aliorúmque Veterum Juris Auctorum libris*, *ante tempora* Imp. Juſtiniani, *deſumta*, *cum quibusdam aliis fragmentis*; Conſultatio Veteris cujusdam Jurisconſulti; Papiani Reſponſorum *Liber*; Doſithei Magiſtri *Liber* III. *continens* D. HADRIANI *Sententias & Epiſtolas. Cum Commentariis*, *Notis & Interpretationibus Virorum Doctorum integris Ex recenſione & cum notis* ANTONII SCHULTINGII *Joh.* F. J. C. & *Anteceſſoris Lug. Bat. Cujus & orationes duæ ad veterem Jurisprudentiam pertinentes accedunt.* A Lei-

de chez Vander Linden le jeune MDCCXVII. in 4. pagg. 1080.

LA connoiſſance du Droit ne conſiſte pas tant, en celle du Droit Naturel & de l'Equité; que dans la connoiſſance hiſtorique des Lois, faites par ceux, qui ont eu l'autorité néceſſaire pour cela, & de l'application qu'on en peut faire aux cas, qui ſe préſentent; en quoi l'on employe auſſi l'Equité, quand on n'eſt pas aſſuré du ſens des termes du Légiſlateur, ou de l'intention qu'il a euë. Ainſi pour entendre bien la Jurisprudence, il faut remonter le plus haut qu'il eſt poſſible, & comme le Droit n'a pas été porté d'abord à ſa perfection, mais qu'il a ſouvent été augmenté & changé; il faut s'appliquer à découvrir les occaſions des Lois, leur origine, leurs tems, leurs progrès, leurs changemens, juſqu'à ce que la derniere main y ait été miſe. Les anciens Juriſconſultes ont eux-mêmes ſuivi cet ordre, en expliquant le Droit. Ceux qui peuvent pénetrer cela comprennent ce que les Juriſconſultes, ou les Princes, dont les tems leur ſont connus, ont pû, ou dû écrire; & par conſequent, reconnoiſſent ce que les Compilateurs, que

que Juſtinien employa pour compoſer les Digeſtes & le Code, y ont changé, ou réformé. C'eſt ce que Mr. *Schulting* a montré plus au long, dans ſa Harangue *de la Juriſprudence Hiſtorique*, qu'il a fait rimprimer à la fin de ce Volume. On peut auſſi tirer beaucoup d'avantage, de la connoiſſance de la Latinité uſitée en châque ſiecle, des coûtumes, des formalitez, & en géneral de l'Hiſtoire Romaine.

Il n'y a néanmoins rien de plus utile, pour cela, que la lecture exacte & attentive de ce qui nous reſte des Juriſconſultes & des Conſtitutions des Princes; outre ce qu'il y en a dans le Corps Juſtinien, qui a tout été tiré de ces ſources. Entre les fragmens, qui nous reſtent de l'ancienne Juriſprudence, dans l'état où elle étoit avant Juſtinien, il faut compter principalement *le Code d'Alaric*.

Ce Roi des Wiſigoths, qui étoit maître de la partie méridionale de la France & de l'Eſpagne, accorda aux anciens habitans, qui avoient été ſous les Lois Romaines, qu'ils ſeroient encore gouvernez, ſelon ces Lois. Mais comme il les trouvoit trop étendues & trop obſcures, il voulut qu'on les abregeât & qu'on les explicât;

comme Juſtinien le fit, après lui, en Orient. Il y eut donc quelques Evêques & quelques Hommes Nobles, qui eurent après le commencement du VI. Siecle, la commiſſion de faire un Corps de Droit, plus court & plus clair. Pour cela, ils abregerent le Code Gregorien, l'Hermogenien, & le Théodoſien, à quoi ils ajoûterent quelques Novelles, un abregé des Inſtitutions de *Caius*, des extraits des Sentences de *Paul* & des livres de *Papinien*. Ils joignirent à tous des explications, excepté aux livres de *Caius*, qu'ils abregerent & diſpoſerent, comme ils voulurent. Ces interpretations ſe reſſentent fort de la barbarie du Siecle, & s'éloignent quelquefois étrangement du ſens de l'Original. Cependant ces interpretations barbares devinrent enſuite des Lois, & on les copia ſeules, ſans ſe mettre en peine du reſte. On peut voir ce qu'en dit *Jaques Godefroi*, par rapport au Code Théodoſien, dans ſes Prolegomenes. On attribue au reſte ce Recueuil & les fautes, qui y ont été commiſes, à *Anien*, qui étoit Référendaire d'Alaric. Cet office conſiſtoit à recevoir les Requêtes, qu'on préſentoit au Roi & enſuite à donner ſes ordres aux Juges.

Caſſio-

Caſſiodore avoit un ſemblable office, auprès du Roi des Oſtrogoths. On prouve qu'Anien fut celui, qui publia ce nouveau Corps de Droit, par ſa confirmation, où il y a : *Anianus, vir ſpectabilis, ex præceptione D. N. Glorioſiſſ. Alarici Regis hunc Codicem de Theodoſiani legibus, atque ſententiis Juris, vel diverſis libris electum, Aduris anno XXII. eo regnante edidi atque ſubſcripſi.* Cette année ſe rapporte à l'an de Nôtre Seigneur DL. L'Auteur prouve la choſe plus au long contre *Jaques Godefroi*, qui croyoit qu'*Anien* n'avoit point eu de part dans ce Recueuil, qu'il avoit ſeulement approuvé, & *ſouſcrit*.

Ce Corps de Droit Alaricien eſt ſouvent appellé, dans les Auteurs des Siecles ſuivans, *la Loi*, ou *les Lois Romaines*, & même *le Corps Théodoſien*. *Gratien* en cite pluſieurs endroits, qu'il dit que l'on trouve dans *les Lois Théodoſiennes*. C'eſt de ce même Corps, que *Papien* a puiſé ſes réponſes ; ouvrage qu'il compoſa par ordre de Gondebaud Roi des Bourguignons, pour l'uſage de ceux qui vouloient être gouvernez par les Lois Romaines, comme le croyoit *Frideric Lindenbrog*, dont nôtre Auteur confirme le ſentiment.

Il fait enſuite l'hiſtoire des Editions de cette Ancienne Juriſprudence, mais on ne s'y arrêtera pas; encore qu'elle paroiſſe fort exacte & qu'elle ſoit très-curieuſe pour ceux, qui ſe plaiſent en ces ſortes de connoiſſances. Un Editeur eſt obligé de rendre compte à ſes Lecteurs des ſoins, qu'il a pris de les ſatisfaire; mais ceux, qui ne liſent pas cette ſorte de Livres, ne s'y intereſſent que très-peu.

Le premier Ouvrage, qui paroît ici, eſt les Inſtitutions de *Caïus* (car c'eſt ainſi qu'il faut écrire ce nom, comme Mr. *Schulting* le fait voir, quoi qu'on prononçât *Gaius*) comme étant le plus ancien. Mais il a été ſi mal traité par *Anien*, ou par les Wiſigoths, qu'à peine le reconnoît-on. Ce Livre, qui avoit fait autrefois les Délices des Juriſconſultes, que l'on expliquoit dans les Ecoles de Droit, & que Juſtinien a pris pour le modele de ſes Inſtitutes, comme il paroît même par ce qui en reſte, a été réduit en un abregé très-peu élegant & très-mal tourné. Il n'eſt continué que juſqu'à la matiere des Larcins, quoi que *Papien* indique, dans ſes réponſes, que Caïus avoit auſſi traité des Injures. Il parle encore d'une *Regle* de *Caïus*, &

& il eſt certain qu'il avoit fait des Livres *de Regles*, quoi qu'on n'en voye rien dans le Corps Alaricien. Mr. *Schulting* croit qu'il avoit fait un quatriéme Livre, comme il paroît par le Catalogue des Auteurs, dont on s'eſt ſervi pour former les Pandectes, qui eſt dans l'Exemplaire de Florence. Il juge même que *Caius* avoit ſuivi, dans ce Livre IV. la même méthode que Juſtinien a employée. On ne doit pas conclurre, ſelon lui, de ce qu'on n'a dans les Pandectes des fragmens, que de trois Livres de cet Ouvrage, qu'il n'y en a pas eu davantage. Il y a pluſieurs livres des Anciens, qui n'y ſont point citez, & on a cru peut-être qu'on avoit aſſez tiré de ce Livre, dans les Inſtitutions de Juſtinien. Il y a néanmoins, dans cet Abregé, tel qu'il eſt, bien des choſes, qui peuvent ſervir à éclaircir le Corps du Droit de Juſtinien, quoi qu'il y ait ſouvent de la peine à bien comprendre ce que Caïus a voulu dire.

L'Editeur a retenu le titre d'*Inſtitutions*, que l'Abreviateur a employé; & cela, avec d'autant plus de raiſon, qu'il y a joint ce que l'on trouve des Inſtitutions de *Caius*, dans les Pandectes, dans la Collation des Lois Moſaïques

avec les Romaines & dans *Boëce*; qu'il a mêlé ſéparément, s'il n'y avoit rien de ſemblable dans l'Abregé, comme *Aleander* l'avoit fait par tout: ou mis vis-à vis, ſi cela répondoit à l'Abregé; mais toûjours en differens caracteres, afin que l'on vît la difference qu'il y a entre le vrai *Caius* & le mauvais Abregé, qui en a été fait; ſelon la méthode, que *Jaques Oiſel* avoit obſervée. Mais il n'a pas trouvé à propos de changer le nombre des Livres, ni ceux des Titres, pour ne pas embaraſſer les Lecteurs, & afin que l'on y pût trouver facilement les citations, que l'on a faites ſur les Editions les plus anciennes; en quoi il a abandonné la méthode d'*Aleander* & d'*Oiſel*.

Il a héſité ſur ce qu'il devoit faire des Commentaires, de ces deux Auteurs, ſur les Inſtitutions de *Caius*; parce qu'ils ſont extrémement diffus, ſur tout celui du dernier, qui met quelquefois des choſes trop communes; ou tirées d'Auteurs aſſez connus, ce que Mr. *Schulting* a indiqué dans les ſiennes; ou qui s'éloignent trop du texte. *Aleander* & *Oiſel* avoient publié ces Commentaires, dans leur jeuneſſe, & par conſéquent s'étoient un peu trop donné carriere, pour mon-

trer

trer leur érudition. D'un autre côté, outre que ces Commentaires ſont aſſez bien écrits, il y a pluſieurs choſes bonnes, utiles, & qui n'étoient pas indignes, d'un âge plus avancé. Ils avoient ſouvent été citez par d'habiles gens, même avec éloge. Il y avoit des difficultez à écrire un nouveau Commentaire, ou à abreger ceux qu'on avoit déja publiez, comme on le verra dans la Préface de l'Auteur; ce qui l'a obligé de faire imprimer les anciens Commentaires, tels qu'ils étoient, & d'y joindre des remarques de ſa façon; ſoit pour redreſſer ce qui le méritoit, quand il l'a trouvé à propos, ſoit pour ſuppléer ce qui y manquoit. On trouvera en effet un grand nombre de notes, de fort bon goût, de l'un & de l'autre genre; où Mr. *Schulting* fait voir ſa grande lecture & ſon ſavoir aux Belles Lettres, auſſi bien que dans la Juriſprudence Ancienne. Le tout eſt ſous le Texte, & l'on trouvera même que les citations des Lois y ſont plus exactes.

Ceux qui voudront s'inſtruire de ce qu'on ſait de la perſonne & des Ecrits de *Caius*, n'ont qu'à lire les deux vies de ce Juriſconſulte, qui ont été faites, l'une par *Jean Bertrand*, & l'au-

l'autre par *Guillaume Grotius*, ſon leſquelles Mr. *Schulting* a mis quelques petites notes, & ſa premiere remarque ſur le Titre du Livre. *Caius* a vêcu ſous Hadrien, Antonin Pie & Marc Aurele, & a été cité par pluſieurs Anciens Juriſconſultes, & par *Juſtinien*, toûjours ſous le ſeul nom de *Gaius*; qui eſt proprement un prénom, que les Romains n'avoient pas accoûtumé de mettre ſeul, comme le nom, & le ſurnom; ſinon après avoir nommé l'homme dont il s'agit, ou en parlant à des gens qui ſavoient d'ailleurs de qui il s'agiſſoit. Peutêtre cependant que ce prénom devint un nom propre, pour quelques-uns, comme Mr. *Schulting* le prouve, par des exemples. Il y en a auſſi dans le Nouveau Teſtament. Voyez Act. XIX, 29. XX. 4. 1. Cor. I, 14. Rom. XVI, 23. 3. Jean, I.

II. APRE'S les Inſtitutions de *Caius*, on trouve les *Sentimens reçus* de *Julius Paulus*, Juriſconſulte qui a vêcu ſous Elagabale & Alexandre Severe; comme on le verra dans ſes deux vies, écrites par *Bertrand* & *Grotius*. Il y a les interpretations d'*Anien*, qui y ſont jointes, & l'on y voit auſſi les explications de *Cujas*, avec

les

les notes & les corrections de *Conrad Rittershusius*, & d'*Hubert Giphanius*, auxquelles Mr. *Schulting* a mêlé les siennes, qui sont considerables. On trouvera dans celle, qui est sur le Titre du Livre, quel a été le dessein de *Paul*, en écrivant cet Ouvrage, quand il l'a composé, quelle difference il y a entre ce Livre & un autre du même, qui portoit un semblable titre, l'excellence de cet Ouvrage & l'autorité qu'il avoit. L'on y verra de plus, que nous n'en avons aujourdhui qu'une partie, & même que des recueuils. *Rittershusius* & *Jaques Godefroi* ont marqué, avec soin, ce qu'il y a de rare & de singulier, dans ces fragmens; le premier dans sa Préface au Lecteur, qui est au devant, & le second dans son *Manuel de Droit*, dont on cite les paroles à la p. 210. Au reste, on trouvera, dans la Préface de Mr. *Schulting*, les soins qu'il a pris, pour rendre cette Edition commode & exacte.

III. Les *Sentimens* de *Paul* sont suivis de XXIX. Titres, tirez du corps d'*Ulpien*. Mr. *Schulting* n'ignore pas que ce recueuil a été tiré du Livre *des Regles* d'*Ulpien*; mais il n'a pas voulu changer le Titre, pour des raisons, qu'on pourra lire dans une note, sur le

commencement de ce recueuil. On verra, dans sa Préface, les peines qu'il a prises, pour rendre cette Edition la meilleure, qu'il lui fût possible, à moins qu'on ne recouvrât de nouveaux Originaux. Il y a au devant les Préfaces des premiers Editeurs de ce Livre, avec deux vies d'*Ulpien* écrites par les deux *Biographes*, que l'on a déja nommez. On voit au-dessous les notes de *Cujas* & de *Charondas*, avec celles de l'Editeur.

Pour égayer un peu cet Extrait, on dira quelque chose du Titre XXII. où *Ulpien* parle de ceux qu'on peut instituer héritiers. Il paroît, par le Paragraphe 6. que les Romains instituoient, quand ils vouloient, les Dieux héritiers; c'est-à-dire, qu'ils donnoient leurs biens, pour bâtir, ou pour entretenir des Temples, des Sacrificateurs, des Concierges, & pour y faire des sacrifices &c. On voit par-là que ce ne sont pas les Chrétiens les premiers, qui ont cru s'attirer la faveur de la Divinité, en laissant par leurs Testamens de quoi bâtir des Chapelles, ou entretenir des personnes consacrées à Dieu. Comme on a souvent été obligé, dans les Etats Chrétiens, de regler ces sortes de donations, de peur

que

que des perſonnes foibles, ainſi qu'il arrivoit ſouvent, ne laiſſaſſent leur famille miſerable, ſous prétexte de donner à Dieu, ou plûtôt à ſes prétendus Serviteurs : de même les Romains, ſous le Paganiſme, & pour la même raiſon, défendirent de donner à toutes ſortes de Dieux. „ Nous ne pouvons „ point, *dit Ulpien*, inſtituer héritiers „ de Dieux, que ceux qu'il eſt per„ mis d'inſtituer, par des Ordonnan„ ces du Senat, ou par des Conſtitu„ tions des Princes, comme le Jupi„ ter Tarpeien, l'Apollon Didymæen; „ le Mars qu'on adore dans les Gau„ les, la Minerve d'Ilium, l'Hercule „ de Gades, la Diane d'Epheſe, la „ Mere des Dieux de Sipylus, que l'on „ ſert à Smyrne, & la Céleſte de Sa„ mina, qu'on adore à Carthage: “ *Deos heredes inſtituere non poſſumus, præter eos quos Senatûs-conſultis, Conſtitutionibus Principum inſtituere conceſſum eſt, ſicuti Jovem Tarpeium, Apollinem Didymæum, ſicuti Martem in Gallia, Minervam Milienſem, Herculem Gaditanum Dianam Epheſiam, Matrem Deorum Sipelenſim, quæ Smyrnæ colitur, & Cœleſtem Salinenſem Carthaginis.* On a traduit *Milienſem*, comme s'il y avoit *Ilienſem*, ſelon la con-

jecture de *Turnebus*, ſuivie par *Cujas* & *Pierre Favre*, & confirmée par Mr. *Schulting*; qui remarque fort bien que la lettre M. par où finit le mot précedent a été répetée. Il y a peu de difference dans la prononciation, entre *Minervam Ilienſem*, & *Minervam Milienſem*, & les Copiſtes, qui écrivoient ce qu'un autre dictoit, pouvoient facilement prendre l'un pour l'autre. On a auſſi traduit *Sipilenſim*, comme s'il y avoit *Sipylenſem*, mot tiré de *Sipylus*, nom d'une montagne & d'une Ville en Magneſie, ſelon la conjecture de *Marsham*; ou *Sipylenem*, ſelon une autre terminaiſon des mots Ethniques, très commune en Aſie, comme Mr. *Schulting* le remarque fort bien. Enfin on a mis *de Samina*, pour *Salinenſis*, parce qu'on a conjecturé qu'il falloit lire *Saminenſis*, de *Samina*, ou *Semina*, ou *Simina*, ville Epiſcopale de l'Afrique proprement dite, dont il eſt parlé dans les anciennes Notices. Le nom de cette ville ne répond pas mal au nom de la Divinité, dont il s'agit; qu'on nommoit *la Celeſte*; car dans le langage des Tyriens, & des Carthaginois. *Samen* ſignifioit le Ciel, d'où vient *Beel-ſamen*, Seigneur du Ciel, dans les fragmens de

de *Philon* de Biblos; & en caracteres Hebreux שמין *ſchamajin*, & peutêtre *ſamin* le ciel, d'où l'on put former שמינא *la Celeſte*. Mr. *Schulting* croit, &, comme il me ſemble, avec beaucoup de raiſon, qu'*Ulpien* n'a pas voulu nommer tous les Dieux, qu'il étoit permis de faire héritiers, dans l'Empire Romain, mais ſeulement en donner quelques exemples.

Apparemment il y avoit des gens ſimples, dans le Paganiſme, auſſi bien que dans le Chriſtianiſme, qui ſe laiſſoient perſuader, par les Prêtres, qu'ils expieroient leurs péchez, en laiſſant leurs biens aux Dieux, qui n'en avoient nullement beſoin; & les ôtant à leurs parens, qui en avoient véritablement beſoin. C'eſt ainſi qu'un Eſpagnol fait ſouvent *ſu alma*, ou ſon Ame héritiere; c'eſt-à-dire, qu'il entend que ſon bien ſoit employé à faire dire des Meſſes pour le ſalut de ſon Ame, & qu'il marque encore l'Ordre Religieux & le Couvent, par leſquels il veut que ces Meſſes ſoient dites: comme on nommoit le Temple d'une Divinité, à laquelle on donnoit ſon bien, parmi les Payens.

Il y avoit encore une coûtume, chez les Romains, d'accorder *le droit des trois*

trois enfans, qu'ils nommoient *jus trium liberorum*, à ceux à qui la nature n'en avoit pas donné ce nombre, afin qu'ils puſſent être faits héritiers ; ſur quoi l'on peut voir la digreſſion de *Lipſe* ſur le III. Livre de *Tacite*, marquée de la lettre C. *Dion* au commencement du Liv. LV. après avoir parlé de ce droit, dit qu'on l'avoit auſſi donné aux Dieux, comme l'a remarqué *Pierre Favre* dans ſes Semeſtres Liv. III. c. 1. C'étoit pouſſer le ridicule bien loin, en matiere de Religion, que d'accorder aux Dieux un droit fondé ſur des raiſons, qui ne regardoient point les Dieux. Minerve & Diane, qui étoient demeurées filles, n'avoient point eu d'enfans, ſelon la Mythologie Payenne ; & il ſemble qu'on ſuppoſoit qu'à cauſe de cela, elles ne pouvoient pas hériter, à moins qu'on ne leur accordât par faveur le droit des trois enfans ; car pour les Dieux *hommes*, pour parler ainſi, la Fable leur donnoit aſſez d'enfans, & ils n'avoient que faire de la faveur des Empereurs, pour être capables d'hériter. Si quelque Chrétien avoit voulu tourner la Religion Payenne en ridicule & qu'il eût dit, qu'on ne pouvoit pas faire héritiere Minerve, ou Diane, par-

ce

ce qu'elle ne s'étoient pas voulu marier; les Payens se seroient écriez que les Lois Julienne, Papienne & Poppéenne, qui excluoient du droit d'hériter ceux qui n'avoient point voulu se marier, ne regardoient que les hommes, & que ceux, qui les avoient faites, étoient trop sages pour vouloir les étendre jusqu'aux Dieux. Cependant les Payens eux mêmes firent cette extravagance, que d'accorder à ces Déesses filles le droit des trois enfans. *Favre* conjecture que ce fut Elagabale, qui étoit excessivement entêté de la Déesse *Uranie*, ou *Celeste* de Carthage, & qui afin qu'on la pût faire héritiere, lui accorda ce droit. Cependant si cette Déesse étoit la même que *Venus*, comme * le culte infame, qu'on lui rendoit, le fait croire, elle avoit eu assez d'enfans, pour n'avoir pas besoin du privilege.

Dans ce même Titre d'*Ulpien*, il est parlé § 27. & suiv. de la maniere d'accepter un héritage, que les Romains nommoient *cretio*, nom dérivé du verbe *cerno* qui joint à *hereditas* signifioit qu'on acceptoit l'héritage. Il y a eu

* *Voyez ce qu'en dit* S. Augustin, *témoin oculaire, dans sa* Cité de Dieu *Liv.* II. *c.* 26.

eu là-deſſus une grande conteſtation, entre d'habiles Critiques, qui ſont à préſent morts ; je veux dire Mrs. *Perizonius* & *Kuſter*. Ce dernier croyoit que *cernere hereditatem* ne ſignifioit, à parler à la rigueur, que réſoudre en ſoi-même d'accepter un héritage. Il eſt vrai que *cerno* ſignifie ſouvent *decerno*, je réſous; qui marque proprement ce qui ſe paſſe dans l'eſprit de celui, qui prend cette réſolution. Mais je ne croi pas que, dans l'uſage, qui eſt le maître des Langues, *cernere hereditatem* ait jamais ſignifié ſimplement ſe réſoudre en ſoi-même à accepter un héritage; & il eſt conſtant que les Juriſconſultes ne l'entendent pas autrement, que d'une déclaration verbale, devant des témoins, par laquelle on accepte un héritage. Mr. *Kuſter* cite là-deſſus ces mots de *Varron*,* au Liv. VI. de la Langue Latine ; *heres cùm conſtituit ſe heredem eſſe*, *dicitur* cernere, *& cum id fecit* creviſſe. Mais le mot *conſtituit* ne marque point ici une ſimple réſolution de l'eſprit, mais une *déclaration de ce qu'on a réſolu*, & cela en préſence de témoins. Une ſimple réſolution tacite n'étoit d'aucune force en juſtice, & un homme limité à

* Pag. 81. *Edit. Scalig. Dordracena.*

à un certain tems, pour ſe déclarer héritier, ne pouvoit pas dire devant le Juge *ſe creviſſe*, s'il n'avoit que réſolu tacitement de le faire. Cela paroît, par un autre endroit de *Varron* † Liv. V. quoi qu'il ſoit corrompu, & même que *Varron* ſe trompe : *Qui id in teſtamento* (ajoûtez, *dicit*, *cernito*) *id eſt*, *facito te videant heredem. Itaque in cretione* (& non *creatione*) *adhibere jubent teſtes.* Il eſt viſible que *Varron*, en parlant des *teſtamens*, où le verbe *cernito* étoit employé, fait alluſion à cette formule, qu'on voit ici dans *Ulpien : Titius heres eſto*, *cernitoque in diebus centum proximis*, *quibus ſcieris*, *poteriſque*; *niſi ita creveris exheres eſto.* C'eſt ainſi que parloit le Teſtateur, mais celui qui vouloit accepter l'héritage diſoit, devant des témoins : *cùm me Mævius heredem inſtituerit*, *eam hereditatem adeo*, *cernóque.* C'eſt ce qu'*Ulpien* appelle *verba cretionis*, & le Droit Romain ne reconnoît aucune *cretio*, qu'une acceptation verbale. C'eſt ce qui a fait dire à *Varron*, que *cernito* ſignifioit, *faites qu'on voye que vous êtes heritier*; parce que *cerno* ſignifie voir. Mais il ne s'enſuit pas de là, que *cerno* ſignifie *faire*

* *Pag.* 60. *ejuſdem Edit.*

faire voir. *Cernito* veut-dire, *conſtituito*; *nempe*, *cum illis*; ou convenez verbalement que vous voulez être héritier. *Conſtituere* & *conſtituere cum aliquo*, ou *alicui* ſignifie fréquemment convenir, donner parole qu'on fera quelque choſe. C'eſt ainſi qu'il faut entendre ce verbe, dans le paſſage du VI. Livre de *Varron*. Il ſeroit ſurprenant que ce grand homme ſe fût trompé, dans le ſens propre du mot *cernito*, dans les Teſtamens; s'il étoit heureux, dans ſes conjectures. Mr. *Schulting* a fort bien remarqué que l'explication du mot *cernita* n'eſt pas bonne; quoi que *Cujas* s'en fût ſervi d'abord, dans ſes notes ſur ce livre; & que ce ſavant homme a expliqué depuis *cernere*, par *decernere*. Mais par ce dernier mot, il faut entendre la même choſe, que par *conſtituere*, dans *Varron*, pour les raiſons qu'on a dites. Ainſi *decretum* n'eſt pas ſeulement une réſolution de l'eſprit, mais auſſi une déclaration publique de ce qu'on a réſolu.

J'ajoûterai un autre exemple de *Varron* où il ſe ſert du verbe *conſtitui*, au même ſens, dans l'explication du même Verbe *cerno* dans *Plaute*, qui introduit un jeune homme diſant à une Cour-

Courtisane, dans sa Cistellaria Act. I. S. I. 1.

Cùm ego antihac te amavi, & mihi amicam esse crevi,
Mea Gymnasium & matrem tuam,
tum id mihi hodie
Aperuistis, tu atque hæc.

Il dit que *crevi* signifie *constitui: valet, constitui*; ce qui ne signifie pas, *j'ai résolu*, mais *je suis convenu*, je vous ai donné parole. Voici comme il faut traduire mot pour mot, ce passage: *Ci-devant je vous ai aimé & je me suis déclaré que je voulois que vous fussiez mon amie, ma chere Gymnasium, aussi bien que vôtre mere; & vous m'avez fait paroître aujourd'hui que vous l'étiez & elle aussi.* *Priscien* a interpreté *crevi*, par *vidi*, mais le sens du passage ne le permet pas. D'autres ont expliqué *mihi persuasum est*, ou *judicavi*, ce qui fait un meilleur sens. Néanmoins si on y prend bien garde, on trouvera que le mot de *crevi* signifie plûtôt ce qu'on a dit. Mais je fais juges de tout cela ceux qui entendent bien la Langue Latine, & qui n'ont par pris parti.

Mr. *Perizonius* entendoit sans doute

fort

fort bien cette Langue; mais il s'étoit proposé de censurer Mr. *Kuster*, & c'est ce qui a fait qu'il n'a vû, qu'en partie, ce qu'il auroit très-bien compris, s'il avoit été de sens froid. Il veut que l'expression *cernere hereditatem* renferme ces trois choses, 1. considerer un héritage avec soin & juger s'il est avantageux de l'accepter, ou non: 2. se déterminer, après cette déliberation, à l'accepter, ou non; 3. déclarer solemnellement sa résolution, & l'accepter. * M. *Kuster* rejette, avec raison, la premiere de ces choses, comme étant hors de propos, & dans la seconde l'alternative d'accepter, ou non; parce que *cernere hereditatem* ne se dit, que de ceux qui l'acceptent. Mais Mr. *Perizonius* a raison dans le dernier; car *cernere*, en cette phrase, signifie toûjours se déclarer, & marque la même chose que *decernere*, ou déclarer que l'on est résolu de faire une chose. On disoit *Senatus crevit* & *Senatus decrevit*, pour dire, non que le Sénat avoit pensé en lui même quelque chose; mais qu'il en avoit dit son sentiment, & en avoit fait ce qu'on appelloit un *Senatus-consultum*, ou un décret mis par écrit.

Je

* *Ep. ad Perizonium p.* 53. *Ed. Par.*

Je pourrois mettre ici une généalogie du verbe *cerno*, differente de celles de ces Meſſieurs, dont j'ai déja dit quelque choſe, dans la *Diſſertation Etymologique* imprimée chez *de Lorme* en MDCCI. pour être miſe au devant du *Lexicon Philologicum* de *Matthias Martinius*. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de s'étendre là-deſſus. Je dirai ſeulement que pour bien diſtinguer une ſignification primitive, d'une métaphorique ; il faut non ſeulement être bien inſtruit de l'uſage, mais avoir l'eſprit plus philoſophique, que ne l'ont ordinairement ceux, qui ne s'appliquent qu'à l'étude des Langues.

IV. POUR revenir à ce qui ſuit, dans ce Volume, on voit, après les Titres tirez d'*Ulpien*, les fragmens du *Code Gregorien*, & du *Code Hermogenien*, où il y a non-ſeulement ceux qui ſe trouvoient dans le Corps Alaricien, mais encore ceux qu'on a pu ramaſſer de tous côtez. Mr. *Schulting* les a éclaircis, par ſes propres notes. Ces deux Codes avoient paru, comme il le fait voir ſur le titre de l'Ouvrage, avant les *Codes Théodoſien & Juſtinien*. Ce n'étoit autre choſe, que des recueuils des Conſtitutions des Empéreurs, l'un fait par *Gregoire*, ou *Gregorien* & l'autre par *Hermogenien*. Com-

Comme dans les citations de ces Codes, le Gregorien eſt mis le premier, on en pourroit conclurre qu'il a précedé l'autre. *Jaques Godefroi* ſoupçonne, dans ſes Prélegomenes ſur le Code Théodoſien, qu'il pourroit avoir été recueuilli, par *Gregoire*, Préfet du Prétoire ſous Conſtantin le Grand, en CCCXXXVI. S. *Auguſtin* cite *Gregorien*, non comme un Livre, mais comme un Auteur. On trouve une ſemblable citation, dans la Collation des Lois Moſaïques, avec les Romaines. Ainſi on ne peut pas aſſurer que le *Gregoire*, dont on vient de parler, ait été le Compilateur de ce Code.

Il ſemble avoir contenu les Conſtitutions des Empereurs, depuis Hadrien, ſous lequel l'Edit Perpetuel fut formé. Le but des Conſtitutions, qui y étoient, étoit d'expliquer ce qui avoit été établi dans cet Edit, de ſuppléer ce qui y étoit, de le corriger & de le changer. Ce Code ne finiſſoit pas, par les Conſtitutions de Valerien & de Galérien, comme *Cujas* l'avoit cru, puis qu'il paroît par ces fragments, & par la Collation des Lois Moſaïques avec les Romaines, que celles de Diocletien & de Maximien y étoient contenues.

Pour

Pour le Code *Hermogenien*, on conjecture qu'il pourroit avoir été fait, par le Jurisconsulte *Hermogenien*, qui vivoit sous Constantin & ses Fils. *Godefroi* a cru qu'il avoit été Payen, & cela pourroit être, mais il n'y a rien d'assuré. Le même *Godefroi* a jugé qu'il y avoit les mêmes Constitutions, dans l'un & l'autre Code; mais qu'il y avoit néanmoins quelque difference entre eux, & que l'un avoit ajoûté à l'autre. En effet, dans la Collation des Lois Mosaïques Tit. VI. il y a une Constitution de Diocletien & de Maximien, qui étoit tirée du Titre du Code Hermogenien, *de Nuptiis*, qui est le XXXII. dans le Grégorien; d'où l'on peut bien recueuillir qu'il y avoit quelques Lois de Princes, dans l'un & l'autre; mais non pas que l'un & l'autre aient contenu les Constitutions des Empereurs, jusqu'à l'an CCC. Peut-être que, comme Mr. *Schulting* le conjecture, le Code Hermogenien contenoit les Constitutions des mêmes Empereurs; dont il y avoit plusieurs & de diverses années, dans le Grégorien; mais qu'il alloit plus loin & rapportoit certaines choses autrement. Il semble que ces Codes, ou au moins l'un d'eux alloit jusqu'à l'année CCCXII.

à laquelle le Code Théodoſien commence. Mr. *Schulting* en apporte quelques raiſons, & fait encore d'autres remarques, qui font voir qu'il a examiné, avec ſoin, cette matiere. Mais on ne peut pas s'y arrêter. Les Lecteurs, qui voudront s'en inſtruire, n'ont qu'à recourir à la premiere note, qu'il a faite ſur ces Codes.

V. La piece ſuivante eſt la célebre collation des Lois Moſaïques & Romaines, publiée, pour la premiere fois, par *Pierre Pithou*, en 1574. avec des notes. Depuis on a encore fait imprimer de lui quelques notes poſtumes, que l'on trouvera ici, avec les précedentes imprimées correctement & fidelement; au lieu qu'elles avoient été tronquées dans l'Edition de Leide & les corrections de *Pithou* miſes dans le texte, ſans que l'on vît aucune note, qui en avertît le Lecteur. On y avoit même corrigé le texte, ſur une conjecture de *Jaques Godefroi*, que nôtre Auteur ne croit point fondée. Il a eu raiſon d'en uſer tout autrement, puiſque toute l'Antiquité courroit riſque d'être corrompue; ſi châcun, ſans rien dire, inſeroit ſes conjectures, dans le texte des anciens Auteurs, ſans autorité.

On

On ne sait rien d'assuré de l'Auteur de cette Collation, comme on le peut voir, par ce qu'en disent *Pithou*, *Godefroi* & Mr. *Schulting*; sinon que c'étoit un Chrétien, qui vivoit après que le Code Théodosien, qu'il cite, eut été fait. On avoit encore alors les Ecrits entiers de *Papinien*, de *Paul*, d'*Ulpien*, de *Caius*, de *Modestin* & d'autres, dont il cite de longs passages. C'est en quoi ce Recueuil est estimable, puis qu'il peut servir à l'intelligence & à la correction des fragmens de ces Auteurs, répandus dans les Digestes. Pour la comparaison même des Lois Mosaïques avec les Romaines, ce n'est pas grand' chose; parce qu'il ne fait que rapporter les paroles de Moïse sur certaines matieres, & mettre ensuite les paroles des Lois Romaines, ou des Jurisconsultes sur le même sujet; soit qu'il y ait de la ressemblance, soit qu'il n'y en ait point. Il est certain qu'il y a de la ressemblance entre les Lois Romaines & celles des Hebreux; premierement parce que la Raison & l'Experience ont fait trouver, aux Legislateurs Payens, ce que la Révelation apprit à Moïse, puisque la Societé Civile ne peut subsister, si les crimes qui la troublent étoient permis; & secon-

dement, parce que les Lois des XII. Tables ayant été tirées en partie de celles des Atheniens, & celles des Atheniens étant venues auſſi en partie d'Egypte, par le moyen de Cecrops, qui étoit de ce païs-là; il ne pouvoit preſque pas ſe faire, que les Lois Romaines ne reſſemblaſſent à quelque égard à celles des Egyptiens, auxquelles Dieu lui-même s'eſt, en quelque maniere, accommodé; à cauſe que les Iſraëlites y étoient accoûtumez, par le ſejour qu'ils avoient fait en Egypte. Au reſte, cette Collation n'eſt nullement complette, puis qu'il y a d'autres endroits des Lois Romaines, qui ſont plus ſemblables à celles des Hebreux, que pluſieurs de ceux qui ſont ici. Voyez ce qu'on en a dit ſur Exod. XXI. & ſuivans.

Immédiatement après la Collation, dont on vient de parler, il y a 1. une des Regles de *Modeſtin*; 2. un fragment de pluſieurs Regles, tiré d'un ancien Juriſconſulte, que l'on ſoupçonne avoir été traduit du Grec, qui avoit été néanmoins tiré du Latin des anciens Juriſconſultes; 3. un fragment de deux lignes, tiré des Réponſes de *Papinien*. Mr. *Schulting* ne s'eſt pas contenté de mettre par tout les notes

notes de *Pithou*, mais il y a encore joint les siennes, qui ne sont pas moins utiles.

VI. La Consultation, ou plûtôt les Consultations d'un Jurisconsulte, du moyen âge, & les Réponses de *Papien* paroissent ici, avec les seules notes de Mr. *Schulting*. C'est Cujas, qui les a publiées le premier. Le premier Jurisconsulte est tout-à-fait inconnu, & pour *Papien* (qu'il ne faut pas confondre avec *Papinien*) on voit que c'est un homme, qui a vêcu, après l'invasion des Goths. *Pithou* croyoit qu'il avoit vêcu sous l'obéissance de Theodoric, & *Godefroi* que c'étoit sous *Gondebaud*, Roi des Bourguignons; au moins, il suit l'ordre des Lois de ce Prince, & dit bien des choses, qui y ont du rapport.

VII. Enfin il y a ici le III. Livre de *Dosithée*, Professeur en Droit, qui renferme quelques Sentences & quelques Lettres de l'Empereur Hadrien. Il est en Grec & en Latin, avec des Notes de *Melior Hamenvelto Goldast*. *Thomas Reinesius* a cru que *Dosithée* avoit vêcu avant Justinien. Au moins, il a conservé un fragment des Anciennes Regles & il a des choses tirées de l'Ancien Droit Romain,

qui étoit en uſage, avant cet Empereur.

Ce ſont là les reſtes de l'Ancienne Juriſprudence Romaine, que Mr. *Schulting* a publiez, dans ce Volume; pour lequel ceux, qui aiment cette Juriſprudence, lui auront beaucoup d'obligation; car il n'y a épargné, pour s'aquiter bien de ce qu'il avoit entrepris, ni ſoins, ni travail; & ceux qui liront ſes Remarques, & qui ont quelque goût de cette ſorte de choſes, reconnoîtront que celui, qui les a faites, avoit toutes les connoiſſances néceſſaires, pour venir heureuſement à bout de ſon deſſein. Les deux Harangues, qui ſont à la fin, dont l'une eſt une défenſe de *Tribonien*, contre *François Hotman*, & l'autre regarde la néceſſité de bien ſavoir l'Hiſtoire du Droit, pour entendre les Lois; ces deux Harangues, dis-je, méritent fort d'être luës avec attention, par ceux qui ne l'ont pas encore fait. On ne peut pas s'y arrêter, parce qu'il faut finir le Volume.

A R-

ARTICLE V.

Livres dont on parlera dans le Volume ſuivant.

I. *Novus Theſaurus Antiquitatum Romanarum, congeſtus ab* ALBERTO HENRICO DE SALLENGRE, *Sereniſſ. Principis Arauſionenſis Conſiliario, Tomus Primus, cum figuris æneis.* A la Haie chez du Sauzet. MDCCXVI. in folio.

ON commencera le Tome VII. de cette *Bibliotheque* A. & M. par l'Extrait de ce Volume, qui étoit trop étendu, pour être mis ici.

II. *Sermons ſur des Veritez importantes de la Religion, auxquels on ajoûte des Conſiderations ſur la réunion des Proteſtans, par* SAMUEL WERENFELS *Docteur & Profeſſeur en Théologie.* MDCCXVI. A Amſterdam chez les Wetſteins. in 8.

III. *Memoires ſur le Commerce des* HOLLANDOIS, *dans tous les Etats & Empires du Monde; où l'on montre quelle eſt leur maniere de le faire, ſon origine, leurs grands progrès, leurs poſ-*

ſeſſions & gouvernement dans les Indes; comment ils ſe ſont rendus maîtres de tout le commerce de l'Europe; quelles ſont les Marchandiſes convenables au trafic maritime, d'où ils les tirent & les gains qu'ils y font. Ouvrage auſſi curieux, que néceſſaire à tous les Negotians. A Amſterdam chez Du Villard. MDCC XVII. in 8.

IV. *Oeuvres en Vers de M. l'Abbé de Villiers.* A la Haie chez H. du Sauzet MDCCXVII, in 8.

V. *Etat Préſent de la Grande Ruſſie, contenant un Rélation de ce que S. M. Czarienne a fait de plus remarquable dans ſes Etats, & une deſcription de la Religion, des Mœurs &c. tant des Ruſſiens, que des Tartares & autres peuples voiſins. Par le Capitaine* JEAN PERRY. *Traduit de l'Anglois. Chez le même.* MDCCXVII. in 12.

FIN

de la 2. Partie du VI. Tome.

INDEX

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

INDEX

Des principales Matieres, contenues dans le Tome VI. de la Bibliotheque Anc. & Mod.

A

Abgare, Lettre feinte de ce Roi à Jesus-Christ. 45
Alaric fait faire un nouveau corps de Droit, en faveur de ses sujets de France & d'Espagne. 431
Alimens necessaires dans les Anciens 243.
Allegories, mal fondées sur l'Ecriture. 142
Allegories absurdes sur le N. T. 149. *& suiv.*
Allegories, danger qu'il y a à en chercher dans l'Ecriture. 259
Ananias fait Souverain Pontife, par *Herode*. 4.
Ane, pourquoi les Payens accusoient les Chrétiens d'adorer une tête d'Ane. 269
Anien, Compilateur du Code Alaricien. 433.
Antipater, fils d'*Herode*. 12
Antonin (Arrius) comment il traita les Chrétiens en Asie. 359
Apollonius, histoire de son Martyre. 417
Apollonius de Tyane imposteur. 97. *& suiv.*
Apollos d'Alexandrie. 56
Apôtres gens sans savoir & sans naissance, pourquoi elûs par Jesus-Christ. 23. *& suiv.*
Apôtres, d'où ils tiroient ce qu'ils enseignoient & leur excellence par-dessus leurs Disciples. 326
Appellé ce que cela signifioit parmi les Juifs. 260
Archelaüs, fils d'Herode fait Ethnarque. 17. dépossedé & envoyé en exil. 19
Aristobule fait Souverain Pontife par *Herode*, & tué par son ordre. 4
Aristocratie, remarques sur cette sorte de Gouvernement. 191. *& suiv.*
Artemon, son erreur. 424.
Asper, humain envers les Chrétiens. 360

Athenagore, ſon Apologie & ſes ſentimens ſur la Trinité. 410
Auguſte, pourquoi il refuſa le nom de *Maître*. 18
Avocats, incommoditez de leur maniere de vivre. 183. défendus. 185

B

BAptême adminiſtré, ſans beaucoup d'examen, au commencement. 45
S. *Barnabé*, que ſon Epitre a été augmentée & retouchée. 81
Belles-Lettres, dans quelle vuë on les doit étudier. 101. *& ſuiv.*
Bêtes, hommes que l'on peut ainſi nommer. 187
Bull (George) a diſſimulé bien des choſes, dans ſa défenſe du Concile de Nicée. 141

C

CAius Juriſconſulte & ſes Inſtitutions. 434. *& ſuiv.*
Canon des Livres du N. T. quand établi. 103. *& ſuiv.*
Caracteres, diſtinction de caracteres, dans les citations, que font les anciens Auteurs. 240
Carpocrate, ſon hereſie. 357. *& ſuiv.*
Catholiques Romains, ſi on leur doit donner des emplois dans les Etats Proteſtans. 303
Catholiques Romains, que les Proteſtans ſe peuvent ſervir utilement de leurs Ouvrages ſur la Bible. 263
Celeſte Déeſſe adorée particulierement à Carthage. 445
Céremonies Judaïques, ſi on pouvoit les impoſer aux Gentils. 49
Cerinthe, ſes opinions. 86. *& ſuiv.*
Cernere pour *decernere*, faire une réſolution & ſe déclarer là deſſus. 449
Cernere hereditatem, proprement accepter un heritage devant témoins. 446. *& ſuiv.*
Changemens de parti, en matiéres de factions. 267
Charles I. qu'il etoit difficile de l'accommoder avec ſon peuple. 287. *& ſuiv.*

Chré-

Chrétiens, au commencement, n'étoient qu'une Secte de Juifs. 268
Chrétiens anciens, défauts des Disciples des Apôtres 62. *& suiv.*
Chrétiens, qu'il n'y avoit point d'Edit, ou de Loi contre eux, avant Trajan. 341. 355. que leur nom seul ne pouvoit être puni. 342. en quoi pouvoit consister leur crime. *Ib. & suiv.* leur innocence attestée. 349. en grand nombre en Asie. 351. leurs ennemis. *Ib. & suiv.*
Chrétiens traitez, avec douceur, par quelques Juges Payens. 359
Chrétiens, defauts des Etats Chrétiens. 120 *& suiv.*
Cincius Severus, humain envers les Chrétiens. 362
Citations, ce qu'il y faut observer. 266
Clement Alexandrin, nouvelle Edition de cet Auteur. 237. *& suiv.*
Clement Al. qu'il a donné lieu aux Doceres de l'attaquer. 248. *& suiv.*
Clement Alexandrin, qu'il n'a pas été corrompu, comme le croyoit *Photius*. 246. *& suiv.*
Clergé demande une foi aveugle. 270
Clergé comparé aux Médecins. 270. 275 que l'ignorance n'est pas son principal defaut. 271. qu'il ne peut rien faire de bon joint aux Laïques. 271
Clergé Protestant s'est mis, en criant contre le Pape 304. l'Episcopal accusé injustement de Papisme. 305
Code d'Alaric ce que c'étoit. 431. *& suiv.*
Code Grégorien, & *Code Hermogenien*, ce que l'on nommoit ainsi. 451. *& suiv.*
Collation des Lois de Moïse avec les Romaines. 454. *& suiv.*
Colonies Romaines ce que c'étoit. 202
Colonies, leurs Magistrats. 202
Confirmation, son origine. 46
Conscience scrupuleuse & éclairée. 272. qu'on ne la doit pas opposer légerement aux Lois. 272
Constantin donna un grand pouvoir au Clergé & le lui ôta ensuite. 210. *& suiv.*

Conſtituere, pour déclarer ſa volonté ſur une choſe. 441. *& ſuiv.*
Conſultations d'un ancien Juriſconſulte. 457
Contracts entre les Souverains & les peuples. 274. *& ſuiv.*
Corinthiens, du tems de S. Paul, leurs défauts. 62. *& ſuiv.*
Cretio hereditatis, que c'eſt l'acceptation d'un héritage, devant témoins. 445. *& ſuiv.*
Curatores annonæ, quelles gens c'étoient. 215

D

DAmnation, ceux qui damnent témérairement comparez aux Charlatans. 276
Décurions, ce qu'ils étoient, dans les Colonies & les Villes-libres. 210
Dénombrement fait à la naiſſance de Nôtre Seigneur. 14 autre fait dix ans après. 16
Dieu, comment adoré par les Payens. 113. 121. *& ſuiv.*
Dieux faits héritiers, par les Romains, mais pas tous. 440. *& ſuiv.* 443. recevoient le droit des trois enfans pour cela. 444
Doſithée Juriſconſulte. 457
Duûmvirs des Colonies. 214. *& ſuiv.*

E

ECcleſiaſtiques, qu'on les accuſe toûjours. 270.
Economes des Villes, quelles gens c'étoient. 210
Ecriture ſeule regle de la foi. 136
Ecriture, comment on la connoit pour ce qu'elle eſt. 255. comment il la faut traduire. 256. que tous la peuvent lire & expliquer. 217. ceux qui l'ont le mieux expliquée 258. comment on la doit interpreter. 252. fautes de Copiſtes, qui y peuvent être. 259. *& ſuiv.*
Ediles des Colonies & des Villes-libres de l'Empire R. remarques ſur ces Magiſtrats. 206. *& ſuiv.* leurs ſoins. 213.
Edilité, qui étoit exempt de cet Emploi. 211. *& ſuiv.*
Egliſe comparée à un feſtin. 269

Eglise, que ce mot ne signifie pas le Sanhedrin. 278
Enfans ne peuvent être punis, pour suivre la Religion de leurs parens. 341
Enfers, ce que veut dire *la descente aux Enfers*, selon *Selden*. 283. *& suiv.*
Epictete, remarques sur un passage de cet Auteur touchant les Juifs & les Galileens. 338. *& suiv.*
S. Esprit, que le sens qu'on lui attribue est la pensée du prédicateur. 313
Excommunication, remarques de Selden là-dessus. 278. réfutées. *Ib. & suiv.* peine civile, en Angleterre. 279. *& suiv.* excommunications anciennes, sous le Paganisme. 306

F

FAb'es inventées dans le 2. Siecle. 75
Ferrari (*Ottavio*) abregé de sa vie. 158. *& suiv.* les Ouvrages. 169. *& suiv.* son caractere. 171. son Epitaphe. 173. le stile de ses harangues. 174. *& suiv.* de l'invention. 177. examen de quelques unes. 179 *& suiv.* les Lettres & ses autres Opuscules. 199. *& suiv.* sa Dissertation des Pantomimes & des Mimes. 202
Foi & les Oeuvres mal séparées. 282
Fraudes pies desavantageuses à la Religion. 452.

G

GNostiques du I. Siecle, leurs sentimens. 83. *& suiv.* 86
Gouvernement, ses differentes sortes. 190
Grotius (*Hugues*) excellent Interprete de l'Ecriture. 258

H

HAdrien, son Rescript injuste concernant les Chrétiens examiné 364 *& suiv.* sa lettre touchant les Juifs & les Chrétiens d'Egypte, pleine de fausserez, examinée. 368. *& suiv.* ses temples sans statues. 371. fait rebâtir Jerusalem. 348. ses miracles prétendus examinez. 386
Hebreux, Epitre qui leur est adressée, peut être d'*Apollos*. 80

Hérefie & *Hérétique*, remarques sur ces mots 89, *& suiv.* pourquoi Dieu a permis qu'ils y eût des Héréfies. 94. *& suiv.*
Héritier, *faire son Ame héritiere* ce que c'est en Espagne. 443
Hermas, son livre. 80
Herode, déclaré Roi de Judée. 2. premiere Epoque de son Regne *Ib* se rend maître de la *Galilée*, & de plusieurs places *Ib. & suiv.* prend *Jerusalem* 3 autre Epoque de son Regne. *Ib.* épouse Mariamne. 3. va voir *M. Antoine*, & donne ordre de la tuer, s'il ne revient pas. 5. revient & fait mourir celui qui la gardoit. 6. sa conduite dans la guerre d'Antoine & de Cesar. *Ib.* va voir Cesar & donne les mêmes ordres qu'à son précedent voyage. 8. gagne Cesar. *Ib.* étant de retour fait mourir Mariamne & Sohem. 9. tue quelques parens d'Hyrcan. 10. fait beaucoup de choses à l'imitation des Payens. 10. mecontente les Juifs. *Ib. & suiv.* pris pour le Messie, par quelques Sadducéens. 11. quand il commença à faire les préparatifs pour bâtir le Temple. *Ib.* en combien de tems il l'acheva. *Ib.* qu'on y a ajoûté jusqu'à peu de tems avant le siege de Jerusalem. *Ib. & suiv* malheureux dans la famille. 12. cherche à faire mourir Jesus-Christ. 16 meurt. *Ib.* partage de ses terres, entre ses fils. 17
Herode Antipas fait Tetrarque. 17
Hyrcan revient à Jerusalem. 4. écrit au Roi d'*Arabie*. 7. est fait mourir par *Herode*. *Ib.*

I

Jean le Baptizeur, quand il nâquit. 12. *& suiv.* quand il commença à prêcher. 22. en prison envoye à Jesus-Christ. 27. décapité par *Herode Antipas*. 29. ses Disciples baptizez. 56. *& suiv.*
S. Jean, ses Epîtres. 190. son Apocalypse & son Evangile. 101. histoire de *Clement* Alexandrin, con-

concernant cet Apôtre. *Ib.* raisons, qu'il avoit d'exhorter perpetuellement à la charité. 102. en quel sens Polycrate a dit qu'il avoit porté *la lame.* 103

Jesus-Christ, l'année à laquelle il nâquit. 13.14. denombrement qui se fit. 14. Mages venus d'*Arabie* pour le voir. 15. emmene en Egypte. 16. rapporté en Judée. 17. premiere annee de la prédication. 22. seconde année. 22. troisiéme, 29. la quatriéme, 31. son Eloge. 32. *& suiv.*

S. *Ignace*, Evêque d'Antioche, remarques sur ses Epîtres. 355. *& suiv.*

Inventions humaines dans la Religion. 285

Italiens, négligent l'etude des Belles Lettres. 165

Judas Gaulanite. 20

S. *Jude*, son Epître. 99

Juge des Controverses, qu'il n'y en a point sur la Terre. 261. *& suiv.*

Juifs, leur corruption & leur incredulité. 110

Jurisprudence ancienne, en quoi elle consiste proprement. 430. les meilleurs moyens pour s'en instruire. *Ib. & suiv.*

Justification, en quoi consistoit la controverse de S. Paul avec les Juifs, sur cette matiere. 70

Justin ne savoit point l'Hebreu. 328. *& suiv.*

Justin Martyr, sa I. Apologie. 388. la II. sans effet. 403. il souffre le Martyre. 404

Justin, son Dialogue avec *Tryphon* est un Dialogue feint. 389. fautes qu'il fait contre la langue Hebraique. 390

L.

LAïques persuadent les Laïques, plus que le Clergé ne fait. 321

Légion Fulminante, examen de l'Histoire qu'on en fait. 414. *& suiv.*

Lettres méprisées en Italie. 179. 181

Liturgies nécessaires. 2 9 309

Logique doit être le fondement de la Rhétorique. 322

Lois, que châque Loi eſt un contract du Souverain avec ſes ſujets. 289
Loi de Nature ce que c'eſt. 290. & ſuiv.
S. *Luc*, quand il publia ſon Evangile. 75

M.

MAledictions de ceux qui prendront des biens d'Egliſe vaines. 254
Marc Antonin, ſon jugement ſur les Martyrs des Chrétiens réfuté. 404. & ſuiv.
M. *Aurele*, ſa Lettre à la Communauté d'Aſie, en faveur des Chretiens ſuſpecte. 412 419. & ſuiv. hiſtoire de ſa délivrance des Quades examinée. 414. & ſuiv.
Marcion ſon héreſie 393. réfutée. 395. & ſuiv.
S. *Matthieu*, qu'il a publié ſon Evangile plûtôt que quelques Savans ne l'ont crû. 74
Meliton, ſon Apologie. 412
Médecins περιοδευται quelles gens c'étoient. 212
Médecins, incommoditez de leur maniere de vivre. 184. défendus. 185
Méditance, avis là-deſſus. 276. & ſuiv.
Métier ſordide n'empêchoit point d'être Citoyen Romain. 197
Mimes, quels Acteurs c'étoient. 204
Moines modernes rien moins que ſolitaires. 186
Morale des Payens, ſes défauts. 116 & ſuiv.
Municipia, ou Villes-libres, ce que c'étoit dans l'Empire Romain. 208
Myſteres, Sacremens ainſi nommez pourquoi. 394

N.

NAzaréens du I. Siecle, quelles gens c'étoient. 82
Neron, ſa perſecution des Chretiens. 76 78

O.

OMbres de la Loi, ce que cela veut dire. 144
Opinion, cauſe des troubles du monde. 294

P.

PAnegyriques, ce qu'on y cherche. 177. & ſuiv.
Panegyriques mal payez. 180
Pantomimes, quelle ſorte d'Acteurs c'étoient 202.

paſſion

passion que le Peuple avoit pour ces gens là. 203.
par qui introduits, chassez & retablis. 204
Pape, qu'il ne faut pas tant de sagesse pour l'être, qu'on le croit. 302. comment infaillible. *Ib.* usage dont son autorité étoit en Angleterre 303
Papien Jurisconsulte, ses réponses. 457
Pâque, controverse sur la Pâque. 422
Parlement d'Angleterre, en quoi il a un pouvoir arbitraire. 308
Parlement d'*Angleterre*, sa conduite sous *Charles* I. 294. *& suiv.*
Patriarche des Juifs. 370
S. Paul, sa prédication en Europe. 52. sa 1. Epitre aux Thessaloniciens 54. retourne en Asie. 45. sa 1. Epitre aux Corinthiens. 58. *& suiv.* qu'il n'étoit nullement éloquent. 66. *& suiv.* son Epitre aux Romains. 69 *& suiv.* arrêté à Jerusalem. 73. arrive à Rome. 76. declaré innocent *Ib.* voyages qu'il fit depuis. *Ib. & suiv.* retourne à Rome. 78. cité & abandonné des Chrétiens. 78. condamné à la mort 79
Paul Jurisconsulte, ses Sentimens reçus. 431
Peché Originel n'est pas fondé sur quelques passages de l'Ecriture, que l'on cite pour cela. 148. *& suiv.*
Peres, leur autorité ne va pas jusqu'à faire des articles de Foi. 135. ne peuvent pas être des Interpretes de l'Ecriture, auxquels on se puisse fier. 137. *& suiv.*
Peres, qu'on leur donne plus d'autorité qu'ils ne s'en attribuoient. 147
Peres, leur autorité, à l'égard des Traditions. 145
Peres, d'où vient qu'ils se sont si souvent trompez dans leurs interpretations de l'Ecriture. 151. *& suiv.*
Peres, extrémitez à éviter dans le jugement qu'on en fait. 129. *& suiv.* milieu que l'on doit tenir en cela. 132. *& suiv.*
Peres du II. Siecle inferieurs, en toutes manieres, aux Apôtres. 327. *& suiv.* se trompoient sou-

ſouvent, 328. *& ſuiv.* Platoniciens. 331. nullement Critiques. 332. s'accommodoient aux Payens. 332. *& ſuiv.*
Petrone, ſentiment de *Ferrari*, ſur le Fragment de cet Auteur trouvé en Dalmatie. 199
Philippe, fils d'*Herode*, fait Terrarque. 17
Philoſophes, incertitude de leurs lumieres. 110. leurs défauts. 126. *& ſuiv.*
Philoſtrate, à quel deſſein il a compoſé la vie d'Apollonius. 97
Photius, ſon ſentiment ſur la corruption de *Clement* Al. examiné. 246. *& ſuiv.*
S. Pierre, ſa foibleſſe à Antioche. 51. ſa 1. Ep. 74. ſa 2. Ep. 79. meurt à Rome. 79
Plaiſir, ce que c'eſt, ſelon *Selden*. 492. particulier à chacun. *Ib. & ſuiv.* qu'on en doit jouïr, ſans ſe laiſſer troubler par la Mélancholie. 300. *& ſuiv.* mais avec diſcretion. 301
Pline, ſon Epitre à Trajan, touchant les Chrétiens, examinée au long. 340. *& ſuiv.* ſon iniquité. 343. *& ſuiv.*
Pline, homme ſans Religion. 347
Poemander, livre fauſſement attribué à *Hermes* Triſmegiſte. 391
Ponce Pilate envoyé en Judée. 21. s'il envoya à Tibere une relation favorable à Jeſus-Chriſt. 42
Pouvoir, qu'il ne faut point paſſer ſon pouvoir. 305
Praxeas, ſes ſentimens ſur la S. Trinité 420
Prêcher, comment il le faut faire, pour être utile à l'Auditoire. 319. *& ſuiv.*
Prédeſtination, ſentimens de *Selden* là-deſſus. 324
Prier, don de prier Dieu ſur le champ, remarques là deſſus. 309. *& ſuiv.*
Prieres, comment elles doivent être faites. 310. prieres par l'Eſprit, qu'on s'en laſſe. 311. qu'elles ne ſont point inſpirées. 311 *& ſuiv.*
Prince eſt gouverné, ou gouverne, ſelon ſon genie. 308
Providence, erreurs des Philoſophes là-deſſus. 111. qu'ils la défendoient mal. 114

Pudens, humain envers les Chrétiens. 309
Puissances, comment elles viennent de Dieu. 309
puissance civile, selon *Selden*, au dessus de l'Ecclesiastique. 306. *& suiv.*

Q.

Quirinus, son dénombrement de *Judée*. 14, 16. quand il fut Gouverneur de *Syrie*. *Ib.*

R.

Refutation. 295
Religion Chretienne, preuves de sa verité. 33. *& suiv.* son établissement tout divin. 124 *& suiv.* conservée, en ses chefs capitaux. 334. *& suiv.*
Religion Naturelle, ce que c'est. 109
Requêtes, sans nom, contre quelcun, ne doivent pas être reçues. 358
Retraite, goûtée particulierement par ceux, qui s'appliquent aux Belles Lettres 182. *& suiv.*
Rhétorique sans Logique, ce que c'est 322. proportionnée à l'Auditoire. 323
Roi, remarques sur les Rois & la Royaute par *Selden*. 286 *& suiv.*
Rome, que son gouvernement étoit mêlé, selon *Polybe*, 191 194 démocratique selon *Bodin*, 192. plûtôt aristo-democratique. 195

S.

Salus Populi suprema lex esto, remarques sur ces paroles. 296. *& suiv.*
Selden (*Jean*) ses propos de Table. 252. imprudence de *Laud*, en le mal traitant. 253. qu'il n'étoit pas tout à fait contraire au Gouvernement Episcopal. 261. *& suiv.* qu'il etoit pour les liturgies. 293
Serenus Granius écrit à *Hadrien* en faveur des Chrétiens. 363
Sermons, remarques de *Selden* sur les sermons. 312 *& suiv.*
Sibylles, leurs livres. 372. *& suiv.* leurs erreurs. 377
Simon le Magicien. 48. *& suiv.*

Sym-

Symboles anciens. 142. Symbole, qui se trouve dans S. *Irenée.* 399. dans *Tertullien.* 426. *& suiv.*

T.

Tertullien, ses sentimens sur la S. Trinité. 421. *& suiv.*
Théodotiens. 424
Théodotion, quand il a vécu. 414
Théologie, comment il la faudroit étudier. 264
Theudas, sa sédition. 31
Tibere, son Empire Proconsulaire. 19. succeda à *Auguste.* 21. s'il a voulu mettre J. C. au rang des Dieux. 44
Traditions, qu'il ne s'y faut pas trop fier. 146
Trajan, sa réponse à *Pline*, touchant les Chrétiens. 353
Turcs & *Chrétiens*, difference de leurs prédications. 269

V.

VArron, passages de cet Auteur expliqué. 446. *& suiv.*
Venise, son Gouvernement. 166
Vespasien ses miracles prétendus. 379. *& suiv.*
Vespronius Candidus, humain envers les Chrétiens. 360
Victor excommunie les Eglises d'Asie. 423. révoque son excommunication. 425
Vincent de Lerins, sa Regle censurée. 136. 140
Ulpien titres tirez de lui, dans le Code Alazicien. 43

FIN.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

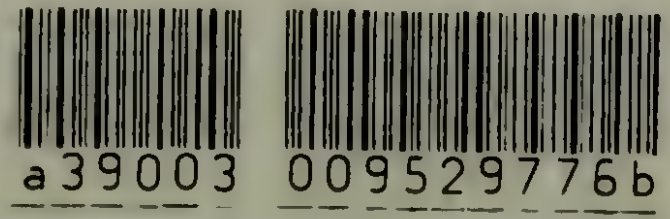
a39003 009529776b